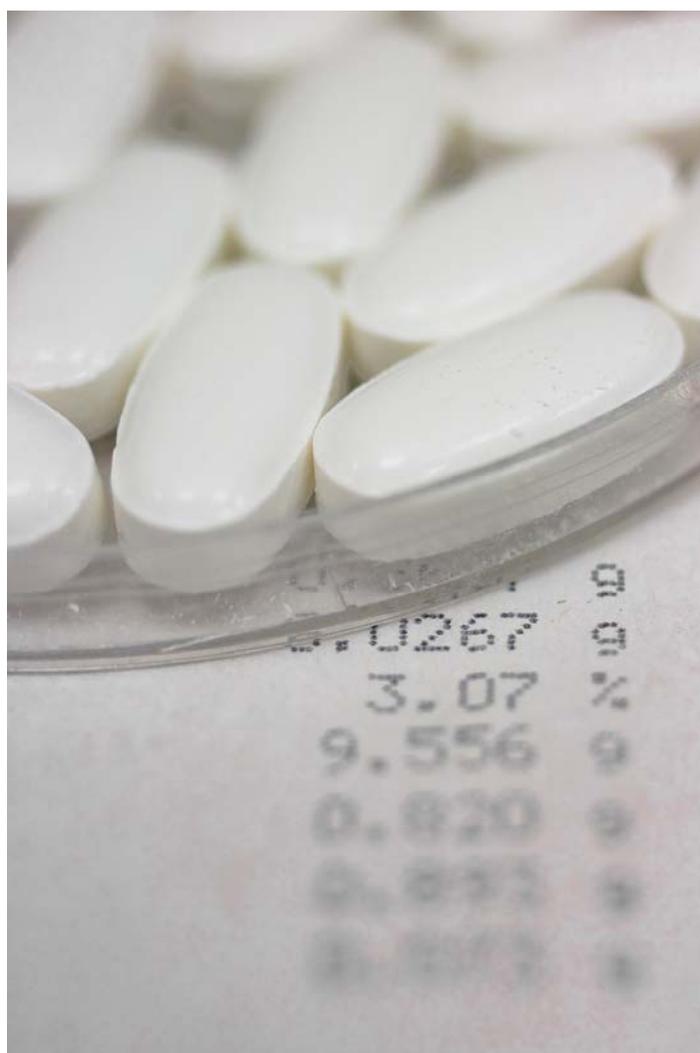


Rapport d'étude

# CONTREFAÇON DE MEDICAMENTS ET ORGANISATIONS CRIMINELLES





Eric Przysta, Chercheur associé au Centre de recherche sur les Risques et les Crises de Mines ParisTech, a rédigé ce rapport sous la direction et à l'initiative de l'Institut de Recherche International Anti-Contrefaçon de Médicaments (IRACM). L'auteur écrit dans de nombreuses revues académiques françaises et étrangères (Hermès, Futuribles, Tribune de la santé, Information and Society, etc.) et conduit des travaux de recherche sur le thème de la sécurité humaine.

Le rapport est disponible dans son intégralité sur : [www.iracm.com](http://www.iracm.com).



INSTITUT INTERNATIONAL  
DE RECHERCHE  
ANTI CONTREFAÇON  
DE MÉDICAMENTS

**Institut de Recherche Anti-Contrefaçon de Médicaments**

54 avenue Hoche  
75008 Paris - France  
[info@iracm.com](mailto:info@iracm.com)

IRACM – Septembre 2013

# Table des matières

<b>Préface</b>	<b>7</b>
<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>I. Contrefaçon de médicaments, organisations criminelles et cybercriminalité</b>	<b>11</b>
<i>I.1. Contrefaçon, falsification et médicaments</i>	11
<i>I.2. Etat des lieux</i>	14
<i>I.3. Organisations criminelles et contrefaçon</i>	22
I.3.a. Définition des organisations criminelles	22
I.3.b. Organisations criminelles et contrefaçon de médicaments : une logique de « trous structureaux »	25
<i>I.4. Cybercriminalité et contrefaçon</i>	29
<b>II. Réalités du binôme « contrefaçon de médicaments - organisations criminelles »</b>	<b>33</b>
<i>II.1. Organisations criminelles de petite taille (deux à cinq personnes)</i>	34
<i>II.2. Organisations criminelles transnationales de taille moyenne (environ une dizaine de personnes)</i>	35
II.2.a. Affaire Wuppertal	35
II.2.b. Affaire Arnaud B.	36
II.2.c. Affaire Peter Gillespie	37
<i>II.3. Organisations criminelles de grande envergure et transnationales</i>	38
II.3.a. Affaire RxNorth	38
II.3.b. Filière « jordano-chinoise »	40
II.3.c. Filière « Avastin »	44
<i>II.4. Criminalité chinoise</i>	47
II.4.a. La criminalité chinoise et l'exportation	47
II.4.b. L'action du crime organisé en Chine continentale et en Inde	49
II.4.c. L'évolution des organisations criminelles en Chine	50
<i>II.5. Les enjeux des mafias, du terrorisme et du financement</i>	53
II.5.a. La question des mafias	53
II.5.b. La question terroriste	55
II.5.c. La question du blanchiment d'argent	56
<i>II.6. Cybercriminalité et contrefaçon de médicaments</i>	57
II.6.a. Cyberspace et criminalité	58
II.6.b. Techniques de cybercriminalité	58
II.6.c. Pharmacies en ligne	65
II.6.d. Cas concrets illustrant le binôme « cybercriminalité – contrefaçon de médicaments »	69
<i>II.7. Synthèse sur les organisations criminelles impliquées dans la contrefaçon de médicaments : enjeux organisationnel.</i>	75
II.7.a. Réseaux criminels « réels » et contrefaçon de médicaments	75
II.7.b. Réseaux criminels « virtuels » et contrefaçon de médicaments	78
<b>III. Enjeux criminologiques et recommandations</b>	<b>83</b>
<i>III.1. Repenser le champ criminologique</i>	83
III.1.a. Un champ théorique en partie adapté	83
III.1.b. Le caractère inédit du champ criminologique lié à la contrefaçon de médicaments	85
<i>III.2. Quelques réflexions pour lutter contre le phénomène</i>	91
III.2.a. La question de l'évaluation du binôme « criminalité - contrefaçon de médicaments »	91
III.2.b. Vers une meilleure analyse du phénomène grâce à un renseignement centralisé	94
III.2.c. La question de la répression	96
III.2.d. La question de la prévention	98
III.2.e. De l'importance des lanceurs d'alerte et des experts	99
III.2.f. Des spécificités d'Internet	102

<b>Conclusion</b>	<b>109</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>113</b>
<i>Glossaire des acronymes</i>	114
<i>Liste des entretiens (par ordre alphabétique)</i>	115
<i>Références bibliographiques</i>	116



# Préface

---

Aujourd'hui, la contrefaçon de médicaments constitue un phénomène en pleine croissance aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Le nombre des victimes augmente, les revenus qu'en tire - quasi-impunément - le crime organisé transnational aussi.

L'Institut de Recherche Anti-Contrefaçon de Médicaments (IRACM) entend développer à la fois des actions pour mieux cerner le phénomène, pour sensibiliser et motiver les responsables, pour mobiliser les opinions publiques, pour prévenir les victimes potentielles et pour stimuler la mise en œuvre de stratégies en prise avec ces problèmes, tant au niveau des Etats qu'à celui de la communauté internationale. C'est la raison d'être de l'IRACM.

La contrefaçon de médicaments, c'est d'abord un « chiffre noir » probablement considérable. L'efficacité et la crédibilité des réponses restent subordonnées à l'acquisition enfin d'une connaissance méthodique et exhaustive du phénomène, de tous ses aspects, de ses mécanismes et de la stratégie du crime organisé qui a choisi désormais, dans beaucoup de parties du Monde, d'en faire une de ses activités principales.

C'est la raison pour laquelle, l'IRACM a décidé de soutenir la réalisation d'une étude approfondie et qu'il a chargé un chercheur particulièrement compétent en la matière, Monsieur Eric Przyswa, de l'effectuer.

Ses travaux ont été substantiels et aujourd'hui, grâce à lui, nous en savons plus. Il nous livre un rapport très fourni dont la publication va constituer, à n'en pas douter, une étape décisive dans l'appréhension du rôle du crime organisé dans la contrefaçon de médicaments, ainsi que des implications et des effets de cette criminalité véritablement transnationale. Celle-ci prospère en effet dans le sillage de la mondialisation en instrumentalisant la misère des pays pauvres et la crédulité des citoyens des pays riches.

L'IRACM souhaite, par ce rapport d'étude, faire connaître au plus grand nombre de citoyens du monde les dangers et les menaces qu'il met en évidence, et qu'ils soient désormais pris en compte par les décideurs pour qu'enfin soit mise en œuvre une action à la hauteur, pour contenir l'action du crime organisé, protéger les populations et éviter que l'état de droit ne se retrouve un jour menacé dans nos pays par le pouvoir acquis par ces criminels.

Bernard Leroy, Directeur de l'IRACM



# Introduction

---

La lutte contre la contrefaçon est apparue dans les années 80. Elle était alors limitée à des secteurs où le consommateur était le plus souvent demandeur, voire complice, de l'acte d'achat. Mais, c'est surtout depuis le début des années 2000 que le phénomène a pris une réelle ampleur, notamment avec la libéralisation de l'OMC<sup>1</sup>, le développement des technologies, la conteneurisation et l'importance prise par la Chine comme usine du monde.

En revanche, la contrefaçon semble n'avoir touché le secteur des médicaments que tardivement, tout au moins dans son aspect industriel. Quant à la criminalité organisée, son implication dans la contrefaçon « traditionnelle » a déjà fait l'objet d'études et de rapports, en particulier dans les industries créatives (luxe et audio-visuel).

Pourtant, si les thèmes de « contrefaçon de médicaments » et de « criminalité organisée » ont respectivement acquis une place croissante dans les débats, peu de chercheurs ont analysé les relations entre les deux phénomènes.

La rédaction d'un tel rapport s'avère donc essentielle et se fixe un double objectif :

- porter un regard aussi objectif et rigoureux que possible concernant la réalité du binôme « contrefaçon – organisations criminelles » dans le domaine des médicaments ;
- dégager une réflexion criminologique et stratégique qui puisse aider à réorienter les actions en cours.

Qu'en est-il de la réalité de ce phénomène ? Comment caractériser les organisations criminelles sur notre champ d'étude ? Ces organisations sont-elles transnationales ? Internet est-il un véritable eldorado pour les organisations criminelles dans le médicament ?

Les questions liées à notre problématique s'avèrent variées et complexes. L'un des intérêts de ce travail de recherche est d'offrir une réflexion inédite sur une menace potentiellement réelle, mais encore opaque dont seule une approche argumentée, pragmatique mais aussi imaginative, peut proposer une grille de lecture.

Dans une première partie, le cadre de notre réflexion sera précisé. Il est important de définir la contrefaçon et la falsification de médicaments sur un champ d'analyse clair, en présentant notamment les spécificités d'Internet.

Dans une deuxième partie, nous analyserons la réalité des relations entre la contrefaçon de médicaments et les organisations criminelles, à la fois dans le monde physique et virtuel (Internet). Des réflexions théoriques viendront également compléter notre réflexion.

Dans un troisième temps, nous détaillerons quelles questions criminologiques posent notre problématique. Nous analyserons enfin dans quelle mesure améliorer la connaissance du phénomène et donc sa répression avec de nouvelles formes d'expertises.

---

<sup>1</sup> Organisation Mondiale du Commerce.



# I. Contrefaçon de médicaments, organisations criminelles et cybercriminalité

---

## I.1. Contrefaçon, falsification et médicaments

Il est essentiel de mieux définir les concepts liés à notre problématique afin de cerner de manière rigoureuse les défis en cours.

L'enjeu de la contrefaçon de médicaments est ancien puisque Dioscoride (né vers 40 après J.C.), médecin et botaniste grec, donnait déjà des conseils pour détecter les faux médicaments<sup>2</sup>. Plus récemment<sup>3</sup>, en France, dans la Vienne d'après-guerre, de la contrefaçon de pénicilline a été décelée en 1948, fait divers qui a servi de scénario au célèbre film noir *Le Troisième Homme* réalisé par Carol Reed.

Sur le plan étymologique, le terme *contrefaçon*<sup>4</sup> a pour origine le mot latin du XIII<sup>e</sup> siècle *contrafacere* qui signifie « imiter », et d'une manière générale la contrefaçon serait donc une reproduction frauduleuse destinée à duper le consommateur sur la véritable identité ou provenance du produit. D'un point de vue juridique, « la contrefaçon consiste en la violation d'un droit de propriété intellectuelle protégé par la loi, notamment par l'action de reproduire par copie ou imitation, une création, une invention, une marque ou un modèle protégés par un droit de propriété intellectuelle »<sup>5</sup> sans le consentement de son propriétaire. Dans les cas de biens de consommation, « la contrefaçon est une reproduction à l'identique ou une imitation frauduleuse incluant la tromperie : le but du contrefacteur est de créer une confusion entre le produit original (contrefait) et l'imitation qu'il propose (contrefaisant). [...] Précisons que, dans certains cas, le consommateur est lui-même dupé mais qu'il peut également se rendre complice d'un contrefacteur en achetant sciemment du faux ».<sup>6</sup> En revanche, force est de constater que dans le cas de la contrefaçon de médicaments, le patient est plutôt victime et rarement complice de l'achat, tout au plus peut-il être assez imprudent ou abusé par des tiers, pour commander des médicaments sur des sites Internet ne présentant pas toutes les garanties requises.

Pour ce qui est de la définition, un médicament peut se définir comme « toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines. Toute substance ou composition pouvant être administrée à l'homme en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier des fonctions physiologiques chez l'homme est également considérée comme médicament ».<sup>7</sup> Il convient aussi de rappeler que le médicament n'est pas un produit comme les autres. C'est à ce jour certainement le produit le plus contrôlé dès sa création, son développement mais également lors de sa phase de commercialisation (pharmacovigilance).

A l'instar des autres cas de contrefaçon touchant des produits de consommation courante, la définition du médicament contrefait est longtemps apparue liée à la transgression du droit de propriété intellectuelle. A la réflexion, cette analyse est d'autant plus pertinente qu'un médicament contrefait implique la reproduction ou l'imitation d'une marque authentique mais également parfois la copie de la molécule brevetée par les laboratoires pharmaceutiques. Il n'en reste pas moins que pour juste qu'elle soit, cette vision met très largement en retrait une conséquence essentielle du faux médicament : la santé.

---

<sup>2</sup> Barbara Pick, *Accès aux médicaments et contrefaçon pharmaceutique en Russie post-soviétique*, L'Harmattan, 2006, L'Harmattan, p. 10.

<sup>3</sup> Albert I. Wertheimer, Perry G. Wang, *Counterfeit Medicines Volume I: Policy, economics and Countermeasures*, ILM Publications, 2012, p. 1.

<sup>4</sup> Eric Przywsa, *Cybercriminalité et contrefaçon*, FYP, 2010.

<sup>5</sup> *Ibidem*.

<sup>6</sup> IRACM, *Fiche Propriété Intellectuelle*, 30 janvier 2012.

<sup>7</sup> Définition de l'OMS (WHO Drug Dictionary Enhanced) et celle de la Directive européenne 65/65, source : IRACM, *Fiche Propriété Intellectuelle*, 30 janvier 2012.

Bien que certaines législations aient inclu la santé comme circonstance aggravante d'une infraction à la propriété intellectuelle, il n'en reste pas moins que ce paramètre n'en était qu'une composante et non l'élément déterminant. Dans ces conditions, la contrefaçon de médicament reste en fait intimement liée à la reproduction, l'imitation, l'importation, la vente, etc. d'un droit de propriété intellectuelle sans l'aval de son titulaire. En prolongement de cette transgression des droits de propriété intellectuelle se sont imposés les termes de faux, illicite, contrefaisant et contrefait. Cela dit, limiter le concept de contrefaçon de médicaments à ce simple aspect juridique revient à considérer ce phénomène comme une contrefaçon ordinaire tout en niant sa singularité et sa dangerosité.

Ce défi d'une définition précise du « médicament contrefait » est confirmé par Jean-Christophe Marten Pérolin, chargé de mission au sein de l'OCLAEPS<sup>8</sup> : « Les produits proposés ne sont pas toujours des contrefaçons ; il y a aussi d'autres formes de délinquance. Il peut s'agir de médicaments volés ou détournés, de charlatanisme ou encore de médicaments qui n'ont pas d'autorisation de mise sur le marché. La démarche de protection de la santé publique (et par conséquent du consommateur) est une valeur ajoutée à la protection des marques et des brevets. Le risque sanitaire est réel et doit être pris en compte par tous ».

Progressivement, s'est surtout imposée la notion de falsification et même si ce concept reste relativement imprécis dans son application, la falsification peut se définir comme l'« action d'altérer volontairement (une substance ou tout autre élément) en vue de tromper ». Paradoxalement, même si les éléments intrinsèques ont été définis dans le cadre de la falsification (représentations frauduleuses de son identité, de sa source), le terme retenu reste dans de nombreux cas celui de contrefaçon. A ce sujet l'exemple le plus significatif est celui de la définition issue de la convention Médicrime<sup>9</sup>, qui définit le médicament falsifié mais retient toujours la terminologie de contrefaçon pour des raisons de commodité. Cette imprécision sémantique se retrouve également dans le cas de la définition des travaux du groupe IMPACT<sup>10</sup> à Hammamet (Tunisie) de décembre 2008. Selon la version du groupe IMPACT, dont le Secrétariat est assuré par l'OMS : « Un produit médical est contrefait lorsqu'il y a une fausse représentation de son identité et/ou de sa source. Cela s'applique au produit, à son conditionnement ou à toute autre information concernant l'emballage ou l'étiquetage. La contrefaçon peut s'appliquer à des spécialités ou à des produits génériques. Les produits contrefaits peuvent être des produits contenant les bons ingrédients/composants ou de mauvais ingrédients/composants, pas de principe actif ou un principe actif en quantité insuffisante ou encore des produits dont le conditionnement a été falsifié ». <sup>11</sup> Mais, en réalité, il s'agit bel et bien ici d'une définition qui concerne le médicament « falsifié ».

Le terme de falsification en mettant l'accent sur les risques d'atteinte à la santé publique par rapport au terme de contrefaçon permet de dépasser la simple atteinte à un droit de propriété intellectuelle. En outre, cette notion permet de mettre de côté la difficile équation entre territorialité des droits de propriété intellectuelle, accès aux médicaments et la question épineuse des génériques.

Le choix du terme « falsification » sera donc préféré à celui plus juridique de « contrefaçon » pour mettre l'accent sur les risques d'atteinte à la santé publique.

Dans ce contexte, la définition la plus aboutie serait celle de la directive européenne du 16 mai 2011<sup>12</sup> qui définit le médicament falsifié comme :

« Tout médicament comportant une fausse présentation d'au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- son identité, y compris de son emballage et de son étiquetage, de sa dénomination ou de sa composition s'agissant de n'importe lequel de ses composants, y compris les excipients, et du dosage de ces composants ;

---

<sup>8</sup> Philippe Collier, « L'OCLAESP cible toutes les problématiques liées à la santé publique », *Contrefaçon Riposte*, 18 décembre 2009.

<sup>9</sup> La Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, autrement appelée Convention Médicrime, est ouverte à signature depuis le 28 octobre 2011.

<sup>10</sup> IMPACT : International Medicines Products Anti-counterfeiting Task force. Le Secrétariat d'IMPACT est assuré par l'OMS. Groupe à ce jour sans activité.

<sup>11</sup> IRACM, *Fiche Propriété Intellectuelle*, 30 janvier 2012.

<sup>12</sup> Modifiant la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain en ce qui concerne la prévention de l'introduction dans la chaîne d'approvisionnement légale de médicaments falsifiés.

- sa source, y compris de son fabricant, de son pays de fabrication, de son pays d'origine ou du titulaire de son autorisation de mise sur le marché ;
- son historique, y compris des enregistrements et des documents relatifs aux circuits de distribution utilisés.

La présente définition n'inclut pas les défauts de qualité non intentionnels et s'entend sans préjudice des violations des droits de propriété intellectuelle. »

Cette directive a été intégrée dans l'ordre juridique interne des Etats membres des pays de l'Union européenne au plus tard en janvier 2013.

Il convient par ailleurs de distinguer les notions de contrefaçon et de falsification d'autres cas de figures :

- Le « **médicament sous-standard** » ou « **médicament non conforme** » :

Les médicaments sous-standards, bien que n'ayant pas de définition juridique, (également appelés « produits hors spécification » ou « OOS : out-of-specification») sont des médicaments authentiques produits par des fabricants autorisés par l'autorité nationale de réglementation qui ne remplissent pas les spécifications de qualité élaborées dans le cadre national pour ces produits. Le terme « non conforme » signifie quant à lui qu'un médicament présente certains écarts par rapport aux spécifications requises par le dossier d'enregistrement approuvé par l'autorité d'enregistrement et/ou aux bonnes pratiques de fabrication en vigueur dans le pays d'enregistrement. Il serait également important de distinguer les malfaçons des contrefaçons de médicaments car selon Médecins sans Frontières les problèmes de malfaçons seraient plus répandus<sup>13</sup>. La définition de malfaçon est proche voire identique à celle de « médicament sous-standard ». L'origine de la malfaçon est multiple et peut comprendre le titulaire de droit et ses sous-traitants éventuels. La non-conformité aux normes de qualité et de traçabilité n'est pas constitutive de la contrefaçon mais relève plutôt d'une conséquence potentielle de celle-ci.

- Le « **faux médicament** » :

Il n'existe pas à proprement parler de définition de ce qu'est un « faux médicament ». Le terme est parfois employé, notamment dans le cadre de l'appel de Cotonou de la Fondation Jacques Chirac<sup>14</sup>. Il s'agit alors d'un médicament qui n'est pas ce qu'il prétend être et est destiné à tromper le consommateur.

- Le « **médicament générique** » :

Les médicaments génériques sont des copies autorisées de médicaments originaux (princeps). Ces copies sont autorisées par la loi dès que le brevet du principe actif du médicament de référence est tombé dans le domaine public, c'est-à-dire au bout de 20 ans à partir de la date du dépôt du brevet et non de la mise sur le marché (il peut se passer parfois de très nombreuses années entre les deux dates), et sauf application d'une prorogation par un CCP (certificat complémentaire de protection d'une durée maximale de 5 ans après l'expiration du brevet). Bien que n'étant pas totalement identiques aux originaux, les médicaments génériques présentent la même composition qualitative et quantitative en principe actif, la même forme pharmaceutique et la même biodisponibilité dans l'organisme que le médicament de marque.

Réglémentés, contrôlés et soumis à une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), les médicaments génériques ne posent donc aucun problème en termes de santé publique.

Notons enfin que les génériques font également l'objet de contrefaçons.

---

<sup>13</sup> Jean-Michel Caudron et coll, « Substandard medicines in resource-poor settings: a problem that can not longer be ignored », *Tropical Medicine and International Health*, vol. 12, n°8, août 2008, p. 1062-1072.

<sup>14</sup> Appel de Cotonou contre les faux médicaments du Président Jacques Chirac, 12 octobre 2009, au Bénin.

En résumé « le problème des médicaments contrefaits s'inscrit dans le cadre plus large des produits pharmaceutiques de qualité inférieure. [...] La contrefaçon peut concerner aussi bien des produits de marque que des produits génériques, et les médicaments contrefaits peuvent comprendre des produits qui contiennent les principes actifs authentiques mais un emballage imité, ou d'autres principes actifs, aucun principe actif ou des principes actifs en quantité insuffisante ». <sup>15</sup>

Dans un environnement aussi complexe, il importe en fait d'harmoniser le concept de contrefaçon de médicaments <sup>16</sup> car la définition faisant le plus consensus est celle de l'OMS que nous avons précédemment indiquée, mais celle-ci date de 1990. Une actualisation serait nécessaire car selon cette définition, la contrefaçon de médicaments implique aussi bien des produits de marque que des produits génériques ainsi que des produits contenant des ingrédients adéquats ou bien dangereux. Les contrefaçons peuvent donc être dans ce cas « professionnelles » ou « semi professionnelles », voire « amateurs ».

La définition du Conseil de l'Europe est différente de celle de l'OMS dans le sens où elle prend en compte le caractère intentionnel du contrefacteur dans la définition et la représentation du produit contrefait. Dans le cadre de cette définition, il n'est pas nécessaire d'établir la preuve que le comportement de l'auteur a réellement porté préjudice à la santé publique ou individuelle.

Cette importance du caractère intentionnel se retrouve sur le terrain où la distinction entre contrefaçon de médicaments et malfaçon non intentionnelle de médicaments est rarement faite et d'après un rapport réalisé en Asie du Sud-Est <sup>17</sup>, les défauts de qualité sont plus fréquents (10% des médicaments analysés) que les contrefaçons au sens de la définition de l'OMS (de 0,3 à 0,5 % des médicaments analysés).

Comme nous le constatons, le problème de la définition de la contrefaçon est particulièrement évident dans le cas du médicament, notamment à une échelle internationale : « Parmi les obstacles à l'adoption de mesures efficaces, il faut mentionner l'absence d'un consensus mondial clair sur ce qui constitue un médicament contrefait, ainsi que le fait que des activités illégales dans un pays peuvent être légales dans un autre » a récemment résumé Graham Jackson, rédacteur de *l'International Journal of Clinical Practice*. <sup>18</sup> Plus généralement, le paramètre d'impact sanitaire et de santé publique devrait être aussi distingué de celui de propriété intellectuelle dans les analyses <sup>19</sup>.

Par conséquent, il convient d'être particulièrement prudent dans le domaine des statistiques des médicaments contrefaits et nous reprendrons avec parcimonie les statistiques distillées dans de nombreux rapports car quantifier ce phénomène à une échelle globale voire régionale reste pour le moins délicat.

## I.2. Etat des lieux

La contrefaçon de médicaments est un phénomène mondial, ainsi les faux médicaments concernant le paludisme et la tuberculose seraient présents dans 90 pays et tueraient 700 000 personnes par an <sup>20</sup>. Les zones les plus touchées étant l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Le Center for Medicines in the Public Interests <sup>21</sup>

---

<sup>15</sup> AllAfrica.com, « Médicaments de qualité inférieure ou contrefaits - 25% des produits consommés dans les pays pauvres sont des contrefaçons », *All Africa*, 25 août 2006.

<sup>16</sup> Amir Attaran, Roger Bate et Megan Kendall, « Why and How to Make an International Crime of Medicine Counterfeiting », *Journal of International Criminal Justice*, vol. 9, n°4, 2011.

<sup>17</sup> Marcus M. Reidenberg, Bradley A. Conner, « Counterfeit and substandard drugs », *Clinical Pharmacology & Therapeutics*, vol. 69, n°4, avril 2001, p. 189-193 cité dans Waito Foundation, *Le crime-contrefaçon : Un enjeu majeur*, 2011, p. 285.

<sup>18</sup> Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé, *La menace croissante des contrefaçons de médicaments*, vol. 88, n°4, avril 2010, p. 241-320.

<sup>19</sup> Amir Attaran, Roger Bate et Megan Kendall, « Why and How to Make an International Crime of Medicine Counterfeiting », *Journal of International Criminal Justice*, vol. 9, n°4, 2011, p. 947-951.

<sup>20</sup> Julian Harris, Philip Stevens, Julian Morris, « Keeping It Real - Protecting the world's poor from fake drugs », *International Policy Network*, mai 2009, p. 4.

<sup>21</sup> *Ibidem*.

estime que les ventes de médicaments contrefaits ont atteint 75 milliards de dollars en 2010 soit une augmentation de 90% depuis 2005 alors que le chiffre d'affaires global du secteur pharmaceutique est passé de 605 milliards de dollars à plus de 856 milliards de dollars en 2010<sup>22</sup>. Une statistique plus récente du World Economic Forum<sup>23</sup> évalue même la contrefaçon de médicaments à environ 200 milliards de dollars soit le premier secteur de trafics illicites devant la prostitution et la marijuana. Même s'il s'avère impossible de fournir des statistiques mondiales fiables sur ce phénomène<sup>24</sup>, on peut toutefois estimer que les ventes de médicaments contrefaits ont progressé sur cette période de 20% de plus que le marché légal mondial. On doit en fait considérer que les seules données statistiques solides sont les saisies réalisées par les douanes.

La dimension mondiale de la contrefaçon de médicaments peut s'observer sur trois axes : les flux physiques, l'organisation des trafics illicites et Internet.

### - Géographie des flux physiques

Selon le chercheur Roger Bate, la proportion de médicaments contrefaits serait de moins de 1 % dans les pays développés (Etats-Unis, Royaume-Uni, Europe)<sup>25</sup> et d'environ 10 % dans de nombreux pays en voie de développement (Russie, Chine).

On est dans un domaine où le chiffre noir est considérable et les sources sont limitées. D'après le programme IMPACT de l'OMS :<sup>26</sup>

- un médicament sur 3 serait contrefait dans certains pays africains, asiatiques ou d'Amérique latine,
- un médicament sur 5 serait contrefait dans les anciennes républiques soviétiques.

La Chine, l'Inde et dans une moindre mesure la Russie restent les principales sources de production de médicaments contrefaits mais des pays comme le Nigeria et les Philippines sont également cités.<sup>27</sup>

---

<sup>22</sup> Sources : IMS, *Health Market Prognosis*, mars 2010 et *Health Market Prognosis*, mars 2011.

<sup>23</sup> World Economic Forum, *Global Risks, Sixth edition, An Initiative of the Risk Response Network*, 2011, p. 23.

<sup>24</sup> Randall W. Lutter, Associate Commissioner for Policy and Planning, Food and Drug Administration, « Pharmaceutical Supply Chain Security, » *Statement before the Subcommittee on Criminal Justice, Drug Policy, and Human Resources, House Committee on Oversight Government Reform*, 11 juillet 2006.

<sup>25</sup> Roger Bate, *Making a Killing. The Deadly Implications of Substandard and Counterfeit Drugs*, *Présentation Wellcome Trust*, 26 Octobre 2009.

<sup>26</sup> IMPACT, *Counterfeit medicines, Fact sheet, Estimates*, 14 novembre 2006. A noter que ces chiffres globaux peuvent être largement discutés.

<sup>27</sup> Lire Commonwealth Business Council Working Group on Healthcare, *The Problem of Counterfeit Medicines in the Commonwealth*, mai 2007, p. 2.

Par zone géographique<sup>28</sup>, l'Asie domine le nombre d'incidents (952) :

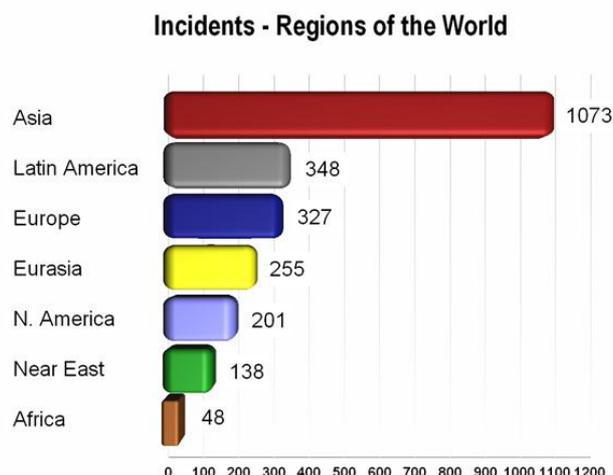


Figure 1 : Incidents par région (total de 2 018 accidents).  
Source : Pharmaceutical Security Institute, Situation Report, 2012.

Le Pharmaceutical Security Institute (PSI) utilise une nomenclature où les contrefaçons sont qualifiées d'incident (suivant la définition de l'OMS), mais aussi les produits volés et les détournements illégaux. Ces statistiques sont transmises par les laboratoires pharmaceutiques membres du PSI.

Le PSI ne considère selon sa méthodologie que les saisies portant sur plus de mille doses de médicaments. La faiblesse des statistiques concernant l'Afrique (45 incidents référencés) est en rapport avec la faiblesse des moyens de détection et d'investigation existant sur ce continent.

PSI pointe l'Asie et l'Europe comme étant en 2012 les deux principales zones où des activités criminelles ont cours en relation avec les médicaments contrefaits. D'une manière générale selon l'OCDE : 75% des contrefaçons mondiales des médicaments sont originaires de Chine et d'Inde, et la moitié de ces produits transiterait par Dubaï pour masquer leur origine.

### - Organisation des trafics illicites

Ces trafics se caractérisent par des stratégies variables suivant les régions, une dangerosité croissante des médicaments contrefaits, ainsi que par des saisies croissantes.

#### *Des stratégies variables suivant les régions*

D'une manière plus spécifique le processus de contrefaçon de médicaments se déroule en trois étapes :

- La production

Celle-ci peut se faire dans un pays émergent comme la Chine mais dans certains cas la production peut aussi se faire dans des pays plus développés qui se contentent alors d'importer par exemple la matière première à moindre coût.

- Le transit

Celui-ci peut être maritime mais aussi utiliser les voies aérienne, routière, ferrovière voire être acheminé par des voyageurs. Les zones de stockage peuvent être sans relation avec le pays d'origine, ce qui tend à brouiller les pistes. En outre, à l'instar du transport mondial, notamment via les conteneurs, les marchandises peuvent

<sup>28</sup> Pharmaceutical Security Institute, Situation Report, 2012.

transiter dans des Etats, être stockées dans des zones franches, être transbordées sur d'autres moyens de transport, et permettre ainsi la disparition de l'origine réelle des marchandises pour ne laisser subsister que leur provenance déclarée.

A toutes les étapes, les contrefacteurs essaient d'optimiser la fragmentation de manière à éviter de se faire repérer (cf. la technique de « rupture de la charge »).

#### - La diffusion

Cette diffusion peut souvent s'opérer à travers diverses sociétés écrans qui bénéficient de réseaux relais locaux, mais la diffusion peut également s'exercer directement au sein des filières économiques légales à travers des sociétés connues. La diffusion peut ainsi s'intégrer directement dans la chaîne de distribution classique du médicament jusqu'au point de dispensation, ou tout simplement dans certains pays être disponible sur les marchés de rue ou via Internet.

Dans les pays industrialisés : les médicaments contrefaits ressemblent en tout point aux packagings authentiques. En effet, l'accessibilité croissante à des systèmes d'impression de haute qualité à coût bas et permettant une production de masse a largement favorisé le développement de la contrefaçon en relation avec Internet<sup>29</sup>. D'autre part « les contrefacteurs savent qu'une des clés du succès réside dans un packaging aussi réaliste que possible et dans une distribution des produits également aussi rapide que possible »<sup>30</sup>. Les circuits de commercialisation sont internationaux et les contrefacteurs profitent d'une certaine dérégulation pour pénétrer un marché après avoir transité par plusieurs pays. La Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA) a évalué que la contrefaçon d'un « blockbuster » (médicament générant un chiffre d'affaires de plus d'un milliard de dollars pour le laboratoire) peut générer un bénéfice de l'ordre de 500 000 dollars pour un investissement initial de 1 000 dollars<sup>31</sup> alors que la même somme de départ investie dans le trafic de fausse monnaie ou d'héroïne rapporterait 20 000 dollars et dans la contrefaçon de cigarettes 43 000 dollars. La contrefaçon de médicaments serait de 10 à 25 fois plus rentable que le trafic de drogues<sup>32</sup>.

Dans les pays pauvres et en voie de développement : les médicaments contrefaisants sont de mauvaise qualité et dangereux pour la santé humaine. C'est en effet généralement dans ces pays que l'on retrouve des ingrédients nocifs pour la santé à l'instar du sirop contre la toux ayant tué 84 enfants nigériens et qui contenait de l'anti-givre pour les véhicules (2009)<sup>33</sup>. Dans ces pays le risque de distribution de médicaments contrefaits apparaît surtout plus local (marchés ou hôpitaux par exemple). Les médicaments contrefaits peuvent aussi concerner des pathologies plus graves comme le VIH/ SIDA et le paludisme voire également des antibiotiques, analgésiques ou antiparasitaires<sup>34</sup>.

Au Nigeria sur dix médicaments vendus : six ne seraient pas homologués et en Guinée 60 % des médicaments commercialisés dans les officines seraient issus de la contrefaçon.<sup>35</sup>

---

<sup>29</sup> Département santé d'Unilever, Stéphanie Bodoni, Hugo Miller, Naweem Mangi, « Asian counterfeiters shift focus to consumer goods from luxury goods », *International Herald Tribune*, 15 juin, 2007.

<sup>30</sup> Andrew Baxter, « The war on drugs copycats », *Financial Times*, 19 décembre 2006.

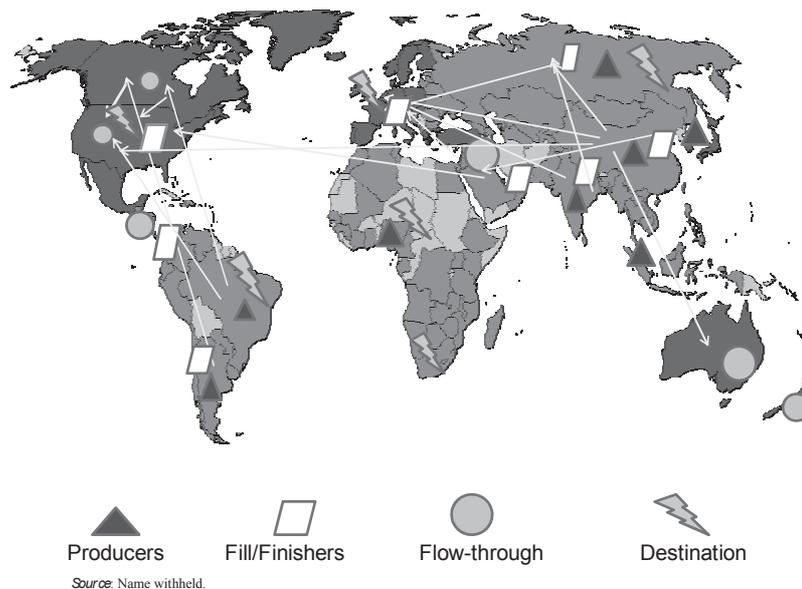
<sup>31</sup> Rapport rédigé sous la direction d'Eric Schmidt, *Evaluation de l'ampleur de la vente des produits contrefaisants sur internet*, CEIS, mars 2009, p. 56.

<sup>32</sup> IRACM, *Fiche Criminalité organisée*, 30 janvier 2012.

<sup>33</sup> Blandine Fauran, « Les enjeux de la lutte contre les faux médicaments », *Cahiers de la sécurité. Les dangers de la contrefaçon*, n°15, janvier-mars 2011.

<sup>34</sup> *Ibidem*.

<sup>35</sup> Pierre Delval, *Le marché mondial du faux. Crimes et contrefaçons*, CNRS éditions, 2010, p. 153.



**Figure 2 : Exemple de flux de fabrication et de distribution pour des produits contrefaits.**  
 Source : OCDE, *The economic impact of counterfeiting and piracy*, 2008.<sup>36</sup>

Il est important de relever que la problématique de la contrefaçon est un enjeu de niveau mondial. Selon l'OMD, les produits contrefaits concerneraient 140 pays<sup>37</sup>. Le rôle de la mondialisation est déterminant. Dans ce contexte, Ce qui se passe en Chine est particulier.

Les informations sur les usines chinoises impliquées et les méthodes en lien avec le crime organisé local restent difficiles à documenter. Il ya quelques années un témoignage crédible estimait toutefois que : « la Chine a 80 000 entreprises dans le secteur chimique mais que le U.S. Food and Drug Administration ne sait pas combien d'entre elles vendent des ingrédients utilisés dans les médicaments consommés par les Américains. Le *Times* qui a examiné des milliers d'entreprises vendant des produits sur les sites majeurs BtoB, a pu repérer 1 300 entreprises chinoises dans le secteur chimique proposant des ingrédients pour les médicaments »<sup>38</sup>.

### *Une dangerosité réelle des médicaments contrefaits*

La dangerosité des médicaments est réelle et rappelons qu'à défaut d'entraîner la mort, un produit contrefait qu'il soit sur-dosé, sous-dosé ou sans principe actif ne soigne pas. Donc, dans le meilleur des cas un faux médicament ne soigne pas et au pire il tue. Dans un stade intermédiaire, il peut entraîner des pharmaco-résistances favorisant l'échec thérapeutique. Sur un plan plus concret, Dans un stade intermédiaire il peut entraîner des pharmaco-résistances favorisant l'échec thérapeutique. Sur un plan plus concret, l'OMS a ainsi référencé une série d'accidents et en particulier le cas d'injections de produits contrefaits pour un traitement contre l'anémie qui a entraîné le décès d'une jeune Argentine en 2004.<sup>39</sup>

D'autres exemples peuvent être cités :

- Panama : en 2006, plus de cent enfants étaient victimes d'un médicament contrefait contenant du diéthylène glycol, un puissant solvant, inséré dans un faux sirop contre la toux. Le solvant était

<sup>36</sup> OECD, *The economic impact of counterfeiting and piracy*, 2008, p. 361.

<sup>37</sup> World Customs Organization, *Customs and IPR Report*, 2008.

<sup>38</sup> Walt Bogdanich, « Chinese drugs flow to market unchecked », *International Herald Tribune*, 1er novembre 2007.

<sup>39</sup> IMPACT, *Counterfeit medicines, Fact sheet*, 14 novembre 2006.

faussement identifié et exporté comme de la glycérine, un ingrédient qui rentre dans la composition de nombreux médicaments<sup>40</sup>.

- Singapour : les autorités sanitaires ont enregistré onze décès et vingt quatre cas de comas liés à l'absorption de contrefaçon de médicaments liés à des dysfonctionnements sexuels en 2008-2009<sup>41</sup>.
- Chine : 192 000 décès en 2001 qui auraient pour origine des médicaments contrefaits (400 000 morts depuis 2001 selon Pharmaciens sans frontières Luxembourg)<sup>42</sup>.

Le risque de santé public lié à des médicaments contrefaits s'étend à des médicaments de plus en plus variés : ainsi au cours de l'opération « Storm 2 » de 2009, coordonnée par IMPACT en Asie, les médicaments contrefaits saisis allaient des antibiotiques aux contraceptifs, en passant par les sérums antitétaniques, les médicaments antipaludiques et ceux qui traitent les problèmes d'érection. En Égypte, les enquêteurs ont aussi bien saisi des médicaments utilisés lors de transplantations d'organes que des milliers de boîtes de médicaments contre le cancer.<sup>43</sup> Le PSI estime que la contrefaçon toucherait 523 types de médicaments en 2012.<sup>44</sup>

### *Des saisies croissantes*

Selon l'OMD, le trafic de faux médicaments a augmenté de 300 % entre 2007 et 2009<sup>45</sup>. Les interceptions douanières de contrefaçon de médicaments ont quadruplé<sup>46</sup> entre 2005 et 2007 au sein de l'Union européenne et en 2009 : 117 millions de médicaments<sup>47</sup> ont été saisis par les douanes. Dans ce nombre, 18 millions étaient dangereux. Ces saisies se caractérisent<sup>48</sup> par une diversification des médicaments interceptés (anti-inflammatoires, antidouleurs, antiseptiques) et du matériel médical (stéthoscopes).

Entre 2009 et 2010<sup>49</sup>, le nombre d'envois interceptés par les douanes a presque doublé : il est passé de 43 500 en 2009 à près de 80 000 en 2010, les produits liés à des enjeux de santé représentant respectivement 18% et 14,5% du total.

Ces chiffres importants s'expliquent par l'explosion des colis postaux illicites interceptés, près de 50 000, qui correspondent à des achats sur Internet. L'Allemagne (22 125) et la Grande-Bretagne (22 146) réalisent chacune, près de 30 % de ces interceptions. En France, les saisies douanières portent principalement sur de faux comprimés de médicaments contre les troubles de l'érection. Cela dit, il convient de relativiser ces chiffres car, en même temps, il convient de rappeler que les quantités expédiées sont moindres avec ce type d'envoi.

---

<sup>40</sup> IRACM, *Fiche Enjeux : Stopper une pandémie planétaire*, 30 janvier 2012.

<sup>41</sup> Sylvia Tan, « Counterfeit sex drugs: 11 deaths and 24 coma cases », *Fridae*, 18 septembre 2009.

<sup>42</sup> Pharmaciens-sans-frontieres.lu, « Les médicaments contrefaits », *Pharmaciens Sans Frontières Luxembourg*, 22 mai 2011. Nous reviendrons ultérieurement sur la validité de telles statistiques.

<sup>43</sup> Commentaire d'Aline Plançon, Interpol dans le *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, vol. 38, avril 2010, p. 241-320.

<sup>44</sup> Kathy Chu, « Growing problem of fake drugs hurting patients, companies », *USA Today*, 13 septembre 2010..

<sup>45</sup> IRACM, *Fiche Criminalité organisée*, 30 janvier 2012.

<sup>46</sup> Sciencedaily.com, « Counterfeit Internet drugs pose significant risks and discourage vital health checks », *Science Daily*, 21 janvier 2010.

<sup>47</sup> Christophe Zimmerman, coordinateur de la lutte contre la contrefaçon et la piraterie à l'OMD, *Conférence sur la contrefaçon à la Mutualité française : Le trafic de faux médicaments comment le combattre*, 15 octobre 2010.

<sup>48</sup> Interview de Jean-Christophe Marten Pérolin, chargé de mission OCLAESP, par Philippe Collier, « Douanes : 7 millions d'articles contrefaisants saisis en 2009 », *Contrefaçon Riposte*, 23 avril 2009.

<sup>49</sup> European Commission - Taxation and customs union, Report on EU customs, enforcement of intellectual property rights Results at the EU border, 2010. Source : Philippe Collier, « Europe : En 2010, les douanes ont saisi pour plus d'un milliard d'euros de contrefaçons aux frontières de l'UE », *Contrefaçon Riposte*, 15 juillet 2011.

Aux Etats-Unis, les autorités douanières saisissent également des quantités croissantes de contrefaçons de médicaments. Ainsi, leur valeur marchande a été évaluée à 16,8 millions de dollars en 2011 contre 5,7 millions de dollars l'année précédente, soit une augmentation de 200%.<sup>50</sup> En termes financier, ces médicaments représentent 10 % du total des saisies contre environ 3% en 2010.<sup>51</sup>

Le nombre d'enquêtes ouvertes par la FDA (Food and Drug Administration) concernant des cas de contrefaçon de médicaments est passé de 6 en 2000 à 58 en 2008<sup>52</sup>. Les produits potentiellement dangereux pour la santé et la sécurité des personnes ont représenté 10% des saisies réalisées en 2008 pour une valeur de 28 millions de dollars.<sup>53</sup>

La croissance des saisies de contrefaçons de médicaments s'expliquerait par plusieurs raisons<sup>54</sup> :

- ratio rentabilité élevée et risque pénal faible ;
- progrès technologique (notamment dans l'imprimerie) ;
- mécanismes de mondialisation.

### **Internet : un vecteur majeur de distribution**

Le crime organisé transnational a très vite compris combien ses activités pouvaient être démultipliées par un recours habile à Internet. La Toile représente de nombreux avantages pour des organisations criminelles : Son maillage universel, sa discrétion et sa flexibilité se prêtent remarquablement au développement de trafics criminels d'envergure.

Globalement le e-commerce est en forte croissance à l'échelle mondiale et la contrefaçon de médicaments peut donc trouver un réel potentiel de croissance dans le cyberspace. Si les études sur Internet sont encore peu nombreuses, un certain nombre de résultats montrent la réalité du phénomène :

- selon une statistique de l'OMS régulièrement reprise, la proportion des médicaments achetés sur des sites Internet qui dissimulent leur adresse physique serait de 50%<sup>55</sup> ;
- d'après une étude<sup>56</sup> de l'Alliance Européenne pour l'Accès à des Médicaments Sûrs, 62% des médicaments achetés sur Internet seraient des contrefaçons.

### **Quelques éléments par zone géographique**

- *Etats-Unis*

Aux Etats-Unis 36 millions d'Américains<sup>57</sup> auraient acheté des médicaments sans prescription sur des sites de ventes illégaux et Internet serait devenu le premier canal de distribution de médicaments contrefaits dans ce

---

<sup>50</sup> U.S. Customs and Border Protection, U.S. Immigration and Customs Enforcement, *Intellectual Property Rights, Fiscal Year 2011 Seizure Statistics*, 2011.

<sup>51</sup> *Ibidem*.

<sup>52</sup> Leem.org, « La contrefaçon dans les pays industrialisés », *LEEM*, 19 mai 2010.

<http://www.leem.org/article/contrefacon-dans-les-pays-industrialises>

<sup>53</sup> *Ibidem*.

<sup>54</sup> Mickaël R. Roudaut, *Marchés criminels. Un acteur global*, Presses Universitaires de France, 2010, p. 133.

<sup>55</sup> Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé, « La menace croissante des contrefaçons de médicaments », vol. 88, n°4, avril 2010, p. 241-320. <http://www.who.int/bulletin/volumes/88/4/10-020410/fr/index.html>

<sup>56</sup> Agence France Presse, « Les médicaments vendus sur Internet inquiètent », *EAASM*, 2 juillet 2008.

L'étude porte sur l'analyse de 100 pharmacies en ligne et sur l'achat de 30 médicaments.

pays.<sup>58</sup> Statistique plus inquiétante citée par le cabinet américain OpSec Security<sup>59</sup> : 66 % des internautes seraient prêts à acheter des produits contrefaits en connaissance de cause et 90% des interviewés citent le prix comme premier critère d'achat pour de tels produits. Une telle donnée remet en cause l'affirmation selon laquelle le patient est toujours victime et non complice lors d'un achat de faux médicament, ou à tout le moins très imprudent. Quant aux sites offrant à la vente des médicaments sur le territoire américain, ils mettent souvent en avant leur nationalité canadienne alors qu'il n'existe que 300 sites légaux de pharmacies en ligne canadiennes, et que selon la Chambre de commerce internationale plus de 11 000 faux sites utiliseraient un « label canadien » en étant en réalité basés à l'étranger (souvent en Russie et en Inde).<sup>60</sup>

#### - Europe

Les dispositions prises par les Etats pour mettre en œuvre les réglementations européennes sur la distribution de médicaments en ligne ont tendance à varier d'un pays<sup>61</sup> à l'autre depuis la directive « falsification » prise après l'arrêt *Doc Morris* de la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE)<sup>62</sup>. Désormais, la commercialisation en ligne de produits est désormais autorisée sur Internet sans prescription.

Une étude, unique à ce jour, fait référence sur le sujet : le rapport « Cracking Counterfeit Europe »<sup>63</sup> conduit dans 14 pays européens, a conclu que le marché des faux médicaments en Europe serait de l'ordre de 10,5 milliards d'euros par an et qu'en France, ce marché représenterait près d'un milliard d'euros.

Cette étude, conduite par la société Nunwood au profit de Pfizer Inc., démontre que 20% des Européens, soit 77 millions d'individus, reconnaissent acheter des médicaments délivrés uniquement sur ordonnance en dehors des circuits autorisés. En France cela représenterait 14% des personnes interrogées soit 6,9 millions d'individus.

#### - France

La France reste une zone « protégée » en Europe, grâce à la qualité de son système de santé, à la solidité de la réglementation régissant les activités pharmaceutiques et en raison du système de remboursement des médicaments de prescription. Des menaces se font jour néanmoins, notamment autour « des achats sur Internet de faux produits dits de 'confort', des pilules amaigrissantes, des compléments alimentaires, des produits dopants ou encore des anabolisants recherchés par les adeptes du culturisme. »<sup>64</sup>

---

<sup>57</sup> Pnewswire.com, « 36 Million Americans have Bought Medications Online Without a Doctor's Prescriptions », *PR Newswire*, 14 décembre 2010.

<sup>58</sup> National Intellectual Property Rights Coordination Center, *Intellectual Property Rights Violations: A Report on Threats to United States Interests at Home and Abroad*, novembre 2011, p. 31.

<sup>59</sup> OpSec Security, Press release, *OpSec Identifies High Quality and Product Functionality as Key New Drivers Motivating Online Counterfeit Electronic Sales*, 8 juillet 2009.

<sup>60</sup> International Chamber of Commerce, Counterfeiting Intelligence Bureau, *The International Anti-Counterfeiting Directory*, 2009, p. 25.

<sup>61</sup> Philippe Collier, « L'OCLAESP cible toutes les problématiques liées à la santé publique », *Contrefaçon Riposte*, 18 décembre 2009.

<sup>62</sup> La société Doc Morris offrait à la vente en allemand pour le consommateur allemand des médicaments à usage humain, en partie autorisés en Allemagne et pour la majorité autorisés dans les autres états membres de l'Union européenne. La Cour a retenu que l'interdiction de vente en ligne est justifiée pour les médicaments sans autorisation et pour ceux qui doivent être délivrés sur ordonnance. Par contre, la vente par correspondance des médicaments non soumis à prescription et la publicité ne peuvent être interdites.

L'arrêt Doc Morris de la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE) date du 11 décembre 2003.

<sup>63</sup> Mypharma-editions.com, « Les faux médicaments représenteraient 10,5 milliards d'euros en Europe », *MyPharma Editions*, 16 février 2010.

Cette enquête a été réalisée entre le 27 octobre et le 8 novembre 2009. 14 000 hommes et femmes de 14 pays européens y ont participé. Pays concernés : Royaume-Uni, Belgique, Suisse, Espagne, Norvège, Danemark, Suède, Autriche, Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Finlande et Irlande.

<sup>64</sup> Philippe Collier, « L'OCLAESP cible toutes les problématiques liées à la santé publique », *Contrefaçon Riposte*, 18 décembre 2009.

On peut aussi noter qu'entre 2001 et 2008, une quarantaine de cas de problèmes de pharmacovigilance liés à la prise de médicaments achetés sur Internet ont été déclarés à l'Afssaps (désormais nommé ANSM)<sup>65</sup>. Sur 38 cas recensés, 11 concernaient des achats de produits amaigrissants, 3 des anabolisants stéroïdiens, 8 des produits stimulants ou défatigants, notamment à base d'hormones.

- Suisse

Comme nous le verrons dans une affaire liée au Moyen-Orient, la Suisse est parfois une zone stratégique en Europe dans le trafic de médicaments contrefaits. Le directeur de Swissmedic<sup>66</sup> observait en 2011 une forte hausse des importations illégales de médicaments potentiellement dangereux pour les patients. En effet les douanes suisses ont pu constater une hausse de 61% par rapport à 2009 de saisies de produits illicites. Plus d'un tiers de ces contrefaçons étaient par ailleurs des stimulants contre les dysfonctionnements érectiles.

En ce qui concerne Internet, les médicaments contrefaits les plus achetés en ligne par les Suisses<sup>67</sup> sont également des médicaments contre le trouble de l'érection mais aussi des produits amaigrissants, des anabolisants, des hormones de croissance, de la mélatonine, des produits antibac mais aussi des narcotiques et des psychotropes.

Plus spécifiquement pour les produits amincissants vendus sur Internet : une étude de Swissmedic<sup>68</sup> a démontré que près de 90% des produits amincissants contenaient des principes actifs mettant la santé en danger.

Suite à cet état des lieux de la contrefaçon de médicaments : comment peut-on analyser plus spécifiquement des organisations criminelles impliquées dans ces trafics illicites en croissance ?

### 1.3. Organisations criminelles et contrefaçon

Il importe de définir le concept d'organisations criminelles et la logique de « trous structureaux » mise en œuvre par de telles organisations dans la contrefaçon de médicaments.

#### 1.3.a. Définition des organisations criminelles

L'expression *organized crime* (crime organisé)<sup>69</sup> apparaît en 1897 aux Etats-Unis et se développe dans le cadre de la prohibition. Le concept est généralement associé au « racket, à l'extorsion, aux activités prédatrices, à la fourniture de biens illégaux. Il connaît un regain d'intérêt dans les années 60 avec le développement du trafic de drogues qui connaît un essor sans précédent aux Etats-Unis ». <sup>70</sup> Cette vision de la criminalité organisée a influencé l'approche européenne notamment à partir des années 70 avec « une vision du crime organisé qui

---

<sup>65</sup> Philippe Collier, « L'Afssaps démontre les dangers des médicaments vendus sur Internet », *Contrefaçon Riposte*, 13 janvier 2009.

<sup>66</sup> Elisabeth Eckert, « Berne lance l'alerte contre les faux Viagra », *Le Matin*, 20 février 2011.

<sup>67</sup> Blandine Fauran, « Les enjeux de la lutte contre les faux médicaments », *Cahiers de la sécurité. Les dangers de la contrefaçon*, n°15, janvier-mars 2011.

<sup>68</sup> Swissmedic, Communiqué de presse, Résultats d'analyse alarmants: Nouveaux chiffres sur des produits amincissants dangereux vendus sur Internet, 6 juin 2011.

<sup>69</sup> Nous ne ferons pas de distinction entre les expressions « organisation criminelle », « criminalité organisée » et « crime organisé » dans le cadre de ce rapport.

<sup>70</sup> Bleuzenn Monot, *La guerre de la contrefaçon. Le grand pillage des marques*, Ellipses, 2008, p. 77.

mute vers un modèle plus violent, plus professionnel et multinational ». <sup>71</sup>

Il existe deux définitions <sup>72</sup> principales de la criminalité organisée :

- Le Conseil de l'Europe (1998) définit l'organisation criminelle comme « une association structurée de plus de deux personnes, établie dans le temps, et agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté ou d'une mesure de sûreté privative de liberté d'un maximum d'au moins quatre ans ou d'une peine plus grave, que ces infractions constituent une fin en soi ou un moyen pour obtenir des avantages patrimoniaux et, le cas échéant, influencer indûment le fonctionnement d'autorités publiques ».

- La définition des organisations criminelles qui fait le plus consensus est celle de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Palerme, décembre 2000) <sup>73</sup> qui définit un « groupe criminel organisé » comme « un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert en vue de commettre une ou plusieurs infractions graves pour en retirer un avantage financier ou un autre avantage matériel ».

Sur un plan plus théorique, relevons par ailleurs que « ce passage de la multiplicité à l'unité d'une définition soulève de nombreuses questions, concernant notamment l'adéquation de la norme juridique par rapport aux phénomènes que l'on veut appréhender [...], mais aussi [...] ses finalités et ses fonctions ». <sup>74</sup> Une définition de la « criminalité organisée » aussi flexible que celle de Palerme pose donc toujours la question de l'adaptation de la « norme juridique » dans la perception et le traitement des organisations. Autre enjeu de la définition ; la dimension « transnationale ». Cet aspect de la définition n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît et la question des relations entre organisations criminelles et économie internationale fait l'objet de débat chez les chercheurs depuis les années 60. C'est en 1975, à l'occasion du cinquième congrès des Nations Unies sur la « Prévention du crime et le traitement des criminels » que l'expression de « crime transnational » <sup>75</sup> a pris toute son ampleur, en particulier en détaillant les liens complexes pouvant exister entre un crime organisé conventionnel, des acteurs économiques majeurs et des représentants institutionnels corrompus. Cela dit, cet état des lieux pertinent ne semble guère avoir été suivi d'effets notamment sur les types de relations en questions entre ces acteurs, ce qui n'a pas pour autant atténué un débat académique souvent déconnecté des enjeux réels.

Pour une première catégorie de chercheurs, cette dimension transnationale est évidente. Selon l'économiste Loretta Napoleoni <sup>76</sup>, « une nouvelle économie de la terreur aurait émergée » et pour la journaliste Claire Sterling, il existe une « Pax Mafiosa » avec des organisations criminelles qui se partagent de manière pacifique des territoires à une échelle globale. <sup>77</sup> Une vision plus « réseautée » de mafias <sup>78</sup> internationales est quant à elle privilégiée par le sociologue Manuel Castells <sup>79</sup>, spécialiste des technologies de l'information, qui voit dans ces organisations mafieuses « un réseau global ». Dans le cadre d'une approche plus géopolitique, on peut aussi citer l'universitaire Susan Strange qui considère qu'il « existe une forme de diplomatie transnationale des mafias

---

<sup>71</sup> Maria-Luisa Casoni, *Criminalité organisée : des représentations sociales aux définitions juridiques*, LGDJ, 2004, p. 622.

<sup>72</sup> IRACM, *Fiche Criminalité organisée*, 30 janvier 2012.

<sup>73</sup> Source de la définition : Convention de l'ONU adoptée par la résolution de l'Assemblée générale du 15 novembre 2000.

<sup>74</sup> Maria-Luisa Casoni, *Criminalité organisée : des représentations sociales aux définitions juridiques*, LGDJ, 2004, p. 5.

<sup>75</sup> Vincenzo Ruggiero, « Fuzzy criminal actors: Introduction », *Crime, Law & Social Change*, vol. 37, n°2, p. 177-190, 2002.

<sup>76</sup> Franck G. Madsen, *Transnational Organized Crime*, Routledge, 2009, p. 80.

<sup>77</sup> Claire Sterling, *Crime Without Frontiers*, Little, Brown and Co, 1994.

<sup>78</sup> Il existe de nombreuses définitions et débats académiques sur la mafia. Au sens premier le terme désigne la mafia sicilienne mais au sens large il désigne toute forme de crime organisé dans d'autres zones géographiques (mafia russe, japonaise...). La mafia peut se définir comme une organisation criminelle dont les activités sont soumises à une direction collégiale occulte et qui repose sur une stratégie d'infiltration de la société civile et des institutions. Source Wikipedia : 15 septembre 2012.

<sup>79</sup> Manuel Castells, *End of Millennium*, Oxford: Blackwell Publishers, 2000, p. 172.

qui a donné naissance à une prolifération d'accords informels qui dénotent l'existence d'une société internationale des mafias, comme il en existe une d'Etats ». <sup>80</sup>

Une autre catégorie de chercheurs a une vision plus critique et considère cette dimension transnationale du crime organisé comme « hypothétique », et « afin d'obtenir des moyens supplémentaires ou d'étendre leurs prérogatives, les services répressifs ont naturellement intérêt à présenter les organisations criminelles comme puissantes, menaçantes, désireuses d'étendre leurs activités et influence ». <sup>81</sup>

Dans le cadre de l'économie globalisée d'aujourd'hui, ces deux visions apparaissent toutefois dans une certaine mesure caricaturale car comme nous le verrons cette dimension transnationale de la criminalité est pour le moins évidente. Selon les chercheurs les plus crédibles, <sup>82</sup> il importe de remettre en cause les « visions complotistes » car les alliances en question entre groupes criminels dits transnationaux sont surtout « des alliances temporaires opportunistes » <sup>83</sup> et leurs formes restent peu « formalisées ». Les organisations criminelles (et a fortiori les « mafias ») doivent en fait se percevoir de manière assez peu structurée car elles sont suivant l'expression de l'universitaire Jean-Louis Briquet <sup>84</sup> : « un objet aux contours incertains, une réalité échappant constamment aux définitions qui en sont proposées [...], un phénomène mouvant en constante évolution, forçant une évolution correspondante des modèles qui tentent de l'appréhender ».

Quant à « l'approche critique », si elle soulève des questions pertinentes sur le sens de la mobilisation ou non de certains acteurs répressifs, elle néglige dans ses analyses un accès aux sources criminelles qui, si elles restent d'un accès difficile, peuvent être dans une certaine mesure disponibles en particulier sur une problématique aussi ciblée que la « contrefaçon de médicaments ».

D'une manière générale, il convient de ne pas tomber dans le sensationnalisme et la désinformation dont les organisations criminelles font souvent l'objet à la fois dans le milieu médiatique mais aussi parfois dans le milieu académique. <sup>85</sup> Toute la difficulté est donc de disposer de travaux de recherche comparatifs sur un objet d'étude aussi complexe que les organisations criminelles car « si la tentative d'identifier de manière univoque un objet « crime organisé » ou « criminalité organisée », permettant de développer des recherches comparatives internationales avait été effectuée par divers chercheurs » <sup>86</sup>, elle aurait abouti « au constat d'une impossibilité, fondée sur la trop grande diversité des phénomènes généralement résumés sous ces noms ». <sup>87</sup> Le caractère organisé du phénomène serait en particulier délicat à déterminer.

Une complexité probablement due en grande partie à la mondialisation car celle-ci ne doit pas se percevoir comme « une extension technologique », <sup>88</sup> notamment avec l'impact d'Internet, mais plutôt comme un « processus social qui configure et reconfigure des 'relations entre des entités multiples [...] qui sont largement distribués dans l'espace' ». <sup>89</sup> Une interprétation qui tend à démontrer *la grande variété des organisations sociales en présence et donc de la multiplicité des modèles d'organisations criminelles potentiels*.

---

<sup>80</sup> Richard Friman, « Prise au piège de la folie ? Le pouvoir étatique et le crime organisé transnational dans l'œuvre de Susan Strange », *Culture & Conflicts*, n°42, été 2001.

<sup>81</sup> Gilles Favarel-Garrigues, « La criminalité organisée transnationale : un concept à enterrer ? », *L'Economie politique*, n°15, juillet 2002.

<sup>82</sup> On peut citer Jean-Louis Briquet ou encore Mark Galeotti.

<sup>83</sup> Mark Galeotti, « Introduction : Global Crime Today », *Global Crime*, vol. 6, n°1, février 2004, p. 1-7.

<sup>84</sup> Jean-Louis Briquet, « Comprendre la mafia. L'analyse de la mafia dans l'histoire et les sciences sociales », *Politix*, vol. 8, n°30, 1995, p. 139.

<sup>85</sup> Roderic Broadhurst, Naryanan Ganapathy, « Organized Crime in Asia : A Review of Problems and Progress », *Asian Criminology*, vol. 3, n°1, juin 2008, p. 1-12.

<sup>86</sup> Maria-Luisa Cesoni, *Criminalité organisée : des représentations sociales aux définitions juridiques*, LGDJ, 2004.

<sup>87</sup> *Ibidem*.

<sup>88</sup> David S. Wall, *Cybercrime. The Transformation of Crime in the Information Age*, Polity Press, 2007, p. 37.

<sup>89</sup> Maureen Cain, « International crime and globalisation », *Criminal Justice Matters*, vol. 46, n°1, 2001.

Doit-on pour autant considérer que nous sommes confrontés à une forme d'impasse analytique ?

Un rapport sur la criminalité du Conseil de l'Europe<sup>90</sup> nuance cette impasse et considère que « la notion d'organisations dotées d'une hiérarchie clairement définie semble céder de plus en plus place à celle de réseaux criminels composés d'individus ou de petites cellules, ainsi que de structures juridiques (le plus souvent commerciales) et d'experts en tous genres (avocats, experts-comptables, etc) affiliés de manière plus ou moins étroite à ces structures. [...] Bref, les réseaux criminels peuvent fonctionner en s'ajustant aux conditions du marché et en exploitant les possibilités qui s'offrent à eux ». Mais au-delà de cette structure organisationnelle flexible, il n'en demeure pas moins que les organisations criminelles, en particulier dans la contrefaçon, peuvent être qualifiées « d'extrémistes économiques, qui cherchent le profit par tous les moyens ».<sup>91</sup>

Si la mondialisation a transformé, voire complexifié, les modèles traditionnels des organisations criminelles : dans cette perspective, la contrefaçon de médicaments est un terrain d'étude stimulant qui nous permettra de questionner et d'éclairer « la criminalité organisée » - et donc les concepts de « crime » et « d'organisation » - sous un angle neuf et pragmatique.

### I.3.b Organisations criminelles et contrefaçon de médicaments : une logique de « trous structuraux »

Quelle que soient les définitions des organisations criminelles retenues (Conseil de l'Europe ou Nations Unies), le trafic de médicaments contrefaits répond le plus souvent, point par point, à leurs critères communs<sup>92</sup> :

- implication de plusieurs personnes ;
- existence d'une véritable structure au sein du groupe ;
- gravité des infractions commises ou projetées ;
- stabilité dans le temps de l'activité criminelle.

Mais, cette vision de l'organisation criminelle apparaît trop « statique » car de nombreuses organisations criminelles, en particulier dans le médicament, semblent se former sur des « failles organisationnelles ». Un point de vue plus particulièrement conceptualisé par le sociologue américain Ronald S. Burt<sup>93</sup>, qui a théorisé sur le concept de « trous structuraux »<sup>94</sup> qui apparaissent « quand un décalage existe entre deux personnes avec un besoin complémentaire en termes de ressources et information. »<sup>95</sup> Un tiers est alors nécessaire et agit comme une sorte d'entrepreneur, réunit les deux individus isolés et compense le décalage existant. Ce « pont social » permet à l'entrepreneur de dégager alors un profit. Dans le domaine de la contrefaçon de médicaments, les contrefacteurs peuvent être d'une grande habileté pour repérer les « trous sociaux » au sein de la supply chain<sup>96</sup>.

---

<sup>90</sup> Council of Europe, *Organised crime situation report: Focus on the threat of economic crime*, 2005.

<sup>91</sup> Bertrand Monnet, Philippe Véry, *Les nouveaux pirates de l'entreprise : Mafias et terrorisme*, CNRS éditions, 2010, p.173.

<sup>92</sup> IRACM, *Fiche Criminalité organisée*, 30 janvier 2012.

<sup>93</sup> Ronald S. Burt, *Structural Holes. The Social Structures of Competition*, Harvard University University Press, 1992.

<sup>94</sup> Ming Xia, « Organizational Formations of Organized Crime in China : perspectives from the state, markets, and networks », *Journal of Contemporary China*, vol. 17, n°54, 2008, p. 1-23.

<sup>95</sup> Ronald S. Burt, *Structural Holes. The Social Structures of Competition*, Harvard University University Press, 1992.

<sup>96</sup> Chaîne de distribution.

Le schéma ci-dessous (inspiré de la fraude alimentaire) peut également s'appliquer au cas de la criminalité dans la contrefaçon de médicaments.



Figure 3 : Opportunités criminelles inspirées du triangle de Felson.

Ce schéma s'inspire du triangle criminel de Felson<sup>97</sup> qui distingue trois éléments qui composent les opportunités criminelles : les criminels, les victimes et les « gardiens et protecteurs de décalages ». Par « gardiens », il faut entendre : police, douanes, ONG, etc ; et par « protecteurs » : systèmes censés surveiller la traçabilité des produits, techniques de veille. On voit surtout ici l'importance des décalages et « trous structureaux » pour les fraudeurs. Quelque soit la dextérité des « gardiens » ou des « protecteurs » pour réduire les risques de contrefaçon, les opportunités criminelles ne sont pas complètement maîtrisables et elles ont probablement augmenté avec la mondialisation et la libéralisation du commerce international depuis une vingtaine d'années. Mais à l'instar de la fraude alimentaire<sup>98</sup>, les contrefaçons de médicaments sont complexes à détecter car les criminels contrefacteurs peuvent multiplier les « points d'entrée » grâce aux nombreux « décalages » que leur offrent les flux logistiques.

Sur un plan plus opérationnel, on peut constater que les contrefacteurs de médicaments utilisent la technique de la « rupture de la charge »<sup>99</sup> qui rend difficile la saisie des marchandises. Cette technique consiste à « acheminer un produit contrefait vers sa destination finale en le faisant passer par un ou plusieurs pays tiers, qui autant que possible, ne sont pas réputés être des pays producteurs de contrefaçon dans le domaine considéré. Les contrefacteurs espèrent ainsi que les douanes se focaliseront sur la provenance du produit et

<sup>97</sup> Marcus Felson, Ronald V. Clarke, *Opportunity makes the thief: practical theory for crime prevention*, Police research series, Paper 98. London: Home Office, 1998.

<sup>98</sup> Douglas C. Moyer, John Spink, « Defining the Public Health Threat of Food », *Journal of Food Science*, vol. 76, n°9, 2011.

<sup>99</sup> Mark Davison, *Pharmaceutical Anti-Counterfeiting. Combating the Real Danger from Fake Drugs*, Wiley, 2011, p. 18.

non son origine ». <sup>100</sup> Par ailleurs, les contrefacteurs utilisent tous les moyens de transport possibles et fractionnent les étapes de fabrication et de conditionnement. De telles opérations rendent délicate la traçabilité des marchandises car « les médicaments contrefaits peuvent être fabriqués dans un pays, transformés dans un autre, conditionnés dans un troisième avant qu'ils ne soient transportés en transit via divers pays pour finalement aboutir à la destination où ils sont destinés à la vente ». <sup>101</sup> Ces organisations criminelles ont aussi tendance à perfectionner le packaging de leurs médicaments plutôt que le contenu pour privilégier la tromperie des services douaniers sur l'origine des produits. <sup>102</sup> A grande échelle, ces réseaux de contrefacteurs ont également la capacité de produire de faux certificats de conformité de qualité pour des médicaments ou autres faux documents officiels leur permettant d'infiltrer des réseaux légaux de grossistes ou des réseaux de distribution. La maîtrise du réseau de distribution est en général le facteur clé des organisations criminelles les plus puissantes. <sup>103</sup> On peut par ailleurs relever que ces problématiques d'intermédiation et de traçabilité de produits pharmaceutiques ne sont guère nouvelles et qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle le contrôle sur ces produits vendus suscitait déjà des craintes de contrefaçon. <sup>104</sup>

Cette question des flux pose plus globalement le problème du réseau de fabrication et de distribution. Le système américain, avec un réseau complexe de distributeurs et de grossistes, offre de multiples opportunités pour une organisation criminelle spécialisée dans la contrefaçon de s'insérer dans ce méandre de flux en repérant les points faibles. Comme le schéma ci-dessous <sup>105</sup> le montre : les trois principaux grossistes américains qui distribuent 90% des médicaments aux Etats-Unis (AmeriSourceBergen, Cardinal Health Inc., McKesson Corp.) sont en contact avec les pharmacies puis les consommateurs et peuvent aussi être potentiellement la cible de flux de produits contrefaits. Le risque vient notamment des 6 500 petits grossistes intermédiaires qui peuvent être la cible de contrefacteurs. <sup>106</sup>

Ainsi que l'indique la figure 4, les contrefacteurs cherchent à intégrer la supply chain de manière légale, ils peuvent pour cela mixer des vrais et faux produits ainsi que repackager les produits contrefaits. L'objectif étant de ne pas susciter la méfiance des trois principaux grossistes américains en mixant les produits licites et illicites et en fragmentant au mieux la chaîne grâce à certains intermédiaires moins regardant sur l'origine des produits, ce qui rend encore plus difficile la remontée des filières.

---

<sup>100</sup> *Ibidem*.

<sup>101</sup> Barbara Pick, *Accès aux médicaments et contrefaçon pharmaceutique en Russie post-soviétique*, L'Harmattan, 2006, p. 128.

<sup>102</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 29.

<sup>103</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 146.

<sup>104</sup> Gérard Béaur, Hubert Bonin et Claire Lemercier, *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*, Droz, 2007, p. 717.

<sup>105</sup> Wyatt Yankus, prepared for The American Council on Science and Health, *Counterfeiting drugs : coming to a pharmacy near you*, updated version, 2009, p. 6.

<sup>106</sup> Roger Bate, *Making a Killing : The Deadly Implications of the Counterfeit Drug Trade*, The AEI Press, 2008, p. 28.

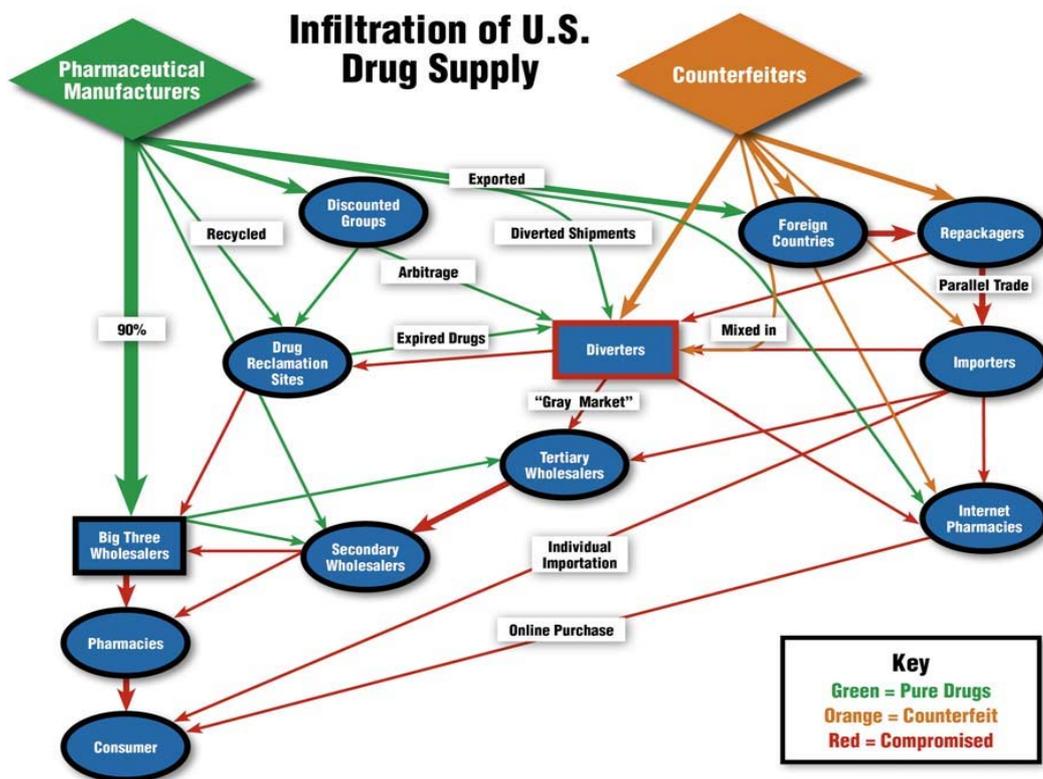


Figure 4 : Exemple de flux de fabrication et de distribution pour des produits contrefaits. Infiltration of U.S. Drug Supply.

D'une manière générale, les Etats-Unis sont une cible privilégiée des contrefacteurs car selon les estimations, 40% des médicaments y sont importés ce qui augmente le risque potentiel d'importation de médicaments contrefaits.<sup>107</sup>

Cette problématique se retrouve en Europe avec en particulier la Suisse<sup>108</sup> qui peut parfois être une zone intermédiaire à risques, notamment en raison de ses frontières perméables avec l'Union européenne.

En fait, si les importations de médicaments directement ciblés pour la population suisse sont particulièrement surveillées, c'est moins le cas dans le cadre d'exportations vers des pays européens.<sup>109</sup> Selon Hans-Beat Jenny, vice-directeur de Swissmedic, l'Institut suisse des produits thérapeutiques, les conditions économiques et fiscales favorables font de la Suisse un pays attractif pour des commerçants en médicaments plutôt douteux, et ceci malgré une pratique locale assez stricte en matière d'autorisations. « C'est comme ça, admet le vice-directeur de Swissmedic. Avec les médicaments falsifiés, on constate souvent que la vraie origine a été camouflée ».<sup>110</sup>

<sup>107</sup> Nabp.net, « National, International Stakeholders Develop New Strategies for Fighting Counterfeit Drugs », *NABP*, 3 mai 2011.

<sup>108</sup> Julie Zaugg, « La Suisse leader des faux médicaments », *L'Hebdo*, 29 mai 2008.

<sup>109</sup> *Ibidem*.

<sup>110</sup> *Ibidem*.

Essayer de tracer ces routes commerciales s'avère délicat<sup>111</sup>. Cela dit, l'existence de flux « commerciaux » de médicaments contrefaits entre des pays asiatiques comme la Chine et l'Inde, et l'Europe et l'Amérique du Nord est indiscutable. L'existence d'importateurs européens et nord-américains peu scrupuleux qui exploitent les opportunités offertes par le marché parallèle est évidente comme nous le verrons avec les cas de Peter Gillespie en Grande-Bretagne ou d'Andrew Strempler au Canada. Ces importateurs créent alors des points d'entrées dangereux au sein des supply chains légales. Ces routes commerciales sont d'autant plus complexes à remonter que la supply chain peut être particulièrement sophistiquée et que les contrefacteurs peuvent s'y intégrer de diverses manières.

L'environnement criminologique a également une importance particulière dans le cas des contrefaçons de médicaments car nous avons pu voir que les organisations criminelles sont délicates à repérer. Une criminalité en col blanc, parfois liée à un milieu industriel ou baignant dans un environnement légal, peut avoir des opportunités pour monter des réseaux illicites dans les médicaments. Se pose toutefois un défi analytique majeur qui est bien sûr lié à la dimension plus ou moins secrète de telles organisations, ainsi que de l'accès à des sources d'information à la fois validées et pertinentes. Ce travail n'a pas la prétention de porter un regard exhaustif mais de dégager des lignes fortes d'analyse à partir des sources les plus crédibles (média, académiques, entretiens). Un travail de terrain et des travaux ultérieurs pourraient bien sûr prolonger cette première analyse à l'intersection de la criminologie et du secteur pharmaceutique, car il convient de garder à l'esprit que les méthodes et les organisations des criminels-contrefacteurs évoluent en permanence<sup>112</sup> et qu'il convient donc de prendre ce travail de recherche non comme une étude définitive sur un phénomène complexe et opaque mais plutôt comme une « photographie » qui tente également de clarifier un champ de réflexion qui reste en grande partie à défricher. Le cas de la cybercriminalité est révélateur des défis analytiques du binôme « organisation criminelle – contrefaçon de médicaments ».

## I.4. Cybercriminalité et contrefaçon

### I.4.a Définition

À l'instar de nombreux débats sur la définition de la criminalité, la cybercriminalité n'échappe pas à une problématique de sa définition qui tient en particulier à la difficulté à cerner cette forme de criminalité dans l'espace Internet. Parmi les nombreuses propositions on peut relever celle de l'ONU<sup>113</sup> : « la cybercriminalité recouvre tout comportement illégal faisant intervenir des opérations électroniques qui visent la sécurité des systèmes informatiques et des données qu'ils traitent ». Olivier Iteanu<sup>114</sup>, juriste spécialisé dans les nouvelles technologies propose une définition largement partagée par la plupart des acteurs : « la cybercriminalité peut se définir comme toute action illégale dans laquelle *un ordinateur est l'instrument ou l'objet du délit* ».

Mais, ainsi que le précise l'avocat Olivier Iteanu, cette définition présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte le « offline »<sup>115</sup>; cela dit les douanes et un certain nombre d'acteurs tendent à élargir le concept de cybercriminalité à des actes qui impliquent des flux criminels *à la fois dans le réel et sur Internet* par l'intermédiaire d'un ordinateur. Cette vision élargie de la cybercriminalité sera retenue car elle présente l'avantage de pouvoir observer cette forme de criminalité à la fois sur un champ réel et virtuel. En effet, force est de constater que si la commande se fait sur le vecteur internet, son envoi passe forcément par une livraison physique.

---

<sup>111</sup> UNICRI, *Counterfeiting, A Global Spread, A Global Threat*, 2007, p. 39.

<sup>112</sup> Nayanah Siva, « Tackling the booming trade in counterfeit drugs », *The Lancet*, vol. 376, 20 novembre 2010.

<sup>113</sup> Myriam Quémener, Joël Ferry, *Cybercriminalité, défi mondial et réponses*, Economica, 2007, p. 4.

<sup>114</sup> Olivier Iteanu, *Tous cybercriminels*, Jacques-Marie Laffont éditeur, 2004.

<sup>115</sup> Le « offline » peut être ici assimilé au monde dit physique en opposition au monde virtuel incarné par Internet.

La question reste posée<sup>116</sup> de savoir si la cybercriminalité en tant que telle est réellement une nouvelle forme de criminalité avant-gardiste ou si elle n'est qu'un support à des formes plus conventionnelles de criminalité.<sup>117</sup> Selon ce point de vue, le concept de cybercriminalité « oscille » entre la nouveauté et le conventionnel ce qui « soulève une difficulté sur le plan théorique de la définition ». Le chercheur canadien Stéphane Leman-Langlois distingue le simple crime par ordinateur du cybercrime qui implique une utilisation plus dynamique du réseau Internet et au sein duquel le concept de cybercriminalité couvre des conduites dont l'existence est entièrement liée à celle des réseaux. Cette *vision dynamique des réseaux* se révélera particulièrement pertinente pour la suite de nos réflexions sur les enjeux de contrefaçon de médicaments en ligne.

#### I.4.b Formes de cybercriminalité

Depuis les années 90, la cybercriminalité se caractérise par sa nature « automatisée et dispersée »<sup>118</sup> grâce à la technologie du haut-débit. Dans les années 2000, les actes de cybercriminalité ont donc considérablement augmenté avec une spécialisation croissante des techniques :

*Le spam* : celui-ci peut se définir comme « un email diffusé en masse et non sollicité. Non sollicité signifiant que le destinataire n'a pas accordé d'autorisation vérifiable pour que l'email en question soit envoyé. Masse signifiant que le message expédié fait partie d'une plus large collection de messages contenant tous le même contenu ».<sup>119</sup>

L'envoi de ces emails est souvent « un instrument de commencement d'exécution d'une infraction principale permettant d'obtenir illicitement des gains importants ».<sup>120</sup>

Cette technique peut être utilisée dans certains cas de contrefaçon en ligne en particulier pour les médicaments.

*Le phishing* est une « méthode de captation frauduleuse auprès d'internautes de données individuelles et personnelles en vue de leur utilisation au détriment des clients de banques ou de sites marchands ». Cette technique consiste à abuser de la crédulité de l'internaute pour obtenir son numéro de carte de crédit par exemple au moyen de faux emails utilisant des logos officiels (FBI ou une banque célèbre).<sup>121</sup>

Quant au *pharming*, il est un dérivé du *phishing* et implique de détourner l'accès à un site Internet vers un site pirate. Si l'adresse du site semble exacte, l'internaute se trouve en fait détourné vers un faux site où le pirate peut alors capturer des informations confidentielles.

*Le cybersquatting*<sup>122</sup> est une pratique qui consiste à enregistrer un nom de domaine Internet (le plus souvent reprenant le nom d'une marque connue) pour le revendre ensuite avec profit au titulaire légitime de ce nom. Cette technique peut, selon la façon dont le nom de domaine est utilisé, s'apparenter à de la contrefaçon, de la concurrence déloyale ou du parasitisme.

---

<sup>116</sup> Stéphane Leman-Langlois, « Questions au sujet de la cybercriminalité, le crime comme moyen de contrôle du cyberspace commercial », Centre International de Criminalité Comparée, Université de Montréal, *Criminologie*, vol. 39, n°1, printemps 2006, p. 63-81.

<sup>117</sup> A noter que selon l'universitaire britannique de référence David S. Wall la majorité des cybercrimes qui passent en jugement correspondent en fait à des actes criminels classiques plutôt qu'à de supposés cybercrimes d'un nouveau genre in David S. Wall, « The internet as a conduit for criminal activity » dans April Pattavina (éd.), *Information Technology and the Criminal Justice System*, Sage, 2004.

<sup>118</sup> Franck Guarnieri, Eric Przywa, « Cybercriminalité - contrefaçon : les interactions entre "réel et virtuel" », *Cahiers de la sécurité. Les dangers de la contrefaçon*, n°15, janvier-mars 2011.

<sup>119</sup> Source : Le site de l'organisation internationale The Spamhaus Project, <http://www.spamhaus.org/consumer/definition/>

<sup>120</sup> Joël Ferry, Myriam Quémener, *Cybercriminalité, défi mondial et réponses*, Economica, 2007.

<sup>121</sup> D'après les sources citées par le chercheur Eric Filiol, environ 5% des internautes ciblés tomberaient dans le piège tendu par les phishers. Eric Filiol, Philippe Richard, *Cybercriminalité, enquête sur les mafias qui envahissent le web*, Dunod, 2006, p. 41.

<sup>122</sup> Définition du CEIS, Source : Eric Schmidt (sous la direction), *Evaluation de l'ampleur de la vente des produits contrefaisants sur internet*, CEIS, mars 2009.

*Le typosquatting* (ou *typowriting*) consiste à enregistrer un nom de domaine dont l'orthographe est très proche d'un autre nom qui bénéficie d'un fort trafic. Si l'internaute commet une faute de frappe sur le nom du site originellement souhaité, il peut être détourné sur le site squatteur.

Quant au cyberspace, deux caractéristiques permettent de le qualifier<sup>123</sup> :

- Une interaction permanente entre le réel et le virtuel (un point essentiel qui trouve également toute sa pertinence dans l'analyse d'une cybercriminalité liée à la contrefaçon).
- Une spatialité qui lui est propre puisqu'il s'agit d'un paysage mouvant, un territoire relationnel en reconfiguration permanente qui privilégie les points de passage et la « connectivité ».

En résumé, la cybercriminalité évolue sur un territoire émergent où les menaces informatiques s'exercent de manière spécifique par rapport au monde réel mais où l'interaction « virtuel - réel » reste essentielle à l'analyse, en particulier dans le cas d'un produit à forte valeur ajoutée tel que le médicament.

La dimension mouvante du cyberspace rend donc l'observation de la cybercriminalité d'autant plus stratégique que l'on compte 2,2 milliards d'internautes dans le monde.<sup>124</sup>

---

<sup>123</sup> Solveig Godeluck, *La géopolitique d'internet*, La Découverte, 2002, p. 7-8.

<sup>124</sup> Internet World Stats, 31 décembre 2011.



## II. Réalités du binôme « contrefaçon de médicaments - organisations criminelles »

---

Avant d'aborder le cas spécifique de la contrefaçon, il convient de préciser que les organisations criminelles sont également impliquées dans des vols ou des détournements de médicaments vers le marché noir. Une affaire récente au Canada<sup>125</sup> est significative de cette situation : « près de 3 millions de pilules antidouleur ont été volées ou ont mystérieusement disparu des pharmacies canadiennes depuis trois ans, dont plus de 200 000 doses d'opiacés au Québec. Les autres ont surtout été « perdues en transit » ou font l'objet d'une « perte inexplicable ». Deux molécules sont particulièrement prisées par les voleurs : « l'oxycodone [...] et l'hydromorphone ». <sup>126</sup> Ces deux molécules permettent de produire des médicaments qui font partie de la classe des opiacés, qui englobent tous les dérivés du pavot, dont l'héroïne, l'opium et la morphine et peuvent donc intéresser en partie une population de toxicomanes. L'origine de ces trafics peut être variable : vols en pharmacies, fausses ordonnances, vols chez un grossiste ou encore dans les locaux de l'importateur, voire sous douane.

En ce qui concerne la contrefaçon, les liens existant entre contrefaçon de médicaments et criminalité organisée semblent aujourd'hui largement reconnus en particulier par l'UNICRI<sup>127</sup>, ainsi que par Interpol<sup>128</sup>. En termes de trafic : il est validé que cette implication dans la contrefaçon de médicaments soit gérée à des degrés divers par le crime organisé. « Les organisations criminelles ont su saisir les opportunités inhérentes aux transformations globales. Elles ont su développer un avantage compétitif et les gouvernements sont aujourd'hui incapables de mettre en place des stratégies de lutte efficaces pour combattre un crime qui est à la fois délocalisé et globalisé ». <sup>129</sup> Il y a donc un nouveau visage du crime organisé de plus en plus similaire au commerce d'une entreprise transnationale qui combine une hiérarchie rigide et un ancrage territorial avec des structures flexibles adaptables en fonction des circonstances.

Ces organisations qui correspondent aux critères définis par la Convention de l'ONU, dite de Palerme (2000)<sup>130</sup>, ont avant tout la volonté de tirer un avantage financier de ces infractions graves. Avantage financier qui comme nous le verrons est de plus en plus substantiel dans la contrefaçon de médicaments. Quant à la structure des groupes en question, nous pourrions observer la diversité des cas avec l'importance prise par des organisations en réseau sur des organisations hiérarchiques plus fortement structurées. Le paramètre de la taille s'avère être l'indicateur le plus significatif du caractère criminel de telles organisations : la cybercriminalité confirmera une telle approche en réseau parfois de grande envergure mais avec une fragmentation organisationnelle plus marquée et avec la capacité d'un seul individu à pouvoir potentiellement commettre des actes criminels d'envergure à une échelle mondiale.

D'une manière générale, ces organisations criminelles auront également tendance à faire perdurer leurs activités dans le temps de façon à engendrer encore plus de bénéfices avec un risque d'impact sanitaire croissant.

Plusieurs types d'organisations criminelles peuvent se distinguer dans la contrefaçon de médicaments :

- les organisations de petite taille ;

---

<sup>125</sup> Daphné Cameron, « Opiacé des millions de pilules disparues », *LaPresse.ca*, 6 juin 2012.

<sup>126</sup> *Ibidem*.

<sup>127</sup> UNICRI, *Counterfeiting, A Global Spread, A Global Threat*, 2007, p. 103.

<sup>128</sup> « Le lien entre les groupes du crime organisé et les produits de contrefaçon est bien établi ». Allocution publique de R.K. Noble du 16 juillet 2003 devant la Commission des relations internationales de la Chambre des représentants des Etats-Unis ([www.interpol.com](http://www.interpol.com)).

<sup>129</sup> *Ibidem.*, p.105.

<sup>130</sup> Source de la définition : Convention de l'ONU du 15 novembre 2000.

- les organisations transnationales de taille moyenne ;
- les organisations de grande envergure, notamment transnationales, qui peuvent perdurer sur plusieurs années et se métamorphoser en fonction des contraintes/opportunités ;
- les organisations cybercriminelles.

Comme nous le verrons, une catégorie stratégique se greffe à cette typologie : le cas de la criminalité chinoise qui combine une criminalité liée à une économie grise avec le cas des triades dont l'implication reste malgré tout délicate à démontrer avec précision sur notre champ de recherche. Se pose aussi la question des mafias et des liens avec le terrorisme que nous aborderons également.

## II.1. Organisations criminelles de petite taille (deux à cinq personnes)

Ce genre d'organisation se retrouve en général dans un pays occidental où un individu se charge d'importer seul (ou avec deux, trois complices) des médicaments contrefaits de Chine ou d'Inde. Ces organisations sont souvent le fait de personnes flairant l'opportunité de se faire de l'argent en proposant des produits ciblés pour une partie de la population à des tarifs attractifs. Parmi les nombreux exemples, on peut citer le cas du britannique Victor Cheke<sup>131</sup>, 42 ans, qui a été interpellé par des fonctionnaires de l'UK Border Agency à l'aéroport anglais de Coventry avec des paquets contenant des dizaines de milliers de tablettes contrefaites pour traiter les troubles de l'érection. Cheke aurait d'abord envisagé de simplement importer ces « médicaments » puis a par la suite planifié de les distribuer sur Internet et de vendre les pilules 25 pennies l'unité. Le Britannique était dans une situation financière délicate et voyait dans ce commerce illégal un moyen rapide de gagner de l'argent. Il avait eu un antécédent avec des importations illégales de 29 000 tablettes de médicaments d'Inde en 2009 et a été condamné à un an de prison.

On peut aussi citer le cas de Mimi Trieu<sup>132</sup>, propriétaire d'un salon de beauté à Philadelphie, qui a importé et vendu des pilules amincissantes entre octobre 2008 et mai 2009 et a continué à en importer jusqu'en mars 2010 tout en sachant que ces pilules contenaient du sibutramine et d'autres substances dangereuses. Ces importations de Chine par la poste ont porté sur près de quatre millions de pilules : les colis mentionnaient comme contenu des cadeaux avec une valeur non commerciale.

Selon les autorités américaines, Mimi Trieu aurait vendu 1 750 000 capsules de médicaments illégaux pour une valeur de 245 000 dollars. Elle avait par ailleurs fait la promotion de ces fausses pilules en précisant qu'elles étaient fabriquées au Japon et contenaient des ingrédients naturels. Autant d'éléments à charge.<sup>133</sup>

Dans le cas de la Chine, on peut citer l'exemple de Lu Chong<sup>134</sup>, un jeune Chinois de 27 ans originaire de Tianmen City, dans la province d'Hubei, qui a été condamné à onze ans de prison pour avoir vendu sur Internet près d'une centaine de sortes de médicaments contrefaits (surtout contre le diabète, la goutte et la dépression) en 2007 et 2008. Lors de la visite de son appartement, plus de 5 000 flacons de médicaments ont été saisis alors qu'il ne possédait pas de licence de fabrication de médicaments. Ses ventes ont été évaluées à 1,4 millions de yuans (220 000 dollars) sur deux ans. Les enquêteurs ont dû voyager pendant trois ans dans vingt villes chinoises pour accumuler des preuves auprès de 400 victimes et prouver ainsi sa culpabilité.

Si la France reste protégée, et qu'aucune saisie de contrefaçon de médicaments n'a été faite dans des pharmacies légales, il n'en demeure pas moins que des trafics peuvent s'organiser en particulier avec des filières chinoises. Dans une enquête, le SNDJ<sup>135</sup> a ainsi établi l'implication d'un couple<sup>136</sup> qui, de 2006 à 2008,

<sup>131</sup> Matthew Cooper, « Man jailed for faked Viagra imports », *TheIndependent.co.uk*, 9 septembre 2011.

<sup>132</sup> FDA, *Philadelphia Woman Pleads Guilty to Importing Illegal Diet Pills*, 17 décembre 2010.

<sup>133</sup> Source d'information le site : [http://www.justice.gov/usao/pae/News/Pr/2010/may/trieu,m\\_indictment.pdf](http://www.justice.gov/usao/pae/News/Pr/2010/may/trieu,m_indictment.pdf)

<sup>134</sup> Xinhua News Agency, *Chinese court gives heaviest sentence for selling fake drugs on Internet*, 10 octobre 2009.

<sup>135</sup> SNDJ : Service National de Douane Judiciaire.

dirigeait un réseau familial pour approvisionner en médicaments sa boutique parisienne et plusieurs pharmacies illégales à Paris. « Il se servait également de prête-noms pour masquer les importations illicites des médicaments et les transferts financiers entre la France et la Chine. Le couple et des complices ont été interpellés en mai 2008. 7 600 boîtes, représentant plus de 400 références de médicaments, ont été saisies dans leur boutique parisienne. Ces médicaments ne pouvaient être vendus que par des pharmaciens. Certains d'entre eux, traitant notamment les dysfonctionnements sexuels, constituaient des contrefaçons ou étaient interdits en raison de leur toxicité (risques d'hypertension ou d'insuffisance rénale) ». <sup>137</sup>

Ces types d'affaires confirment donc l'accessibilité croissante pour des citoyens ordinaires à des activités criminelles grâce aux outils technologiques « démocratisés » et aux flux commerciaux internationaux.

## **II.2. Organisations criminelles transnationales de taille moyenne (environ une dizaine de personnes)**

On peut distinguer trois cas d'envergure dans cette catégorie : les affaires Wuppertal et Arnaud B. (toutes les deux toujours en cours), et l'affaire Peter Gillespie qui est un cas majeur de risque sanitaire. Ces exemples démontrent que des organisations de taille intermédiaire peuvent être aussi bien issues du grand banditisme international (Wuppertal) que d'acteurs plus directement impliqués dans l'industrie pharmaceutique (Gillespie) ou encore d'affairiste opportuniste (Arnaud B.).

### II.2.a. Affaire Wuppertal<sup>138</sup>

Cette affaire débute en février 2007. A cette date un citoyen allemand reçoit un retour de courrier contenant des médicaments qu'il n'avait jamais posté. Cet Allemand signale le cas aux autorités et la police régionale met alors en place un dispositif de surveillance en mai 2007 autour de la poste centrale de Wuppertal qui semble être le lieu d'expédition de produits contrefaisant à destination de patients potentiels. En juillet 2007, près de 18 000 colis contenant des médicaments, soit 1 300 kilos de différentes marques, sont interceptés dans des entrepôts de Wuppertal après seulement quatre mois de surveillance. Les colis saisis contiennent des comprimés en vrac emballés dans des sachets avec une photocopie de la notice adressée à des patients américains ayant commandés leurs médicaments sur deux sites Internet supposés américains ([www.usamedz.com](http://www.usamedz.com) et [www.pillenpharm.com](http://www.pillenpharm.com)), mais en fait domiciliés en Hollande et en Israël. En outre, les paiements en ligne orientaient le patient vers un troisième site nommé [rxsecured.com](http://rxsecured.com), commun aux deux premiers, hébergé en Israël. Au final, l'argent était versé auprès d'une banque au Panama.

Des tests d'achat effectués en août 2007 par les autorités sur le site [www.usamedz.com](http://www.usamedz.com) ont confirmé le caractère contrefaisant des médicaments. L'enquête a démontré que la marchandise était fabriquée en Chine, puis importée dans un entrepôt en Italie. Quatre suspects sont alors arrêtés avec à leur tête un Israélien. La valeur des biens saisis est estimée à 450 000 euros en numéraire ou matériels. La valeur des courriers envoyés a été évaluée à environ 4 millions de dollars. Deux autres suspects d'origine bulgare, en charge des aspects logistiques et de mailing, sont repérés à Salzburg, en Autriche. Enfin, un dernier suspect est originaire de Georgie et d'Israël. Sur le plan de l'organisation logistique, de nombreux pays sont utilisés : l'Italie comme zone de stockage et de transfert de médicaments contrefaits, et l'Allemagne comme lieu de conditionnement pour des commandes destinés à des patients américains.

---

<sup>136</sup> Cas cité dans : Leem, Douanes, Communiqué de presse, *Lutte contre les trafics de médicaments, le Leem et la Douane renforcent leur coopération et signe une déclaration de principes avec les laboratoires pharmaceutiques*, 18 juin 2010.

<sup>137</sup> *Ibidem*.

<sup>138</sup> Le nom de la ville a été changé.

La marchandise était ensuite expédiée par voie postale de France, pays relais avant les envois postaux aux Etats-Unis.

Le système de paiement s'est avéré être complexe et transitait par différents pays : Allemagne, Chypre, Autriche puis Suisse. Une banque georgienne était aussi impliquée dans des transferts d'argent. Deux points centraux de l'organisation étaient situés en Israël et dans les Iles Vierges britanniques.

Cette affaire se rapprocherait d'un cas de grand banditisme qui se caractérise par « la nature éphémère des groupes qui se dissolvent spontanément après quelques opérations ou se dispersent spontanément après l'arrestation de certains de leurs membres ». <sup>139</sup> A la différence près que le démantèlement du réseau n'a été que temporaire car il se serait reformé en particulier sur la zone espagnole. D'autre part la triple compétence en logistique, e-commerce et finance rapproche cette organisation d'une logique managériale très marquée.

## II.2.b. Affaire Arnaud B.

Deuxième exemple récent d'envergure avec un acteur central : l'affaire Arnaud B. <sup>140</sup>.

Arnaud B. est soupçonné d'avoir écoulé, depuis 2007, plus de 4 tonnes de médicaments contrefaits fabriqués en Chine, via le réseau officiel des pharmacies, au Royaume-Uni, mais aussi en Allemagne, Belgique, Suisse, Etats-Unis et aux Emirats arabes unis.

« Il faisait élaborer des médicaments sous-dosés ou qui ne contenaient pas de principe actif, relate une source proche de l'affaire. Ces produits étaient destinés à lutter contre les maladies cardio-vasculaires et soigner les personnes qui souffrent de trouble bipolaire » <sup>141</sup>. Le préjudice pour les laboratoires pharmaceutiques, dont Sanofi, s'élève à plusieurs millions d'euros. Le suspect, propriétaire de sa villa espagnole, achetée 1,4 Md€ payés rubis sur l'ongle, s'est vu signifier son mandat d'arrêt européen avant d'être présenté aux autorités judiciaires espagnoles. Il devrait être remis à un juge d'instruction de la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Marseille (Bouches-du-Rhône), en charge de ce dossier.

« Cette opération, baptisée Casamayor, du nom de la société gérée par Arnaud B. en Espagne, a été rendue possible grâce à la collaboration entre les enquêteurs de la Guardia Civil et des gendarmes de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaesp), poursuit la même source. Ce trafiquant international de médicaments était devenu la priorité des priorités. » <sup>142</sup> Les enquêteurs français ont remonté sa piste après la découverte par les autorités de santé américaines d'anomalies, lors d'essais cliniques, dans la composition de plusieurs médicaments traitant des maladies cardio-vasculaires et la schizophrénie livrés par Arnaud B.

« Sans cela, il aurait pu continuer longtemps ses petites affaires, révèle un proche de l'affaire. Un de ses complices a été interpellé aux Etats-Unis et condamné à six ans de prison ferme. Une de ses intermédiaires en France a également été identifiée avant d'être interpellée. » <sup>143</sup> Catherine K., à la tête d'une société basée à Nice (Alpes-Maritimes), en charge de la réexpédition d'une partie de la marchandise contrefaite, a été mise en examen pour « contrefaçon de médicaments », « blanchiment » et « exercice illégal de la profession de pharmacien », avant d'être placée sous contrôle judiciaire. Ces pilules étaient revendues sous des emballages proches des originaux et avec le même nom que les vrais médicaments. Les investigations se poursuivent pour établir la destination des flux financiers engrangés par ce trafiquant.

---

<sup>139</sup> Christian Choquet, « Evaluer la menace terroriste et criminelle », *Cultures & Conflits*, 25 février 2005, p. 4.

<sup>140</sup> Stéphane Sellami, « Le trafiquant avait écoulé quatre tonnes de faux médicaments », *Le Parisien*, 10 octobre 2012.

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/le-trafiquant-avait-ecoule-quatre-tonnes-de-faux-medicaments-10-10-2012-2219347.php>

<sup>141</sup> *Ibidem*.

<sup>142</sup> *Ibidem*.

<sup>143</sup> *Ibidem*.

## II.2.c. Affaire Peter Gillespie

Peter Gillespie est un Britannique de 65 ans, originaire de Windsor, Berkshire, qui gérait une entreprise basée au Luxembourg. Entre décembre 2006 et mai 2007, cet expert-comptable et distributeur pharmaceutique a importé 72 000 paquets de médicaments contrefaits, soit plus de deux millions de doses<sup>144</sup>. Environ un tiers de ces expéditions concernait des médicaments supposés soigner des pathologies graves telles que le cancer de la prostate, des problèmes cardiaques et la schizophrénie. Sa société a importé des médicaments pour une valeur de 1,4 millions de livres alors qu'ils avaient une valeur au détail de 4,7 millions de livres et ainsi le profit dégagé par l'ensemble des associés a atteint la somme de 3 millions de livres (4,9 millions de dollars).

Les médicaments contrefaits étaient expédiés de Chine par voie maritime via Hong Kong, Singapour et la Belgique, puis étaient packagés comme des médicaments français pour être vendus en Grande-Bretagne en « distribution parallèle »<sup>145</sup>.

Selon le MHRA<sup>146</sup>, il s'agit du premier cas majeur où des contrefacteurs ont utilisé cette technique de distribution. Dans le cadre de cette gigantesque escroquerie, 25 000 paquets de médicaments contrefaits auraient été vendus à des pharmacies ou à des hôpitaux et ont donc été accessibles à des patients.<sup>147</sup> Facteur aggravant : selon le MHRA, ces « médicaments » ne contenaient que 50 à 80 % d'ingrédients actifs plus des impuretés de nature inconnue.

Gillespie a argumenté<sup>148</sup> qu'il pensait avoir importé des médicaments français à partir de Bruxelles et qu'il faisait alors de manière légale du « commerce parallèle » en profitant des différentiels de prix entre pays. Mais, les médicaments en question ne contenaient pas de vignettes spécifiques à la France pour un remboursement et se trouvaient dans des boîtes labélisées en chinois. Les services du MHRA ont d'autant moins cru à ces arguments que les allégations de Gillespie ont été rapidement démenties par le fait que le Britannique avait également acquis des machines en vue de fabriquer des vignettes françaises et de faire croire à leur origine hexagonale.

Peter Gillespie a été condamné à huit ans de prison et quatre hommes ont été également accusés d'être ses complices (son frère Ian Gillespie, Richard Kemp, Ian Hardling et James Quinn). Selon le procureur, Andrew Marshall, il s'agit de la plus importante affaire de déficit de contrôle médical qui se soit déroulée au sein de l'Union européenne. Les frais d'investigation pour le MHRA se seraient élevés à 750 000 livres sur quatre ans.<sup>149</sup>

---

<sup>144</sup> Chris Greenwood, Neil Sears, « Fake cancer drugs given to thousands: Conman jailed for importing two million doses », *DailyMail on Line*, 1<sup>er</sup> février 2012.

<sup>145</sup> « Les opérations d'importation parallèle de spécialités pharmaceutiques résultent du principe de libre circulation des marchandises entre les Etats parties à l'Accord sur l'Espace économique européen. Leur légalité a été reconnue par la Cour de justice des Communautés européennes dès 1976. En pratique, l'importation parallèle peut être sommairement définie comme le fait pour un opérateur économique, étranger au circuit de distribution officiel du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché (AMM), d'acquérir dans un Etat partie à l'Accord sur l'Espace économique européen une spécialité ayant une AMM délivrée par les autorités sanitaires de cet Etat\*, en vue de sa commercialisation (...). » \*Lorsque le médicament bénéficie d'une AMM européenne obtenue par une procédure centralisée, on ne parle pas d'importation parallèle mais de distribution parallèle.  
Source : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. <http://ansm.sante.fr>

<sup>146</sup> MHRA : Medicines and Healthcare products Regulatory Agency, organisme britannique en charge de la lutte anti-contrefaçon.

<sup>147</sup> BBC.co.uk, *Man jailed for £4.7m counterfeit medicine fraud*, 8 avril 2011.

<http://www.bbc.co.uk/news/uk-england-beds-bucks-herts-13020208>

<sup>148</sup> Nayanah Siva, « How investigators unravelled Europe's biggest-ever-fake-medicine scam », *Wired*, décembre 2011.

<sup>149</sup> Chris Greenwood, Neil Sears, « Fake cancer drugs given to thousands: Conman jailed for importing two million doses », *DailyMail on Line*, 1<sup>er</sup> février 2012.

## II.3. Organisations criminelles de grande envergure et transnationales

Selon le philosophe Peter Sloterdijk<sup>150</sup>, avec la globalisation actuelle existe « une criminalité qui repose sur une amélioration professionnalisée de la désinhibition, qui ne cesse de trouver de nouvelles idées dans les failles de circonstance. Cette criminalité durable est essentiellement un sens de la faille, faille du marché et faille de la loi ». Autant d'éléments porteurs pour des organisations criminelles transnationales.

Mais il convient aussi de préciser que l'observation de la criminalité transnationale rencontre trois obstacles majeurs<sup>151</sup> :

- l'absence de données rigoureuses ;
- la difficulté de définir ces activités transnationales ;
- l'ambiguïté à essayer d'isoler ces criminels transnationaux et leurs organisations.

De nombreux travaux autour de la criminalité transnationale n'ont guère tenu compte de ces paramètres et ont abouti à de « nombreuses inexactitudes, simplifications, exagérations et mauvaises conceptions »<sup>152</sup> des enjeux.

Cela dit, quelques affaires criminelles peuvent être révélatrices d'une dimension plus sophistiquée dans l'organisation de la contrefaçon de médicaments. Si les cas précédemment cités de Wuppertal ou de Peter Gillespie s'apparentent à des « organisations criminelles transnationales » dotées d'une organisation structurée mais flexible à « taille humaine », d'autres cas peuvent révéler des réseaux d'une ampleur inédite avec une dimension transnationale bien plus complexe. Deux affaires sont significatives de cette catégorie : l'affaire RxNorth et surtout la filière dite « jordano-chinoise » transformée en filière « Avastin » qui ont en commun d'avoir duré sur une longue période (respectivement cinq ans et une dizaine d'années).

### II.3.a. Affaire RxNorth

Le 22 mai 2006, une importante quantité de médicaments contrefaisants de grandes sociétés pharmaceutiques est saisie à l'aéroport de Heathrow par les douanes britanniques. La marchandise était originaire de Chine, puis avait transité en camion à Hong Kong, en bateau à Dubaï et enfin en avion vers le Royaume-Uni avant son expédition vers les Bahamas.

Les médicaments en question étaient destinés à la société Personal Touch Pharmacy basée aux Bahamas. L'envoi portait sur huit médicaments différents, dont sept se sont révélés être des contrefaçons. Il ne s'agissait pas de médicaments dits de confort mais de traitements pour la pression sanguine, le cholestérol ou l'ostéoporose.

Suite à des investigations : le numéro de téléphone, inscrit sur le document de transport aérien du destinataire de la marchandise aux Bahamas, a permis d'identifier Andrew Strempler, directeur de RxNorth.



Andrew Strempler

Source : <http://updatednews.ca/2012/06/20/canadian-online-pharmacy-pioneer-denied-bail-in-u-s>

<sup>150</sup> Peter Sloterdijk, *Le palais de cristal : à l'intérieur du capitalisme planétaire*, Maren Sell Editeurs, 2006, p. 257.

<sup>151</sup> Robert Mandel, *Dark Logic, Transnational Criminal Tactics and global security*, Stanford Security Studies, Stanford University Press, 2010, p. 7.

<sup>152</sup> *Ibidem*.

Cette société a été fondée par Strempler en 1999 au Canada et a bénéficié des faiblesses du système de santé des Etats-Unis pour se spécialiser dans la distribution en ligne de médicaments destinés à une niche de la population américaine mal ou pas assurée. En fait, les médicaments commandés sur le site RxNorth (désormais fermé) n'étaient pas originaires du Canada mais de Chine et étaient acheminés selon une route commerciale complexe.

Le 9 juin 2006, la police bahamienne a procédé à une enquête sur la société *Personal Touch Pharmacy* qui s'est révélé être un centre de distribution de RxNorth. Suite aux raids dans les entrepôts, les autorités des Bahamas ont trouvé pour 3,7 millions de dollars de marchandises concernant treize sociétés pharmaceutiques et plus de trois millions d'unités de dosage.<sup>153</sup> Selon les autorités, les revenus annuels de *Personal Touch Pharmacy* (et donc de RxNorth) s'évaluaient à environ 8 millions de dollars.<sup>154</sup>

Cette société bahamienne transmettait par colis les marchandises, originaires de Chine, commandées par les clients de son site. Ces commandes étaient en fait prises en charge par deux autres sociétés en Angleterre qui adressaient directement par lettre les marchandises aux clients résidant au Canada et surtout aux Etats-Unis. Cette simple opération de réacheminement permettait aux sociétés anglaises impliquées dans ce trafic d'avoir une commission d'un dollar US/paquet. RxNorth passait de son côté des commandes de produits contrefaisants en Chine. Le trafic de médicaments contrefaits était complexe et transitait par Hong Kong, les Emirats arabes unis, la Grande-Bretagne et le Canada. Cette fragmentation de flux physiques des marchandises avait pour objet de dissimuler l'origine exacte des médicaments qui étaient ensuite vendus sur une pharmacie en ligne illicite officiellement « canadienne » ciblant le marché américain (cf. figure 5).



**Figure 5 : Trafic des médicaments contrefaits - RxNorth**  
Source : Walt Bogdanich, « Free Trade Zones Ease Passage of Counterfeit Drugs to U.S. » *The New York Times*, 17 décembre, 2007

La tâche des investigateurs s'est avérée complexe : ainsi, le numéro de licence qui correspondait au transport de médicaments suspects de Chine continentale à Hong Kong s'est révélé non utilisable dans le cadre d'une enquête. Autre exemple, après le raid dans les Bahamas : les contrefacteurs ont déplacé au sein des Emirats arabes unis les stocks de médicaments contrefaits situés dans la zone franche de Charjah vers une autre zone franche à Dubaï nommée Jebel Ali. La marchandise était stockée dans un entrepôt qui appartenait à une maison de trading nommée Euro Gulf spécialisée dans le linge et le nettoyage.<sup>155</sup> Les douanes de Dubaï qui ont

<sup>153</sup> Bryan A. Liang, Tim Mackey, « Searching for Safety : Addressing Search Engine, Website, and Provider Accountability for Illicit Online Drug Sales », *American Journal of Law and Medicine*, vol. 35, n°1, 2009, p. 125-184.

<sup>154</sup> *Ibidem*.

<sup>155</sup> Walt Bogdanich « Free Trade Zones Ease Passage of Counterfeit Drugs to U.S. », *The New York Times*, 17 décembre 2007.

été alertées ont pu trouver les médicaments douteux et inculper sept personnes.

Les perquisitions informatiques sur les ordinateurs de *Personal Touch Pharmacy* ont prouvé que leur serveur hébergeait également une pharmacie en ligne canadienne qui appartenait à RxNorth.

Devant les charges pesant sur lui, Andrew Strempler s'est réfugié temporairement au Panama, mais en 6 ans, sa situation a évolué :

- En août et septembre 2006, le FDA a intercepté 5 000 paquets de la pharmacie en ligne et a averti les Américains de ne pas acheter dix médicaments (surtout des traitements anti-cholestérol) car des tests avaient permis de déceler des contrefaçons.

- En 2007, la société a été vendue à un concurrent le CanadaDrugs.com Group of Companies.

- En 2010, Andrew Strempler a perdu sa licence de pharmacien à Manitoba.

- En juin 2012, Andrew Strempler a été arrêté à Miami en Floride et risque 60 ans de prison.

S'il est avéré que les Bahamas étaient surtout utilisés comme plate-forme de distribution par RxNorth, l'origine exacte du ou des fabricants chinois impliqués dans ce trafic reste toujours à ce jour inconnue.

Mais une affaire d'origine moyen-orientale encore plus complexe mérite d'être détaillée.

### II.3.b. Filière « jordano-chinoise »

Deux filières transnationales incarnent la complexité des réseaux de contrefacteurs. La première filière est centrée sur le Moyen-Orient en particulier en relation avec la Chine et la seconde filière - qui découle en partie de la première - concerne des médicaments contrefaits qui sont exportés du Moyen-Orient à destination des marchés d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord. La Turquie ayant joué un rôle d'intermédiaire entre les deux filières en question.

Le développement de la première filière trouve son origine à l'occasion de l'invasion américaine en Irak en 2003. Deux familles, l'une syrienne et l'autre jordanienne se partageaient des activités de contrebande de part et d'autre de la frontière, à Daraa et Ramsa. Le chaos de la guerre civile en Irak incite alors les deux familles à se spécialiser dans des activités de contrefaçon de médicaments (notamment pour des traitements contre la leucémie, le cancer du sein, etc.) afin de répondre à la demande irakienne et en particulier pour fournir la principale structure de distribution en médicaments du pays : la société Kimadia<sup>156</sup>. En fait, cette société s'est avérée être une structure de distribution soumise à des phénomènes de corruption réguliers.

Un Jordanien, Wajee Abu Odeh s'affirme comme un acteur central des réseaux de contrefaçon au Moyen-Orient et va même jusqu'à créer sa société, Sky Park Co. Ltd à Shenzhen en Chine en juillet 2003, de manière à être au plus près des sources de fabrication des médicaments contrefaits (officiellement sa société de Shenzhen est une filiale de sa holding de Hong Kong qui a des activités dans le textile, l'électronique et le conseil économique). Mariée à deux Jordaniennes, Abu Odeh avait une troisième épouse chinoise Wu Xia, née également à Shenzhen, qui l'a aidé à monter sa structure commerciale sur place. Les faux médicaments de *Sky Park Co. Ltd* étaient envoyés par bateau et surtout par voie aérienne de Chine vers différents hubs de l'organisation : Dubaï, Amman, Damas puis Le Caire.<sup>157</sup>

Amman était le hub le plus important notamment avec des contrefaçons de médicaments pour des traitements lourds, et Dubaï était plutôt impliqué dans des contrefaçons de médicaments de confort. La plupart des médicaments étaient envoyés par l'intermédiaire d'Emirates airlines qui une fois informée de ces trafics illicites a pu aider les enquêteurs dans leurs investigations. De faux documents officiels concernant les médicaments

---

<sup>156</sup> Kimadia, créée en 1964, est la seule société irakienne spécialisée dans l'importation, le stockage et la distribution de médicaments et d'appareils médicaux et équipements destinés à des hôpitaux, cliniques ou centres de santé. Source : <http://www.kimadia-iraq.com>

<sup>157</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 209.

contrefaits étaient fournis aux douanes qui n'étaient guère regardantes sur l'origine exacte des produits afin de permettre leur importation. Les médicaments étaient alors distribués dans une logique assez proche de celles de drogues traditionnelles<sup>158</sup> en utilisant des caches aménagées dans des véhicules (réservoirs ou faux compartiments) qui dissimulaient les médicaments contrefaits. Ces médicaments étaient ensuite redistribués en plus petites quantités par des « mules humaines » à destination de différentes frontières du Moyen-Orient. Si les « mules » en question étaient inquiétées par des autorités douanières, elles déclaraient que ces faux médicaments étaient destinés à leur usage personnel et dans le cas où ces faux médicaments étaient interceptés par les douanes locales, on peut se poser la question de leur destination car aucun médicament contrefait ne fut retourné à son laboratoire d'origine.

Dans certains cas, les techniques de distribution pouvaient être particulièrement créatives puisque des médicaments contrefaits ont été retrouvés dans des balles de ping-pong, cachés dans des machines à laver ou enveloppés dans des tee-shirts transportés par voie maritime. Entre 2003 et 2006, le trafic a prospéré sur sept pays arabes : l'Irak, la Syrie, la Jordanie, le Liban, l'Égypte, les Emirats arabes unis et les territoires palestiniens.

En 2007-2009, le réseau prend une ampleur plus importante et distribue ces médicaments contrefaits sur de nombreux pays de la région.

#### - Jordanie

Le réseau se transforme. Il est dans un premier temps démantelé en Jordanie en 2007 avec un premier raid à Amman où les forces de sécurité jordanienne découvrent notamment quatre mille paquets de médicaments contrefaits traitant la pression sanguine fournies par la société chinoise Sky Park.<sup>159</sup> Au moins quinze personnes ont été arrêtées à l'occasion de ce raid mais il s'est avéré difficile de prouver leur culpabilité. Les individus en question ont été libérés au bout de deux mois et ont été condamnés à payer des amendes de quelques milliers de dollars à 100 000 dollars pour Abu Afifeh, l'un des acteurs clés du réseau.

Le réseau s'est alors prolongé dans les territoires palestiniens, puis en Égypte.

#### - Territoires palestiniens

Dans les territoires palestiniens l'affaire présente des aspects particulièrement inquiétants. En mars 2008, de nombreux médicaments contrefaits (traitements contre la leucémie, par exemple) ont ainsi été découverts chez le principal distributeur palestinien de médicaments Al Thulathia. Les tests effectués par l'université Al-Najah de Naplouse ont créé la confusion car ils ont validé la qualité et l'authenticité des produits repérés. De sérieux soupçons de corruption ont pesé sur le personnel de l'université en question (également liée financièrement à Al Thulathia) car les tests d'autres laboratoires institutionnels ou privés ont bien démontré la dimension contrefaite des médicaments.<sup>160</sup> Plus grave : la complicité possible dans ces trafics illicites du Al Arabi Center for Cancer and Blood Diseases, filiale d'Al Thulathia, a pu être relevé par la police locale.

Le dirigeant du principal distributeur palestinien de médicaments, Abu Hijleh, un ancien pharmacien qui a pu bénéficier jusqu'à une période récente d'un permis de résident permanent au Canada, était d'une grande habileté pour commercialiser des médicaments contrefaits. Il tenait notamment un discours d'accès au soin à « bas coût » dans un esprit « humanitaire » (sic) contre les oppresseurs israélo-occidentaux.

Cette rhétorique démagogique a incité des pharmaciens locaux à acheter, sans le savoir, des médicaments contrefaits à des tarifs préférentiels en comparaison de concurrents existants. Le cynisme d'Abu Hijleh semble sans limite puisque lorsque ce dernier était conseiller au Al Arabi Center for Cancer and Blood Diseases, il avait mis au point une technique machiavélique d'écoulement de médicaments contrefaits. En effet, Hijleh s'assurait que les patients étaient traités dans un premier temps avec des médicaments licites, attendait une amélioration passagère du traitement, puis quand un risque de rechute de la maladie apparaissait, il proposait alors des

---

<sup>158</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 209.

<sup>159</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 212.

<sup>160</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 215.

médicaments contrefaits dont la nocivité était en quelque sorte « diluée » dans la faiblesse prévisible du malade en question. Questionné par des autorités de sécurité locale, ce dernier a reconnu que des liens existaient avec la filière jordanienne de faux médicaments contrefaits.

Selon le chercheur britannique Roger Bate, l'affaire serait actuellement bloquée par des protections politiques du côté palestinien et il est peu probable que les hôpitaux palestiniens mettent leurs fichiers à disposition de la justice prouvant ainsi la réalité de ce réseau de contrefacteurs local.

Précisons enfin que les autorités chinoises, une fois averties des liens existant entre leur pays et les trafics en Jordanie (2007) et dans les territoires palestiniens (2008), ont entamé des raids sur onze sites de production situés dans quatre provinces : Guangdong, Zhejiang, Jiangsu et Henan. Des liens entre Al Thulathia et la société Sky Park International ont aussi pu être avérés et les autorités palestiniennes ont averti les autorités chinoises qui ont par la suite interdit de séjour les membres d'Al Thulathia sur leur territoire. Des arrestations ont aussi été effectuées au sein de six organisations criminelles dont celle de Sky Park International de Wajee Abu Odeh actuellement en cavale.

- Egypte

Un membre de la filière jordano-chinoise : Sherif Abdul Kareem Abu Kasheh a alors orienté ses activités sur l'Égypte où il a pu établir un nouveau centre de distribution plus autonome du reste du réseau et plus ciblé sur le marché égyptien alors que l'Irak était la cible privilégiée des contrefacteurs basés en Jordanie et Syrie.

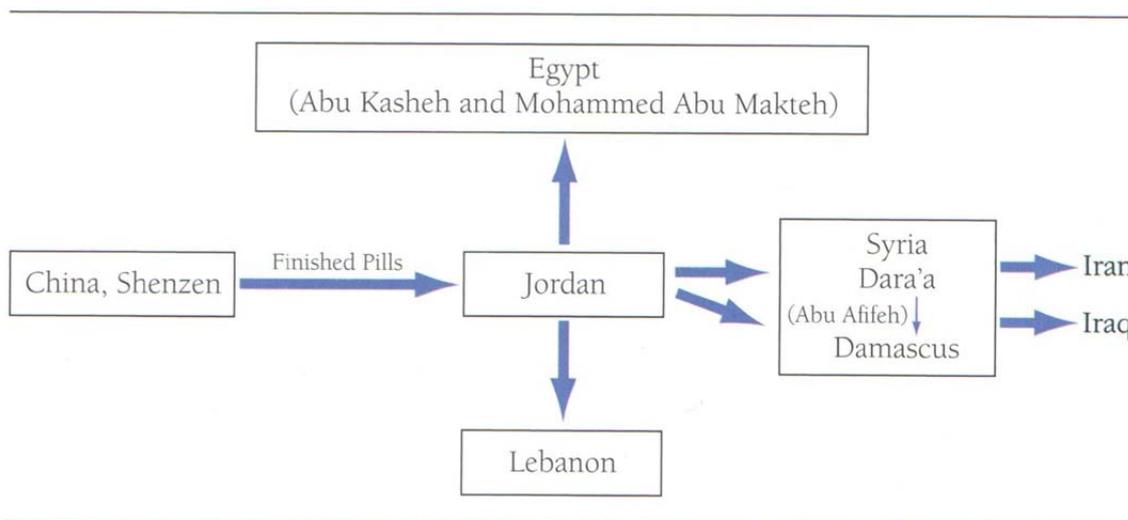


Figure 6 : Résumé du réseau de distribution au Moyen-Orient en 2007<sup>161</sup>.

Le réseau d'Abu Kasheh fut infiltré par des services de sécurité par l'intermédiaire de Mohammed Markieh qui fut à l'origine de la filière jordanienne mais qui, une fois arrêté, devient un repent. Grâce à l'infiltration de Mohamed Markieh, Abu Kasheh accepta après six mois de mise en confiance de rencontrer un acheteur potentiel sous le nom de code de « Monaco » supposé être un acheteur des FARC (Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia) colombiens. Grâce à ce stratagème, Abu Kasheh fut arrêté le 14 avril 2009 par les autorités égyptiennes dans son appartement du Caire. Lors de son arrestation les autorités ont saisi plus de 5 000 boîtes de médicaments contrefaits contre la maladie d'Alzheimer et plus de 1 700 boîtes de médicaments contrefaits contre le cancer du sein. Condamné à deux ans de prison, il a été libéré au printemps 2012 et se trouverait actuellement en Jordanie où il aurait repris ses activités. Au Caire, des investigations ont pu prouver que le réseau d'Abu Kasheh fut à l'origine de plusieurs décès<sup>162</sup>. Le volume des

<sup>161</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 219.

<sup>162</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 220.

médicaments contrefaits légaux a été évalué à la moitié du volume légal pour l'ensemble de l'Égypte pour des médicaments équivalents.<sup>163</sup>

- Syrie

Suite à cette première étape « jordano-chinoise », palestinienne ainsi qu'égyptienne, le réseau criminel s'est alors réorienté vers la Syrie pour mener de manière plus efficace ses activités illicites. A Damas, des activités dans la contrefaçon de médicaments destinés au Moyen-Orient se sont alors développées avec pour leader Abu Afifeh, à l'origine basé en Jordanie. Le matériel de fabrication était importé de Chine et d'Autriche. Mais les autorités syriennes ont pu identifier des hubs de distribution à Alep, Idlib, Hims et Damas, et une douzaine de personnes furent arrêtées. De multiples raids ont été conduits en Syrie en mai 2009 pour démanteler ces réseaux et ont abouti à 73 arrestations. Quatre tonnes de médicaments volés, non autorisés à la vente ou contrefaits ont été saisis à cette occasion dont soixante types de médicaments contrefaits d'origine occidentale mais aussi une demi douzaine de contrefaçons de médicaments de sociétés locales : Nile Pharmaceuticals and Chemical Industries Company (Égypte), Aleppo Pharmaceutical Industries (Syrie) et Hikma Pharmaceuticals (Jordanie). La plupart des packagings avaient de faux timbres du ministère irakien de la Santé, indiquant que ces produits étaient destinés à une commercialisation en Irak.

Cette opération s'est révélée être un succès pour le régime syrien et selon Roger Bate, la plus importante affaire de démantèlement de réseau de contrefaçon de médicaments à ce jour. Mais le réseau subsisterait toujours en partie.<sup>164</sup>

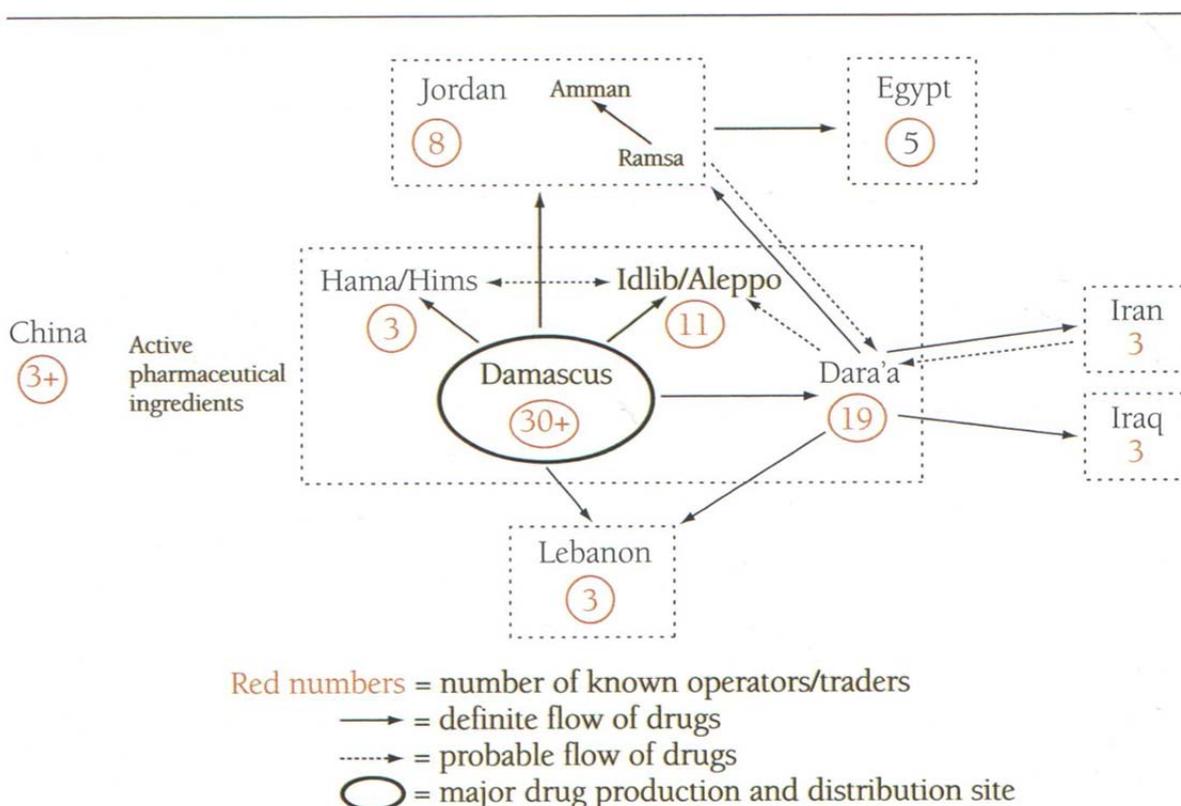


Figure 7 : Réseau de distribution au Moyen-Orient, 2009<sup>165</sup>

<sup>163</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 220.

<sup>164</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 222.

<sup>165</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 221.

A noter que la Syrie a longtemps été un hub pour le trafic de médicaments contrefaits et les entreprises syriennes fabriquent, importent et exportent des médicaments illicites en Europe et Moyen-Orient. Selon la Commission européenne, 37% des médicaments contrefaits saisis aux frontières de l'Union européenne en 2008 provenaient de Syrie.<sup>166</sup> Plus globalement, le Moyen-Orient serait devenu depuis 2008 une zone stratégique du trafic de médicaments contrefaits avec, selon certains observateurs, des implications d'organisations terroristes comme le Hezbollah. La position stratégique du Moyen-Orient entre l'Asie et l'Afrique en fait une zone particulièrement sensible pour de tels trafics.<sup>167</sup>

### II.3.c. Filière « Avastin »

La deuxième filière prolonge en quelque sorte cette filière « jordano-sino-syrienne » puisque les réseaux de contrefacteurs ont essayé dans un second temps d'exporter certains médicaments contrefaits, en particulier l'Avastin, vers les pays occidentaux probablement par l'intermédiaire de la Turquie.



L'affaire « Avastin »<sup>168</sup> concerne un traitement anti-cancer qui est apparu à la frontière syrienne en 2009, soit trois ans avant que des copies du même médicament apparaissent sur le marché américain. Il n'est pas évident de savoir si la filière du Moyen-Orient précédemment décrite a servi de « corridor » ou si les médicaments en question ont été fabriqués sur place ou bien si les deux cas se complètent. En fait, il est difficile de tracer avec certitude le « cheminement global » des médicaments contrefaits car la route des Avastin contrefaits zigzague par la suite entre la Turquie et l'Egypte, avant d'être vendus à un grossiste suisse (Hadicon AG), puis danois (CareMed ApS).

Le problème a plus clairement émergé quand un grossiste britannique, Richard's Pharma Ltd, a acheté 120 packs de contrefaçons d'Avastin à un grossiste turque et en a exporté 38 aux Etats-Unis. Les 82 packs restants ont été vendus par Richard's Pharma Ltd au grossiste britannique River East Supplies Ltd. Cette société britannique aurait alors expédiée les médicaments contrefaits en direction des Etats-Unis à destination d'un distributeur du Tennessee.<sup>169</sup> Les médicaments ont été ensuite achetés par des médecins américains grâce à une entreprise appartenant à Thomas Houghton nommée Montana Healthcare Solutions. On peut enfin préciser que le beau-frère de Houghton : Kris Thorkelson, pharmacien basé à Winnipeg au Canada, distribue des médicaments par Internet aux consommateurs américains sur le site Canadrugs.com et a fait l'objet d'investigations bien que ne vendant pas d'Avastin. Les enquêteurs ont toutefois cru à la bonne foi de Thomas Houghton quand ce dernier a déclaré ne pas connaître la nature des médicaments contrefaits qu'il s'était

---

<sup>166</sup> European Commission Taxation and Customs Union, *Report on EU Customs Enforcement of Intellectual Property Rights: Results at the European Border*, 2008, disponible su

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/resources/documents/customs/customs\\_controls/counterfeit\\_piracy/statistics/2009\\_statistics\\_for\\_2008\\_full\\_report\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/customs/customs_controls/counterfeit_piracy/statistics/2009_statistics_for_2008_full_report_en.pdf) (accès le 2 mai 2012).

<sup>167</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 205.

<sup>168</sup> Benoit Faucon, Jeanne Whalen, « Tracing Fake Avastin to the Mideast », *The Wall Street Journal*, 24 février 2012.

<sup>169</sup> Benoit Faucon, Christopher Weaver et Jeanne Whalen, « Drug Distributor is Tied to Imports of Fake Avastin », *The Wall Street Journal*, 7 mars 2012.

procuré. Les deux grossistes britanniques, Richard's Pharma Ltd. et River East Supplies Ltd. ont également clamé de leur bonne foi et insisté sur le fait qu'ils ne savaient pas qu'il s'agissait de médicaments contrefaits.

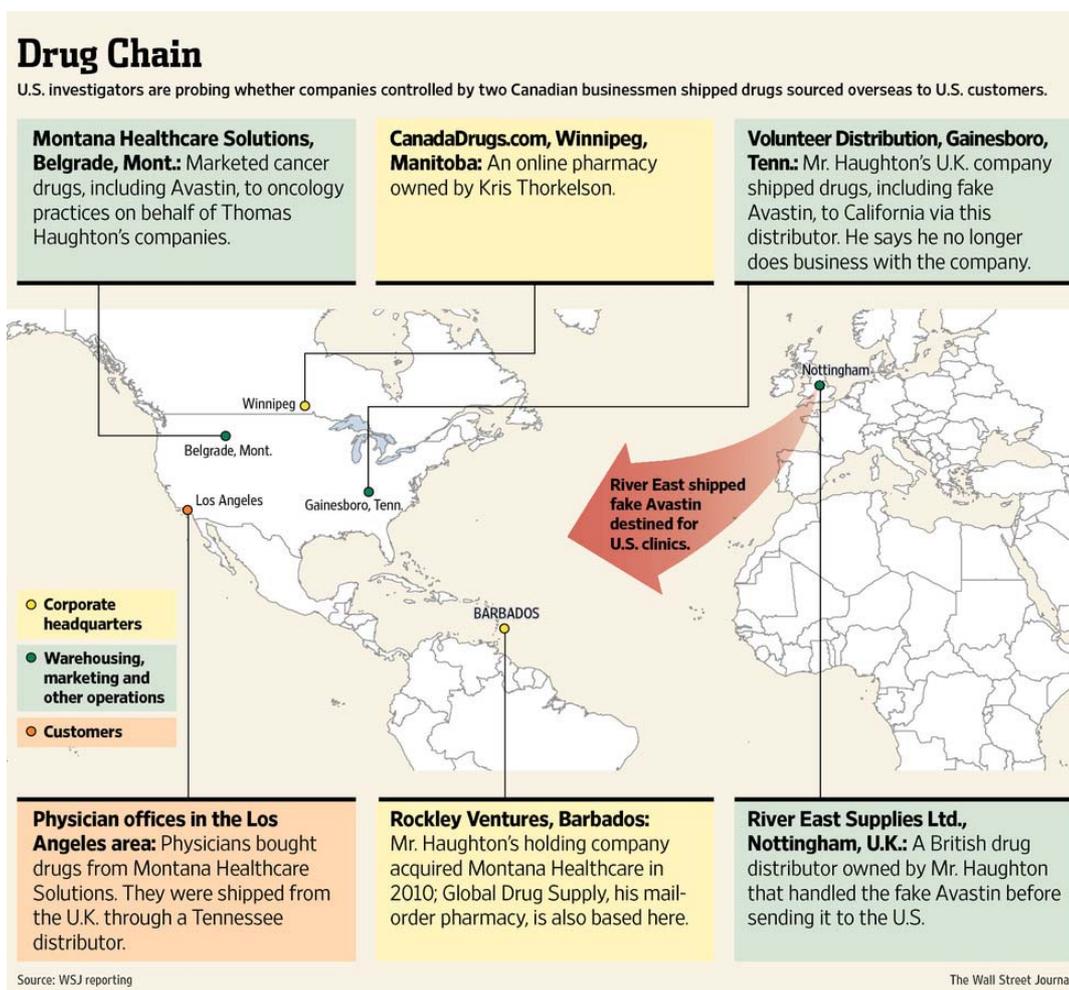


Figure 8 : Schéma qui résume le réseau de distribution entre le Royaume-Uni et l'Amérique du Nord.<sup>170</sup>

<sup>170</sup> Benoit Faucon, Christopher Weaver et Jeanne Whalen, « Drug Distributor is Tied to Imports of Fake Avastin », *The Wall Street Journal*, 7 mars 2012.

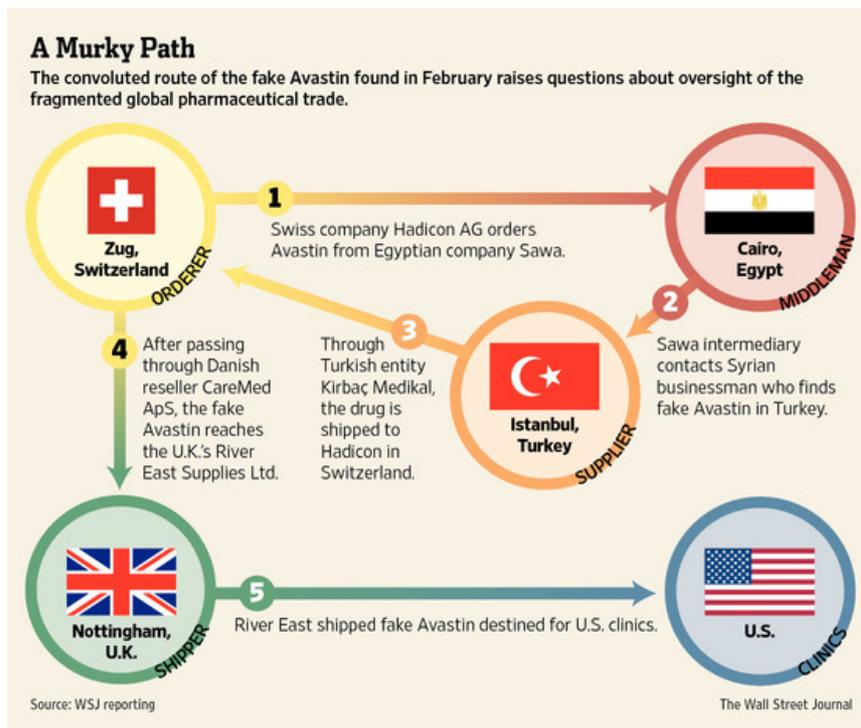


Figure 9 : Schéma<sup>171</sup> qui résume le parcours global de transit des faux médicaments en question entre le Moyen-Orient, la Turquie, la Suisse, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Dans un tel schéma, le point de départ est la Suisse : « l'un des intermédiaires impliqué dans ce commerce, Hadicon AG à Zoug, a déposé plainte auprès du parquet cantonal. Hadicon aurait commandé le médicament en Egypte, à une compagnie nommée « SAVA for importing and exporting ». La marchandise aurait ensuite été stockée dans un entrepôt du port franc de Zurich avant d'être acheminée au Danemark, d'où la firme CareMed l'aurait expédiée en Grande-Bretagne, dernière étape avant les Etats-Unis ».<sup>172</sup>

A noter que des équipements de fabrication chinois (ainsi que des sacs) trouvés à l'occasion des raids syriens de 2009 laissent à penser qu'une filière chinoise existe également : en 2010, de faux Avastin ont été donnés à 116 patients à Shanghai dont certains ont souffert de complications suite à des injections dans les yeux (en plus d'être un traitement anti-cancéreux, l'Avastin peut être prescrit pour les yeux dans certains cas qui conduisent à la cécité)<sup>173</sup>.

Comme nous pouvons le constater dans le cas de la « filière jordano-chinoise » ou des « faux Avastin », observer de tels réseaux transnationaux de manière rigoureuse est pour le moins délicat car les réseaux en question sont par définition fragmentés et polymorphes et qu'ils se situent dans une région sensible sur le plan géopolitique. Le cloisonnement entre les différents groupes « criminels » complexifie par ailleurs le recueil d'informations. Enfin, il s'agit pour les enquêteurs d'évaluer la bonne foi ou non des grossistes ou distributeurs impliqués dans ces affaires. Un certain nombre d'interrogations subsistent enfin sur les lieux exacts où ont pu être distribués les médicaments contrefaits en Europe et aux Etats-Unis par des distributeurs locaux.

<sup>171</sup> Benoit Faucon, Jeanne Whalen, « Fake Avastin Took Murky Path to U.S. », *The Wall Street Journal*, 5 avril 2012.

<sup>172</sup> Peter Siegenthaler, « De faux médicaments au pays du «swiss made» », *Swissinfo.ch*, 3 mars 2012.

[http://www.swissinfo.ch/fre/societe/De\\_faux\\_medicaments\\_au\\_pays\\_du\\_swiss\\_made.html?cid=32221256](http://www.swissinfo.ch/fre/societe/De_faux_medicaments_au_pays_du_swiss_made.html?cid=32221256)

<sup>173</sup> Benoit Faucon, Jeanne Whalen, « Tracing Fake Avastin to the Mideast », *The Wall Street Journal*, 24 février 2012.

Il apparaît toutefois que l’Egypte et surtout la Turquie ont servi de relais à des trafics de faux médicaments vers l’Europe de l’Ouest voire les Etats-Unis via la Grande-Bretagne. Le Moyen-Orient peut aussi se révéler être une zone de fabrication. Ainsi, dans le cas de la « filière dite jordano-chinoise », quand le réseau de fabrication chinois a été interrompu en 2008, des ateliers de fabrication d’envergure situés à Damas ont pris le relais.

Le réseau comprendrait actuellement environ 150 individus et serait toujours sous surveillance des laboratoires visés<sup>174</sup> notamment pour des médicaments à forte valeur ajoutée : anti-cancéreux, maladies cardiovasculaires, etc.

A ce stade de notre analyse, il est important de noter que de Mimi Trieu à la filière « Avastin » en passant par le cas Peter Gillespie : les affaires de criminalité organisée que nous avons décrites mettent en relief la place centrale de la Chine dans les trafics et une grande variété de médicaments contrefaits.

## II.4. Criminalité chinoise

Les autorités chinoises s’inquiètent du rôle joué par le crime organisé national dans la contrefaçon de médicaments et s’efforcent de plus en plus de le contrer. Il faut rappeler que la Chine est le pays qui a les sanctions les plus sévères (peine de mort) dans ce domaine.

Dans ce pays, il convient de distinguer une criminalité orientée sur l’exportation de médicaments contrefaits d’une criminalité centrée sur la Chine continentale.

### II.4.a. La criminalité chinoise et l’exportation

#### **- L’affaire Kevin Xu**

L’affaire Kevin Xu est emblématique du cas d’industriels chinois impliqués dans la contrefaçon de médicaments destinés à des clients occidentaux.

En juillet 2007, Kevin Xu, homme d’affaires de Pékin, proposait à des acheteurs potentiels des contrefaçons de médicaments particulièrement demandés tels que des traitements contre le cancer, pour des problèmes cardiaques ou la maladie d’Alzheimer. Xu, propriétaire de la société chimique Orient Pacific International, expliquait à ses supposés clients que ces médicaments pouvaient être fabriqués dans son usine en Chine et qu’il ferait transiter les expéditions par différents ports pour dissimuler l’origine des produits. Mais les filatures à son sujet avaient déjà commencé en mars 2007<sup>175</sup> et les clients en question qu’ils rencontrent à l’aéroport Suvarnabhumi de Bangkok, et qui ont acheté pour 167 000 dollars de marchandises pour le mettre en confiance, étaient en fait des agents spéciaux ICE (US Immigration and Customs Enforcement) du Department of Homeland Security.

Lors d’un autre « rendez-vous d’affaires » à Houston, Xu fut alors interpellé par des agents de l’ICE et de la FDA.<sup>176</sup> Il a alors reconnu que sa capacité de production pouvait atteindre 200 000 boîtes de médicaments soit plus d’un million de pilules pour une seule expédition<sup>177</sup>. Si ces activités de contrefacteurs ont débuté avec des médicaments liés à des « styles de vie », et en particulier à des dysfonctionnements sexuels, Xu a peu à peu élargi sa gamme de médicaments contrefaits à des médicaments à plus forte valeur ajoutée concernant le traitement des maladies cardiaques, le cancer de la prostate ou un traitement contre le H1N1. Après le marché européen, Xu a ciblé dans une seconde étape le marché américain et a par ailleurs reconnu pouvoir distribuer

---

<sup>174</sup> *Ibidem*.

<sup>175</sup> Robert Sherman, Edward Tarver, *IPR Center Report*, vol. 2, n°1, mars 2009.

<sup>176</sup> ICE : US Immigration and Customs Enforcement. FDA : US Food and Drug Administration.

<sup>177</sup> Dan Rather, « The Mysterious case of Kevin Xu », *HDNet : Dan Rather Reports*, 14 septembre 2010.

29 sortes de médicaments contrefaits aux Etats-Unis<sup>178</sup>. Mais paradoxalement, Xu était aussi impliqué dans des activités légales puisqu'il fournissait des médicaments génériques à des hôpitaux chinois. Son arrestation s'est faite sans réelle coopération des autorités chinoises pour repérer les médicaments contrefaits de l'industriel.

A l'occasion de son procès en août 2008 à Houston, les observateurs ont pu se rendre compte de l'importance de l'affaire avec notamment des médicaments contrefaits de marques célèbres et destinés aux consommateurs américains. Xu fut condamné à 78 mois de détention dans une prison fédérale américaine et à payer 1,4 million de dollars. Si son arrestation a permis d'empêcher ce trafiquant de diffuser des médicaments contrefaits au sein de la supply chain américaine, les médicaments contrefaits destinés au marché britannique ont été en partie distribués car le rappel en « Class 1 » inédit du MHRA n'a pas pu empêcher la distribution partielle de cette version dans les pharmacies et hôpitaux britanniques. Les analyses en laboratoire d'un médicament traitant la schizophrénie ont démontré que la version contrefaite était sous-dosée puisqu'elle ne contenait que 55% à 80% de principes actifs. Des liens sont également supposés entre Kevin Xu et Peter Gillespie mais aucune preuve n'a pu confirmer cette intuition des enquêteurs.

Cette affaire révèle l'importance prise par le crime organisé chinois dans la production de médicaments contrefaits et de certaines initiatives d'entrepreneurs sans scrupules. Rappelons que des affaires plus anciennes à Haïti et au Panama ont engendré des dizaines de décès d'enfants, et que les principaux responsables se sont avérés être des industriels chinois qui n'avaient pas de licences pour produire des médicaments.<sup>179</sup> En juin 1996, des sirops fabriqués en Chine auraient alors provoqué la mort de 88 enfants haïtiens, et en avril 2007, 78 morts ont également été référencés au Panama (219 victimes en juin 2011)<sup>180</sup> suite à l'absorption d'un médicament illicite contenant de la glycérine contrefaite<sup>181</sup>. La remontée des filières de contrefacteurs a été d'autant plus délicate que dans les cas d'Haïti et de Panama les médicaments illicites sont respectivement passés par six et cinq intermédiaires. La FDA américaine n'a donc pas pu déterminer dans le cas haïtien l'origine précise de ces contrefaçons malgré de nombreuses investigations en Chine. Un fabricant nommé Tianhong Fine Chemicals Factory fut toutefois repéré à Dalian dans le nord-est de la Chine mais fin 1997 l'usine ferma sans que l'adresse précise de l'usine fut fournie aux investigateurs.<sup>182</sup>

Pour l'affaire du Panama, les responsables ont pu être repérés dans le delta du Yangtze en coopération avec les autorités chinoises mais là aussi aucun industriel ne fut formellement inculpé. Le fabricant Taixing Glycerine Factory s'est avéré être fermé suite aux investigations des autorités chinoises sur demande de la FDA américaine. Quant à la société de courtage chinoise impliquée, CNSC Fortune Way, qui appartient au gouvernement chinois, elle n'a jamais été sanctionnée et poursuit ses activités.<sup>183</sup>

Nous pouvons constater que s'il existe bel et bien un historique dans l'exportation de médicaments contrefaits chinois, l'affaire Kevin Xu révèle toutefois une évolution plus opportuniste et « marketée » dans la distribution de tels produits.

### - L'affaire Sengyang Zhou

Une autre affaire équivalente mais de moindre ampleur a été récemment révélée<sup>184</sup>. Elle concerne Sengyang Zhou, âgé de 31 ans et originaire de la région du Kunming Yunnan. Ce jeune Chinois s'était spécialisé dans l'exportation de faux médicaments diététiques vendus sur des sites Internet en 2008-2009. Les produits commercialisés par Zhou contenaient en fait des ingrédients actifs pharmaceutiques non déclarés comme le sibutramine qui peut causer de fortes pressions sanguines ou des tachycardies. Zhou produisait également des

---

<sup>178</sup> Nayanah Siva, « How investigators unravelled Europe's biggest-ever-fake-medicine scam, *Wired*, décembre 2011.

<sup>179</sup> Walt Bogdanich, « F.D.A. Tracked Poisoned Drugs, but Trail Went Cold in China », *The New York Times*, 17 juin 2007.

<sup>180</sup> Source IRACM.

<sup>181</sup> Walt Bogdanich, « A Toxic Pipeline: Tracking Counterfeit Drugs », *The New York Times*, 6 mai 2007.

<sup>182</sup> Source IRACM.

<sup>183</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 20.

<sup>184</sup> States News Services, *Chinese national sentenced to federal prison for trafficking counterfeit pharmaceutical weight loss drug*, 3 juin 2011.

contrefaçons d'un médicament anti-obésité en Chine et en faisait la promotion aux Etats-Unis avec succès. Ces contrefaçons circulaient sur Internet et notamment sur des sites de ventes aux enchères comme eBay. Un site dédié à la distribution de médicaments contrefaits nommé [www.2daydietshopping.com](http://www.2daydietshopping.com) était même basé au Texas pour une meilleure promotion locale. Le site en question était géré par un Chinois naturalisé américain nommé Qingming Hu qui a été poursuivi par les autorités américaines.

Zhou a été arrêté en mars 2010 à Honolulu Hawaï à l'occasion d'une « réunion d'affaires » montée par des agents de la FDA où il confirma qu'il pouvait fabriquer d'importantes quantités d'une version contrefaite du médicament anti-obésité. Il a été condamné en juin 2011 à 87 mois d'incarcération dans une prison fédérale américaine pour trafic et tentatives de trafics de contrefaçons de médicaments et à restituer plus de 500 000 dollars aux victimes de ses actes criminels.

Cette affaire prouve qu'une stratégie criminelle dans la contrefaçon de médicaments peut aussi s'appuyer sur une diaspora installée dans un pays développé ciblé. Elle démontre que malgré la complexité du dispositif criminel mis en place, différentes autorités américaines (FDA Office of Criminal Investigations, ICE Homeland Security Investigations, U.S. Postal Inspection Service) ont su se coordonner pour appréhender le malfaiteur.

Mais les affaires de contrefaçon d'origine chinoise ne visent pas exclusivement les marchés étrangers, et la Chine continentale est aussi victime du phénomène.

#### II.4.b. L'action du crime organisé en Chine continentale et en Inde

En Chine, une affaire<sup>185</sup> est révélatrice de cette tendance criminelle de grande envergure. L'affaire a commencé avec l'interpellation d'un certain Li en juillet 2011 à Jihua City, Zhejiang, lors d'une inspection régulière de taxi. Li portait sur lui plus de 700 flacons de médicaments vides avec leur packaging et des tags anti-contrefaçon. La police a alors découvert que ce dernier utilisait des flacons usagers de nombreux hôpitaux du Zhejiang depuis des années grâce à la complicité d'au moins une personne du service nettoyage de l'hôpital. Le réseau criminel en question achetait des flacons et packaging usagés aux services de nettoyage des hôpitaux sur l'ensemble du territoire chinois. La famille de Li supervisait par ailleurs le réseau et fournissait ces conditionnements à des fabricants de médicaments basés à Pékin et Shanghai. L'enquête révélera que Li faisait parti d'un plus vaste réseau qui incluait 300 personnes sur l'ensemble de la Chine et que ce dernier ciblait surtout des médicaments pour des pathologies graves comme les traitements anti cancer (cancer des ganglions, cancer du sein, cancer des poumons). Les médicaments contrefaits étaient vendus 10 000 yuans par pack (1 600 dollars) ou encore plus cher sur Internet voire dans des cliniques non agréées ou des pharmacies.

Le réseau criminel comportait en fait quatre types d'acteurs<sup>186</sup> : des membres du service de nettoyage des hôpitaux qui revendaient les conditionnements, des agents de l'hôpital qui les achetaient, des grossistes et enfin les fabricants de médicaments contrefaits. Selon Jiang Yiqun, du service de la police des crimes économiques de Jinhua, un agent de nettoyage pouvait toucher 1 500 yuans (240 dollars) pour un package complet de médicament traitant le cancer du sein (avec le flacon, les instructions et les labels d'authenticité), et 1 200 yuans (190 dollars) pour un médicament traitant le cancer des ganglions. D'après un responsable du service d'inspection des médicaments de la même ville, la plupart des médicaments contenaient de l'amidon ainsi que de la poudre de blé et pouvaient entraîner de sérieuses maladies voire des décès.

En novembre 2011, la mobilisation de 16 000 agents de police a permis l'interpellation de 1 770 suspects dans le cadre de ce trafic et la valeur des médicaments contrefaits saisis a été évaluée à deux milliards de yuans (315 millions de dollars) par les autorités chinoises. 1 400 officines de fabrication ou de commercialisation de médicaments contrefaits ont aussi été découvertes.

A l'instar des exemples précédemment décrits dans les pays anglo-saxons, nous pouvons aussi ici observer – à une échelle supérieure – l'implication d'acteurs corrompus directement liés au secteur de la santé.

Si, pour la plupart des experts, le crime organisé chinois est le leader incontestable dans la contrefaçon de médicaments il n'en demeure pas moins que d'autres pays peuvent être impliqués dans de tels trafics, en particulier l'Inde. Le chercheur Roger Bate rapporte notamment le cas d'un célèbre contrefacteur indien nommé

---

<sup>185</sup> Alice Yan, « Massive fake-drug network busted », *SCMCOM*, 21 novembre 2011.

<sup>186</sup> *Ibidem*.

Rajesh Sharma, aussi connu sous le nom de Rajesh Dua, qui permet à l'acheteur de décider lui-même de la nature et du contenu du produit comme ingrédient du médicament. Ce contrefacteur, que l'on peut qualifier de semi-industriel, emploie environ quarante personnes pour une production dont la valeur se chiffre en dizaines de millions de dollars.<sup>187</sup> La spécificité de la Chine est le vaste nombre de contrefacteurs qui ont des activités licites et illicites, et qui peuvent produire d'importantes quantités de médicaments contrefaits en partie destinés à l'export où la vigilance des autorités chinoises est sans doute moins élevée. Conséquence de cette situation, la mauvaise connaissance de nombreux laboratoires pharmaceutiques sur l'origine exacte de leur production puisque selon des analyses de Philippe Andre, professeur à la School of Pharmaceutical Science and Technology de Tianjin University, « 39% des laboratoires pharmaceutiques européens et américains sont mal informés sur l'origine des fabricants chinois avec qui ils coopèrent ».<sup>188</sup>

Cette situation implique donc également une responsabilité de certains opérateurs pharmaceutiques.

Se pose enfin la question de la qualification de ces contrefacteurs chinois tant les situations sont variables et les sources d'informations limitées : industriels qui, à l'instar de Kevin Xu, ont des activités licites et illicites ; réseaux de contrefacteurs chinois qui bénéficient, comme dans le cas de Sengyang Zhou, de relais à l'étranger ; affaires de contrefaçon concernant la Chine continentale qui peuvent impliquer des réseaux hospitaliers. Et enfin, un cas encore plus délicat à décrypter : quelle est la place des organisations criminelles « traditionnelles », comme les triades, dans de tels trafics ?

#### II.4.c. L'évolution des organisations criminelles en Chine

En Chine, le crime organisé cherche à développer des relations ambiguës avec certaines autorités. En effet, l'économie criminelle chinoise se caractérise par ce paradoxe : « D'un côté, la corruption devrait être préservée comme un élément de stabilisation de l'appareil du parti-Etat à travers la recherche de rentes, mais de l'autre, elle doit être combattue en tant que facteur de déstabilisation de sa légitimité politique, qui menace la survie du régime. En d'autres termes, malgré la rhétorique politique actuelle, la lutte contre la corruption ne peut être que limitée et exemplaire, sous peine de suicide collectif ».<sup>189</sup>

On peut supposer que la population chinoise soit dans une grande proportion favorable à une mise sous tutelle par un Etat chinois autoritaire de ces organisations criminelles y voyant sans doute un facteur de stabilité face aux effets imprévus que ces organisations illicites peuvent générer au sein de la société ».<sup>190</sup> Mais l'erreur la plus fréquente pour qualifier ces organisations chinoises est d'avoir une vision qui reste dans une certaine mesure hiérarchique alors que « sous la pression de l'Etat chinois et des dynamiques de marché (marché noir inclus), les réseaux criminels sont avant tout flexibles.<sup>191</sup> D'autre part, si le recrutement de telles organisations continue à se faire aux marges de la société chinoise, ces structures s'efforcent aussi de se rapprocher de politiques ou de personnalités avec un statut social affirmé pour d'éventuelles adhésions.<sup>192</sup> D'une manière générale, les relations entre politiques et criminels chinois existent, notamment à des niveaux intermédiaires ou à des échelons inférieurs et sont fondées sur une corruption entretenue par les criminels auteurs d'activités illicites<sup>193</sup> notamment de contrefaçons.

---

<sup>187</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 152.

<sup>188</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 180.

<sup>189</sup> Guilhem Fabre, « Etat, corruption et criminalisation en Chine », *Revue internationale des sciences sociales*, n°169, mars 2001.

Parfois une corruption d'envergure est officiellement repérée. Un des cas les plus emblématiques est la condamnation à mort en mai 2007 de Zheng Xiaoyu, ancien responsable du State Food and Drug Agency, pour avoir touché des pots de vins de huit sociétés pharmaceutiques et médicales et d'avoir approuvé illégalement leurs produits avaient conduit à des douzaines de décès et miné la confiance dans le système de santé chinois.

<sup>190</sup> *Ibidem*.

<sup>191</sup> *Ibidem*.

<sup>192</sup> An Chen, « Secret societies and Organized Crime in Contemporary China », *Modern Asian Studies*, vol. 39, n°1, 2005, p. 77-107.

<sup>193</sup> Peng Wang, « The Chinese mafia : private protection in a socialist market economy », *Global Crime*, vol. 12, n°4, 2011, p. 290-311.

C'est dans les années 80 que les activités de contrebande et de contrefaçon (cigarettes, armes, monnaies, médicaments, etc.) auraient pris leur envol en Chine.<sup>194</sup> Selon l'expert en contrefaçon Li Guorong, d'une manière générale « la contrefaçon est devenue si importante, qu'une action radicale aurait un impact économique désastreux et pourrait déstabiliser le gouvernement dont certaines usines et entrepôts liés à la contrefaçon appartiennent à l'armée locale ou à des leaders politiques ». <sup>195</sup> Dans le cas plus spécifique de la contrefaçon de médicament, l'Etat chinois a longtemps laissé subsister une certaine tolérance vis-à-vis des contrefacteurs impliqués.<sup>196</sup>

En Chine, les organisations criminelles se sont également adaptées aux campagnes anti-criminalité et ont réorienté une partie de leurs avoirs sur des activités légales. Ainsi dans la ville de Chengdu (capitale de la province du Sichuan), une organisation criminelle spécialisée dans des activités illicites dans le secteur du médicament (en particulier le vol) s'est en partie impliquée dans des activités licites en devenant actionnaire de structures pharmaceutiques légales : notamment en investissant dans une usine de médicaments et en faisant des dons à des structures médicales<sup>197</sup>. Les membres de cette organisation incluaient des médecins, des directeurs d'hôpitaux ou des enseignants d'écoles primaires. Ces organisations criminelles s'apparentent en fait surtout à des réseaux relationnels et informels. Par la suite, de tels réseaux peuvent retrouver une structure plus hiérarchisée en continuant à recruter au sein de groupes marginaux et en approchant de manière régulière des politiques et des individus avec un statut social élevé. Les véritables leaders donnant leurs instructions « derrière la scène » et rompant alors avec la stratégie de départ visant à privilégier des activités « licites ». <sup>198</sup> Nous sommes dans ce cas face à des réseaux particulièrement résilients et capables de jouer sur les gammes du « licite » et de « l'illicite » de manière pragmatique et opportuniste pour ne pas éveiller trop de soupçons au sein de leur environnement.

Cet exemple montre bien l'importance de la corruption et des trafics économiques illicites qu'il convient de bien cerner localement. En effet, depuis quelques années, les régions chinoises ont gagné en indépendance et développé une économie locale de plus en plus autonome<sup>199</sup>. L'industrie de la contrefaçon de médicaments peut bénéficier à toute une série de secteurs économiques grâce à l'organisation du trafic en question (restaurants, hôtels, transporteurs).<sup>200</sup> Cette dimension régionale du commerce de la contrefaçon de médicaments en Chine est d'autant plus stratégique que les décisions de justice locales peuvent difficilement remettre en cause le contexte économique « favorable » lié à la contrefaçon.<sup>201</sup> D'autre part les investigations sont rendues délicates dans ce modèle décentralisé d'usines chinoises car d'une manière générale repérer les usines de contrefaçon équivaut à évoluer dans un labyrinthe complexe avec une multitude d'intermédiaires et de fournisseurs.<sup>202</sup>

Se pose aussi la question des relations de telles organisations avec Hong Kong. Contrairement à ce que certains experts pensaient, le retour de Hong Kong au sein de la Chine n'a pas entraîné un exode des triades, et des alliances d'un nouveau type se sont créées entre la Chine continentale et l'ancienne colonie britannique.<sup>203</sup>

---

<sup>194</sup> He Bingsong, *Le crime organisé en Chine. Des triades aux mafias contemporaines*, CNRS éditions, 2012, p. 61.

<sup>195</sup> Cité par Peter Navarro dans « Chargers Join China's Deadly Imitations », *Asia Times Online*, 1<sup>er</sup> août, 2008. Roger Bate confirme cet hébergement d'activités de contrefaçon de médicaments par l'armée chinoise. Roger Bate, « The deadly world of fake drugs », *Foreign Policy*, n°168, septembre-octobre 2008.

<sup>196</sup> Roger Bate, Karen Porter, « The Problems and Potential of China's Pharmaceutical Industry », *AEI online*, 23 avril 2009.

<sup>197</sup> An Chen, « Secret societies and Organized Crime in Contemporary China », *Modern Asian Studies*, vol. 39, n°1, 2005, p. 86.

<sup>198</sup> An Chen, « Secret societies and Organized Crime in Contemporary China », *Modern Asian Studies*, vol. 39, n°1, 2005, p. 77-107.

<sup>199</sup> Andrew Evans, Note, « Taming the Counterfeit Dragon: The WTO, TRIPS and Chinese Amendments to Intellectual Property Laws », *The Georgia Journal of International and Comparative Law*, vol. 31, n°3 2003.

<sup>200</sup> Daniel C.K. Chow, déclaration de, « Counterfeiting in China: Roundtable on Intellectual Property Protection as Economic Policy: Will China Ever Enforce Its IP Laws? », *Congressional Executive Commission on China*, 16 mai 2005. Disponible sur <http://www.cecc.gov/pages/roundtables/051605/index.php>

<sup>201</sup> Jessica C. Wong, « The Challenges Multinational Corporations Face in Protecting Their Well-Known Trademarks », *Brooklyn Journal of International Law*, vol. 31, n°3, 2006.

<sup>202</sup> UNODC, *The Globalization of Crime. A Transnational Organized Crime Threat Assessment*, 2010, p. 178.

<sup>203</sup> Mark Galeotti, « Introduction : Global Crime Today The Changing Face of Organized Crime », *Global Crime*, vol. 6, n°1, février 2004, p. 1-7.

Les financements pour les activités industrielles des contrefacteurs multiproduits dans les provinces du Guangdong et du Fujian sont souvent effectués par des organisations criminelles basées à Hong Kong et Taïwan.<sup>204</sup> Organisations qui sont elles-mêmes souvent impliquées dans des trafics de stupéfiants, prostitution et pornographie.<sup>205</sup> Elles bénéficient par ailleurs à Hong Kong d'une législation différente qu'en Chine continentale ce qui n'est pas sans créer des situations complexes en termes logistique et juridique pour poursuivre des donneurs d'ordre dans l'industrie de la contrefaçon. Quant au cas taïwanais, il est encore plus favorable aux organisations criminelles basées sur cette île et qui auraient des activités illicites, notamment dans la contrefaçon, en Chine continentale : la coopération entre la Chine et Taïwan sur ces problèmes étant quasi inexistante.<sup>206</sup>

Ces réseaux impliquent aussi les diasporas chinoises (aux Etats-Unis ou au Canada) constituées de structures d'import-export mais aussi de leaders communautaires, restaurateurs, salariés divers pouvant faciliter la rencontre entre une offre et une demande.

Parasites et opportunistes, ces criminels cherchent à développer des stratégies alternatives et à inventer des formes organisationnelles non conformistes, flexibles non discernables. A l'inverse, elles peuvent aussi avoir une stratégie de camouflage et de mimétisme vis-à-vis d'organisations hégémoniques et dissimuler ainsi leurs activités.<sup>207</sup>

Pour synthétiser les profils de ces organisations criminelles chinoises impliquées dans la contrefaçon de médicaments, on peut proposer la typologie suivante :

- Des organisations de grande envergure à vocation nationale qui peuvent être un agrégat de différents types de réseaux. Nous avons en effet pu constater dans une affaire de référence révélée à Jihua City que « l'organisation criminelle » en question comportait différents types d'acteurs : des membres liés au monde hospitalier, des grossistes et des fabricants de faux médicaments.

- Des industriels chinois impliqués dans des activités légales qui décident de se développer dans des activités illicites de contrefaçon de médicaments destinées à l'exportation en particulier vers des marchés à forte valeur ajoutée comme l'Amérique du Nord ou l'Europe occidentale. L'exemple de l'affaire Kevin Xu (p. 50) est symptomatique d'industriels locaux qui s'impliquent à grande échelle dans les trafics illicites destinés à des marchés internationaux.

- Des structures de taille réduite qui développent une stratégie sur Internet avec un relais à l'étranger (affaire Sengyang Zhou).

- Des petites structures étrangères qui viennent s'installer dans des zones industrielles chinoises et montent des sociétés locales destinées à former des réseaux transnationaux. L'exemple précédemment décrit de Sky Park et ses relais au Moyen-Orient est un cas révélateur d'une telle stratégie qui semble se développer.

- Enfin, une criminalité transfrontalière se développe aussi en Chine avec des groupes mafieux étrangers qui peuvent être impliqués dans la contrefaçon de médicaments<sup>208</sup>. Les Chinois d'outre-mer auraient en général un rôle important dans ces trafics avec l'étranger.<sup>209</sup> L'accès à de telles sources d'informations reste délicat et devrait impliquer ultérieurement des travaux de recherche complémentaires associant notamment des spécialistes du monde chinois pour être mieux repéré.

---

<sup>204</sup> Daniel C.K. Chow, « Organized crime, local protectionism, and the trade in counterfeit goods in China », *China Economic Review*, vol. 14, n°4, 2003, p. 473-484.

<sup>205</sup> *Ibidem*.

<sup>206</sup> *Ibidem*.

<sup>207</sup> Ming Xia, « Organizational Formations of Organized Crime in China : perspectives from the state, markets, and networks », *Journal of Contemporary China*, 17: 54, 1-23, 2008.

<sup>208</sup> He Bingsong, *Le crime organisé en Chine. Des triades aux mafias contemporaines*, CNRS éditions, 2012, p. 94.

<sup>209</sup> He Bingsong, *Le crime organisé en Chine. Des triades aux mafias contemporaines*, CNRS éditions, 2012, p. 97.

## II.5. Les enjeux des mafias, du terrorisme et du financement

Qu'en est-il des mafias dans l'implication des trafics de médicaments contrefaits ?

### II.5.a. La question des mafias

La mafia d'origine italienne a une longue tradition dans la contrefaçon puisque l'implication d'organisations criminelles de contrefacteurs date depuis au moins 1860 avec un certain Giuseppe Morello, célèbre contrefacteur qui émigra par la suite aux Etats-Unis où il poursuivit ses activités dans la contrefaçon de dollars (1867-1930)<sup>210</sup>.

Dans le cas plus précis des mafias italiennes contemporaines, l'implication de mafiosi dans la contrefaçon ne fait guère de doute. On peut notamment citer l'implication de la Camorra dans l'industrie du luxe comme l'a démontré Saviano<sup>211</sup> ou encore dans la distribution mondiale de fausses perceuses Bosch décrite par le chercheur Francesco Forgione<sup>212</sup>. Ces activités de contrefaçon se font à la fois à une échelle locale en Italie mais aussi à une échelle mondiale grâce à des réseaux de distribution dédiés. Les liens entre la Camorra et le secteur de la contrefaçon ont par ailleurs été confirmés dans un récent rapport d'Europol qui reste discret sur la nature des relations en question.<sup>213</sup>

Selon certaines analyses crédibles<sup>214</sup>, la mafia italienne se serait aussi récemment orientée sur des activités liées au secteur de la santé : « la pénétration mafieuse du milieu médical répond à une double logique : les gangs, qui se sont embourgeoisés, ont compris que ce secteur constitue autant une rente qu'un moyen de contrôle social ». En Calabre, une quarantaine de cliniques, plus de trois cents centres d'analyses médicales et des médecins appartiennent à des familles mafieuses<sup>215</sup>. En résumé, le secteur de la santé a pour ces organisations criminelles le même rôle stratégique que jouaient les travaux publics durant les Trente Glorieuses.

Dans le cas plus précis de la contrefaçon de médicaments, l'implication de la Camorra est validée par le PSI<sup>216</sup> notamment pour des médicaments anti-infectieux et antivasculaires. Roberto Saviano<sup>217</sup> cite aussi le cas de la Camorra qui copie de vrais codes barres sur des médicaments importés en Italie dans le cadre de réseaux mis en place entre la Chine et le port de Naples. Ces médicaments contrefaits seraient ensuite transférés dans des immeubles anonymes situés autour du port pour être ensuite « intégrés » au réseau officiel de distribution de médicaments.<sup>218</sup>

Cela dit dans le domaine du médicament, les liens avec les « mafias » sont très souvent délicats à établir et d'une manière générale il convient de préciser que le schéma de « contrefaçon criminelle intégrée » reste rare et

---

<sup>210</sup> Federico Varese, *Mafias on the Move, How Organized Crime Conquers New Territories*, Princeton University Press, 2011, p. 112.

<sup>211</sup> Roberto Saviano, *Gomorra, dans l'empire de la camorra*, Gallimard, 2009.

<sup>212</sup> Francesco Forgione, *Mafia Export, Comment les mafias italiennes ont colonisé le monde*, Actes Sud, 2010.

<sup>213</sup> Europol, *EU Organised crime threat assessment*, OCTA, 2011, p. 36.

<sup>214</sup> Jacques de Saint Victor, *Un pouvoir invisible. Les mafias et la société démocratique. XIX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, 2012, p. 301.

<sup>215</sup> Jacques de Saint Victor, *Un pouvoir invisible. Les mafias et la société démocratique. XIX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, 2012, p. 302.

<sup>216</sup> Les informations fournies par Tom Kubic, PSI, concernant la Camorra date de 1997. Tom Kubic, « IP Theft and International Organized Crime and Terrorism – The Emerging Threat », *IPR Center, Symposium*, 3 juin 2010.

<sup>217</sup> Roberto Saviano, *Gomorra, dans l'empire de la camorra*, Gallimard, 2009.

<sup>218</sup> European Commission Taxation and Customs Union, *Combating Counterfeit and Piracy*, 2007.

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/customs/customs\\_controls/counterfeit\\_piracy/combating/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_controls/counterfeit_piracy/combating/index_en.htm)

« réservé » à des organisations disposant d'une maîtrise très profonde de leur environnement socio-économique »<sup>219</sup>.

Mais on peut toutefois supposer que les villes portuaires, capitales historiques des mafias qui y bénéficieraient d'une « rente géographique »,<sup>220</sup> soient des zones stratégiques pour l'implication directe ou indirecte de mafias dans le trafic de médicaments. Au niveau des accès maritimes, on peut relever que la partie occidentale des Balkans est aussi citée<sup>221</sup> comme « hub » pour des produits contrefaits d'origine chinoise qui arrivent au sein de l'Union européenne à partir de la mer Noire et par l'intermédiaire de ports de l'Adriatique et de la mer Ionienne.

L'implication de mafias dans la contrefaçon de médicaments apparaît comme une hypothèse d'autant plus plausible, du moins sur un plan théorique, que les mafias italiennes et en particulier la Ndrangheta se sont transformées en « mafia entrepreneuriale »<sup>222</sup> et sont passées « des homicides traditionnels, des enlèvements, des grands trafics de drogue, au contrôle de secteurs économiques entiers (tels que le transport de la terre sur les chantiers, le bâtiment, les financements accordés aux personnes en difficulté) »<sup>223</sup>. La réelle difficulté pour analyser ces mafias tient au fait que « les niveaux et les modalités de celle-ci sont beaucoup plus délicats à déterminer. Il est en effet difficile de déterminer si ces structures interviennent au stade de la fabrication, de la circulation ou de la distribution finale des produits de contrefaçon, et si ces organisations ordonnent, réalisent elles-mêmes la production ou se contentent de proposer différents services aux contrefacteurs, en assurant par exemple la mobilité des unités de fabrication. Il existe aussi une criminalité d'opportunité à géométrie variable, donc les membres et les objectifs sont susceptibles de changer au gré des opportunités »<sup>224</sup>.

Autre facteur de probabilité : la relative proximité du marché des stupéfiants et des médicaments. Selon certains chercheurs, la lutte antidrogue aurait incitée certains groupes criminels structurés à se réorienter sur le marché de la contrefaçon de médicaments où les risques de sanctions sont moindres et les profits restent élevés<sup>225</sup>. Le cas des cartels colombiens dans la drogue est ainsi cité comme ayant une certaine proximité avec les trafics illicites de médicaments. Dans les années 90, Cali a ainsi « couvert » ses activités illicites dans le trafic de cocaïne, qui impliquaient l'achat de matières premières, avec un réseau de pharmacies<sup>226</sup>. Mais cette proximité « drogue-médicaments » prenait aussi tout son sens sur un axe de production et ainsi que le précise l'historien Jacques de Saint Victor dans un ouvrage récent<sup>227</sup> : « Pour raffiner des tonnes de cocaïne, il fallait en effet des millions de litres de précurseurs chimiques, fabriqués en Europe ou aux Etats-Unis. Certains étaient largement - et librement - diffusés, à l'instar du permanganate de potassium, mais d'autres soumis à des autorisations. En investissant dans ces entreprises pharmaceutiques, le cartel pouvait importer en toute légalité tous les produits qu'il voulait ».

En Chine, on peut également relever que l'implication de triades dans le marché des stupéfiants chimiques et en particulier des amphétamines est un phénomène important et validé.<sup>228</sup> Une telle diversification pourrait théoriquement conduire certaines organisations à s'orienter sur des activités de contrefaçons de médicaments. Certains témoignages le laissent à penser : « La corruption des fonctionnaires par les mafias locales, soutenues par les triades, ne facilite en rien les démarches. Et l'importance économique du business de la contrefaçon dans certaines régions (entre 8 et 10% du PIB de la Chine) explique le peu d'enthousiasme de

---

<sup>219</sup> Bertrand Monnet, Philippe Véry, *Les nouveaux pirates de l'entreprise : Mafias et terrorisme*, CNRS éditions, 2010, p. 155.

<sup>220</sup> Jean-François Gayraud, *Le monde des mafias, géopolitique du crime*, Odile Jacob, 2005, p. 123.

<sup>221</sup> Europol, *EU Organised crime threat assessment*, OCTA, 2011, p. 35.

<sup>222</sup> Roberto Saviano, *Le combat continue, Résister à la Mafia et à la corruption*, Robert Laffont, 2012, p. 86.

<sup>223</sup> *Ibidem*.

<sup>224</sup> Barbara Pick, *Accès aux médicaments et contrefaçon pharmaceutique en Russie post-soviétique*, L'Harmattan, 2006, p. 59.

<sup>225</sup> Point de vue de Lewis Kontnick du cabinet Reconnaissance International spécialisé dans les problèmes de sécurité. Source Victoria Colliver, « Bogus Drugs a Growing Threat », *San Francisco Chronicle*, 3 août, 2003.

<sup>226</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 49.

<sup>227</sup> Jacques de Saint Victor, *Un pouvoir invisible. Les mafias et la société démocratique. XIX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, 2012, p. 257.

<sup>228</sup> He Bingsong, *Le crime organisé en Chine. Des triades aux mafias contemporaines*, CNRS éditions, 2012, p. 38.

certaines institutions locales »<sup>229</sup>. Mais il convient d'être prudent sur de telles conclusions car les analyses crédibles en criminologie semblent rares en Chine ou d'un accès encore plus complexe qu'en Occident.

Mais l'Europe ne doit pas être négligée dans ces analyses et certains commentaires de spécialistes peuvent laisser aussi à penser qu'au sein de l'Union européenne des liens éventuels puissent exister entre les trafiquants de drogue et les trafiquants de médicaments contrefaits ou qu'une certaine forme de mimétisme existerait entre les deux réseaux. Ainsi à l'occasion d'une réunion internationale d'experts en Roumanie, Karolyi Szep un officier des douanes hongrois a déclaré<sup>230</sup> : « les Balkans sont une route importante pour le trafic de faux médicaments, ce qui est la même chose pour l'héroïne et les autres drogues ». Un cas de saisie par la police turque qui incluait 6 000 pilules de faux Viagra ainsi que 750 000 tablettes d'ecstasy et des ingrédients permettant de produire 150 kilos d'héroïne est venue illustrer cette proximité.

En résumé, la présence centrale de « mafias » sur notre champ d'étude ne peut être clairement validée. Cela dit une veille active ne doit pas être négligée car nous avons pu relever des facteurs potentiels pour l'implication possible de tels acteurs dans la contrefaçon de médicaments.

### II.5.b. La question terroriste

L'IRA<sup>231</sup> est le cas le plus cité comme exemple d'une organisation terroriste impliquée dans la contrefaçon de médicaments, notamment vétérinaires<sup>232</sup>, afin de dégager des fonds dans le cadre de leurs activités. Dans les années 90, deux membres de l'IRA, Brian Ruddy et son cousin Paeder Hamill<sup>233</sup> ont monté un laboratoire de médicaments vétérinaires contrefaits basé à Hialeah Gardens à 20 km de Miami avec un financement de 60 000 dollars. Le maître d'œuvre de cette opération était un autre membre de l'IRA nommé Edward Davidson qui a été impliqué dans un vol d'obligations britanniques d'envergure en mai 2010. Des flacons pour médicaments étaient fournis par une société légale basée à Atlanta sur l'argument du fait qu'ils seraient utilisés comme fourniture médicale à l'occasion de l'opération *Desert Storm*. Un certain James « Seamus » Costello était en charge des achats en question pour l'IRA<sup>234</sup>. Les fausses étiquettes étaient fabriquées dans une ferme en Irlande du Nord qui était la propriété de Patrick Brady, l'oncle de Hamill<sup>235</sup>. Quant aux médicaments contrefaits, en apparence fiable pour un œil non averti, ils ne contenaient que de l'eau sans ingrédient actif. Petite différence : ils étaient packagés dans des bouteilles de 500 ml alors que les originaux étaient distribués dans des flacons de 100 ml. Les médicaments contrefaits étaient distribués par Life Services Inc., une filiale d'un important distributeur, Lextron, basé à Ocala en Floride. L'argent obtenu grâce à ces ventes était ensuite transféré dans des comptes en Irlande du Nord. En mars 1991, un raid sur la propriété a permis de découvrir 30 000 étiquettes pour des traitements vétérinaires ainsi que pour des hormones de croissance.

Environ 700 000 animaux auraient reçus des injections du médicament contrefait<sup>236</sup>. L'affaire fut découverte par Merck qui poursuivit Lextron et ses filiales ainsi que Davidson et les autres membres de l'opération devant un tribunal de Floride en février 1992. Davidson a été interdit de vente, fabrication ou de toute forme de représentation du médicament vétérinaire contrefait, et Brian Ruddy fut condamné à payer 6 millions de dollars au laboratoire victime de ce trafic.

---

<sup>229</sup> Pierre Delval, *Le Marché mondial du faux. Crimes et contrefaçons*. CNRS éditions, 2010, p.115.

<sup>230</sup> AFP World News, *Eastern Europe confronts fake medicines trade*, 21 octobre 2010.

<sup>231</sup> IRA: Irish Republican Army.

<sup>232</sup> Franck G. Madsen, *Transnational Organized Crime*, Routledge, 2009, p. 73.

<sup>233</sup> Cas cité par Peter Lowe, « Counterfeiting: links to organised crime and terrorist funding », *Journal of Financial Crime*, vol. 13, n°2, 2006, p. 255-257.

<sup>234</sup> GlobalOptions Inc., *An Analysis of Terrorist Threats to the American Medicine Supply*, Signature Book Printing, Gaithersburg, Maryland, 2003, p. 66.

<sup>235</sup> *Ibidem*.

<sup>236</sup> GlobalOptions Inc., *An Analysis of Terrorist Threats to the American Medicine Supply*, Signature Book Printing, Gaithersburg, Maryland, 2003, p. 67.

Plus récemment, le Hezbollah est une organisation terroriste fréquemment citée comme étant impliquée dans la contrefaçon de médicaments. En mars 2006, l'US Terrorism Joint Force, une initiative interagences conduite par le FBI, a inculpé 19 individus impliqués dans un réseau de contrefaçon de médicaments de traitements contre des dysfonctionnements sexuels qui conduisaient des activités au Liban, Canada, Chine, Brésil, Paraguay et Etats-Unis<sup>237</sup>. Cinq membres de ce réseau étaient Canadiens et selon le Vancouver Sun<sup>238</sup> qui aurait eu accès aux documents américains de l'inculpation : une partie des 500 000 dollars mensuels liés aux trafics était versée au Hezbollah.

Une récente étude israélienne<sup>239</sup> confirme que le Hezbollah est de plus en plus focalisé sur le développement d'activités illicites liées à la contrefaçon de médicaments et en particulier pour un stimulant énergétique. Cette « orientation sectorielle » serait due au fait que le trafic de drogues serait devenu problématique pour ce groupe terroriste : des fidèles islamiques ayant émis des réserves sur une telle activité. Mais le fait que l'un des auteurs de cette étude israélienne, le Dr Boaz Ganor, soit par ailleurs membre du National Committee for Homeland Security Technologies d'Israël, pose la question de l'indépendance académique d'une telle recherche qui s'inscrit dans le contexte de la crise moyen-orientale et du contexte post-11 septembre.

D'une manière générale, si de nombreux rapports<sup>240</sup> vont jusqu'à confirmer les liens entre terrorisme et fabrication de médicaments en particulier pour l'ETA, les Tchétchènes ou des groupes guérillas d'Afrique du Nord, aucun élément précis et validé ne vient confirmer ces propos. Certains éléments plaideraient pour une proximité entre terrorisme et contrefaçon mais comme l'explique Peter Lowe<sup>241</sup>, il s'agit de distinguer les liens directs, des liens indirects où des sympathisants leur remettent de l'argent par l'intermédiaire de tiers. Si ce dernier cas serait selon Lowe plus fréquent, il convient de reconnaître que d'une manière générale les éléments factuels prouvant de telles relations « terrorisme-contrefaçon de médicaments » sont trop souvent fondés sur des éléments anecdotiques peu étayés ainsi que le confirme un récent rapport américain.<sup>242</sup> Le cas de l'IRA reste donc singulier dans le détail de son *modus operandi* et des chercheurs indépendants devraient être davantage mobilisés pour valider le degré d'implication du Hezbollah dans le phénomène ainsi que la participation éventuelle d'autres groupes terroristes dans la contrefaçon de médicaments.

Mais au-delà des questions des « mafias » et du « terrorisme », se pose la question financière de telles activités et en particulier du blanchiment d'argent lié à la contrefaçon de médicaments.

### II.5.c. La question du blanchiment d'argent

Si dans les affaires du Moyen-Orient, les contrefacteurs ont tendance à utiliser du cash pour éviter d'être repéré par le système bancaire<sup>243</sup>, il n'en demeure pas moins que le blanchiment d'argent est souvent au cœur de nombreuses stratégies transnationales de contrefacteurs. C'est en particulier le cas de l'affaire Goldfinch gérée par le MHRA britannique. Cette affaire a débuté en 2005<sup>244</sup> avec un individu connu des services de police pour des attaques à main armée qui s'est « reconverti » dans la vente de contrefaçons de médicaments sur Internet,

---

<sup>237</sup> Bryan A. Liang, « Safety of Drug Supply: Tougher Laws Needed to Stem Counterfeit Drug Rings », *San Diego Source The Daily Transcript*, 4 mai 2006.

<http://www.sddt.com/News/article.cfm?SourceCode=20060503crd> (accès le 5 mars 2012).

<sup>238</sup> Kim Bolan, « For Hezbollah: Cheap Smokes, Fake Viagra », *The Vancouver Sun*, 21 septembre 2007.

<http://www.canada.com/vancouvernews/story.html?id=70dfb2cd-83ff-4f0f-b6db-f49f8c8b0228> (accès le 5 mars 2012).

<sup>239</sup> Roi Kais, « Hezbollah funding terror with fake medicine », *Ynetnews.com*, 9 octobre 2012.

<http://www.ynetnews.com/articles/0,7340,L-4279293,00.html>

<sup>240</sup> Wyatt Yankus, prepared for The American Council on Science and Health, *Counterfeiting drugs: coming to a pharmacy near you*, updated version, 2009, p. 2.

<sup>241</sup> Peter Lowe, « Counterfeiting : links to organised crime and terrorist funding », *Journal of Financial Crime*, vol. 13, n°2, 2006, p. 255-257.

<sup>242</sup> National Intellectual Property Rights Coordination Center, *Intellectual Property Rights Violations: A Report on Threats to United States Interests at Home and Abroad*, novembre 2011, p. 42.

<sup>243</sup> Source : témoignage d'un responsable du service de sécurité dans l'industrie du médicament.

<sup>244</sup> Source : Mike Jones, MHRA, 3 Avril 2012.

et a acquis au fil des années de multiples biens immobiliers et de nombreux avoirs. Il s'est révélé difficile pour les services de répression de suivre ces activités de blanchiment qui se jouent des frontières et qui ont aussi inclut l'ouverture d'un casino en ligne à Malte avec un associé.

Le MHRA a pu référencer dans le cadre de cette opération Goldfinch de nombreux comptes bancaires dans différents pays :

- Espagne : trois comptes bancaires avec 7 millions de livres.
- Pays-Bas : trois comptes bancaires avec 4 millions de livres.
- Iles Caïmans : un compte bancaire avec 1,2 millions de livres.
- Malte : trente comptes bancaires avec 10 millions de livres.
- Curaçao : deux comptes bancaires.
- Ile de Man : deux comptes bancaires avec 3 millions de livres.
- Grande-Bretagne : un compte bancaire avec 3 millions de livres.

Soit un total de plus de 28 millions de livres (44 millions de dollars US).

Et en avoirs :

- Deux propriétés à Londres d'une valeur de 3 millions de livres.
- Deux villas en Espagne d'une valeur de 2,5 millions de livres.
- Deux Bentley d'une valeur de 250 000 livres.
- Un bateau en Espagne d'une valeur d'un million de livres, etc.

Soit un total de plus de 8 millions de livres (12,5 millions de dollars US).

Sur le plan judiciaire, les contrefacteurs ont notamment été condamnés à des dommages et intérêts d'un montant d'un million de livres.

Un stratagème pour arrêter les contrefacteurs est de démontrer que souvent ces derniers ne paient pas d'impôts, ce qui constitue un décalage pour le moins significatif avec l'importance de leurs avoirs et leur style de vie. D'une manière générale, l'objectif du MHRA est donc de privilégier la traçabilité des flux financiers dans le cadre des arrestations de contrefacteurs. Stratégie qui apparaît à la fois singulière et relativement efficace puisque sur 2143 cas suspectés de crimes pharmaceutiques en 2011 et 179 confirmés, 6 ont pour l'instant abouti à des poursuites.<sup>245</sup> Quant à la France, on peut relever dans le dernier rapport de Tracfin<sup>246</sup>, organisme spécialisé dans le blanchiment des capitaux, que seulement deux affaires sont liées au domaine de la contrefaçon sans qu'il ne soit pas précisé le secteur d'activité. Le domaine financier reste donc un axe largement sous-estimé dans la lutte anti-contrefaçon mais un tel levier ne pourra devenir effectif sans une réelle mobilisation qui dépasse les acteurs de la répression anti-contrefaçon et implique aussi une volonté politique forte.

## II.6. Cybercriminalité et contrefaçon de médicaments

L'objet de cette partie est de décrire l'environnement au sein duquel évolue la cybercriminalité en relation avec la problématique de la contrefaçon de médicaments.

---

<sup>245</sup> Source MHRA.

<sup>246</sup> Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport d'activité Tracfin*, 2011, p. 62.

## II.6.a. Cyberspace et criminalité

Le cyberspace est aussi un territoire spécifique qui favorise dans une certaine mesure des *comportements déviants*.

En effet, une série de transformations liées au cyberspace affecte le comportement criminel.<sup>247</sup>

- *Globalisation* : la globalisation des opportunités criminelles modifie les relations entre le global et le local car elle transcende les frontières traditionnelles. Cette globalisation modifie aussi les relations « global - local » sur un plan juridique.

- *Réseaux de distribution et technologies* : ces réseaux créent des nouvelles formes de relations commerciales et émotionnelles entre les individus et engendrent de nouvelles formes de victimisation. Mais ces flux d'information rendent aussi difficile une vision cohérente des comportements déviants et l'identification de ces nouvelles formes de risques.

- *Les qualités synoptiques et panoptiques simultanées des technologies Internet* : les assaillants peuvent observer leurs victimes et les attaquer à distance. Il existe aussi la possibilité d'identifier les modèles d'attaques et les agresseurs en question.

- *Des relations asymétriques plutôt que symétriques* : les relations entre les agresseurs et les victimes ont aussi des implications pour la justice. Par exemple, s'il existe des victimes multiples issues de juridictions variées, il est délicat de procéder au financement d'investigations judiciaires personnalisées même si l'acte criminel est globalement avéré.

- *Longues traînes* : Internet permet de conserver une traçabilité du trafic notamment à l'occasion de chaque transaction électronique que l'internaute effectue. Dans une certaine mesure, cela est positif car le double de ces données permet de servir de support à un renforcement de la loi, mais les copies de ces données posent aussi des problèmes sur le plan des droits de l'homme et de respect de la vie privée.

- *Changements dans l'organisation des activités criminelles* : avec notamment la possibilité pour un internaute isolé de pouvoir conduire des actions criminelles d'une grande complexité sans contrainte spatiale et temporelle. Ces acteurs peuvent commettre des actes criminels qui étaient autrefois hors de leurs moyens organisationnels ou financiers.

Ces six points démontrent qu'Internet modifie la façon de conduire des activités criminelles et les interactions traditionnelles entre agresseurs et victimes. Même si la nature des délits et crimes ne change pas fondamentalement (fraudes, contrefaçon, escroquerie, etc.), les comportements sur ce réseau d'un nouveau genre ont eux globalement évolué.

En fait, d'un point de vue criminel, « la transformation la plus significative du monde physique vers le cyberspace est le fait que le territoire s'est élargi pour les organisations et les individus. Les criminels peuvent opérer sur Internet avec moins de gouvernance et à une échelle transnationale ».<sup>248</sup>

## II.6.b. Techniques de cybercriminalité

Quatre techniques de cybercriminalité jouent un rôle stratégique dans la diffusion de médicaments contrefaits sur Internet : le cybersquatting, les forums, le spam et la manipulation des moteurs de recherche.

---

<sup>247</sup> L'universitaire britannique David S.Wall propose une série de transformations du comportement criminel en relation avec le développement d'Internet.

David S.Wall, « The internet as a conduit for criminal activity » dans April Pattavina (éd.), *Information Technology and the Criminal Justice System*, Sage, 2004.

<sup>248</sup> Joan E. Foltz, « Global Crime Case : Cybercrime and Counterfeiting », *Futurist*, 1<sup>er</sup> novembre 2008.

## - Une progression du cybersquatting

Cette méthode de fraude, appelée cybersquatting en français, a pour but de s'octroyer illégalement un nom de domaine afin de tromper le patient internaute dans ses achats sur le web.

Selon la société MarkMonitor<sup>249</sup>, qui développe des logiciels de protection Internet de marques et de services, l'année 2007 a vu une progression fulgurante du cybersquatting, plus de 33 % avec 382 000 délits identifiés pour le dernier trimestre 2007, érigeant cette technique comme la fraude la plus importante.

Jérôme Sicard, responsable Europe du Sud de MarkMonitor précise : « Avant, les cybersquatters déposaient des noms de domaines pour nuire aux marques et ensuite cherchaient à leur revendre ; aujourd'hui il s'agit d'un business à part entière destiné à générer de gros profits. Rien de plus simple pour générer du trafic sur les moteurs de recherche que d'utiliser des noms de marque dans un nom de domaine. Du fait que la plupart des mots du dictionnaire sont déjà utilisés dans les noms de domaine, les fraudeurs et les criminels se tournent de plus en plus vers les noms de marque et les marques commerciales ». L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)<sup>250</sup> confirme cette évolution du cybersquatting : depuis le lancement des principes UDRP (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy) régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine en décembre 1999 par l'ICANN, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, qui est une des institutions administrant le règlement des litiges agréés par l'ICANN, a été saisi de plus de 17 000 litiges.

S'agissant des marques commerciales de médicaments les plus cybersquattées, on trouve naturellement les grands groupes pharmaceutiques<sup>251</sup> : Bayer, Eli Lilly, F. Hoffman-La Roche, Pfizer, Sanofi-Aventis. Cette technique, utilisée par les cybercriminels, participe à une confusion des genres (vrai ou faux médicament) qui peut abuser le cyberconsommateur dans ses achats sur Internet.

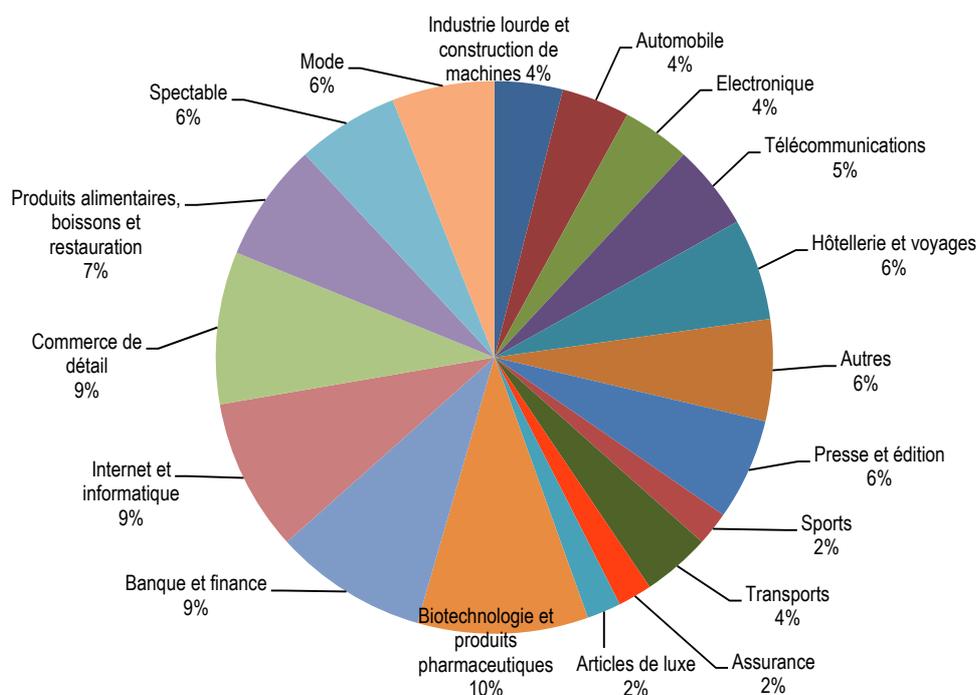


Figure 10 : Secteurs les plus touchés par le cybersquatting

Source : Philippe Collier, « En 2009, L'OMPI a traité 2107 plaintes de cybersquatting », *Contrefaçon Riposte*, 23 mars 2010.

<sup>249</sup> MarkMonitor, *Brandjacking Index*, 2007. L'analyse finale repose sur environ 134 millions d'enregistrements et 60 millions de sollicitations de phishing par courrier électronique dans neuf secteurs d'activité : automobile, habillement, multimédia, biens de consommation courante, électronique grand public, pharmaceutique, agroalimentaire, haute technologie et finance.

Source : Philippe Collier, « Les attaques contre les marques font rage sur Internet », *Contrefaçon Riposte*, 25 mars 2008.

<sup>250</sup> Source Philippe Collier, « En 2009, L'OMPI a traité 2107 plaintes de cybersquatting », *Contrefaçon Riposte*, 23 mars 2010.

<sup>251</sup> *Ibidem*.

### - Les forums : des lieux d'échanges stratégiques

Les forums sont des espaces stratégiques dans la diffusion d'informations liées au trafic de produits contrefaits.

On distingue traditionnellement deux grands groupes :

- Les forums de consommateurs où ces derniers partagent des informations relatives aux produits, aux prix et les sites où les achats sont les moins chers. Les contrefacteurs ciblent ces lieux d'échange en les inondant de spams ou de faux commentaires ayant pour objet d'attirer le futur acheteur sur les plateformes de vente.

- Les forums moins « officiels »<sup>252</sup> pour des cybercriminels débutants ou plus aguerris qui sont des lieux soit d'échanges des dernières inventions et nouveautés, soit de mutualisation de moyens pour des opérations illégales. Ces forums font l'objet d'une structure hiérarchisée particulièrement intéressante où la répartition des rôles distingue les administrateurs, les modérateurs, les vendeurs, les membres reconnus et les invités dont la présence est toujours l'objet de suspicions compte tenu de la possibilité d'infiltration d'agents de force de l'ordre agissant undercover. Il est intéressant de constater que ce type de forum est un endroit pouvant associer la criminalité réelle avec celle virtuelle. Ces forums permettent de réduire le facteur temps en affectant chaque cybercriminel à une tâche précise pour diminuer la réalisation de chaque infraction mais aussi le facteur risque en affectant des actions cybercriminelles en fonction des zones géographiques et en se protégeant d'éventuelles poursuites.

### - Le spam : vecteur de cybercriminalité

Le spam<sup>253</sup> est un vecteur essentiel, via le courrier électronique, de promotion des produits contrefaits en ligne. La complexité des flux à la fois numériques et financiers est analysée dans la figure 11<sup>254</sup> dont le secteur pharmaceutique est une cible privilégiée. On y voit comment un acheteur potentiel cliquant sur un spam sur sa messagerie électronique va se procurer du viagra contrefait dont l'origine peut être localisée en Russie pour un produit fabriqué en Inde via l'utilisation des serveurs basés en Chine ou Brésil et un paiement final dans une banque d'Azerbaïdjan.

Des études ont permis de relever que 95% des paiements pour ces spams sont réalisés auprès de trois banques situées respectivement en Azerbaïdjan, au Danemark et à Nevis dans les Caraïbes. La plupart de ces commandes ont été honorées et ne révèlent pas d'escroquerie à la carte bancaire mais bien une diffusion de produits illicites abusant l'e-patient et les sociétés pharmaceutiques.

---

<sup>252</sup> Exemple cité par le CEIS, Etude sous la direction de Guillaume Tissier, *Les marchés noirs de la cybercriminalité*, juin 2011, p.14.

<sup>253</sup> Le spamming peut être défini comme l'usage abusif d'un système de messagerie électronique destiné à exposer délibérément et généralement de manière répétée tout ou partie de ses utilisateurs à des messages ou à des contenus non pertinents et non sollicités, souvent en faisant en sorte de les confondre avec les messages ou les contenus habituellement échangés ou recherchés par ces utilisateurs.

Source : [http://www.futura-sciences.com/fr/definition/t/internet-2/d/spam\\_1650/](http://www.futura-sciences.com/fr/definition/t/internet-2/d/spam_1650/)

<sup>254</sup> Neha Chevra et al., « Click Trajectories: End-to-End Analysis of the Spam Value Chain », In *Proceedings of the IEEE Symposium and Security and Privacy*, Oakland, CA, mai 2011, p. 431-446. Graphic: Courtesy of Stefan Savage.

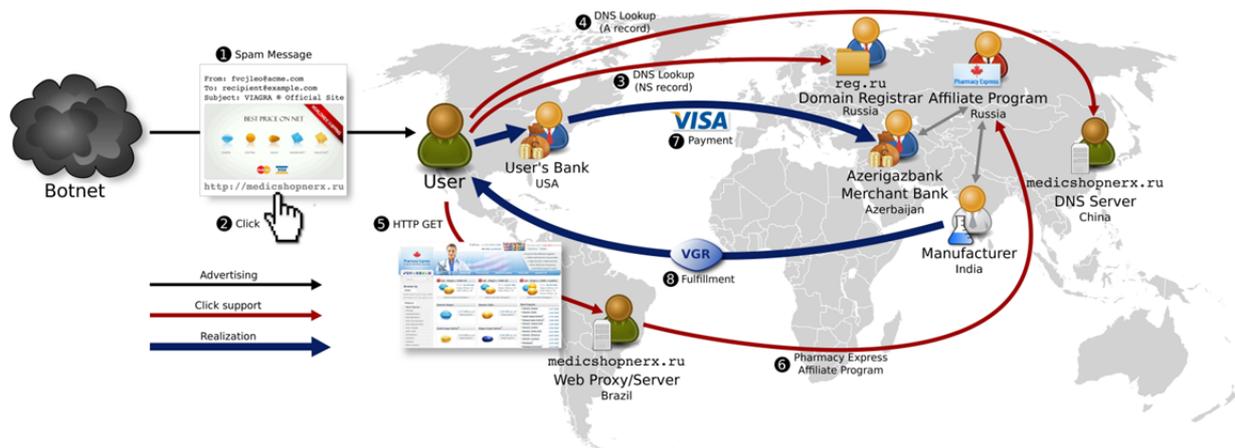


Figure 11 : Flux numériques et financiers liés à la diffusion de spams pour du Viagra contrefait.  
 Source : Neha Chevra et al., « Click Trajectories: End-to-End Analysis of the Spam Value Chain », In *Proceedings of the IEEE Symposium and Security and Privacy*, Oakland, CA, mai 2011, pages 431–446.

On peut relever que les cybercriminels utilisent plusieurs techniques opportunistes pour inonder les boîtes aux lettres des internautes comme le recours à des serveurs dédiés envoyant en rafale des invitations à se rendre sur des sites en ligne particulièrement attrayants tant visuellement que financièrement (rapport quantité prix) ou comme le recours à du publipostage ciblé reposant sur l'achat de liste de données nominatives marketing.

Selon Stefan Savage<sup>255</sup>, spécialiste informatique à la faculté de Californie San Diego, qui a concouru au projet : de multiples procédés permettent que des spams parviennent aux internautes en bénéficiant de la structure d'Internet sans se faire bloquer et le talon d'Achille serait les banques. « La question étant de savoir si ce problème est suffisamment stratégique pour que les politiques s'impliquent avec un fort volontarisme ? ». Toujours selon cette étude, seulement 0,0001% des spams adressés aboutiraient à la vente de médicaments contrefaits mais avec un gain substantiel. Rappelons que les spams permettent également l'intrusion dans votre ordinateur de programmes illégaux à l'instar du « cheval de Troie » qui est un logiciel d'apparence légitime, conçu pour exécuter des actions à l'insu de l'utilisateur ou de programmes ayant pour objet de recueillir des données confidentielles aux fins de revente<sup>256</sup>. Ces spams sont évaluées à 5% de l'ensemble des mails<sup>257</sup>.

A noter que selon une analyse récente,<sup>258</sup> la plupart de ces spams sont basés sur une approche publicitaire qui consiste à inciter les clients potentiels à acheter les produits. Les médicaments en question ne concernent que pour 38% des produits pour des troubles sexuels et la variété des médicaments proposés est donc bien plus large avec 289 produits distincts listés avec notamment des traitements contre le cancer, la leucémie ou le diabète.<sup>259</sup> Les pays occidentaux, et plus spécifiquement les Etats-Unis, sont les principaux acheteurs par l'intermédiaire de spams et les commandes mensuelles<sup>260</sup> pour les sept leaders distribuant des médicaments illicites ont été évaluées à plus de de 80 000 unités.

La diffusion de spams peut aussi relever de cybercriminels habiles. Parmi les exemples les plus significatifs, on peut citer le cas d'Oleg Y. Nikolaenko, 24 ans, surnommé le « King of Spam » qui a été arrêté par les autorités américaines à Las Vegas en novembre 2010. Avec le surnom de « Docent », il a gagné des centaines de

<sup>255</sup> David Talbot, « Anatomy of a Spam Viagra Purchase », *Technology Review*, 20 mai 2011.

<sup>256</sup> John Richard Castronova, « Operation Cyber Chase and Other Agency Efforts to Control Internet Drug Trafficking, The "Virtual" Enforcement Initiative is Virtually Useless », *Journal of Legal Medicine*, vol. 27, n°2, 2006.

<sup>257</sup> Economist.com, « Long life spam. The changing landscape of online fraud », *The Economist*, 20 novembre 2010.

<sup>258</sup> Chris Kanich, Tristan Halvorson et al., « Show me the Money, Characterizing Spam-advertised Revenue », *USENIX Security Symposium*, 2011, San Francisco, USA.

<sup>259</sup> *Ibidem*.

<sup>260</sup> *Ibidem*.

milliers de dollars en utilisant son « Mega D » botnet<sup>261</sup> capable d'envoyer 10 milliards de messages par jour<sup>262</sup>. Le Département de la Justice américain a accusé Nikolaenko de spammer pour le compte de Lance Atkinson et d'autres membres du groupe Affking, un programme d'affiliation de pharmacies en ligne illégales.<sup>263</sup> Selon le journaliste Brian Krebs, « Docent » aurait aussi spammé pour d'autres réseaux de pharmacies en ligne illégales et selon des enregistrements réalisés à l'insu de SpamIt, « Docent » gagnait des commissions de 320 000 dollars entre 2007 et 2010 pour promouvoir par spams les pharmacies illégales affiliées à SpamIt distribuant des médicaments contrefaits. Le jeune Russe négociait âprement ses commissions à hauteur de 45-50% grâce à la puissance de son botnet, alors qu'elles s'élèvent en général à 30% pour un spammer.

Il convient toutefois de relativiser l'importance du spam car, pour certains chercheurs en cybersécurité, ce sont les moteurs de recherche qui jouent un rôle majeur dans l'accès à des médicaments contrefaits sur Internet.

### - La manipulation des moteurs de recherche

Selon une étude dirigée par Nicolas Christin<sup>264</sup>, directeur associé de l'Information Networking Institut de l'université de Carnegie Mellon, un quart des dix requêtes les plus demandées sur des moteurs de recherche orientent sur des pharmacies illicites. D'après ce travail d'investigation<sup>265</sup> conduit par des chercheurs de premier plan (Carnegie Mellon, Harvard), les pharmacies illicites chercheraient à manipuler les moteurs de recherche pour promouvoir leurs activités notamment car cela favorise de façon efficace les actes d'achat. Les chercheurs ont ainsi pu mettre en évidence que le taux de conversion en achat de médicaments pouvait être estimé entre 0,3 % et 3% dans le cas de manipulation de moteurs de recherche ce qui est un pourcentage largement supérieur au résultat précédemment cité pour des spams ciblant des médicaments (0,0001%). Facteur aggravant, les pharmacies licites en ligne seraient peu visibles face à cette stratégie agressive des contrefacteurs sur Internet qui n'hésitent pas à appuyer leur stratégie de visibilité sur des moteurs de recherche en parasitant des sites avec des suffixes .edu pour rendre leur stratégie encore plus performante. Les publicités en ligne peuvent aussi s'avérer être des relais efficaces pour orienter sur des sites de pharmacies illicites. Comme on le voit, la manipulation des moteurs de recherche est, selon cette étude, un problème majeur probablement sous-estimé par de nombreux acteurs.

Un cas connu du rôle des moteurs de recherche dans la promotion de sites illicites est lié à Google et à son système de mots clés gérés par sa régie publicitaire. Ce système dénommé « Adwords » permet, par la réservation de mots clés, de faire apparaître une annonce publicitaire en marge des résultats d'une recherche sur Internet, en cas de concordance entre ces mots et ceux de la requête d'un internaute. Ces annonces sont constituées, entre autres, de l'adresse URL du site de l'annonceur. Ce dernier peut réserver le mot clé d'une marque enregistrée dont il n'est pas titulaire et c'est ce point qui pose notamment problème car depuis plusieurs années, ainsi Google est attaqué en contrefaçon par les titulaires de marques. La difficulté réside dans le fait que les moteurs de recherche en ligne tirent une grande partie de leurs ressources financières de bannières publicitaires, dont le seul secteur pharmaceutique serait d'1 milliard de dollars annuel selon un rapport d'eMarketer<sup>266</sup>. S'agissant de la question épineuse de la répartition financière entre les publicités légitimes et illégitimes, la société LegitScript LLC<sup>267</sup> estime que plus de 80% des e-pharmacies recourant à la publicité en ligne seraient illégales.

---

<sup>261</sup> Un botnet est un ensemble d'agents logiciels informatiques ou semi-automatiques qui interagissent avec des serveurs informatiques. Aujourd'hui, ce terme est très souvent utilisé pour désigner un réseau de machines zombies c'est à dire de machines malveillantes. Source : Wikipedia septembre 2012.

<sup>262</sup> Brian Krebs, « Chat With Accused 'Mega-D' Botnet Owner ? », *KrebsOnSecurity*, 5 décembre 2011.

<sup>263</sup> *Ibidem*.

<sup>264</sup> Medical Daily Reporter, « Illegal Online Pharmacies Exploiting the Web », 17 août 2011.  
<http://www.medicaldaily.com/news/20110817/7040/illegal-online-pharmacy-illegal-drugs-online-drug-prescriptions-online-order-of-prescriptions-il.htm>

<sup>265</sup> Source de l'étude : Nicolas Christin, Nektarios Leontiadis, Tyler Moore, « Measuring and Analyzing Search-Redirection Attacks in the Illicit Online Prescription Drug Trade », *20th USENIX Security Symposium San Francisco*, 8-12 août 2011.

<sup>266</sup> Thomas Catan, Amir Efrati, « Google Was Warned On Rogue Pharmacy Ads », *The Wall Street Journal*, 20 mai 2011.

<sup>267</sup> *Ibidem*.

Compte tenu de la visibilité des sites illégaux vendant des marchandises contrefaisantes en ligne, de grandes firmes ont entamé des poursuites judiciaires contre le géant américain.

Ces décisions de justice invitent de plus en plus les deux parties (industriels et Google) à la coopération. Ces actions juridiques montrent donc les limites de la lutte anti-contrefaçon qui doit avant tout se positionner dans la maîtrise des réseaux d'information.

Mais Google n'est pas le seul moteur de recherche stratégique et on peut aussi citer le cas du moteur de recherche Bing conçu par Microsoft qui a fait l'objet d'un rapport de Legitscript et Knujon<sup>268</sup>. Selon ce rapport : 89,7% des publicités pour des pharmacies en ligne sponsorisées par Microsoft seraient illicites et bien que la politique promotionnelle de Microsoft implique que ces sites soient basés aux Etats-Unis ou au Canada, certains sites étaient manifestement basés à l'étranger et notamment en Inde. Enfin la plupart des publicités pour des sites de pharmacies présentées par Bing ne nécessitaient pas d'ordonnances. Le système de vente aux enchères de mots clés sur lequel repose ces publicités en ligne de Microsoft bénéficieraient financièrement par ailleurs davantage aux pharmacies illicites que licites.

Parmi les exemples cités et décryptés par Legitscript comme pharmacies sponsorisées par des liens Microsoft, on peut citer le cas du réseau Choice-Rx.com qui déclare être basé aux Seychelles alors qu'il fait partie d'un réseau nommé « medstore.biz » qui repose sur un système d'affiliations. Ce système d'affiliation appartiendrait à une organisation criminelle russe nommée Regtime, un acteur important dans le domaine des pharmacies illicites. La présence d'organisations criminelles serait selon Legitscript répandue puisque l'organisation criminelle 33 Drugs serait propriétaire du réseau dailymedrx.com qui fait de la publicité sur Bing et aurait un réseau d'une centaine de sites de pharmacies affiliées qui vendent des médicaments contrefaits sans ordonnances. Le Canada a aussi été un point de divergence majeur et Google a été poursuivi par le Département de la Justice américain pour avoir permis à des pharmacies canadiennes d'acheter sur Google Adwords des publicités ciblant illégalement les consommateurs américains. Cela dit, en août 2011, le Département de la Justice américain a publié une déclaration annonçant la conclusion avec Google d'un accord prévoyant le versement d'une amende de 500 millions de dollars par l'entreprise pour avoir autorisé des cyberpharmacies canadiennes à publier des annonces publicitaires ciblant des consommateurs américains et par la suite à exporter des médicaments soumis à prescription aux Etats-Unis en violation des lois du pays. Cette amende représente le total du montant brut des recettes publicitaires perçues par l'entreprise et du montant brut estimé des recettes engrangées par les cyberpharmacies canadiennes grâce aux ventes réalisées aux Etats-Unis.

L'ampleur de cette amende vise manifestement à inciter Google à contrôler davantage l'utilisation de sa plateforme Adwords.

*Pourquoi ne pas utiliser la technique du filtrage pour contrecarrer la promotion de sites illicites liés à la contrefaçon de médicaments ?*

Une solution serait selon un rapport de l'Alliance Européenne pour l'Accès à des Médicaments Sûrs (EAASM)<sup>269</sup> d'obtenir des moteurs de recherche les plus utilisés, qu'ils fassent l'impasse sur les pages Web qui promeuvent des médicaments contrefaits. Cela a été tenté en 2009 par Google, Yahoo et Bing qui ont fait la chasse aux fausses pharmacies en ligne s'appropriant des marques enregistrées pour des prescriptions de médicaments. Le problème est que ces contrevenants recourent alors à d'autres techniques, notamment en assiégeant les forums qui apparaissent lors de requêtes sur les moteurs de recherche (cf ci-dessous figure 12, page Google pour une requête pour le psychostimulant Adderall)<sup>270</sup>.

---

<sup>268</sup> Knujon et Legitscript, *No Prescription Required : Bing.com Prescription Drug ads*, 4 août 2009.

<sup>269</sup> Philippe Collier, « 62% des médicaments vendus sur Internet sont des faux », *Contrefaçon Riposte*, 22 juillet 2008.

<sup>270</sup> OpSec Security, *Risk Assessment: Counterfeit Pharmaceuticals on the Online Marketplace, Study*, 15 novembre 2010.



no rx adderall cheap

Search

About 3,250,000 results (0.34 seconds)

Advanced search

Everything

More

Any time

Past 2 days

More search tools

[Cheapest Adderall Online: Purchase Prescription Adderall, Online ...](#) ☆

Aug 14, 2010 ... Purchase Prescription **Adderall** - Online **Adderall** And Fedex - **Cheap** Purchase **Adderall** **adderall** purchase online order **adderall** with **no** ...  
www.hustlenomics.com/profiles/blogs/cheapest-adderall-online - Cached

[MyIdol - American Idol - BILLYLAM > Blog > Buy Adderall without a ...](#) ☆ - 2 visits - Aug 10

Feb 24, 2010 ... **Adderall cheap no rx** required canada. cod shipped **Adderall. ... Cheap Adderall NO RX.** buy **cheap Adderall** online. buy **cheap Adderall. ...**  
myidol.americanidol.com/.../buy\_adderall\_without\_a\_prescription\_overnight\_shipping\_cheap\_adderall\_for\_sale\_with\_no\_prescription\_require... - Cached

[ADDERALL Uk Cheap Purchase Buy Buy ADDERALL At A Cheap Price ...](#) ☆

Order Online **ADDERALL Without Rx Cheap ADDERALL** in Iceland Buy **ADDERALL** in Kentucky .... Where To Buy **ADDERALL No Rx No Fees 00 79 Cheap ADDERALL ...**  
cnlib20.ning.com/profiles/blogs/adderall-uk-cheap-purchase-buy - Cached

[Want No Prescription Adderall? – Read This Now!](#) ☆

**No Prescription Adderall!** Buy Ritalin Online! Concerta **Without** Prescription! Websites and spam email are all trying to sell you **cheaper**, easy access to ...  
www.myomancy.com/2007/04/want\_no\_prescri - Cached - Similar

[ySide | Adderall4t5h](#) ☆

Jul 30, 2010 ... Order **Adderall** cod next day delivery, **cheap Adderall** without a prescription ... **no rx Adderall, Adderall** Overnight COD **no** prescription ...  
www.vside.com/app/profile/user/Adderall4t5h/ - Cached

[Best Offers Fot Adderall. Buy Cheap Adderall Xr Without a ...](#) ☆

Buy **adderall**. Huge selection of Generic and Brand Medications. All original meds at one great place. Low price guaranteed. Visite Our Website to Buy ...  
www.funnyordie.com/.../best-offers-fot-adderall-buy-cheap-adderall-xr-without-a-prescription - Cached

Figure 12 : Requête pour le psychostimulant Adderall, page Google.

Source : OpSec Security, *Risk Assessment : Contrefeit Pharmaceuticals on the Online Marketplace, Study*, 15 novembre 2010.

La technique du filtrage se révèle au bout du compte d'un intérêt limité et peut préoccuper en termes de libertés publiques. Certaines associations s'intéressent déjà à la question (par exemple : la Quadrature du Net<sup>271</sup> très active auprès des institutions européennes).

D'autre part, ces problèmes se posent à un niveau international. La contrefaçon met en scène beaucoup d'acteurs et bien des Etats. Or, les Etats sont maîtres chez eux et sont encore la référence ultime en droit international, le Traité de Westphalie oblige ! Comment dans ces conditions obtenir que soient mises en place des législations nationales complètes, modernes et compatibles d'un pays à l'autre ? Sans parler de l'indispensable entraide judiciaire internationale à développer.

Il ne faut pas oublier qu'en l'occurrence, on a affaire à des « organisations criminelles » Elles constituent des « réseaux de plus en plus industrialisés et hyper réactifs »<sup>272</sup>. Comment rendre les filtrages efficaces dans ces conditions ? David Fernyhough<sup>273</sup>, expert en contrefaçon chez Hills & Associates (une société en management de risques basée à Hong Kong) le souligne : « Le problème est tout simplement devenu si massif qu'aucune mesure n'est susceptible de le stopper ». Dans le monde « réel » mais aussi sur Internet.

<sup>271</sup> <http://www.laquadrature.net>

<sup>272</sup> [afp.com](http://afp.com), journal Internet, « Déclaration de Christine Huber, directrice projet contrefaçon chez Sanofi-Aventis », *AFP*, 23 juin 2008.

<sup>273</sup> Donald G. McNeil Jr, « In the World of Life-Savings Drugs, a Growing Epidemic of Deadly Fakes », *The New York Times*, 20 février 2007.

## - Des techniques cybercriminelles qui ont deux cibles stratégiques

En matière de contrefaçon de médicaments, la cybercriminalité s'attache à cibler au choix, soit le client final soit la chaîne de distribution<sup>274</sup>.

Pour le client, il est appréciable que des pharmacies en ligne n'exigent pas de prescription et il est sensible au faible niveau des prix affichés. De plus, les cybercriminels veillent à rassurer l'internaute par des mentions mettant en avance le caractère prétendûment légal de ces sites.

En ce qui concerne la chaîne de distribution, Internet sert alors de vecteur de commercialisation. Les cybercriminels tablent sur le souci des distributeurs d'être compétitifs, question prix. C'est ainsi que les produits d'origine douteuse se retrouvent noyés dans les flux des produits licites, rendant encore plus difficile toute investigation sérieuse.

Selon le MHRA britannique<sup>275</sup>, depuis quelques années les criminels privilégieraient de distribuer les médicaments contrefaits auprès de grossistes pharmaceutiques : en particulier ceux qui fournissent les hôpitaux ou des organisations de soutien médical plutôt qu'en direct auprès des consommateurs. En ciblant de telles organisations, les contrefacteurs sont capables de capter un marché plus grand et plus lucratif, ainsi en Grande-Bretagne la valeur en gros pour un pack de vingt huit pilules de médicaments contre le cancer de la prostate est de 260 dollars, ce qui peut garantir aux trafiquants une marge confortable.<sup>276</sup>

Mais ces différentes techniques de cybercriminalité ne doivent pas faire perdre de vue que le principal vecteur de distribution de médicaments contrefaits pour le consommateur final reste les pharmacies en ligne illicites.

### II.6.c. Pharmacies en ligne

#### **Quels types de pharmacies peut-on observer en ligne ?**

Il est nécessaire de préciser qu'au regard de la loi, il existe trois types de pharmacies en ligne<sup>277</sup> :

- Certains pays autorisent des pharmacies en ligne à livrer des médicaments aux patients après avoir obtenu une ordonnance électronique délivrée par un médecin.
- Des pharmacies en ligne contournent la loi en employant des médecins qui prescrivent des médicaments sur la base des informations fournies par le patient à travers un questionnaire en ligne. Une fois les médicaments prescrits, ils sont ensuite envoyés aux patients.
- Les pharmacies les plus illégales livrent partout dans le monde toutes sortes de médicaments, y compris ceux soumis à prescription, sans aucun contrôle dès lors que le patient est en capacité de les payer.

En Europe la situation peut être résumée ainsi :

- Vente en ligne autorisée en ville pour les médicaments à prescription médicale facultative (PMF) : Irlande, Espagne, Belgique, Italie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Finlande. Vente en ligne autorisée pour tous les médicaments si le site est adossé à une pharmacie physique : Allemagne, Danemark, Portugal, Suède.
- Vente en ligne autorisée pour tous les médicaments : Royaume-Uni, Pays-Bas. - Médicament sur ordonnance uniquement : Suisse.
- Enfin cette vente sur Internet a été récemment autorisée en France sous certaines conditions.<sup>278</sup> Tout d'abord le site Internet doit être tenu par un pharmacien disposant d'une officine : en clair, la vente de

---

<sup>274</sup> UNICRI, *Counterfeiting, A Global Spread, A Global Threat*, 2007, p. 90.

<sup>275</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Fake Drugs*, Appendix, The AEI Press, février 2012.

<sup>276</sup> The Sunday Times, *Factory for Fake Prescription Drugs*, 23 Septembre 2007.

<sup>277</sup> IRACM, *Fiche La falsification sur Internet*, 30 janvier 2012.

médicament reste réservée aux professionnels du secteur dont il s'agira d'une activité annexe et aucun "pure-player" du web ne peut faire son entrée sur ce marché. Ensuite, le site doit recevoir un agrément de l'Agence régionale de santé, l'autorité régionale de santé. Le propriétaire du site doit également le déclarer à le Conseil de l'ordre national des pharmaciens. Enfin, la vente en ligne est pour l'instant limitée aux médicaments OTC (over the counter), c'est-à-dire ceux proposés en vente libre que le client peut lui-même choisir en rayon.

D'une manière générale, la libre circulation des marchandises entre les états membres est l'un des principes de l'Union européenne. Aussi, en vertu de ce principe et depuis une jurisprudence de la Cour de justice européenne de 2003 (arrêt dit « DocMorris »), l'Europe considère qu'un Etat ne peut interdire aux pharmacies la vente en ligne de médicaments non soumis à une ordonnance.<sup>279</sup> Il est donc probable que la situation évolue encore à court ou moyen terme en France.

Aux Etats-Unis, la vente en ligne est autorisée pour tous les médicaments mais, comme nous le verrons, les systèmes de normalisation en ligne sont insuffisamment développés.

En ce qui concerne les sites illicites en ligne, une étude récente effectuée par MarkMonitor<sup>280</sup> montre l'engouement des internautes pour les sites proposant des contenus piratés et des contrefaçons. On serait à plus de 50 milliards de visites par an. Sur ce total, les contrefaçons de médicaments se taillent la part du lion avec plus de 92 millions de visiteurs. A noter que c'est en Amérique du Nord et en Europe Occidentale que selon une étude MarkMonitor conduite pour l'U.S. Chamber of Commerce, se situeraient les trois quarts des sites soupçonnés d'offrir des contenus de type « contrefaçon ».

Le phénomène est en pleine aggravation. Une enquête<sup>281</sup> associant Interpol et l'OMS effectuée il y a 4 ans a repéré en coopération avec 24 pays, 800 sites illégaux, dont 125 se situeraient en.

Quelques éléments fournis par MarkMonitor viennent démontrer l'aggravation de cette tendance<sup>282</sup>:

- Le programme VIPPS<sup>283</sup> de la NABP (National Association of Boards of Pharmacy) n'a été à même de ne certifier que quatre pharmacies en ligne sur les près de 3000 qui avaient été dénombrées. Cette tendance apparaît aussi dans une étude plus récente de juillet 2012<sup>284</sup> qui considère que 96,71% de pharmacies en ligne agissent dans l'illégalité.

- Or, ces sites reçoivent des dizaines de milliers de visiteurs par jour, à tel point que les flux de certains sont pris en compte dans Alexa comme significatifs pour l'évaluation en termes de statistiques sur le fonctionnement d'Internet.

- A noter que la Chine serait en tête de liste (49 %), suivie de l'Inde (17 %) comme pays d'origine si on se fie aux mentions que la plus grande partie des annonceurs font figurer quant à la provenance sur les sites.

- Le caractère illicite de ces sites transparaît dans le niveau de remise consentie (jusqu'à 90 %) par rapport aux prix réclamés sur les sites certifiés.

---

<sup>278</sup> Christophe Guillemin, « Polémique : la vente de médicaments en ligne désormais autorisée », *Usine Nouvelle*, 24 décembre 2012. <http://www.usinenouvelle.com/article/polemique-la-vente-de-medicaments-en-ligne-desormais-autorisee.N188556>

<sup>279</sup> *Ibidem*.

<sup>280</sup> Sécurité Informatique, « Selon Markmonitor le piratage et la contrefaçon sur Internet dépasseraient les ... 200 M\$ chaque année », *Sécurité Informatique, Cybercriminalité*, n°344, lundi 24 janvier 2011, p. 5.

<sup>281</sup> Mutualité Française, *Faux médicaments sur Internet : des contrefaçons dangereuses pour la santé*, 20 novembre 2009.

<sup>282</sup> MarkMonitor, Communiqué de presse, *MarkMonitor Finds Online Drug Brand Abuse is Growing*, 28 septembre 2009. <https://www.markmonitor.com/pressreleases/2009/pr090928-bji.php>

<sup>283</sup> VIPPS : Verified Internet Pharmacy Practice Sites. Le VIPPS est un programme américain d'accréditation de la National Association of Boards of Pharmacy qui vise à fournir un label officiel aux sites de pharmacies en ligne légaux.

<sup>284</sup> NABP Internet Drug Outlet Identification Program, *Progress Report for Federal and State Regulators*, juillet 2012.

Le National Center on Addiction and Substance Abuse de l'université Columbia<sup>285</sup> qui scrute régulièrement le phénomène aux Etats Unis a identifié, en 2008, 365 sites Internet proposant des médicaments en ligne pour lesquels normalement une ordonnance est exigée : 85% des sites en question n'en demandaient pas et seuls deux de ces sites étaient officiellement enregistrés comme des pharmacies en ligne. Plus récemment, la société OpSec Security a publié une étude qui fixe à 89% le nombre de pharmacies non accréditées qui n'exigeraient pas d'ordonnance médicale, alors qu'on était à 51%, en 2007.

Cette étude fournit plusieurs autres informations significatives :

- Les remises proposées se montent à 40 % ou plus sur les médicaments vendus dans 86% des pharmacies en ligne non accréditées.
- Les activités illicites de ces pharmacies non labellisées sont en plein développement.
- Près des trois quarts de ces pharmacies qualifient à tort leurs médicaments de génériques alors qu'ils relèvent encore d'un brevet américain. Ces médicaments proviennent souvent d'Inde et sont illégaux sur le territoire américain.
- Les techniques marketing<sup>286</sup> s'affinent de plus en plus pour cibler les consommateurs potentiels et recherchent les moyens de minimiser le risque d'interception par les autorités. Les contrefacteurs recourent massivement aux spams sur les forums de messageries pour mettre en échec les filtres améliorés des moteurs de recherche.
- Les internautes courent de plus en plus de risques selon OpSec de se retrouver sur des sites non homologués, alors qu'ils croient en confiance sur des sites légaux.

D'autres études ont permis de recueillir un certain nombre d'analyses qui permettent de mieux cerner la réalité de cette distribution. Beaucoup d'e-pharmacies qui ont des pratiques illicites se donnent une apparence de légitimité de plus en plus sophistiquée en ciblant les consommateurs et en utilisant des techniques marketing de pointe<sup>287</sup>. Une technique consiste notamment à se faire passer pour un site d'un pays dit « sûr ». Un site sur cinq parmi les sites de e-pharmacies se présentant comme canadiens seraient enregistrés en Russie, au Panama ou en Bulgarie dont les noms apparaissent de plus en plus fréquemment en matière de contrefaçon. Une autre stratégie que les contrefacteurs privilégient est la « commercialisation » de médicaments « vedettes » sur Internet avant leur lancement officiel. Ainsi, une contrefaçon de médicament anti-obésité et d'aide au sevrage tabagique était « en vente sur plusieurs sites » avant son agrément<sup>288</sup>, s'est inquiétée la Commission européenne. Sanofi, qui avait mis au point ce futur blockbuster, a alors engagé de nombreuses procédures contre des contrefacteurs depuis 2004 auprès du centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Le dernier rapport Brandjacking Index de 2009 de MarkMonitor<sup>289</sup> relève l'augmentation notoire de contrefaçon de marques pharmaceutiques connues. Les fabricants asiatiques notamment se servent des plates-formes d'échanges BtoB pour vendre sur Internet des contrefaçons de médicaments de marque qui normalement

---

<sup>285</sup> The National Center on Addiction and Substance Abuse at Columbia University, « You've Got Drugs! V: Prescription Drug Pushers on the Internet », *A CASA White Paper*, juillet 2008.

<sup>286</sup> Businesswire.com, « OpSec Security Exposes Emerging Schemes by Rogues Internet Pharmacies to Target Consumers », *Business Wire*, 7 décembre 2010.

<sup>287</sup> *Ibidem*.

<sup>288</sup> Sandrine Cabut, « Une pilule anti-obésité pullule sur l'Internet », *Libération*, 29 mars 2006.

<sup>289</sup> Dans le cadre de cette étude six grandes marques de médicaments délivrés sur ordonnance ont été ciblées, 20 000 cas de cybersquatting ont été analysés ainsi que 3 000 sites pharmaceutiques et 652 annonces relatives à ces marques sur des plates-formes BtoB. Markmonitor, Brandjacking Index, été 2009 cité par Jo Cohen, « La lutte contre la contrefaçon en ligne est un problème complexe », *Sécurité Informatique*, n°329, 10 mai 2010.

nécessitent une ordonnance. Ces pharmacies en ligne s'imposent dorénavant sur le net. Leur chiffre d'affaires se situait autour de 11 Md\$ en 2009 (4 Md\$ en 2007).

### - Une traçabilité délicate à établir

Malgré la difficulté à tracer l'origine de certains médicaments, des informations en termes géographiques existent pour les pharmacies illicites et sur l'origine des spams destinés à la vente de médicaments contrefaits (cf la figure 13 ci-dessous)<sup>290</sup>. Les Etats Unis sont les champions de l'hébergement de pharmacies en ligne illicites, avec 36% du total en 2009 contre 49% en 2008.

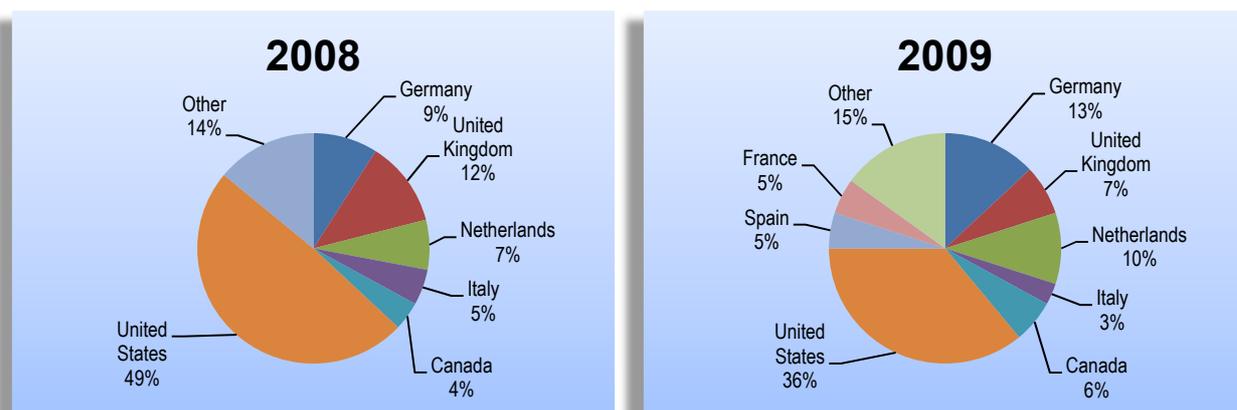


Figure 13 : Origine des spams destinés à la vente de médicaments contrefaits.<sup>291</sup>

Le crime organisé chinois s'est en quelque sorte spécialisé dans la vente de médicaments contrefaits et les spams destinés à orienter les internautes vers des sites malveillants, proviennent en majorité de Chine (31% en 2009, cf figure 14)<sup>292</sup>. Il doit être relevé que le secteur pharmaceutique représenterait 64% du total des spams<sup>293</sup> émis (le second secteur industriel concerné étant l'horlogerie avec 6,5 %). Ce positionnement met en évidence le caractère stratégique de ce secteur pour les contrefacteurs.

<sup>290</sup> MarkMonitor, *Brandjacking Index*, été 2009.

<sup>291</sup> *Ibidem*.

<sup>292</sup> Cette statistique de 2009 est à relativiser car les résultats de la société Sophos pointait, en 2010, la Chine à la quinzième place des pays diffuseurs de spams. D'après une étude de Sophos réalisée entre janvier et mars 2010. Source : Presswire.com, « Dirty dozen spam-relaying countries revealed by Sophos; China dramatically disappears from list of worse spam-relaying nations for the first time », *M2 Presswire*, 28 avril 2010.

<sup>293</sup> Message Labs, *State of Spam Report*, 2010.

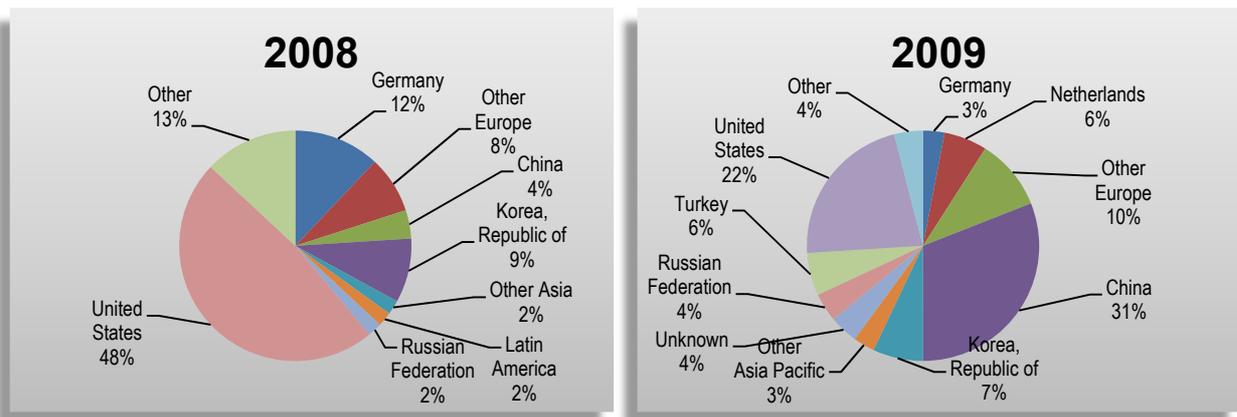


Figure 14 : Origine des spams qui attirent sur des sites malveillants.<sup>294</sup>

#### II.6.d. Cas concrets illustrant le binôme « cybercriminalité – contrefaçon de médicaments »

Nous observerons en particulier les situations de crise sanitaire qui peuvent être des opportunités pour des stratégies cybercriminelles ainsi qu'un exemple russe de grande ampleur révélateur des réseaux de contrefaçon de médicaments organisés sur Internet.

##### - Les situations de crise sanitaire

Europol<sup>295</sup> se préoccupe du rôle considérable joué par Internet aux mains des organisations criminelles dans la diffusion de médicaments contrefaits. Cette organisation internationale pointe l'existence de groupes criminels bien structurés à même d'instrumentaliser des situations de crises sanitaires. Ce fut le cas avec le virus H1N1, où un trafic notable de médicaments contrefaits s'est développé rapidement pour soit-disant répondre à l'épidémie. Dans de tels cas, des cybercriminels opportunistes<sup>296</sup> affluent sur le Net (cf ci-dessous des exemples de messages de cybercriminels russes) pour promouvoir la vente de médicaments contrefaits comme le Tamiflu. Ils instrumentalisent les moteurs de recherche à l'occasion de ces situations de crises sanitaires appelant une réponse pharmaceutique immédiate.

Selon la société Sophos, des cybercriminels russes auraient ciblé des citoyens britanniques lors de la crise du H1N1 car les stocks locaux disponibles étaient limités<sup>297</sup>. En juillet 2009, quand il y a eu des inquiétudes sur le fait que l'industrie pharmaceutique britannique puisse fournir en quantité suffisante du Tamiflu, les recherches de Britanniques sur Internet pour ce médicament ont alors augmenté de 1 400%<sup>298</sup> et les internautes étaient alors souvent orientés sur des sites gérés par des cybercriminels (cf. figure 15).

<sup>294</sup> MarkMonitor, *Brandjacking Index*, été 2009.

<sup>295</sup> Europol, *EU Organised crime assessment*, OCTA, 2011, p. 34.

<sup>296</sup> Graham Cluley, « Swine flu fears making millionaires out of Russian hackers, Naked Security Blog », *Sophos*, 16 novembre, 2009.  
<http://nakedsecurity.sophos.com/2009/11/16/swine-flu-fears-making-millionaires-russian-hackers/>

<sup>297</sup> Sharma Rasik, « Russian Crime Gangs Selling Fake Tamiflu Online », *Top News*, 16 novembre 2009, <http://topnews.co.uk/2728-russian-crime-gangs-selling-fake-tamiflu-online> (accès le 27 avril 2012).

<sup>298</sup> Graham Cluley, « Swine flu fears making millionaires out of Russian hackers, Naked Security Blog », *Sophos*, 16 novembre, 2009.

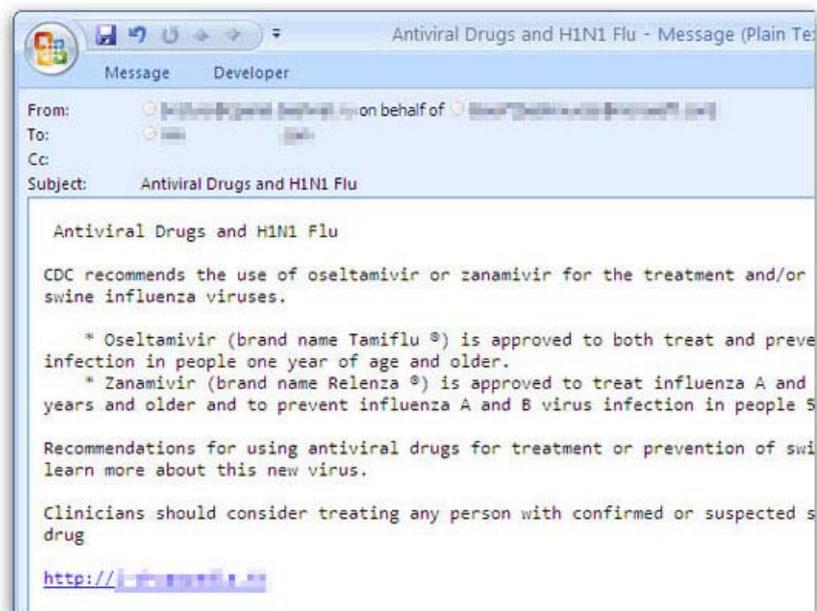
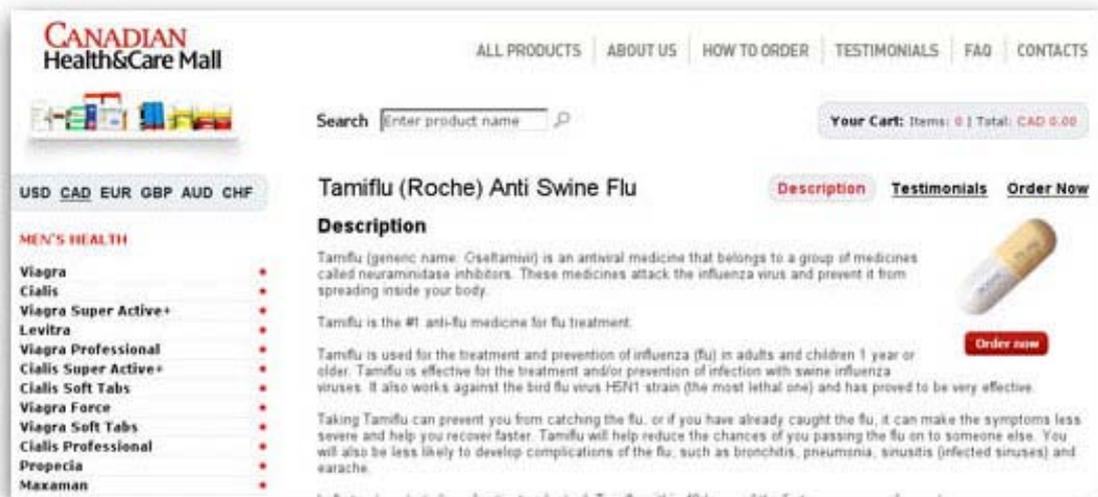


Figure 15 : Messages de cybercriminels russes qui auraient ciblé des citoyens britanniques lors de la crise du H1N1.  
Source : Graham Cluley, « Swine flu fears making millionaires out of Russian hackers, Naked Security Blog », Sophos, 16 novembre, 2009.

Le cas de Fukushima est également significatif et suite à l'accident nucléaire de mars 2011, deux trafiquants japonais ont vendu du « Premium Zeolite » en ligne, en argumentant que ce médicament contrefait protégerait des radiations<sup>299</sup>.

Selon le chercheur Roger Bate, il est important d'utiliser le potentiel d'Internet qui peut s'avérer particulièrement pertinent pour des achats rapides et sûrs en cas de crise de pandémie où l'achat dans une pharmacie bondée peut présenter des risques sanitaires. Reste donc à normaliser davantage les sites légaux et engager un travail

<sup>299</sup> Sarah Imber, "Online Snake Oil Salesmen Exploit Japanese Radiation Fears", *SafeMedicines.org*, 14 avril 2011. <http://www.safemedicines.org/2011/04/online-snake-oil-salesmen-exploit-japanese-radiation-fears-215.html> (accès le 2 mai 2012).

pédagogique vis-à-vis des consommateurs et des acteurs impliqués. Rappelons que le lancement d'un logo européen du médicament sur des sites Internet légaux de vente est prévu pour 2014<sup>300</sup>, et que selon certains experts il faudra une dizaine d'années pour mettre en place un système de traçabilité européen. Le réseau Internet du futur<sup>301</sup> doit ainsi être perçu comme un « réseau global d'interconnexions » particulièrement efficace en cas de crises urgentes ou de catastrophes. Un « Internet d'urgence » doit donc être utilisé en complément des moyens de communication traditionnelle.

Mais, au-delà de ces situations de crise, il existe aussi des cas de cybercriminalité où les cybercriminels ont une vision stratégique à plus long terme. Dans cette perspective, l'exemple de Glavmed est un cas significatif.

### - Le cas Glavmed

La vente de médicaments sur Internet fonctionne généralement sur le principe d'une plateforme d'affiliation<sup>302</sup> et ces réseaux illicites peuvent inclure de 3 à 4 sites affiliés à plusieurs milliers. Si Glavmed est comme nous le verrons l'un des cas les plus significatifs de cybercriminalité dans le médicament, il existerait entre 100 et 200 autres réseaux de taille plus modeste selon le site Legitscript<sup>303</sup>.

Ces réseaux illicites en ligne fonctionnent sur un certain nombre de principes communs<sup>304</sup> :

- Les réseaux de pharmacies en ligne illégales prétendent fournir des médicaments à moindre coût et légaux.
- Beaucoup de ces réseaux insistent sur des médicaments « de confort » mais d'autres proposent une gamme plus large de produits.
- Certains sites se concentrent sur des médicaments de marques alors que d'autres proposent exclusivement des génériques.
- Certains sites proposent à la fois des médicaments de marques et des génériques mais les plaintes de consommateurs indiquent que même dans le cas d'achat d'un médicament de marque c'est un générique qui sera envoyé.
- Certains réseaux ne livrent jamais les médicaments contrefaits.

Une affaire importante dans les trafics illicites de médicaments contrefaits a récemment opposé deux hommes d'affaires russes impliqués dans le domaine de la cybercriminalité : Pavel Vrublezky et Igor Gusev<sup>305</sup>. Pavel Vrublezky est l'ancien PDG de Chronopay, un système de paiement par Internet leader en Russie. Il est actuellement en prison et a été accusé d'exercer des activités illégales dans le cadre de programmes d'affiliations de pharmacies en ligne nommés Rx-Promotion. Quant à Igor Gusev, il est le co-fondateur de Chronopay avec Vrublezky en 2003, mais suite à un conflit apparu en 2005, Gusev a quitté la société

---

<sup>300</sup> ATS, « L'UE renforce sa législation contre les médicaments contrefaits », *Agence Télégraphique Suisse*, 16 février 2011.

<sup>301</sup> Dimitri Papadimitriou (éditeur), *Future Internet, The Cross ETP Vision Document*, 8 janvier 2009.

<sup>302</sup> Par plateforme d'affiliation il faut entendre : une solution technologique et de conseil qui met l'affilieur en contact avec un réseau d'affiliés qu'il a préalablement sélectionné afin d'assurer la promotion de son offre. En contrepartie de la gestion du programme d'affiliation et de la mise à disposition de son réseau d'affiliés, la plateforme prélève une commission sur l'ensemble des transferts d'argent entre l'affilieur et ses affiliés.

Source : <http://www.e-marketing.fr/Definitions-Glossaire-Marketing/Plateforme-d-affiliation-6921.htm>

<sup>303</sup> LegitScript, « Thinking Through Rogue Affiliate Pharmacy Networks », *LegitScript Blog*, 26 novembre 2010. <http://legitscriptblog.com/2010/11/thinking-through-rogue-affiliate-pharmacy-networks> (accès le 2 mai 2012).

<sup>304</sup> *Ibidem*.

<sup>305</sup> Brian Krebs, « Pharma Wars », *KrebsOnSecurity*, 25 février 2011. <http://krebsonsecurity.com/2011/02/pharma-wars/> (accès le 2 mai 2012).

Chronopay et a fondé ses propres programmes d'affiliation de pharmacies illégales : GlavMed et SpamIt. Ces deux programmes d'affiliation ont dominé le marché des fausses pharmacies en ligne à une échelle mondiale mais SpamIt a été fermé en septembre 2010. Gusev a été depuis accusé d'exercer des activités illégales et se trouverait en fuite. En 2009, les deux hommes d'affaires russes se sont affrontés publiquement et commercialement de manière brutale en essayant de faire échouer leurs programmes respectifs.

### Le fonctionnement de Glavmed

Glavmed avait en fait deux programmes d'affiliation <sup>306</sup> :

- l'un avec des achats de consommateurs à partir de sites promotionnés par l'intermédiaire d'affiliés de SpamIt ;
- l'autre avec des commandes à partir de sites qui étaient promotionnés par des membres réguliers de Glavmed utilisant des moteurs de recherche et des techniques de hacking.

D'une manière générale, SpamIt gérait les activités « suspectes » (campagnes de spamming...) pour des sites de ventes de médicaments en ligne, dont le vaste réseau Canadian Pharmacy ; tandis que Glavmed assurait la vitrine « honorable » de sites d'affiliation de pharmacies en ligne [...]. « Honorable » en apparence, car une analyse des messages échangés sur le forum Glavforum <sup>307</sup> a permis de retrouver des échanges entre affiliés, prouvant qu'ils savaient que leurs certificats PharmacyChecker <sup>308</sup> ou des équivalents étaient faux.



Figure 16 : Modèle d'affiliation de Glavmed - SpamIt

Source : Brian Krebs, « SpamIt, Glavmed Pharmacy Networks Exposed », *KrebsOnSecurity*, 24 février 2011.

Les affiliés de Glavmed / SpamIt bénéficiaient de pharmacies en ligne « pré-fabriquées ». Les affiliés récupéraient environ 40% de commissions sur les ventes réalisées sur leur site. Huit des dix plus importants affiliés de Spamit.com gagnaient plus de 1 million de dollars de commissions sur leur site. La motivation de ces

<sup>306</sup> Ibidem.

<sup>307</sup> Glavforum est le forum en ligne de Glavmed, [www.glavforum.com](http://www.glavforum.com).

<sup>308</sup> PharmacyChecker est une société qui jusqu'en 2010 fournissait des services de certification pour des pharmacies en ligne à destination des principaux moteurs de recherche.

Source : <http://www.safemedicines.org/2009/12/checking-the-facts-on-pharmacycheckercom.html>

affiliés d'e-pharmacies était de dégager du cash de la manière la plus rapide possible<sup>309</sup>. Les affiliés de SpamIt les plus importants pouvaient espérer gagner mensuellement entre 5 000 et 50 000 dollars de commissions.

Les sites promotionnés, sous le label de « Canadian Pharmacy », par les affiliés de Glavmed / SpamIt étaient de loin les plus promotionnés par spam en juin 2010.

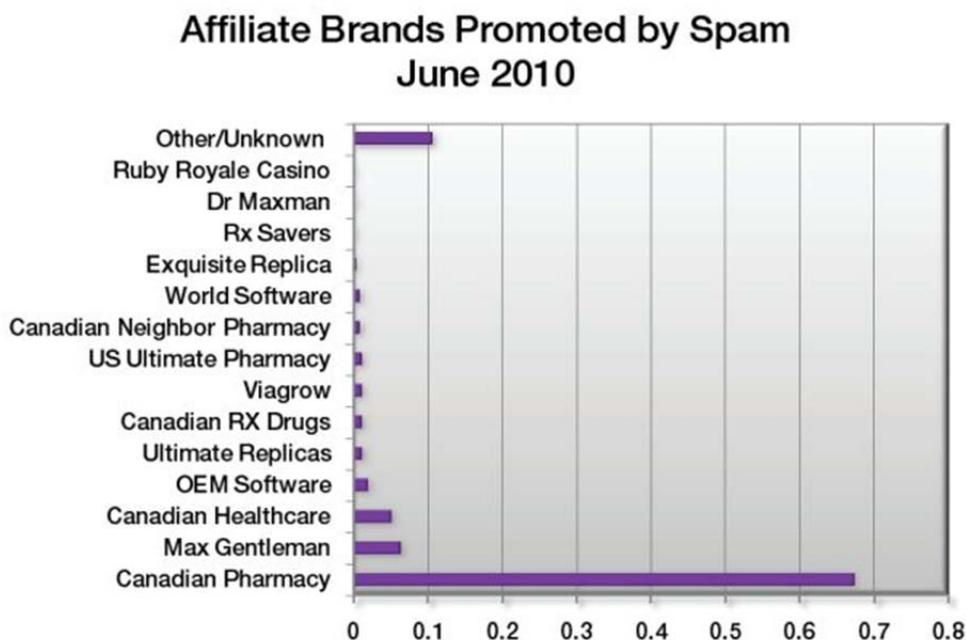


Figure 17 : Marques affiliées promotionnées par spams.  
Source : M86 Security Labs, juin 2010.

SpamIt,<sup>310</sup> aurait été le plus important distributeur de médicaments contrefaits sur Internet avec plus de 1,5 million de commandes provenant de 800 000 cyberacheteurs entre mai 2007 et juin 2010. Durant trois ans, plus de 2 500 affiliés ont pu gagner des commissions importantes en faisant la promotion des sites pharmaceutiques de Glavmed.<sup>311</sup>

Selon des sources obtenues par des hackers en 2010<sup>312</sup>, le second plus important affilié du réseau SpamIt, nommé GeRa, aurait permis de générer pour SpamIt 80 000 ventes de médicaments contrefaits et 6 millions de dollars de revenus sur trois ans. GeRa était également lié à un important botnet de spams pouvant transmettre 18 milliards d'emails par jour.

La plupart des affiliés de SpamIt étaient payés en Webmoney, une monnaie virtuelle similaire à PayPal. Le système de paiement ePassporte était aussi utilisé dans le cadre de ces paiements. Suite à la fermeture de SpamIt en octobre 2010 par les autorités russes, le volume des spams a brutalement chuté (de l'ordre de 40% au début du mois d'octobre 2010<sup>313</sup>) notamment car les affiliés de SpamIt ont été dans une période de transition

<sup>309</sup> Donald E. deKieffer, « The Internet and the Globalization of Counterfeit Drugs », *Journal of Pharmacy Practice*, vol. 19, n°3, 2006.

<sup>310</sup> Brian Krebs, « Pharma Wars », *KrebsOnSecurity*, 25 février 2011.  
<http://krebsonsecurity.com/2011/02/pharma-wars/> (accès le 2 mai 2012).

<sup>311</sup> Brian Krebs, « SpamIt, Glavmed Pharmacy Networks Exposed », *KrebsOnSecurity*, 24 février 2011.  
<http://krebsonsecurity.com/2011/02/spamit-glavmed-pharmacy-networks-exposed/> (accès le 2 mai 2012).

<sup>312</sup> Brian Krebs, « Who's Behind the World's Largest Spam Botnet ? », *KrebsOnSecurity*, 1<sup>er</sup> février 2012.  
<http://krebsonsecurity.com/2012/02/whos-behind-the-worlds-largest-spam-botnet/> (accès le 2 mai 2012).

<sup>313</sup> Selon M86 Security Labs, « Spam Affiliate Program Spamit.com to Close », *KrebsOnSecurity*, février 2011.

durant laquelle ils ont recherché d'autres partenaires. Mais GlavMed est resté en activité suite à la fermeture de SpamIt. En 2011, les revenus mensuels de GlavMed ont été évalués à plus de 1 million de dollars par des chercheurs en cybersécurité.<sup>314</sup>

On peut signaler que GlavMed n'hésite pas à faire de la publicité sur le moteur de recherche Bing en piratant des publicités de sites licites canadiens (canadrugs.com, prescriptionpoint.com) pour les réorienter vers un site illicite russe canadian-healthcare-shop.com.<sup>315</sup>

A noter que WebMoney s'est peu à peu retiré du financement d'activités cybercriminelles<sup>316</sup>, notamment suite à la signature de contrats avec des sociétés traditionnelles telles que la société Steam, entreprise américaine spécialisée dans le jeu vidéo en ligne. Quant à ePassporte, il a fermé en septembre 2010 notamment pour fraude. Il est important de relever que la mise en place de moyens de paiement en ligne est intimement liée au développement de ces réseaux d'affiliation de pharmacies en ligne. En effet, Chronopay était au cœur du système de paiement pour le réseau Rx-Promotion.

## - Le cas russe

Il est d'autre part avéré qu'il existe des liens entre les cybercriminels du réseau GlavMed/SpamIt et le réseau Russian Business Network<sup>317</sup>. Selon un rapport confidentiel<sup>318</sup>, « Le RBN propose une infrastructure complète pour des activités illicites sur Internet que ce soit de la pédopornographie, jeux, phishing, spamming, diffusion de virus... Certains experts parlent de « *cybercrime provider* ». En effet, le RBN garantit que les serveurs ne seront pas fermés, même si une plainte est déposée ; c'est ce qu'on appelle les « *bullet proof* » serveurs. [...] Il faut plutôt comprendre le RBN comme un service conçu et destiné aux criminels et mafieux en tout genre et qui gère des plateformes techniques protégeant leurs cyberactivités illégales ».

La Russie joue un rôle majeur dans les affaires de cybercriminalité liées à la contrefaçon de médicaments même si d'autres régions ont probablement aussi un rôle stratégique dans cette problématique (Europe de l'Est, Brésil, Chine, etc.).

Selon une étude récente<sup>319</sup>, la Russie représenterait un total de 2,3 milliards de dollars du marché mondial de la cybercriminalité qui est évalué à 12,5 milliards de dollars. A noter que le monde russophone représente lui 4,5 milliards de dollars, soit plus du quart du marché mondial de la cybercriminalité. Toujours selon cette étude, les spams d'origine russe représenteraient un total de 830 millions de dollars et la part de spams dédiée à la distribution de contrefaçon de médicaments 6,2 % du total du marché cybercriminel russe, soit 142 millions de dollars. Facteur inquiétant : les cybercriminels russes auraient des organisations de plus en plus structurées et de grande envergure qui se rapprocheraient d'organisations liées aux secteurs traditionnels de la criminalité organisée (prostitution, stupéfiants, trafics d'armes, etc.).

En termes d'activité, la figure 18 ci-dessous<sup>320</sup> présente les relations entre « profit économique » et « nombre d'incidents ». Les spams et les fraudes bancaires en ligne apparaissent suivant cette typologie comme les

---

<http://krebsonsecurity.com/2010/09/spam-affiliate-program-spamit-com-to-close/>

<sup>314</sup> Chris Kanich, Tristan Halvorson, et al., « Show me the Money, Characterizing Spam-advertised Revenue », *USENIX Security Symposium*, 2011, San Francisco, USA.

<sup>315</sup> Knujon et Legitscript, *No Prescription Required: Bing.com Prescription Drug ads*, 4 août 2009.

<sup>316</sup> CEIS, Etude sous la direction de Guillaume Tissier, *Les marchés noirs de la cybercriminalité*, juin 2011, p. 44.

<sup>317</sup> Le RBN est un réseau nébuleux russe ayant des activités cybercriminelles sur Internet. Pour des informations complémentaires, lire David Bizeul, *Russian Business Network Study*, 20 novembre 2007.

<sup>318</sup> Source : IRACM.

<sup>319</sup> Robert Lipovsky, Aleksandr Matrosov and Dmitry Volkov, « Cybercrime in Russia: Trends and issues », *Groupe IB*, 2011. Source : <http://securityaffairs.co/wordpress/4686/cyber-crime/russian-cybercrime-not-only-a-localized-threat.html>

<sup>320</sup> *Ibidem*.

activités les plus rentables. Les activités cybercriminelles liées à la contrefaçon de médicaments étant dans une situation intermédiaire.

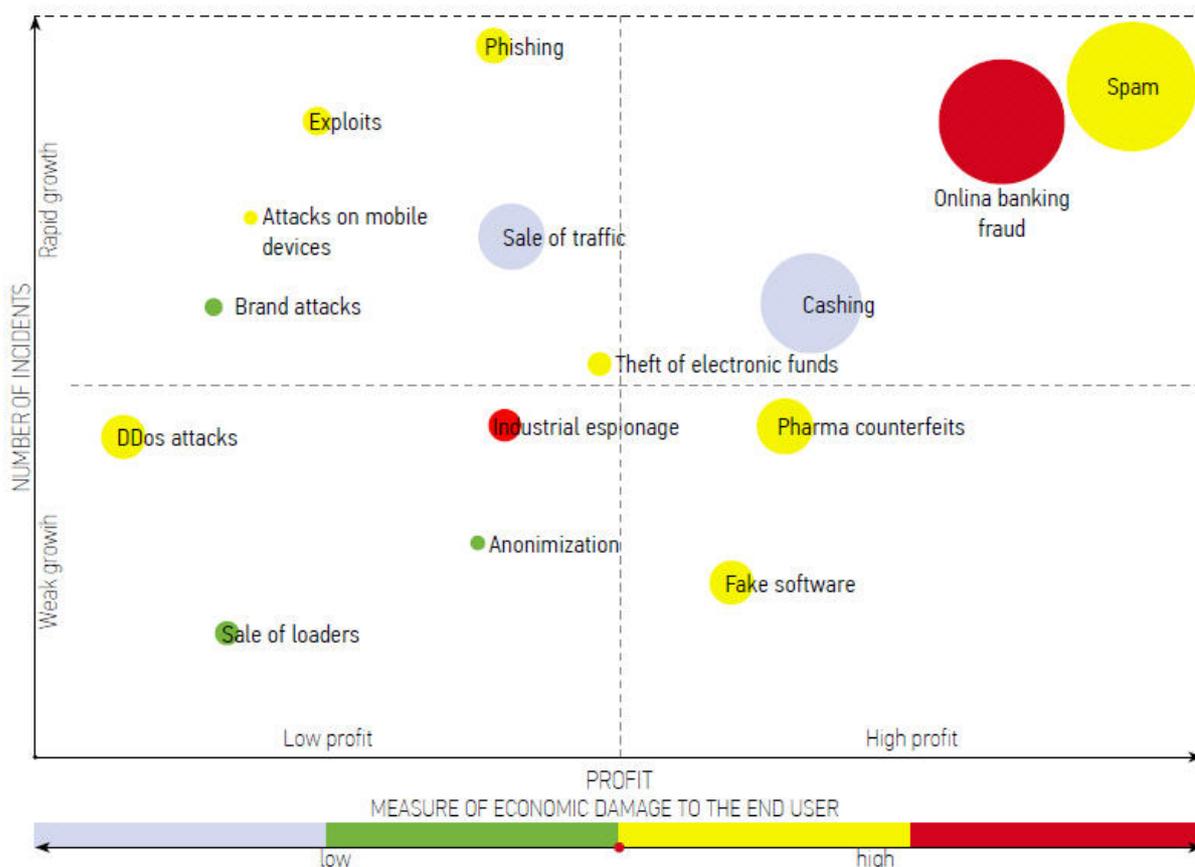


Figure 18 : Relation entre « profit » et « nombre d'incidents ».

Source : <http://securityaffairs.co/wordpress/4686/cyber-crime/russian-cybercrime-not-only-a-localized-threat.html>

## II.7. Synthèse sur les organisations criminelles impliquées dans la contrefaçon de médicaments : enjeux organisationnel.

Au terme de notre réflexion, comment caractériser les organisations criminelles impliquées dans la contrefaçon de médicaments dans les mondes « réel » et « virtuel » ?

### II.7.a. Réseaux criminels « réels » et contrefaçon de médicaments

Il est important de souligner l'importance du concept de réseau et d'observer au plus près les réseaux criminels transnationaux sur notre champ d'étude.

## - De l'importance du concept de réseau

Le concept de réseau est particulièrement adapté au monde économique contemporain : « L'ère de la spécialisation est devenu le réseau en tant que tel et sa capacité à fournir, transporter et livrer des biens illicites dans différents pays. Le type de bien en question a acquis une importance secondaire ».<sup>321</sup>

D'une manière générale, le concept de « réseau criminel » apparaît mieux approprié que celui « d'organisation criminelle ». L'organisation en réseau prime avec par exemple « des acteurs centraux qui initient les projets, arrangent les conflits et donnent des lignes directrices à l'ensemble des acteurs. Dans ce modèle, l'activité évolue du centre vers les acteurs de la périphérie, acteurs périphériques qui ne rentrent pas en contact entre eux ».<sup>322</sup> Cette organisation est particulièrement valide dans le cas chinois<sup>323</sup> où une cellule (souvent de trading) domine une structure en toile d'araignée (nommée *zhizhuwang* en chinois) avec des interactions entre les cellules périphériques qui sont autorisées à interagir entre elles. Cette organisation n'exclue pas un leader ou groupe leader mais c'est le modèle de « réseau des réseaux » qui domine sur une structure pyramidale. Une variante consiste à avoir une structure en réseau sans interactions entre les cellules périphériques avec un entrepreneur-coordonateur au cœur du réseau qui cloisonne tous les contacts. Ce modèle se retrouve notamment dans des cas de trafics de drogues en Chine<sup>324</sup>. Un autre avantage du réseau est qu'il fragilise les instruments juridiques souvent freinés par des problèmes bureaucratiques ou des lenteurs de décision. Mais inversement la compartimentalisation excessive des structures peut gêner une diffusion fluide de l'information. Elle peut aussi engendrer une prise de risque excessive d'acteurs périphériques qui peuvent également entrer en concurrence avec les leaders centraux et favoriser une instabilité organisationnelle<sup>325</sup>.

Souvent dans le cas de la contrefaçon, « les réseaux criminels sont devenus des traders, des intermédiaires entre l'offre et la demande, des facilitateurs du commerce international de l'illicite »<sup>326</sup>. Une approche de « trader » confirmée dans le domaine des médicaments par Nie An<sup>327</sup>, Managing Director de la société Honor International Pharmtech, qui a fait l'objet d'investigations douanières. Selon Nie An, « Nous n'avons pas vraiment d'usines. Honor International est juste une société de trading. [...] En tant que société de trading, affirmer que vous pouvez prendre en charge la fabrication attire du business. Il s'agit de fausse publicité ».

Une déclaration qui aurait pu s'appliquer également à Kevin Xu dont les activités d'intermédiaire étaient plus claires que celles d'industriel.

D'une manière générale, ces réseaux se caractérisent par une grande capacité d'adaptation aux conditions de marché. Ainsi les « traders » chinois impliqués dans la contrefaçon ont la capacité de segmenter le marché en fonction de la demande des acheteurs et les prix des médicaments contrefaits peuvent varier en fonction de la quantité et de la qualité des « principes pharmaceutiques actifs » présents dans les produits. Cette technique permet aux traders d'écouler leurs contrefaçons bon marché à grande échelle sans baisser leur marge ou à l'inverse de vendre des médicaments plus sophistiqués pour des marchés plus régulés<sup>328</sup>. Au travers de nos divers exemples, nous avons pu constater que les organisations criminelles utilisent les *réseaux* de manière plus pragmatique que les acteurs répressifs<sup>329</sup> ce qui donne à ces organisations un avantage certain en termes

---

<sup>321</sup> Fausto Zuccarelli, *The phenomenon of trademark counterfeiting and organized crime. Domestic and international investigations for contrasting illegal replication activities*, 2006, p. 7.

<sup>322</sup> Jerome P. Bjelopera, Kristin M. Finklea, « Organized Crime: An Evolving Challenge for U.S. Law Enforcement », *Congressional Research Service Report for Congress*, 23 décembre 2010.

<sup>323</sup> Ming Xia, « Organizational Formations of Organized Crime in China: perspectives from the state, markets, and networks », *Journal of Contemporary China*, vol. 17, n°54, 2008.

<sup>324</sup> *Ibidem*.

<sup>325</sup> Mette Eilstrup-Sangiovanni, Calvert Jones, « Assessing the Dangers of Illicit Networks: Why al-Qaida May Be Less Dangerous Than Many Think », *International Security*, vol. 33, n°2, automne 2008, p. 7-44.

<sup>326</sup> Mickaël R. Roudaut, *Marchés criminels. Un acteur global*, Presses Universitaires de France, 2010, p. 32.

<sup>327</sup> Walt Bogdanich, « Chinese chemicals flow unchecked onto world drug market », *The New York Times*, 31 octobre 2007.

<sup>328</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 185.

<sup>329</sup> Mette Eilstrup-Sangiovanni, « Transnational networks and New Security Threats », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 18, n°1, avril 2005, p. 7-13.

de rapidité et d'efficacité : « il est très difficile de tracer les sites industriels de contrefacteurs et leur réseaux de distribution et donc de les arrêter »<sup>330</sup>.

Comme nous l'avons vu, deux types d'organisations criminelles semblent dominer dans les affaires les plus significatives de contrefaçons de médicaments :

- Soit des acteurs plus ou moins liés au secteur pharmaceutique (cf. les affaires Peter Gillespie et Kevin Xu). De telles organisations horizontales sont souvent de taille moyenne (de trois/quatre personnes à une dizaine d'individus au cœur du réseau).
- Soit des organisations criminelles plus proches du « conglomérat » avec de « très gros opérateurs qui ont pris le dessus sur une activité artisanale et diasporique qui avait maîtrisé les trafics tout au long du XXème siècle. »<sup>331</sup> Dans ce cas les organisations peuvent s'avérer d'une grande complexité avec des structures industrielles et d'autres plus orientées marketing et finance. Un tel réseau se caractérise notamment par une logique de polymorphie avec une structure qui se régénère ou s'adapte en fonction des opportunités et peut donc s'orienter sur des territoires divers (en particulier en ciblant l'Europe et les Etats-Unis). Il semble par ailleurs délicat d'anticiper voire de suivre avec précision un réseau aussi complexe sans une technique d'infiltration au cœur du noyau stratégique de direction comme nous l'avons constaté dans le cas du vaste « réseau moyen-oriental ».

Se pose aussi la question de la dimension transnationale de tels réseaux.

### - Les réseaux criminels transnationaux

Comme nous l'avons vu, le cas des mafias (ou des triades, cartels, etc.) mériterait d'être particulièrement éclairé car il y a un déficit « d'analyses des flux de commerce international »<sup>332</sup> liés à de telles structures criminelles qui ont des logiques de diversification qui pourraient les amener à s'impliquer dans la contrefaçon de médicaments dont nous avons pu observer certains liens avec le marché de stupéfiants. Pourtant cette logique de diversification à une échelle globale reste peu étudiée notamment quand elle mixe des activités légales et illégales.<sup>333</sup> L'implication de spécialistes de telles organisations (chercheurs, magistrats) pourrait permettre de mieux valider la présence ou non de telles structures et d'effectuer une veille sur une éventuelle implication à venir.

Une erreur d'analyse serait de donner à ces réseaux criminels transnationaux (et en particulier les mafias ou leurs équivalents) « une fonction de bouc émissaire transnational, qui symbolise les dangers et les dégâts liés aux processus de globalisation et de privatisation, tant économique qu'institutionnelle ». <sup>334</sup> Ces réseaux illicites exercent en effet leurs activités souvent grâce à des effets de corruption locaux mais surtout en relation avec des structures licites (zones franches, transporteurs, etc) qu'il convient également d'associer autant que possible à ces dérives liées à la globalisation du commerce. Nous avons aussi pu constater que des acteurs parfois licites (importateurs, industriels) pouvaient aussi se transformer en acteur illicite et que c'est cette « criminalité en col blanc transnationale » qui devait être privilégiée dans les analyses criminologiques.

D'une manière générale, les structures criminelles les plus internationalisées ont acquis une grande capacité à analyser les opportunités de certains marchés notamment en testant certaines stratégies qui peuvent élargir leur champ d'action<sup>335</sup> : « il n'existe pas de réseaux classiques et constants mais une multitude de pays de transit,

---

<sup>330</sup> Albert I. Wertheimer, Perry G. Wang, *Counterfeit Medicines Volume I: Policy, economics and Countermeasures*, ILM Publications, 2012, p. 15.

<sup>331</sup> Michel Koutouzis, Pascale Perez, *Crime, trafics et réseaux. Géopolitique de l'économie parallèle*, Ellipses, 2012, p. 25.

<sup>332</sup> Cesare Mattina, « The transformations of the contemporary mafia: a perspective review of the literature on mafia phenomena in the context of the internationalisation of the capitalist economy », *International Social Science par International Social Science Journal*, vol. 62, n°203-204, mars-juin 2011, p. 229-245.

<sup>333</sup> *Ibidem*.

<sup>334</sup> Maria-Luisa Cesoni, *Criminalité organisée : des représentations sociales aux définitions juridiques*, LGDJ, 2004, p. 734.

<sup>335</sup> Klaus von Lampe, « Re-conceptualizing Transnational Organized crime: offenders as problem solvers », *International Journal of Security and Terrorism*, vol. 2, n°1, 2011, p. 1-23.

choisis le plus souvent en fonction du manque de rigueur des contrôles qui y sont effectués. Certains lieux constituent néanmoins des plaques tournantes »<sup>336</sup>. Cela dit, il existe aussi une réelle difficulté à analyser de tels réseaux et à anticiper leur forme et leur nature car, dans certains cas, « il n'existe aucun moyen de savoir par avance comment les groupes ou statuts sont composés, c'est-à-dire comment se font les combinaisons de relations ». <sup>337</sup> Ces réseaux semblent souvent se caractériser par leur « hybridation »<sup>338</sup> notamment dans la contrefaçon de médicaments où nous avons pu constater la variété des groupes impliqués : industriels chinois, contrebandiers, grossistes du secteur pharmaceutique, agents de douanes corrompus, militaires chinois ou russes, cybercriminels russes, criminalité en col blanc, hypothèse mafieuse, etc. La difficulté étant notamment de savoir sur quels territoires et à quels moments des sous-réseaux peuvent s'agréger entre eux voire muter dans d'autres orientations. Face à de telles évolutions : « les radars médiatiques et étatiques ont une difficulté génétique à déceler tôt en amont les phénomènes criminels clandestins et mutants »<sup>339</sup> et les services d'investigation du secteur pharmaceutique nous sont apparus les plus proches des défis réels en cours. « Une chose est certaine, ces opérations sont de grande ampleur »<sup>340</sup> et les commandes internationales peuvent venir de régions variées et impliquent souvent des opérateurs chinois avec des hubs en Inde, Afrique de l'Est, Moyen-Orient et le Sud de l'Europe.

Enfin, quelque soit l'importance prise par les flux commerciaux transnationaux et la complexité d'une traçabilité précise, la criminalité en particulier industrielle la plus opaque reste caractérisée par le fait que souvent « c'est au niveau *local* que le crime organisé se manifeste en tant qu'activité tangible ». <sup>341</sup> L'enjeu pour les acteurs répressifs étant de pouvoir accéder à ces sources domiciliées sur des zones d'accès difficile. Le cas de nouveaux pays industriels majeurs comme la Chine pose ainsi la question de cette dimension locale avec acuité. Quant à Internet, ce « réseau des réseaux » pose des défis criminels spécifiques sur notre champ d'analyse.

#### II.7.b. Réseaux criminels « virtuels » et contrefaçon de médicaments

Nous décrivons dans un premier temps les caractéristiques organisationnelles de ces réseaux criminels « virtuels », puis nous interrogerons leurs relations avec les réseaux criminels « réels ».

##### **- Caractéristiques organisationnelles**

D'un point de vue criminel « la transformation la plus significative du monde physique vers le cyberspace est le fait que le territoire s'est élargi pour les organisations et les individus. Les criminels peuvent opérer sur Internet avec moins de gouvernance et à une échelle transnationale »<sup>342</sup>. D'une manière générale, les organisations « cybercriminelles » se différencient des organisations criminelles traditionnelles par une plus grande fluidité. Les activités cybercriminelles sont conduites en multitâches et les réseaux criminels virtuels se caractérisent aussi par des réunions en ligne.<sup>343</sup> Ces réseaux sont basés sur des cellules autonomes et individuelles car les membres se rencontrent rarement en « réel » et parfois n'ont même pas de contact virtuel avec d'autres collègues. Les réseaux criminels virtuels sont souvent gérés par un petit nombre de criminels qui ne commettent pas eux-mêmes les actions criminelles mais agissent davantage en « entrepreneurs » comme nous l'avons vu

---

<sup>336</sup> Union des Fabricants, *Contrefaçon & criminalité organisée*, 3<sup>ème</sup> édition, 2005.

<sup>337</sup> Alain Degenne, Michel Forsé, *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, 1994, p. 7-16.

<sup>338</sup> François Farcy, Jean-François Gayraud, *Le renseignement criminel*, CNRS éditions, 2011, p.17.

<sup>339</sup> François Farcy, Jean-François Gayraud, *Le renseignement criminel*, CNRS éditions, 2011, p.18.

<sup>340</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 187.

<sup>341</sup> Dick Hobbs, « Going Down the Glocal: The Local Context of Organized Crime », *The Howard Journal of Criminal Justice*, vol. 37, n°4, 1998, p. 407-422.

<sup>342</sup> Joan E. Foltz, « Global Crime Case : Cybercrime and Counterfeiting », *Futurist*, 1<sup>er</sup> novembre 2008.

<sup>343</sup> Tatiana Tropina , « Cyber Crime and Organized Crime », *Freedom For Fear Magazine*, n°7, juillet 2010.

avec Igor Gusev fondateur du réseau Glavmed<sup>344</sup>. Les actions cybercriminelles (spamming, traitement des données, etc.) sont par ailleurs compartimentées entre différents segments de responsabilité.

Il est important de préciser que l'on assiste par l'intermédiaire d'Internet depuis le milieu des années 2000 à une fragmentation de la criminalité et des trafics de produits contrefaits approvisionnés par des milliers de « fourmis transporteuses ». Une tendance sur Internet serait donc de passer à une forme encore plus individualisée d'« organisation criminelle ». <sup>345</sup> En effet, il existe actuellement une forme de « démocratisation » des outils informatiques, qui tend à rendre chaque internaute potentiellement « cybercriminel ». Cette évolution a été aussi favorisée par le fait que les caractéristiques d'anonymat et d'ubiquité se retrouvent sur la plupart des problématiques d'identité du « cybercriminel » tant les techniques de détournement d'adresses de ce dernier sont fréquentes et relativement aisées à effectuer sur Internet (les serveurs dits « bulletproof<sup>346</sup> » permettent ainsi de conserver son anonymat). Une autre caractéristique qui a favorisé cette évolution est la forte dimension automatisée de certains process ce qui rend une organisation hiérarchique rigide plus difficile à décliner sur Internet en comparaison du monde « réel » où l'effort individuel est plus stratégique dans le cadre des organisations criminelles. <sup>347</sup> Sur Internet, le concept de pouvoir ou de violence n'a rien à voir avec une accumulation de « forces physiques » de différents hackers ou pirates informatiques<sup>348</sup>, et c'est au contraire l'habileté dans l'automatisation des process qui est stratégique. Une automatisation de plus en plus accessible à des internautes en particulier s'ils veulent s'impliquer dans des réseaux de contrefaçon de médicaments.

Cela dit, il convient de nuancer cette individualisation car d'un point de vue global une cybercriminalité particulièrement efficace implique aussi une organisation qui ne peut pas être de taille trop réduite. Comme nous l'avons vu avec le cas Glavmed de pharmacies illicites en ligne, le fonctionnement en vaste réseau d'affiliés combine à la fois une organisation individualisée et cloisonnée avec une structure globale complexe. De telles structures cybercriminelles bénéficient par ailleurs souvent d'experts de haut niveau qui peuvent être mobilisés facilement par les acteurs centraux de ces organisations pour optimiser leur « réseau criminel » <sup>349</sup> avec par exemple des conseils d'ordre financier (blanchiment d'argent) et d'ordre technique (hébergement sur des serveurs à l'abri d'actions répressives).

Quant à la typologie des organisations criminelles sur Internet impliquées dans la contrefaçon de médicaments, deux types de structures semblent se dessiner au regard de nos analyses précédentes.

Dans un premier cas, il s'agit de réseaux en ligne opportunistes qui peuvent être mis en place de manière *ad hoc*, en parallèle de flux « réels », dans une phase de distribution auprès du consommateur final. Les affaires RxNorth, Wuppertal entrent dans cette catégorie où des membres interviennent sur Internet pour une durée limitée et sur des tâches définies. <sup>350</sup>

Une seconde catégorie d'organisations est exclusivement dédiée aux activités de distribution et promotion en ligne avec des techniques d'affiliation globalisées et de promotion agressive sur des moteurs de recherche ou spams. Le cas Glavmed est un exemple révélateur de telles organisations généralement domiciliées dans des pays émergents. Paradoxalement, ces réseaux sur Internet paraissent avoir une organisation plus structurée et cohérente que des organisations impliquées dans la contrefaçon de médicaments dans le monde « réel ». Les techniques d'affiliation et de promotion de médicaments contrefaits correspondent à des stratégies

---

<sup>344</sup> *Ibidem*.

<sup>345</sup> Klaus von Lampe, « The Interdisciplinary Dimensions of the Study of Organized Crime », *Trends in Organized Crime*, vol. 9, n°3, 2006, p. 77-95.

<sup>346</sup> Les serveurs « bulletproof » sont des serveurs à « l'épreuve des balles » qui permettent d'héberger des activités illicites comme la diffusion de spams.

<sup>347</sup> Susan W. Brenner, « Organized Cybercrime ? How Cyberspace May affect the Structure of Criminal Relationships » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 97.

<sup>348</sup> *Ibidem*, p. 75.

<sup>349</sup> Jerome P. Bjelopera, Kristin M. Finklea, « Organized Crime: An Evolving Challenge for U.S. Law Enforcement », *Congressional Research Service Report for Congress*, 23 décembre 2010, p. 29.

<sup>350</sup> Le chercheur Kim-Kwan Raymond Choo a théorisé sur cette mobilisation temporaire en ligne d'organisations criminelles. Kim-Kwan Raymond Choo, « Organised crime groups in cyberspace: a typology », *Trends in Organized Crime*, vol. 11, n°3, 2008, p. 270-295.

managériales relativement « claires » et une veille précise peut permettre de comprendre l'organisation en réseau mise en place.

#### - Les relations entre réseau criminel « virtuel » et réseau criminel « réel »

Si la cybercriminalité était à son origine distincte des organisations criminelles plus traditionnelles, il semblerait que des rapprochements entre les deux réseaux existent en particulier dans le cas de médicaments où des cybercriminels doivent se fournir auprès de sources industrielles illicites. Il convient toutefois de préciser qu'il existe une difficulté à analyser et donc valider les liens qui peuvent exister entre des réseaux criminels en « réel » et d'autres plus « virtuels ». Si les pharmacies en ligne se fournissent forcément auprès de structures industrielles, la nature de ces liens reste opaque et semble négligée par de nombreux observateurs. Mais, d'une manière générale, les deux réseaux restent en principe plutôt distincts et il semblerait que dans la plupart des cas observés et référencés, et contrairement à l'opinion de certains chercheurs tels que Julie Lunn Olson,<sup>351</sup> il n'y ait pas, à notre connaissance, une réelle fusion entre les deux types de réseaux en particulier dans le médicament où les logiques de distribution optimale sur Internet et de logistique dans le réel n'ont pas créé d'organisations transnationales maîtrisant les deux types de trafics illicites de manière pérenne.

Les logiques criminelles sont en effet différentes entre les deux environnements et l'on peut distinguer à l'état actuel trois cas de figure :

- Des organisations criminelles impliquées dans le monde « réel » mais sans réelle implication sur le « virtuel » (exemple : affaire Kevin Xu).
- Des organisations criminelles impliquées à l'origine dans le monde « réel » mais qui utilise Internet comme moyen final de distribution de leurs produits contrefaits (exemple : affaire RXNorth).
- Des organisations criminelles qui focalisent leur savoir-faire sur le monde « virtuel » (de type Glavmed).

On peut supposer qu'une structure qui combinerait à grande échelle des trafics de médicaments contrefaits en ligne et, dans le monde physique aurait peu de chance de pouvoir perdurer car une telle organisation donnerait plus de visibilité aux points de connexion entre le « réel » et le « virtuel », et paradoxalement bénéficierait moins des failles systémiques de par un déficit organisationnel. Cela dit, il est vrai que les deux types d'organisations tendent à fonctionner sur des modèles organisationnels assez proches et comme le note Olson<sup>352</sup> : « les caractéristiques traditionnellement attribuées aux organisations traditionnelles peuvent aussi être attribuées aux cybercriminels ». On peut se demander si ce ne sont pas les organisations traditionnelles qui s'inspirent volontairement ou *de facto* des qualités spécifiques propres aux organisations cybercriminelles : utilisation du réseau de manière optimale, faible structure hiérarchique avec un noyau décisionnaire réduit, sens de l'ubiquité, rapidité d'exécution, flexibilité, sens de la faille, etc. Un manifeste du pirate informatique<sup>353</sup> est sur ce point révélateur des logiques de « TAZ : Temporary Autonomy Zone » qui peuvent se décliner pour les plus habiles trafiquants dans le « réel » : « [...] apparaissant - disparaissant pour mieux échapper aux arpenteurs de l'État, elle occupe provisoirement un territoire, dans l'espace, le temps ou l'imaginaire, et se dissout dès lors qu'elle est répertoriée. La TAZ fuit les TAZs affichés, les espaces "concedés" à la liberté : elle prend d'assaut, et retourne à l'invisible. [...] La TAZ ne peut exister qu'en préservant un certain anonymat ».

Mais, dans le cas des organisations cybercriminelles, ces caractéristiques de « Temporary Autonomy Zone » peuvent être poussées à l'extrême car la remise en cause du concept de frontières et l'instantanéité globale des actions restent spécifiques au monde « virtuel ». Autre tendance<sup>354</sup> spécifique au cyberspace : « la prolifération de la contrefaçon sur la Toile s'explique aussi par un jeu de vases communicants entre menu trafic et grande

---

<sup>351</sup> Julie Lynn Olson, *The threat of systematic and organized cybercrime and information warfare*, American University, School of International Service, 2004.

<sup>352</sup> *Ibidem*.

<sup>353</sup> Hakim Bey, *TAZ : Zone d'autonomie temporaire*, Editions de l'Eclat, 1998.

<sup>354</sup> Source : David-Hervé Boutin, directeur de cabinet du président du Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC) cité par Caroline Heurtault, « Dossier. Des gendarmes infiltrent les forums d'adolescents. La contrefaçon, l'autre versant de la cybercriminalité », *La Croix*, 27 août 2009.

délinquance. Un petit trafiquant à domicile peut ainsi entrer en contact avec des réseaux mafieux. Le fractionnement de la chaîne dilue la responsabilité pénale ». Cette analyse est particulièrement adaptée au cas des pharmacies illicites en ligne dont le fonctionnement mixe un cœur de réseau fortement criminel avec des affiliés qui peuvent se recruter chez des internautes à la recherche de revenus complémentaires illicites.

En résumé, il est surtout nécessaire de ne pas percevoir de telles organisations « réelles » ou « virtuelles » comme des structures tentaculaires avec des stratégies figées : « l'hypothèse la plus répandue et la plus fausse consiste à avoir une vision conspirationniste unifiée des relations contrefaçon et organisations criminelles. [...] Il est plus probable que l'économie de la contrefaçon fonctionne en parallèle de l'économie légale avec des sous-marchés distincts dans une sorte d'assemblage ». <sup>355</sup> Si une criminalité en col blanc liée domine la plupart des cas, nous avons aussi pu voir à quel point il existe une variété de situations avec en particulier des structures proches du « grand banditisme » qui peuvent se mobiliser sur des opportunités criminelles dans le médicament (affaire Wuppertal), mais aussi des réseaux hybrides et transnationaux particulièrement complexes à suivre et à démanteler.

D'une manière générale : « la dernière vague de globalisation s'est révélée être à la fois une opportunité et un défi pour ces organisations criminelles traditionnelles. Cela a conduit un certain nombre d'autorités d'argumenter du fait qu'elles sont peu à peu "remplacées par des groupes plus petits et plus flexibles", or encore par des "réseaux". [...] Sans identité autonome institutionnelle, elles ne sont rien de plus que des connexions commerciales de durées variables entre des individus ». <sup>356</sup> Un point de vue particulièrement adapté aux différents modèles observés dans la contrefaçon de médicaments où dominent des groupes flexibles et autonomes et même des affaires d'envergure comme la filière « jordano-chinoise » doivent se décrypter sur une logique de réseaux et sous-réseaux fluctuants et opportunistes. Il s'agit par ailleurs de ne pas considérer qu'au sein de ces réseaux criminels « réels » ou « virtuels » les plus importants, chaque acteur soit en contact avec tout autre acteur également membre du réseau mais qu'au contraire chaque membre est localisé au sein de nœuds, connexions et structures intermédiaires. Seuls les membres les plus stratégiques sont en relation alors que les autres membres tendent à agir en relative indépendance ou de manière isolée <sup>357</sup>. Quant au cas particulier des structures criminelles traditionnelles que l'on peut caractériser par un recours à la violence, des rites d'initiation plus ou moins secrets et une ancienneté marquée : leur implication semble probable sur certains territoires (triades en Chine, cartels en Amérique latine par exemple), mais les éléments disponibles restent rares et fragmentaires pour valider avec précision une telle implication. Quoiqu'il en soit, il semblerait toutefois que de telles organisations soient plus à la marge dans les trafics de médicaments contrefaits, en particulier transnationaux. Cela dit, se pose la question - en suspens avec nos sources ouvertes - d'éventuelles coopérations entre des structures de criminalité en col blanc avec celles plus classiques impliquées dans des trafics plus traditionnellement liés au crime organisé. Pour certains chercheurs, les « associations » (plutôt que de simples « transactions ») entre ces deux réseaux seraient évidentes <sup>358</sup> mais comme nous l'avons constaté, elles restent à être précisées et validées dans le cas de la contrefaçon de médicaments.

---

<sup>355</sup> Ce point de vue du chercheur David S. Wall concernait en fait l'industrie de la mode mais peut également se décliner au cas de l'industrie du médicament.

Jo Large, David S. Wall, « Jailhouse Frocks, Locating the Public Interest in Policing Counterfeit Luxury Fashion Goods », *British Journal of Criminology*, vol. 50, n°6, juillet 2010.

<sup>356</sup> UNODC, *The globalization of Crime, A Transnational Organized Crime Threat Assessment*, 2010, p. 28.

<sup>357</sup> Vincenzo Ruggiero, « Fuzzy criminal actors : Introduction », *Crime, Law & Social Change*, vol. 37, n°3, 2002, p. 177-190.

<sup>358</sup> *Ibidem*.



## III. Enjeux criminologiques et recommandations

---

L'objet de cette troisième partie est de montrer dans quelle mesure la contrefaçon de médicaments permet de repenser le champ criminologique traditionnel. Nous proposerons enfin quelques pistes de réflexions pour lutter contre le phénomène.

### III.1. Repenser le champ criminologique

Notre réflexion se fera en deux parties : dans un premier temps nous démontrerons que le champ criminologique reste en partie adapté au décryptage des enjeux criminels de la contrefaçon de médicaments. Puis, dans un deuxième temps, nous mettrons en relief certains aspects académiques inédits.

#### III.1.a. Un champ théorique en partie adapté

Face aux « réseaux » impliqués dans la contrefaçon de médicaments, le champ théorique de la criminologie reste-il adapté ?

Dans une certaine mesure, on peut répondre par l'affirmative. En effet, le concept de mimétisme propre à Gabriel Tarde<sup>359</sup>, criminologue de référence du XIX<sup>e</sup> siècle, semble pouvoir se décliner dans le cas des « criminels - contrefacteurs » qui est intrinsèquement fondé sur la volonté des contrefacteurs d'imiter au mieux, en tout cas sur leur forme extérieure, des médicaments originaux. Certaines copies de médicaments peuvent donc être d'apparence parfaite<sup>360</sup>. D'autre part, pour infiltrer certains marchés les contrefacteurs doivent entrer dans une logique de « mimétisme » avec le système en place en s'inspirant des modèles industriels de l'industrie pharmaceutique. A la différence près que des structures de production, de packaging, de distribution, de marketing et financière blanchissent les revenus de ces ventes illégales<sup>361</sup>. On peut également supposer que la fragmentation de la supply chain pharmaceutique inspire les réseaux de contrefacteurs dans leurs techniques de gestion des flux de médicaments contrefaits pour échapper au mieux aux autorités de répression. Dans un tel contexte, le concept criminologique de « prévention situationnelle »<sup>362</sup> apparaît stratégique et toujours d'actualité. En effet, la maîtrise de la fabrication des médicaments et la protection des flux de transports ou des flux sur Internet impliquent des techniques de prévention incontournables pour les acteurs pouvant être la cible de contrefacteurs potentiels.

Le cas de la criminalité en col blanc est également un axe de réflexion important.

Selon l'Américain Edwin H. Sutherland<sup>363</sup>, à l'origine de ce concept, la criminalité en col blanc se caractérise par le fait qu'elle essaie de « profiter du business légitime de manière non violente alors que la criminalité organisée [...] emploie l'intimidation physique et la violence pour renforcer la discipline, pérenniser ses marchés et punir les informateurs ». <sup>364</sup> Les analyses de Sutherland restent en partie pertinentes sur notre champ d'étude. En effet, sa « théorie de l'association différentielle soutient que le comportement criminel est appris par le canal

---

<sup>359</sup> Gabriel Tarde, *La criminalité comparée*, Empêcheurs de Penser en Rond, 2004, p. 92.

<sup>360</sup> Amir Attaran, Roger Bate et Megan Kendall, « Why and How to Make an International Crime of Medicine Counterfeiting », *Journal of International Criminal Justice*, vol. 9, n°4, mai 2011.

<sup>361</sup> *Ibidem*.

<sup>362</sup> Maurice Cusson, *La criminologie*, Hachette, 2011, p. 65.

<sup>363</sup> Edwin H. Sutherland, *White Collar Crime*, New York: Holt, Rinehart & Winston, 1949.

<sup>364</sup> Tom Kubic, « IP Theft and International Organized Crime and Terrorism – The Emerging Threat », *IPR Center, Symposium*, 3 juin 2010.

d'échanges interpersonnels faisant acquérir des techniques d'exécution des délits, des attitudes, des rationalisations et des mobiles »<sup>365</sup>. Autant d'éléments qui restent stimulants dans le décryptage de réseaux criminels où, comme nous l'avons vu pour les réseaux les plus sophistiqués, on peut supposer que de nombreux échanges interpersonnels se font entre des groupes de profils variés impliqués dans des activités de contrefaçon de médicaments.

Sutherland insiste également sur le concept « d'anomie et de conflits normatifs » qui peuvent être susceptibles de créer un environnement favorable à des comportements criminels. Dans un tel contexte, le criminel peut se percevoir « comme seule caution et interprète du système légal »<sup>366</sup> et ce, en particulier, dans les cas où il n'y a pas « une perception immédiate du préjudice physique »<sup>367</sup>, ce qui peut s'appliquer à la contrefaçon de médicaments où la dilution de la chaîne de responsabilité ainsi que l'impact du caractère contrefaisant du médicament est rarement établi avec précision. Ce manque de rigueur dans l'évaluation de l'impact sanitaire de médicaments contrefaits favorise chez ces criminels en col blanc une forme d'autojustification : « Illégal ? Certes, mais pas criminel. Je suppose qu'une action criminelle implique un préjudice pour une personne, et nous n'avons jamais fait cela »<sup>368</sup>. Cette perception d'une criminalité en col blanc moins dangereuse qu'une criminalité perçue comme « plus organisée, violente et traditionnelle » reste paradoxalement très présente dans l'opinion publique<sup>369</sup> et il convient pour les acteurs répressifs de préciser et d'insister davantage sur le caractère prédateur de tels comportements criminels qui sont dominants dans la contrefaçon de médicaments. Il s'agit par la même de continuer à déconstruire les multiples rôles souvent mythologiques que l'on attribue aux criminels.  
370

Cette déconstruction apparaît d'autant plus nécessaire que le profil de certains leaders dans la contrefaçon de médicaments (Andrew Strempler) correspond peu ou prou à ces conceptions d'une criminalité en col blanc où « le crime est commis par une personne respectable de haut rang social dans le cadre de son occupation »<sup>371</sup>. Même s'il est nécessaire de nuancer cette position de « haut rang social », il n'en demeure pas moins que de nombreux chefs d'entreprises impliqués dans des activités de contrefaçon (Peter Gillespie, Kevin Xu) avaient des responsabilités évidentes de par la taille de leur entreprise et les quantités de médicaments contrefaits importés ou fabriqués. On peut aussi considérer que cette « aura » apparaît d'autant plus inacceptable dans la contrefaçon de médicaments qu'il existe un impact sanitaire réel qui entraîne dans certains cas des décès. Il convient toutefois de ne pas tomber dans des typologies trop simplificatrices tant les profils des acteurs criminels peuvent être variés de par le nombre important « d'interstices criminogènes » induits par la mondialisation.

Peut-on décliner la vision de Sutherland concernant « une criminalité en col blanc de haut rang social » dans les pays émergents et en particulier en Chine ? N'y a-t-il pas une variété de situations criminelles qu'il conviendrait davantage de défricher avec des réseaux impliqués dans la contrefaçon de médicaments de nature très variables (hôpital, petits industriels, drugstores, etc.) ? Quelle est la proportion d'organisations criminelles traditionnelles (triades chinoises ou cartels sud-américains, voire mafias italiennes) impliquées dans ces trafics ?

En fait, notre terrain d'étude présente de nombreuses interrogations.

---

<sup>365</sup> Maurice Cusson, *La criminologie*, Hachette, 2011, p. 55.

<sup>366</sup> Amedeo Cottino, *White-Collar Crime*, in Colin Sumner, *The Blackwell Companion to Criminology*, Blackwell Publishing, 2003, p. 346.

<sup>367</sup> *Ibidem*.

<sup>368</sup> James William Coleman, *The Criminal Elite. The Sociology of White Collar Crime*, New York: St Martin's Press, 1989, p. 213.

<sup>369</sup> Amedeo Cottino, *White-Collar Crime*, in Colin Sumner, *The Blackwell Companion to Criminology*, Blackwell Publishing, 2003, p. 352.

<sup>370</sup> Hans Magnus Enzensberger, *Politique et crime*, Gallimard, 1967, p. 25.

De la littérature (Thomas de Quincey) aux sciences humaines (Jacques Derrida), en passant par le cinéma (de Palma, Coppola), les perceptions romantiques du criminel ne manquent pas. Une vision mise à mal par les profils des acteurs impliqués dans la contrefaçon de médicaments.

<sup>371</sup> Edwin H. Sutherland, *White Collar Crime*, New York: Holt, Rinehart & Winston, 1949.

### III.1.b. Le caractère inédit du champ criminologique lié à la contrefaçon de médicaments

Des enjeux de formalisation aux défis de la transversalité en passant par la problématique cartographique, notre champ criminologique présente aussi un caractère clairement inédit.

#### **- Une criminalité spécifique insuffisamment formalisée**

Comme nous l'avons constaté, une criminalité en col blanc domine de nombreux cas significatifs de « réseaux criminels » impliqués dans la contrefaçon de médicaments.

Cela dit, la dimension organisationnelle de ces réseaux reste insuffisamment analysée. Or, selon Sutherland<sup>372</sup> : il est essentiel de mieux comprendre la dimension « organisationnelle » de ce genre de criminalité qui peut s'avérer « formalisée » en particulier en « structures de réseaux » précédemment abordées.

Dans ce type d'analyse se pose la question des « frontières » et il faut aussi tenir compte du fait qu'il peut exister de nombreux facteurs qui peuvent lier les gouvernements avec le milieu économique<sup>373</sup>, et donc, une criminalité en col blanc. Les « criminels en col blanc » concernés peuvent alors se trouver protégés par des liens personnels ou culturels. D'après Sutherland, il est essentiel de tracer une frontière aussi étanche que possible entre, d'un côté le gouvernement et, de l'autre le secteur privé de façon à avoir une lutte efficace et cohérente<sup>374</sup>.

Il importerait donc de mieux formaliser, suivant les zones géographiques et les affaires les plus significatives, une typologie de la criminalité en col blanc impliquée dans la contrefaçon de médicaments. Nous avons pu constater que cette criminalité offre paradoxalement une meilleure visibilité que des organisations criminelles plus traditionnelles et violentes qui pourraient être impliquées dans la contrefaçon de médicaments. Des travaux de recherche plus précis et orientés sur une criminalité directement ou indirectement liée à l'industrie pharmaceutique devraient donc être encouragés en particulier pour mieux évaluer les zones et acteurs à risques. Il conviendrait également de faciliter les analyses sur la façon dont des organisations criminelles classiques s'impliquent dans la contrefaçon de médicaments. Certaines régions (Chine, Amérique latine, par exemple) semblent plus ciblées pour de tels travaux. Mais d'une manière générale, on ne peut que constater que malgré une littérature abondante, les analyses sur les organisations criminelles traditionnelles restent insuffisantes ou de qualité pour le moins variable voire trop marquées idéologiquement. Une situation que l'on retrouve également aux Etats-Unis où au début des années 80, le chercheur Peter Reuter constatait ce déficit analytique dans le milieu de la recherche.<sup>375</sup>

Sur un plan criminologique, notre champ d'étude remet en cause certaines visions traditionnelles qui insistent généralement sur un lien entre marginalité et risque criminel.<sup>376</sup> Mais la criminalité contemporaine, et en particulier la cybercriminalité, si on la considère comme une des formes les plus novatrices de criminalité, relativise une telle relation car aujourd'hui chaque individu peut potentiellement sur Internet avoir une action criminelle de manière accessible. Les nouvelles technologies (Internet mais aussi les satellites, les communications mobiles, les mondes dits virtuels, etc) obligent à repenser les « frontières rigides de la criminologie policières » et à se concentrer sur les « interstices criminogènes »<sup>377</sup> pour mieux comprendre les crimes contemporains<sup>378</sup>, et par conséquent les formes organisationnelles impliquées. « Les interstices criminogènes renvoient aux vides laissés par les institutions publiques tant au niveau des services qu'à celui des

---

<sup>372</sup> Edwin H. Sutherland, *White Collar Crime, The Uncut Version*, New Haven and London: Yale University Press, 1983, p. 229.

<sup>373</sup> *Ibidem.*, p. 252.

<sup>374</sup> *Ibidem.*, p. 257.

<sup>375</sup> Peter Reuter, *Disorganized Crime: The Economics of the Visible Hand*, The MIT Press, 1983, p. 5.

<sup>376</sup> Majid Yar, *Cybercrime and society*, Sage Publications, 2006, p. 19.

<sup>377</sup> Source : l'article de Carlo Morselli, Mathilde Turcotte et Guillaume Louis, « Le crime organisé et les contre-mesures » dans Maurice Cusson, Benoît Dupont et Frédéric Lemieux (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008, p. 186.

<sup>378</sup> Sheila Brown, *The criminology of hybrids, Rethinking crime and law in technosocial networks* dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 27.

régulations, dont profitent les organisations criminelles ». <sup>379</sup> « Interstices » ou « failles » « réelles » et « virtuelles » que nous avons précédemment pu analyser avec divers exemples qui révèlent la présence de réseaux criminels. Dans le monde « réel », nous avons aussi pu constater à quel point l'émergence de nouveaux acteurs industriels chinois ou indiens, l'importance des zones franches, la croissance des flux commerciaux, la complexité de la supply chain viennent perturber les schémas traditionnels des « organisations criminelles » liées au grand banditisme ou aux organisations généralement structurées et hiérarchisées. Quant aux méthodes policières et d'investigation au sens large (douanes incluses), elles peuvent rencontrer des limites étant donné la complexité et la volatilité des flux de commerce internationaux sans parler des obstacles juridiques liés à certaines investigations.

Face à de tels défis de représentation du « réel » et du « virtuel », l'enjeu cartographique se pose avec acuité.

### - L'enjeu cartographique

Les cartographies criminelles, en particulier inspirées de statistiques qui permettent l'utilisation de techniques quasi scientifiques, semblent trouver certaines limites d'applications dans le cas de la contrefaçon de médicaments. En effet, les techniques de cartographies urbaines appliquées à la criminalité posent des défis bien plus complexes à une échelle internationale notamment de par la difficulté à établir des statistiques sur certaines zones d'accès difficiles concernant des trafics illicites. Cela dit, il apparaît essentiel de mieux cartographier par une démarche expérimentale les réseaux de trafics de médicaments contrefaits et de ne pas limiter la cartographie à de simples statistiques de saisies.

Il serait, par exemple, stimulant d'établir une liste des zones à risques les plus importantes avec une série de paramètres précis (avantages fiscaux, protections locales, phénomènes de corruption, serveurs numériques hors d'atteinte, etc.). Une telle liste de vulnérabilités liées à ces zones ciblées, et établie régulièrement sous une forme visuelle, permettrait de clarifier les défis en cours et ainsi de mieux orienter les outils répressifs et les actions de lobbying.

Les risques cartographiés pourraient par exemple distinguer les risques territorialisés, les risques diffus et les risques-réseau (réel et/ou virtuel). <sup>380</sup> Un autre risque stratégique - et peu valorisé - est celui des « meeting points » <sup>381</sup>. Il reste en effet difficile de savoir sur quelles zones se constituent les relations entre les trafics de médicaments contrefaits en « réel » puis leur distribution en « virtuel ». Les zones de transition entre la vente de médicaments contrefaits et leur « blanchiment financier » sont aussi particulièrement opaques. Il convient donc de mieux référencer et décrypter ces « meeting points » potentiellement criminogènes.

L'objectif général est d'arriver à une cartographie qui soit le reflet d'une *dynamique spatiale des risques* en présence les plus pertinents. Avec une telle approche, on obtiendra une meilleure compréhension des types de réseaux criminels impliqués dans de tels trafics car le concept de réseau peut « varier en termes de taille, forme, adhésion des membres, cohésion et objectif. Les réseaux peuvent être grands ou petits, locaux ou globaux, nationaux ou transnationaux, cohésif ou diffus, centralisés ou très décentralisés, etc. ». <sup>382</sup>

L'analyse en termes de réseau permettrait de distinguer au sein d'un réseau « les liens forts et les liens faibles » <sup>383</sup>. Mais, paradoxalement, des liens faibles peuvent s'avérer potentiellement significatifs car ils étendent un réseau personnel et permettent surtout de sortir de son cercle restreint pour rejoindre d'autres milieux. Il convient donc d'essayer en permanence d'analyser voire cartographier la nature de ces liens et la capacité de certains acteurs à transformer des liens faibles en liens forts même de manière temporaire.

---

<sup>379</sup> Source : l'article de Carlo Morselli, Mathilde Turcotte et Guillaume Louis, « Le crime organisé et les contre-mesures » dans Maurice Cusson, Benoît Dupont et Frédéric Lemieux (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008, p. 186.

<sup>380</sup> Valérie November, « Le risque comme objet géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n°141, 2006, p. 291.

<sup>381</sup> Valerie November, « Being close to risk. From proximity to connexity », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n°3, 2004, p. 275.

<sup>382</sup> Peter Grabosky, Michael Stohl, *Crime and terrorism*, Sage Publications, 2010, p. 80.

<sup>383</sup> Mark Granovetter, « The Strength of Weak Ties: A Network Theory Revisited », *Sociological Theory*, vol. 1, 1983, p. 201-233.

En résumé : il s'agit avant tout de mieux cerner la façon dont le réseau fonctionne (« *net-work* » ou plutôt « *work-net* » suivant l'expression du chercheur Bruno Latour<sup>384</sup>). Cette vision dynamique des risques (liés aux médicaments contrefaits) devrait donc privilégier une logique de *pratiques de navigation*<sup>385</sup> sur les réseaux en présence et leur mode de fonctionnement. Ces pratiques de navigation pouvant inclure de nouvelles fonctionnalités comme l'anticipation ou des feedbacks.<sup>386</sup>

D'autre part, une *analyse dynamique* des organisations criminelles impliquées dans la contrefaçon est essentielle car les organisations criminelles peuvent jouer de multiples effets de déplacements spatiaux (changement de lieux de production, changement d'orientation de flux de transports, etc.), et maîtrisent au mieux les caractéristiques de la « société liquide » chère au sociologue Zygmunt Bauman<sup>387</sup>. Avec une telle approche conceptuelle (interstices criminogènes, meeting point, pratique de navigation sur les réseaux), essayer de constituer des statistiques sur des zones ciblées pourrait s'avérer être un objectif pertinent. Des territoires précis pourraient être évalués quantitativement en fonction des contraintes locales tout comme les « hot spots »<sup>388</sup> des quartiers à risques new yorkais. Il est essentiel d'encourager les services répressifs « à sortir des sentiers battus, à réunir l'information au bon moment et à l'analyser rapidement » car les analyses ne peuvent plus se faire sur la seule base de l'expérience « terrain »<sup>389</sup> ou de statistiques trop figées. Certes, établir des statistiques sur des zones à risques sera complexe à intégrer à une échelle internationale, mais une cartographie plus dynamique et sophistiquée, au-delà de son intérêt analytique, aiderait aussi à mobiliser les services les plus motivés et aurait une influence sur l'action publique<sup>390</sup> qui se trouverait alors mieux orientée.

Sans des techniques cartographiques combinées à un modèle de vulnérabilité, il apparaît difficile, pour un observateur extérieur, de dessiner une stratégie derrière les flux de produits contrefaits de médicaments qui apparaissent avant tout opportunistes et prospèrent sur des zones où la présence efficace de l'Etat pose question (soit déficitaire, soit avec un rôle ambigu comme en Russie ou en Chine). Une cartographie dynamique, avec un modèle d'actualisation des zones à risques les plus stratégiques, permettrait de mieux suivre de tels réseaux et de décrypter les logiques à l'œuvre dans l'orientation des flux criminels ainsi que de proposer des scénarios permettant d'anticiper leurs orientations.

Cela dit, il est aussi important que ces méthodes cartographiques mobilisent une plus grande variété de sciences sociales.

#### **- De l'importance d'élargir la mobilisation des sciences sociales**

La criminologie traditionnelle reste liée à des sciences sociales telles que le droit, la psychologie et la sociologie<sup>391</sup> mais, sur notre champ d'étude ces approches théoriques démontrent rapidement leurs limites en particulier en focalisant l'analyse criminelle sous un angle transgressif ou marginal. Il faudrait en fait considérer la criminalité sur un axe banal et ordinaire<sup>392</sup>, ainsi que mobiliser d'autres expertises en sciences humaines trop

---

<sup>384</sup> Bruno Latour, *Changer la société, refaire de la sociologie*, La Découverte Poche, 2007, p. 208.

<sup>385</sup> Valerie November, Bruno Latour, Eduardo-Hübner « Entering a risky territory: space in the age of digital navigation », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 28, n°4, 2010, p. 594.

<sup>386</sup> Valerie November, « Being close to risk. From proximity to connexity », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n°3, 2004.

<sup>387</sup> Lire à ce sujet Zygmunt Bauman, *La vie liquide*, Editions du Rouergue, 2006.

<sup>388</sup> Les « hot spots » correspondent aux quartiers criminogènes. Des statistiques actualisées sur ces zones permettent de cartographier les risques et d'aider les policiers à régulièrement évaluer la situation et orienter leurs actions. La technique a été popularisée dans la ville de New York.

<sup>389</sup> Laurent Borredon, « Entretien avec Victor Goldsmith, professeur à la Pace University de New York », *Le Monde*, 13 septembre 2012.

<sup>390</sup> Bernard Debarbieux, Martin Vanier, *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/Datar.

<sup>391</sup> Ronald V. Clarke, « Technology, Criminology and Crime Science » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 444.

<sup>392</sup> David Garland, *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*, University of Chicago Press, 2001.

souvent négligées dans les approches criminologiques<sup>393</sup> : sciences économiques, démographie, géographie, urbanisme, etc.

Dans un contexte de « réseau criminel dynamique », il est nécessaire que la criminologie utilise en particulier les relations internationales<sup>394</sup>. En effet, nous avons pu voir à quel point des conflits régionaux et leurs liens avec certaines zones grises (zones franches) ou zones industrielles stratégiques (usines chinoises) pouvaient influencer de manière centrale sur les trafics de médicaments contrefaits. Il convient donc de mobiliser des chercheurs pour décrypter ces « risques peu visibles » et « marier la géopolitique des territoires et celle des réseaux. Ces organisations criminelles ne peuvent pas contrôler, à la différence des Etats, de vastes territoires [...]. A cet égard, remarquons que la territorialité des grandes organisations criminelles n'est pas globale comme celle des Etats ; c'est une territorialité segmentée ».<sup>395</sup>

Il est nécessaire de s'intéresser tout autant à la façon dont *se produit le crime* sur ces « territoires segmentés », et notamment aux conditions qui peuvent engendrer l'acte criminel qu'aux criminels en tant que tel.<sup>396</sup>

Pour mieux comprendre la nature de ces réseaux criminels, sans doute convient-il aussi de mobiliser des recherches en « gender studies<sup>397</sup> ». Cette discipline académique n'est pas suffisamment utilisée dans le domaine criminologique<sup>398</sup>, et si l'hégémonie masculine reste dominante dans le domaine de la criminalité, il n'en demeure pas moins que le rôle des femmes est insuffisamment décrypté dans ce domaine de la recherche. Rappelons, par ailleurs, que dans l'affaire Kevin Xu, les enquêteurs ont réussi à piéger en grande partie l'homme d'affaires chinois par l'intermédiaire de sa femme, et que dans le vaste réseau du Moyen-Orient que nous avons décrit, c'est par l'épouse chinoise d'un Jordanien qu'une filiale en Chine a pu aisément se monter et jouer un rôle stratégique dans la distribution de médicaments contrefaits. En Egypte, Suzanne Moubarak<sup>399</sup>, épouse de l'ancien président et victime d'un cancer du sein, fut sensible aux problématiques liées aux aspects criminels liés à la contrefaçon de médicaments. Grâce à son influence, le gouvernement égyptien mobilisa le Général Mostafa Amr, ancien chef du bureau des narcotiques, pour lutter contre ces trafics. Notons également que le milieu médical et pharmaceutique est également très féminisé, et nous avons pu voir qu'en France un réseau de pharmacies dirigées en partie par une Chinoise avait été impliqué dans un réseau de médicaments contrefaits.

Comme nous le constatons, il s'agit de diversifier les méthodes d'analyses pour mieux cerner la complexité des réseaux criminels.

#### **- De l'importance de la transversalité et d'une vision « non routinière »**

Il importe également que les criminologues ne se focalisent pas trop sur une approche historique de la criminologie car les crimes contemporains se caractérisent souvent par une grande vitesse d'exécution et impliquent donc des analyses criminologiques plus rapides et novatrices avec une dimension opérationnelle marquée. Cette option opérationnelle implique par ailleurs une plus grande proximité des criminologues avec le secteur privé alors que nombre d'entre eux restent réfractaires à une coopération plus poussée avec des

---

<sup>393</sup> Ronald V. Clarke, « Technology, Criminology and Crime Science » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 444.

<sup>394</sup> Alain Bauer, *A la recherche de la criminologie : une enquête*, CNRS éditions, 2010, p. 37.

<sup>395</sup> Jean-François Gayraud, François Thual, *Géostratégie du crime*, Odile Jacob, 2012, p. 86.

<sup>396</sup> Ronald V. Clarke, « Technology, Criminology and Crime Science » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 445.

<sup>397</sup> Domaine d'étude académique portant sur la question du genre sexuel et la différence sociale faite entre les sexes biologiques. Source : <http://www.e-marketing.fr/Definitions-Glossaire-Marketing/Gender-Studies-7853.htm>  
Son application à la criminologie impliquerait surtout une meilleure prise en compte du « genre » féminin dans la mise en place de dispositifs criminels.

<sup>398</sup> Paul Rock, « Sociological Theories of Crime », 2002 dans Mike Maguire, Rod Morgan et Robert Reiner (eds.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford University Press, 2007, p. 35.

<sup>399</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 220.

services de police et des acteurs privés de la sécurité<sup>400</sup>. Le cas de l'Europe francophone est assez spécifique quand on le compare en particulier avec le Québec où les chercheurs en criminologie ont des profils variés et sont plus proches du milieu policier. En France, « la recherche se fait davantage dans une perspective sociologique et criminologique *critique sur la police, plutôt qu'avec la police* »<sup>401</sup>.

Une approche plus pragmatique et moins orientée sur les aspects juridiques et « idéalistes » de la criminologie implique davantage la mobilisation d'acteurs du secteur privé ou d'acteurs hybrides (ONGs), ce qui rend le champ théorique de la criminologie plus complexe à formuler qu'auparavant<sup>402</sup>. On peut aussi se demander si les expertises mobilisées - en particulier les policiers ou anciens policiers intégrés au sein des laboratoires pharmaceutiques - ne devraient pas davantage bénéficier d'expertises externes dans leurs investigations.

Un rapprochement avec la recherche pharmaceutique trouverait tout son sens s'il ne se limitait pas à des tests scientifiques liés au caractère contrefaisant des médicaments. Dans cette perspective, le centre criminologique de l'université du Michigan<sup>403</sup> qui mobilise des chercheurs en pharmacie et en sciences sociales dans une approche criminologique apparaît comme novateur et pertinent dans son expertise et devrait permettre de mieux cerner les enjeux spécifiques et inédits liés à la criminalité pharmaceutique.

Les activités « non-routinières » et pour le moins imaginatives des contrefacteurs perturbent en effet les techniques rodées des services de police. Internet incarne dans cette perspective un cas révélateur d'activités criminelles non routinières, qui implique des investigations transnationales et où existent des comportements déviants qui ne sont en général pas considérés *stricto sensu* criminels par les services de police<sup>404</sup>. Les visions trop « routinières » peuvent par ailleurs faciliter mais aussi pré-orienter le travail policier sur des affaires qui lui permettront de mettre en valeur un discours qui peut structurer la façon dont sont perçues et considérées les affaires « criminelles » en question<sup>405</sup>. Sur un plan plus opérationnel, on peut citer le cas d'un directeur de la sécurité d'un laboratoire pharmaceutique (qui ne souhaite pas être cité) qui considère que les organisations que l'on peut qualifier de véritablement criminelles dans la contrefaçon de médicaments sont celles qui sont liées au « milieu » traditionnel (grand banditisme, trafiquants de drogues, etc.). Mais on peut se demander si une telle hypothèse de départ ne risque pas de négliger dans les investigations des affaires d'envergure moins aisées à repérer par cet ancien policier car « hors cible traditionnel ».

D'une manière générale, dans notre environnement globalisé, il importe de passer d'une pensée conventionnelle à une pensée contre intuitive<sup>406</sup> car :

- Les dangers les plus visibles ne sont pas nécessairement ceux qui nécessitent d'être prioritaires sur le plan stratégique.
- Des efforts bien intentionnés pour lutter contre les organisations criminelles transnationales (comme des traités nationaux ou internationaux pour limiter des activités illicites) peuvent souvent avoir des effets inverses à ceux espérés et inciter les réseaux criminels à tout simplement adapter leur stratégie.
- Les valeurs de plus en plus répandues de réussite matérielle et de relativisme moral signifient que chaque individu est potentiellement apte à être séduit par des profits importants et rapides et à participer de manière directe ou implicite à de telles organisations criminelles transnationales.

---

<sup>400</sup> Ronald V. Clarke, « Technology, Criminology and Crime Science » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 446, 447.

<sup>401</sup> Martine Pattyn, Paul Wouters, « Définir des priorités en matière de criminalité », dans Maurice Cusson, Benoît Dupont et Frédéric Lemieux (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008, p. 358.

<sup>402</sup> Benoît Dupont, « Security in the Age of Networks » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 572.

<sup>403</sup> Anti-Counterfeiting and Product Protection Program, Michigan State University, <http://a-capp.msu.edu>

<sup>404</sup> David S. Wall, *Cybercrime. The Transformation of Crime in the Information Age*, Polity Press, 2007, p. 163.

<sup>405</sup> Clifford D. Shearing, Richard V. Ericson, « Culture as figurative action », *British Journal of Sociology*, vol. 42, n°4, 1991, p. 481-506.

<sup>406</sup> Robert Mandel, *Dark Logic, Transnational Criminal Tactics and global security*, Stanford Security Studies, Stanford University Press, 2010, p. 172.

Ces trois points montrent bien les avantages compétitifs dont peuvent bénéficier les réseaux criminels transnationaux dans le contexte actuel. Un point crucial est de considérer que les structures nationales et les autorités ne sont pas suffisantes pour stopper une telle menace criminelle car les criminels défient en permanence des structures lentes, centralisées et étatiques avec leurs méthodes asymétriques et flexibles. En résumé, ces organisations criminelles utilisent aussi les *réseaux* de manière bien plus pertinente et efficace que les acteurs répressifs<sup>407</sup>, ce qui leur donne un avantage certain en termes de rapidité et d'efficacité.

### - Un goût du secret anachronique ?

On peut toutefois se demander si l'insuffisante mobilisation de chercheurs externes sur ces problématiques ne résulte pas d'un goût du secret : les investigations des laboratoires pharmaceutiques étant pour le moins discrètes. Cette discrétion très marquée se justifie en partie car « un système de pouvoir objectif [...], peut tout à fait légitimement fonctionner dans le secret, grâce à son autonomie formelle, sans pour autant renoncer à sa « publicité », au sens de la défense concrète des intérêts de tous. Il n'y a donc pas de lien *logique* dont on pourrait déduire que la publicité a une plus grande *valeur* »<sup>408</sup>.

Il faut aussi reconnaître que certaines zones de contrefaçon sont particulièrement difficiles d'accès et que cette « culture du secret » est en partie liée à l'opacité de territoires abritant des médicaments contrefaits. On peut sur ce point distinguer les « zones grises »<sup>409</sup>, où les trafics licites et illicites sont intimement mêlés (zones franches, serveurs numériques, paradis fiscaux, etc.) des « zones blanches » qui n'apparaissent pas sur les cartes officielles et peuvent concerner des trafics de médicaments illicites en particulier liées à certaines zones militaires russes et chinoises. Il existe enfin des zones industrielles chinoises d'accès difficiles ou dangereux : on peut citer le cas de la région du nord-est de la Chine et en particulier Harbin City, ville de cinq millions d'habitants, où peu d'étrangers se rendent et qui serait une région stratégique dans la contrefaçon de médicaments<sup>410</sup>.

Il s'avère donc que de nombreuses zones de fabrication ou de transit de médicaments contrefaits sont d'un accès impossible ou délicat<sup>411</sup>. L'accès à l'information est donc difficile pour l'ensemble des acteurs dans de nombreux cas et cette « culture du secret » ne résulte pas exclusivement d'une volonté délibérée de ces derniers. S'il est par ailleurs évident que des investigations en cours impliquent une réelle discrétion, ce goût du secret semble avoir aussi atteint ses limites. Le cas de l'analyse de la cybercriminalité montre avec évidence que des sources crédibles et visibles existent, en particulier sur Internet, pour décrypter les défis voire les criminels impliqués dans un tel trafic. Nous avons en effet pu voir dans quelle mesure un simple blogger basé aux Etats-Unis, Brian Krebs, pouvait relayer des informations à forte valeur ajoutée sur des réseaux criminels (russes) impliqués dans la contrefaçon de médicaments. Enfin, comme l'a montré à une grande échelle le cas Wikileaks, même des informations diplomatiques et confidentielles peuvent potentiellement être diffusées à une grande échelle sur Internet. Une étude du CREDOC<sup>412</sup> confirme cette tendance en particulier pour la jeune génération : « cette génération n'entend parler que de société de l'information et de nouvelles technologies de communication, d'une économie fondée sur la connaissance [...]. Ce qu'elle exige avant tout, c'est le langage de la vérité, la transparence. »

Plusieurs facteurs vont donc dans le sens d'une « fragilisation du secret » d'autant que, selon le sociologue Georg Simmel, « la société secrète est la forme adéquate pour des contenus qui sont en quelque sorte dans leur enfance, avec la vulnérabilité propre aux premiers stades du développement »<sup>413</sup>, et on peut donc se poser la question de cette discrétion à moyen terme qui perdra de sa pertinence en cas de crise sanitaire majeure dans le cadre d'un trafic de médicaments contrefaits.

---

<sup>407</sup> Mette Eilstrup-Sangiovanni, « Transnational networks and New Security Threats », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 18, n°1, avril 2005, p. 7-13.

<sup>408</sup> Georges Simmel, *Sociologie, Etudes sur les formes de socialisation*, PUF, 1999, p. 372.

<sup>409</sup> Gaïdz Minassian, *Zones grises. Quand les Etats perdent le contrôle*, Autrement, 2011.

<sup>410</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 183.

<sup>411</sup> *Ibidem.*, p. 59.

<sup>412</sup> CREDOC, « Effets de générations, d'âge et de revenus sur les arbitrages de consommation », *Cahier de recherche*, n°258, décembre 2008.

<sup>413</sup> Georg Simmel, *Sociologie, Etudes sur les formes de socialisation*, PUF, 1999, p. 380.

## - De l'importance des victimes

Analyser la contrefaçon de médicaments implique donc de prendre en compte l'impact de cette criminalité sur les victimes et la société ce qui a été longtemps un angle faible des analyses criminologiques<sup>414</sup> mais que le phénomène de la criminalité pharmaceutique révèle avec acuité.

Depuis les travaux du criminologue allemand von Hentig<sup>415</sup>, les approches criminologiques tendent à démontrer que la victime et le criminel sont souvent en contact direct. Mais, sur notre champ d'étude, il y a au contraire une forte tendance à la dissolution des liens directs entre le criminel et sa victime car, à la fois dans les réseaux « réels » et sur Internet, l'objectif des contrefacteurs est de rester anonymes et par la même de diluer artificiellement la chaîne de responsabilité. Autre spécificité décrite par l'OCDE<sup>416</sup> : « la contrefaçon de médicaments a été décrite comme le crime parfait puisque que, si la condition du patient s'améliore, il n'y a pas d'investigation, et si la condition du malade se détériore, cela sera principalement attribué aux conditions médicales ou à la maladie ». Le lien entre le caractère contrefaisant du médicament et ses effets sur le patient ne sont donc pas toujours si évident à observer voire à analyser. Il conviendrait donc là aussi de développer de nombreuses expertises pour mieux repérer et évaluer une telle victimisation.

D'autre part, ainsi que le précisait dans son ouvrage de référence Edwin S. Sutherland<sup>417</sup> : les victimes sont rarement en position de lutter contre le management d'entreprises impliquées dans une criminalité en col blanc. Il est donc essentiel que dans la contrefaçon de médicaments, des acteurs institutionnels et/ou privés jouent ce rôle de relais et favorisent une information rigoureuse sur ces risques médicamenteux auprès des consommateurs. Sur le plan opérationnel, il est sans doute plus aisé de conduire des investigations de « victimisation » dans le cadre des flux liés au commerce international qu'en Chine même<sup>418</sup>.

## III.2. Quelques réflexions pour lutter contre le phénomène

Nous analyserons dans cette dernière partie différentes pistes pour aboutir à une meilleure maîtrise du phénomène. Les enjeux de l'évaluation, du renseignement, de la fonction policière ou encore de l'expertise seront en particulier décryptés.

### III.2.a. La question de l'évaluation du binôme « criminalité - contrefaçon de médicaments »

Cette question se pose en particulier en ce qui concerne la fiabilité des statistiques annoncées. En termes de dangerosité, le chiffre record souvent repris de 192 000 morts dus à la consommation de médicaments contrefaits en Chine en 2001 aurait dû être davantage vérifié et validé alors qu'il a été repris tel quel par la plupart des chercheurs et média (en particulier en 2002 par le *San Francisco Examiner*<sup>419</sup>), et n'a pas suscité d'alerte de la part des autorités sanitaires.<sup>420</sup> Ce déficit de rigueur statistique dans un cas majeur de contrefaçon a été relevé par des chercheurs de l'université d'Oxford qui ont fait observer en 2007 qu'une traduction approximative d'un professeur chinois pour le *Shenzhen Evening News* a pu créer un malentendu sur l'ampleur réelle du phénomène. En effet, le chiffre de 192 000 décès ne se rapportait pas directement à la contrefaçon de

---

<sup>414</sup> Ronald V. Clarke, « Technology, Criminology and Crime Science » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 444.

<sup>415</sup> Hans Von Hentig, *The Criminal and his Victim*, New Haven, Yale University Press, 1948.

<sup>416</sup> OCDE, *L'impact économique de la contrefaçon et du piratage*, Paris, 2007, p.102.

<sup>417</sup> Edwin H. Sutherland, *White Collar Crime, The Uncut Version*, New Haven and London: Yale University Press, 1983, p. 237.

<sup>418</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 187.

<sup>419</sup> Martin Fackler, « China Fake Drugs Kill Thousands », *San Francisco Examiner*, 29 juillet 2002.

<sup>420</sup> *Ibidem*.

médicaments mais plus généralement à des maladies provoquées par les médicaments en question et à leur mauvaise utilisation<sup>421</sup>. Il s'agit donc d'avoir une plus grande rigueur dans les statistiques annoncées et de mieux cerner la dangerosité réelle des médicaments contrefaits et leur impact. Il serait donc utile de publier régulièrement des rapports et analyses sur les effets sanitaires des contrefaçons de médicaments car les données restent là aussi parcellaires et trop dispersées sur ce point. Des statistiques plus crédibles et validées sont donc essentielles<sup>422</sup> pour la crédibilité du débat public.

Sur le plan de la criminalité, il importe aussi de modifier les méthodes d'évaluation existantes. En général, les politiques de répression dans le domaine de la criminalité transnationale évaluent le succès de leurs opérations en fonction des critères suivants<sup>423</sup> :

- Baisse du niveau de violence et de corruption.
- Capture des leaders des organisations criminelles.
- Diminution de la taille de ces organisations criminelles transnationales.
- Réduction du champ d'activité de ces organisations.

Mais ces paramètres rencontrent vite leurs limites et peuvent s'avérer de mauvais indicateurs de la lutte anticriminelle : la violence peut diminuer et la corruption augmenter, les leaders criminels peuvent devenir des « martyrs » et être rapidement remplacés, un succès dans une zone géographique peut impliquer une augmentation du même trafic sur une autre zone.

Dans la lutte contre la contrefaçon de médicaments, l'évaluation se fait prioritairement sur les saisies ou les arrestations de malfaiteurs mais là aussi ces évaluations peuvent être pré-orientées par une volonté politique de privilégier les saisies sur certaines zones géographiques ou sur certaines périodes. Les opérations de répression sur Internet sont à cet égard significatives.

Ainsi l'opération Pangea V coordonnée par Interpol qui a eu lieu du 25 septembre au 2 octobre 2012 a eu pour bilan<sup>424</sup> :

- 79 arrestations et la saisie dans le monde entier de 3,75 millions de médicaments potentiellement mortels d'une valeur totale de 10,5 millions de dollars.
- La fermeture de 18 000 sites Web de pharmacies en ligne illicites.
- Une opération mondiale qui a mobilisé 100 pays.

En France cette opération a abouti au résultat suivant<sup>425</sup> :

- 427 000 médicaments de contrebande et de contrefaçon ont été saisis par la Douane.
- 236 sites illégaux de mise en ligne de médicaments identifiés.
- 14 auditions de suspects, perquisitions et saisies de matériels informatiques aux fins d'analyses et poursuites d'enquêtes.

---

<sup>421</sup> Paul N. Newton, Robert Cockburn, et Nicholas J. White, « Letter to the editor », *PLoS Medecine*, 17 avril 2007. <http://www.plosmedicine.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pmed.0040289>

<sup>422</sup> Michele Forzley, *Counterfeit goods and the Public's Health and Safety*, International Intellectual Property Institute, juillet 2003.

<sup>423</sup> Robert Mandel, *Dark Logic, Transnational Criminal Tactics and global security*, Stanford Security Studies, Stanford University Press, 2010, p. 176.

<sup>424</sup> Interpol, Communiqué de presse, Opération mondiale contre les pharmacies en ligne illicites, 4 octobre 2012.

<sup>425</sup> ANSM, Communiqué de presse, Opération Pangea V : Lutte contre les réseaux de vente illicite de médicaments sur Internet, 4 octobre 2012.

En comparaison, Pangea IV de 2011<sup>426</sup> avait abouti à l'interpellation de cinquante-cinq personnes, la saisie de 2,4 millions de doses de médicaments contrefaits vendus sur Internet et la coopération de douanes de 81 pays. On assisterait donc à une augmentation des saisies d'une année sur l'autre mais si ces initiatives sont salutaires, des informations précises sur la réalité mais surtout l'impact et le suivi de telles opérations font défaut en particulier sur le profil des sites Internet fermés et leur capacité à rouvrir ultérieurement.

La question du suivi et des retombées de telles opérations sur Internet est encore plus évidente dans le cas de l'initiative « Operations Cyber Chase » d'avril 2005<sup>427</sup> qui concernait un démantèlement de pharmacies en ligne illégales qui distribuaient notamment des stéroïdes et des amphétamines sans prescription médicale. Cette opération préparée pendant un an et conduite par le DEA américain (Drug Enforcement Administration) en coopération avec des agences d'autres pays (Australie, Inde, Canada, Costa Rica) a abouti à l'arrestation de 20 individus dans huit villes et à la saisie de 41 comptes bancaires pour une valeur de six millions de dollars. L'initiative ciblait la « Bansal Organization » qui opérait depuis 2003 sur 200 sites Internet distribuant environ 2,5 millions de doses de médicaments par mois. Si cette initiative a pu démanteler un réseau important de trafiquants, se pose ici la question de l'efficacité d'une telle méthode. Selon le chercheur Bryan A. Liang, la principale limite d'une telle approche serait d'employer des méthodes conventionnelles basées sur la volonté de réduire l'offre grâce à une approche essentiellement juridique. Mais une telle tactique fondée sur le droit qui cible des criminels non conventionnels qui sont forcément difficiles à intercepter, grâce à leur mobilité et à leur maîtrise des technologies, peut s'avérer coûteuse en termes de moyens humains pour conduire des investigations et poursuivre les criminels. L'évaluation en particulier financière de telles opérations est-elle bien effectuée ? S'agit-il avant tout d'opérations médiatiques ? Ces opérations ne sont-elles pas trop ciblées et limitées dans le temps ? Un bilan à moyen terme est-il envisageable ? Autant de questions légitimes mais quasi absentes du débat public.

Cette problématique de l'évaluation de telles opérations de répression se retrouve aussi dans le monde « réel ». Ainsi, les stratégies des multinationales qui consistent à faire fermer des usines de contrefaçon peuvent rapidement trouver leurs limites et avoir un effet « boomerang » car ces initiatives peuvent paradoxalement inciter les contrefacteurs chinois les plus habiles à produire davantage dès le début de leur cycle de production pour compenser de telles pertes anticipées<sup>428</sup>. Les raids n'empêcheraient donc pas des industriels chinois de revenir dans le « business » encore plus motivés quelques semaines après les fermetures « d'usines ».<sup>429</sup>

Face à des organisations criminelles, notamment chinoises, « créatives et non conventionnelles »,<sup>430</sup> ou plus généralement avec des « marchés criminels qui opèrent de manière désorganisée et qui se caractérisent par de multiples acteurs travaillant ensemble de manière complexe et imprévisible en formant des alliances informelles »<sup>431</sup>, il est important d'avoir également un renouvellement des méthodes d'évaluation de l'appareil répressif. S'il semble certes nécessaire d'orienter l'évaluation du succès anti-criminalité sur la base de *critères de management*<sup>432</sup> : ces critères doivent être précisés et ne pas se limiter à de simples saisies.

Ces critères de management impliquent notamment des évaluations avec un bilan régulier des affaires traitées, un personnel de haut niveau à la fois sur le plan opérationnel et de renseignement, l'évaluation de partenariats internationaux, des actions de formation à l'étranger, etc. Bref, toute une panoplie de mesures qui ne se limitent pas, loin s'en faut, aux éventuelles saisies qu'il conviendrait, comme nous l'avons vu, de préciser et contextualiser davantage. En ce qui concerne les organisations criminelles, il s'agit surtout d'avoir une approche sélective des mesures anti-criminalité en adaptant la répression sur différentes échelles temporelles en fonction de la complexité des affaires.

---

<sup>426</sup> L'opération avait eu lieu entre les 20 et 27 septembre 2011. Sources : Gendarmerie nationale et liberation.fr, « Médicaments contrefaits sur Internet : saisie de 2,4 millions de doses dans le monde », *Libération*, 29 septembre 2011.

<sup>427</sup> Bryan A. Liang, Tim Mackey, « Searching for Safety: Addressing Search Engine, Website, and Provider Accountability for Illicit Online Drug Sales », *American Journal of Law and Medicine*, vol. 35, n°1, 2009, p. 125-184.

<sup>428</sup> Daniel C.K. Chow, « Anticounterfeiting Strategies of Multinational companies in China : How a flawed approach is making counterfeiting worse », *Georgetown Journal of International Law*, vol. 41, n°4, été 2010.

<sup>429</sup> *Ibidem*.

<sup>430</sup> Ming Xia, « Organizational Formations of Organized Crime in China : perspectives from the state, markets, and networks », *Journal of Contemporary China*, vol. 17, n°54, 2008, p. 1-23.

<sup>431</sup> Council of Europe, *Organised crime situation report*, 2001.

<sup>432</sup> Robert Mandel, *Dark Logic, Transnational Criminal Tactics and global security*, Stanford Security Studies, Stanford University Press, 2010.

Comment penser et organiser le renseignement dans un tel contexte ?

### III.2.b. Vers une meilleure analyse du phénomène grâce à un renseignement centralisé

Trop souvent les observateurs (chercheurs, experts, journalistes, etc.) ne peuvent accéder qu'à une information standardisée ainsi qu'à des informations plus crédibles mais éparpillées. Il est donc essentiel de trouver des méthodes alternatives d'analyse et non de prolonger les existantes pour aboutir à une centralisation sélective et hiérarchisée des informations dans le « crime contrefaçon pharmaceutique ».

Par ailleurs, la cybercriminalité en ligne est très probablement plus aisée à décrypter que la criminalité dans le monde « réel » : « S'il ne favorise pas en soi une augmentation nette des actes de contrefaçon l'univers numérique accompagne la croissance d'une économie de la copie et du faux, paradoxalement moins 'souterraine' car visible à l'échelle de la planète »<sup>433</sup>. Il conviendrait donc de toujours améliorer une veille en ligne plus centralisée mais surtout de mieux suivre les réseaux criminels dans le monde « réel » à la fois au niveau des interactions entre les acteurs impliqués mais aussi dans leur forme locale.

Le renseignement devrait être mobilisé non seulement pour démanteler des réseaux, ce qui reste généralement complexe et laborieux, mais aussi pour orienter l'impact des crimes sur les victimes et la société ce que la criminologie traditionnelle a trop longtemps négligé.<sup>434</sup> Le renseignement criminel devrait par ailleurs faire un saut qualitatif<sup>435</sup> étant donné les nouvelles formes de criminalité organisée qui émergent et ne pas se contenter d'une conception étroite en se contentant d'accompagner l'enquête répressive<sup>436</sup>. Cette importance accordée au renseignement se retrouve aussi à l'échelle européenne avec le texte : *Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne. Vers un modèle européen de sécurité*<sup>437</sup> qui définit la criminalité organisée comme l'une des menaces principales de l'UE avec le terrorisme et qui insiste sur l'importance de l'anticipation et du renseignement. Les Etats-Unis avec un rapport récent du National Security Council : *Strategy to Combat Transnational Organized Crime*<sup>438</sup> ont aussi insisté sur cette dimension du renseignement en distinguant la « substantially upgraded signals intelligence » (SIGINT), l'« human intelligence » (HUMINT) et l'« open sources intelligence » (OSINT). Les deux premières formes de renseignement étant, selon ce rapport américain, essentielles pour lutter contre les organisations criminelles transnationales. Cela dit, l'information ouverte ne doit pas être négligée et elle reste trop dispersée sur le champ de la contrefaçon de médicaments.

D'une manière générale, il s'agit avant tout d'avoir une approche collaborative<sup>439</sup> facilitée par le fait qu'Internet est par définition un outil interactif. Les services gouvernementaux ne pourront seuls lutter contre un tel phénomène<sup>440</sup> et il est essentiel d'impliquer des acteurs privés (entreprises, mais aussi ONG) dans la mise en place d'une politique de centralisation d'informations. Il est également important de développer des logiques transversales sur le plan sectoriel : les industriels du secteur pharmaceutique pouvant par exemple s'inspirer de ce qu'ils observent dans le secteur des cosmétiques. Une veille doit aussi s'organiser de manière transversale en termes de compétences et multiplier les approches en sciences sociales, plutôt que de se focaliser de manière réductrice sur le domaine criminologique. Suivant le point de vue du sociologue Howard S. Becker<sup>441</sup>, un acte devient avant tout déviant en fonction des interactions avec d'autres individus : cette conception de la

---

<sup>433</sup> Eric Schmidt (sous la direction), CEIS, Evaluation de l'ampleur de la vente des produits contrefaisants sur internet, mars 2009.

<sup>434</sup> Ronald V. Clarke, « Technology, Criminology and Crime Science » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 444.

<sup>435</sup> François Farcy, Jean-François Gayraud, *Le renseignement criminel*, CNRS éditions, 2011, p.23.

<sup>436</sup> *Ibidem.*, p.37.

<sup>437</sup> Office des publications de l'Union Européenne, *Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne. Vers un modèle européen de sécurité*, 2010.

<sup>438</sup> National Security Council, *Strategy to Combat Transnational Organized Crime*, 25 juillet 2011, p. 17.  
<http://www.whitehouse.gov/administration/eop/nsc/transnational-crime>

<sup>439</sup> A.T. Kearney, Grocery Manufacturers Association, *Consumer Product Fraud: Deterrence and Detection*, 2010, p. 18.

<sup>440</sup> *Ibidem.*

<sup>441</sup> Howard S. Becker, *Outsiders, Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, 1985.

« criminalité » prend tout son sens dans un monde organisé en réseau et où la frontière entre le licite et l'illicite est de plus en plus transgressée par nombre d'acteurs et d'individus opportunistes souvent peu familiers des « mafias » ou de toutes autres organisations issues du grand banditisme.

Comme le suggère le rapport du National Security Council, un renseignement efficace pourrait aussi aider à développer les profils des individus, entreprises et institutions liés à ces organisations criminelles transnationales. Pour ce qui est des individus impliqués dans le crime de la contrefaçon, il conviendrait de mieux comprendre leur profil psycho-sociologique et les conditions qui poussent de tels acteurs à transgresser les normes sociales. L'argument de cupidité est certes évident mais il est souvent une explication un peu courte. La contrefaçon de médicaments est un champ criminel d'envergure qui mériterait davantage d'informations centralisées et de travaux de recherche sur le profil des criminels impliqués. Le cas du secteur financier est un exemple à suivre avec le Behavioral Analyst Unit (BAU), bureau du FBI spécialisé dans l'analyse comportementale des criminels, qui suite à l'affaire Madoff s'est impliqué dans la criminalité en col blanc. Un an après la révélation de l'escroquerie du fraudeur américain, le FBI a ouvert le BAU-2, « une unité spécialisée de huit policiers fédéraux dont la mission est de modéliser le fonctionnement psychique de cette nouvelle catégorie de grands délinquants financiers ». <sup>442</sup> Le profil des criminels financiers s'avère encore plus complexe à décrypter que celui des tueurs en série et selon Mark Hilts, patron du BAU-2, il faudra plusieurs années avant « d'arriver à une caractérisation criminologique précise de ce type de délinquant ». <sup>443</sup> Mais il semblerait déjà que ce n'est pas l'avidité qui soit le ressort principal de ces financiers criminels mais davantage des fantasmes de toute puissance appuyés par une mécanique psychique de mensonges et de dénis. On peut se demander si cette logique rigide de déni ne se retrouve pas chez certains criminels d'envergure impliqués dans des affaires importantes de contrefaçon de médicaments. Le cas d'Andrew Strempler est à cet égard révélateur puisque ce dernier s'est souvent présenté comme un « chevalier blanc » en lutte contre le monopole des laboratoires pharmaceutiques ce qui a probablement favorisé son déni quant à ses activités illicites. Une spécificité d'une partie importante des criminels en col blanc impliqués dans la contrefaçon de médicaments semble être que la plupart d'entre eux ne se considèrent pas comme des criminels <sup>444</sup>. Pourtant, certains criminels, comme Strempler, sont parfaitement adaptés à la vision du « criminel en col blanc » chère au criminologue Donald Cressey et utilisent « une verbalisation qui leur permet l'exécution de leur crime tout en maintenant un idéal d'honnêteté » <sup>445</sup>. Cette importance apportée par Cressey aux motivations et justifications que trouvent les criminels en col blanc à commettre leurs actes est un axe de réflexion important qui mériterait des travaux de recherche plus précis dans la contrefaçon de médicaments.

L'implication centrale de laboratoires pharmaceutiques dans les investigations, l'impact complexe à évaluer des effets de la contrefaçon de médicaments ainsi que la sophistication de la supply chain peut les laisser croire à la véracité de leurs propos. Il convient donc de mieux analyser les profils de ces criminels pour mieux « déconstruire » leur argumentation souvent fallacieuse. Un décryptage des discours et comportements des différents types de criminels impliqués dans la contrefaçon de médicaments s'avère donc pour le moins recommandable et aiderait à une répression plus adaptée et mieux ciblée.

Dans le cadre de notre problématique, il s'agit donc d'encourager la centralisation d'informations qui ne se limitent pas au seul milieu criminel mais se concentre aussi sur des aspects contextuels (par exemple géopolitiques), industriels (veille sur l'organisation de la supply chain <sup>446</sup>), voire psycho-sociologiques qui peuvent favoriser l'émergence de trafics illégaux de médicaments. Il est enfin essentiel d'avoir des activités de veille sur des marchés étrangers <sup>447</sup> et dans cette perspective des agents de sécurité et des diplomates des ambassades pourraient être mobilisés pour décrypter de tels risques en s'intéressant en particulier aux zones frontalières.

Mais, au-delà d'une bonne orientation du renseignement se pose aussi, plus globalement, la question de la répression dans un tel contexte.

---

<sup>442</sup> Jean-Marie Hosatte, « Wall Street sous l'oeil du FBI », *Le Monde Magazine*, 27 août 2011.

<sup>443</sup> *Ibidem*.

<sup>444</sup> Un point de vue qui rejoint celui de Sutherland qui abordait ce point de vue sur un plan général mais qui peut se décliner au cas spécifique de la criminalité en col blanc impliquée dans la contrefaçon de médicaments. Edwin H. Sutherland, *White Collar Crime, The Uncut Version*, New Haven and London: Yale University Press, 1983, p. 230.

<sup>445</sup> Donald Cressey, *Other's people money*, Belmont, CA: Wadsworth, 1953, p. 142.

<sup>446</sup> World Economic Forum, *Global Risks, Sixth edition, An Initiative of the Risk Response Network*, 2011, p. 24.

<sup>447</sup> Federico Varese, « Mafia movements: a framework for understanding the mobility of mafia groups », *Global Crime*, vol. 12, n°3, 2011, p. 218-231.

### III.2.c. La question de la répression

Le défi de la répression pose deux enjeux : le premier concerne le sens de la fonction dite « policière » et le deuxième la manière dont est mise en œuvre cette même répression.

#### **- La fonction « policière »**

Selon certains chercheurs, il convient de questionner la fonction « policière » au sens global et répressif du terme. En effet, quelque soit les innovations policières, d'une manière générale les missions du policier resteraient fondamentalement limitées. Comme l'a démontré le sociologue Michael Lipsky<sup>448</sup>, il y a près de trente ans, « la quantité des problèmes relevant de la police est tellement immense que l'on pourrait augmenter éternellement ses moyens sans que l'on arrive un jour à satisfaire les besoins exprimés par les forces de l'ordre »<sup>449</sup>. En fait, les activités illicites transnationales sont dans le contexte actuel d'interconnexions globales et de faibles coûts de transport et de communication « impossibles à arrêter »<sup>450</sup>. Un point de vue général qui pourrait se décliner en partie dans le cas de la contrefaçon de médicaments pour les services répressifs tant nombre de cas restent, probablement non maîtrisés à une échelle mondiale, en particulier dans les pays en voie de développement ou émergents.

Comment définir la fonction « policière » dans un tel contexte ?

L'essayiste Luc Boltanski précise dans un ouvrage récent et original<sup>451</sup> que : « le policier en tant qu'agent d'Etat ne dispose que de la force que lui donne l'Etat, c'est-à-dire d'une force policière ordinaire, encadrée par le droit. Cette force est suffisante pour saisir des criminels ordinaires [...], mais elle est insuffisante pour mettre en échec les criminels d'élite. Le policier ne connaît que la réalité dans sa détermination officielle ». Commentaire pessimiste ou réaliste ? Mais qui a en tout cas le mérite de montrer les limites des approches policières traditionnelles sur un champ aussi complexe, global et inédit que la contrefaçon de médicaments. Cette expertise policière trouve notamment ces limites face à certains Etats. Si les cas des Etats chinois et russes peuvent apparaître pour le moins ambigus, le cas de la Corée du Nord qui se serait spécialisée dans la contrefaçon de cigarettes, de monnaie et de contrefaçon de médicaments, notamment de Viagra labellisé « made in USA »<sup>452</sup> est un exemple extrême qui démontre que les meilleures expertises se trouveront - sur certains territoires - face à des limites d'intervention voire de renseignements difficilement surmontables.

*De facto*, dans un tel contexte, le travail de policier (ou du gendarme, douanier) se rapproche de celui de détective : « Détective [...] parce qu'il possède la même intelligence et la même perversité que le grand criminel, sait, lui aussi, creuser dans les failles et les interstices de la réalité de façon à en exploiter les incohérences, ce qui veut dire peut-être également à en dévoiler l'inconsistance »<sup>453</sup>.

Approche de détective où le renseignement apparaît, comme nous l'avons vu, plus que jamais stratégique notamment le plus en amont possible des événements de manière à anticiper les risques de contrefaçon.

#### **- L'action répressive**

Face aux réseaux qui sont l'organisation privilégiée des criminels, il convient de maximiser les stratégies et actions en réseaux répressifs. Ces réseaux répressifs se caractérisent notamment par une grande variété

---

<sup>448</sup> Michael Lipsky, *Street-Level Bureaucracy*, New York, Russell Sage Foundation, 1980.

<sup>449</sup> Mathieu Zagrodzki, *Que fait la police ? Le rôle du policier dans la société*, Editions de l'Aube, 2012, p. 92.

<sup>450</sup> Robert Mandel, *Dark Logic, Transnational Criminal Tactics and global security*, Stanford Security Studies, Stanford University Press, 2010, p. 7.

<sup>451</sup> Luc Boltanski, *Enigmes et complots, Une enquête à propos d'enquêtes*. Gallimard, 2012, p. 59.

<sup>452</sup> Peter Grabosky, Michael Stohl, *Crime and terrorism*, Sage Publications, 2010, p. 56

<sup>453</sup> Luc Boltanski, *Enigmes et complots, Une enquête à propos d'enquêtes*. Gallimard, 2012, p. 59.

d'acteurs qu'il est essentiel de ne pas mobiliser de manière trop statique<sup>454</sup>. Il s'agit surtout d'avoir une approche sélective des mesures anti-criminalité en adaptant la répression sur différentes échelles temporelles en fonction de la complexité des affaires. Comme nous l'avons vu dans la filière jordano-chinoise et dans l'affaire RxNorth, ces démantèlements peuvent prendre au minimum cinq ans voire plus de dix ans. A l'ère d'Internet et de la mise en scène spectaculaire et médiatisée de la criminalité organisée, il s'agit donc de privilégier en termes de répression des actions sur le moyen et le long terme et non de focaliser la répression sur des effets d'annonces certes utiles mais pour le moins approximatifs en termes d'évaluation et de suivi. C'est donc le démantèlement de structures d'envergure véritablement transnationales - et la rapidité du démantèlement en question - qui doit rester la priorité des actions et de leurs évaluations. Sur ce point, un groupe de travail dédié à la contrefaçon de médicaments pourrait se mettre en place sur le modèle du Threat Mitigation Working Group<sup>455</sup> qui est une structure interagence américaine entre les principaux acteurs concernés par la criminalité organisée transnationale.

Pour des affaires d'envergure avec un impact sanitaire certain mais impliquant moins d'acteurs, telle que l'affaire Peter Gillespie, c'est moins une veille criminologique qui devrait être privilégiée qu'une surveillance accrue des multiples réseaux et sous-réseaux de la supply chain pharmaceutique car la majorité des risques se situent sur cet axe. Une logique d'approche de « répression en réseau » est donc essentielle ainsi qu'un partage d'informations croissant entre les acteurs impliqués. Cette logique de répression organisée en réseau doit pouvoir se mobiliser ponctuellement et rapidement en fonction des « réseaux criminels » à investiguer. Si les services d'investigation de laboratoires pharmaceutiques ont acquis cette culture, il est moins probable que cette flexibilité organisationnelle soit présente au sein d'agences institutionnelles plus visibles (à l'exception notable du MHRA). Pourtant cette exigence d'organisation en réseau des services de répression n'est pas une nouveauté. Elle était déjà présente dans l'affaire Revco, une fraude pharmaceutique d'envergure concernant le Medicaid américain qui date du printemps 1977, et qui avait vu des services répressifs s'organiser de manière réseautée, efficace et temporaire pour poursuivre les protagonistes<sup>456</sup>. Mais, cette logique répressive reste aujourd'hui insuffisamment valorisée.

On peut aussi se poser la question de savoir s'il est du ressort des multinationales du médicament de se substituer à des fonctions régaliennes de santé publique. A demi-mot, certains investigateurs (qui ne souhaitent pas être cités) reconnaissent, par ailleurs, les limites de leurs actions. Le chercheur américain Daniel C.K. Chow est sur ce point plus sévère et cite l'exemple de la Chine avec laquelle les multinationales seraient d'une manière générale trop frileuses dans le cadre des négociations. Ces grandes entreprises auraient trop tendance à privilégier des actions à court terme alors qu'il est essentiel de développer des expertises juridiques, politiques et sociales pour la mise en place de solutions vraiment efficaces. Quant aux responsables anti-contrefaçon ou de protection des marques, ils n'auraient, selon Chow, généralement pas les compétences et la formation pour aborder de telles problématiques<sup>457</sup>.

Point de vue excessif, que notre rapport ne valide pas, mais qui a le mérite de mettre en relief certaines actions répressives qui ne doivent pas pour autant exclure certaines adaptations majeures. Sur le plan opérationnel, il est sans doute plus aisé de conduire des investigations dans le cadre des flux liés au commerce international qu'en Chine même<sup>458</sup>.

L'idéal serait sans doute que la répression des médicaments contrefaits se fasse au sein d'une agence internationale proche du modèle du MHRA britannique qui soit à la fois une force d'investigation et d'intervention dotée d'une réelle mobilité organisationnelle et territoriale (ce qui la différencierait ici d'Interpol qui a surtout des missions de coordination entre divers services de répression nationaux). Quelque soit les qualités des services d'investigation des laboratoires pharmaceutiques, il n'est pas dans leur vocation de remplir des missions de santé publique à une échelle internationale et il est donc essentiel que les pouvoirs publics des principaux pays concernés dépassent certaines polémiques liés notamment aux droits de propriété intellectuelle, ou à des problèmes juridiques divers pour arriver à la mise en place d'une telle structure. Une telle agence serait, par

---

<sup>454</sup> Benoît Dupont, « Security in the Age of Networks » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 581.

<sup>455</sup> National Security Council, *Strategy to Combat Transnational Organized Crime*, 25 juillet 2011, p.13.

<sup>456</sup> Diane Vaughan, *Controlling Unlawful Organizational Behavior: Social Structure and Corporate Misconduct*, The University of Chicago Press, 1985, p. 105.

<sup>457</sup> Daniel C.K. Chow, « Anticounterfeiting Strategies of Multinational companies in China: How a flawed approach is making counterfeiting worse », *Georgetown Journal of International Law*, vol. 41, n°4, été 2010.

<sup>458</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 187.

ailleurs, en cohérence avec les missions policières de ce que les Allemands ont appelé au XVIII<sup>ème</sup> siècle la *Polizeiwissenschaft* et qui vise de manière générale à « procurer le bonheur de ses sujets » et « au maintien des règlements qui tendent à rendre la vie commode. »<sup>459</sup> Plus précisément, cette police devait « permettre de marquer et d'améliorer sa place dans le jeu des rivalités et des concurrences entre Etats européens, et garantir l'ordre intérieur par le « bien-être des individus ». <sup>460</sup> En l'occurrence, il s'agirait de décliner cette logique européenne à une police internationale spécialisée dans les médicaments ou des enjeux de santé publique.

Cette vision stratégique de régulation des flux est confirmée par l'essayiste Frédéric Gros pour qui la police doit aller « au-delà du criminel ou du rebelle, c'est la vie des populations, la vie comme processus fluide qui devient objet de sécurité ». <sup>461</sup>

### III.2.d. La question de la prévention

Cette prévention peut s'améliorer sur deux axes : le premier concerne une meilleure maîtrise des forces du marché et le deuxième une formation toujours plus intensive des acteurs anti-contrefaçon.

#### **- Vers une meilleure maîtrise des forces du marché**

Si nous avons pu constater à quel point le concept « d'organisation criminelle » prenait des formes variables, on peut toutefois se demander si : « les groupes eux-mêmes sont moins importants que les marchés sur lesquels ils sont engagés » <sup>462</sup>. La volonté politique devrait donc « en premier lieu, interrompre les forces du marché dissimulées derrière ces trafics illicites. La dissolution de chaque groupe criminel ne fonctionne pas, car tous les groupes arrêtés sont immédiatement remplacés, [...]. Le renforcement de la loi contre les mafias n'arrêtera pas les activités illicites si les marchés dissimulés restent impunis ». <sup>463</sup> Or, « les groupes eux-mêmes sont moins importants que les marchés sur lesquels ils sont engagés » <sup>464</sup>.

Cette importance de la maîtrise des forces du marché est particulièrement importante et significative sur Internet. Ainsi que l'indique le chercheur John Richard Castronova<sup>465</sup>, la solution répressive sur Internet passe sans doute davantage par une réduction de la demande que par des actions de type « Operations Cyber Chase » à l'efficacité de plus en plus limitée notamment à cause de pharmacies en ligne illicites domiciliées dans des territoires où le droit s'applique difficilement. L'essentiel de la lutte doit donc aussi passer par une éducation du consommateur ainsi que par une bien plus grande valorisation et promotion des sites légaux de pharmacies en ligne. Pour Castronova, le facteur prix des médicaments aux Etats-Unis serait également décisif dans le choix des consommateurs américains d'orienter leurs achats sur des sites illégaux plutôt que de privilégier la sécurité du produit. La solution implique donc aussi des campagnes d'informations sur les risques précis d'achats de tels produits et sur une bien meilleure valorisation des pharmacies légales existantes (qui sont labellisées VIPPS et ont une faible visibilité). Dans les pays en voie de développement, c'est le rétablissement d'un Etat de droit qui est sans doute l'élément stratégique majeur ainsi que le rappelaient récemment l'expert Roger Bate de l'American Enterprise Institute et l'UNODC dans un rapport sur la criminalité internationale <sup>466</sup>. Cet enjeu de réduction de la demande, encore sous-évalué sur Internet <sup>467</sup>, est certes

---

<sup>459</sup> Michel Foucault, *Sécurité, Territoire, Population, Cours au Collège de France, 1977-1978*, Hautes Etudes, Gallimard, Seuil, 2004, p. 376.

<sup>460</sup> *Ibidem*.

<sup>461</sup> Frédéric Gros, *Le principe sécurité*, Gallimard, 2012, p. 144.

<sup>462</sup> UNODC, *The Globalization of Crime, A Transnational Organized Crime Threat Assessment*, 2010, p. 29.

<sup>463</sup> UNIS, Press release, « Organized Crime Has Globalized and Turned into Security Threat », *United Nations Information Service Vienna*, 2 juin 2010.

<sup>464</sup> UNODC, *The Globalization of Crime, A Transnational Organized Crime Threat Assessment*, 2010, p. 29.

<sup>465</sup> John Richard Castronova, « Operation Cyber Chase and Other Agency Efforts to Control Internet Drug Trafficking, The "Virtual" Enforcement Initiative is Virtually Useless », *Journal of Legal Medicine*, vol. 27, n°2, 2006.

stratégique, mais il ne doit pas pour autant exclure des actions de démantèlements de réseaux criminels d'envergure.

### - L'enjeu de la formation des acteurs anti-contrefaçon

Dans un contexte de réduction de la demande, les actions de formation sont essentielles. Parmi de nombreux exemples : la formation d'agents du NAFDAC<sup>468</sup> nigérien par son équivalent américain va dans le bon sens. Dans un deuxième temps, ce même NAFDAC a pu envoyer des agents en Chine et en Inde pour aider le personnel local à conduire des tests de contrefaçon sur des médicaments recueillis par les autorités locales avant leur expédition au Nigéria<sup>469</sup>. Une initiative salutaire.

Autre exemple : la mise en place par Pfizer, dès 2001, d'une série de partenariats avec le gouvernement chinois<sup>470</sup> fait partie des pistes à développer. Ainsi, en 2004, la société américaine signait un partenariat avec le *Shanghai Municipal Food and Drug Administration* pour détecter et stopper la contrefaçon<sup>471</sup>. D'autres accords ont suivi et grâce à ces initiatives, la Chine aurait pu récupérer 600 000 packagings de Viagra, 440 000 tablettes de Viagra et 260 kilogrammes de matières premières pour fabriquer des médicaments contrefaits<sup>472</sup>.

Cela dit, une meilleure prévention ou actions de formation concernant la diffusion des médicaments contrefaits doit aussi s'accompagner de « lanceurs d'alerte » et « d'experts » capables d'orienter le débat public, en particulier sur des enjeux criminels, de manière plus rationnelle.

### III.2.e. De l'importance des lanceurs d'alerte et des experts

Des lanceurs d'alerte et de nouvelles formes d'expertises ont un rôle stratégique dans la lutte liée au binôme « contrefaçon de médicaments - criminalité ».

#### - Lanceurs d'alerte

Il est important que les évaluations approximatives liées à la contrefaçon de médicaments soient remises en perspective au sein du débat public. Des chercheurs et journalistes indépendants pourraient ainsi intervenir dans le champ académique ou médiatique afin de questionner certaines évaluations ou pour orienter le débat sur des territoires insuffisamment valorisés. Au regard de nos analyses, il apparaît notamment que les définitions actuelles de la contrefaçon accordent assez peu d'intérêt aux « échanges, interactions ou

---

<sup>466</sup> Roger Bate, « Counterfeit Drugs and Internet Smarts; More public education would help stem the problem of fake pharmaceuticals-restricting Internet trade would not », *The Wall Street Journal Online*, 23 novembre 2009.  
UNODC, *The Globalization of Crime, A Transnational Organized Crime Threat Assessment*, 2010.

<sup>467</sup> Un avis du Conseil de l'Europe en 2007 précisait ainsi : « Les critiques relatives à la vente de médicaments par correspondance ont principalement trait aux dangers qui découlent de la vente illégale, sur internet, de médicaments susceptibles d'être contrefait, mais que la vente légale de médicaments par correspondance est souvent oubliée. » Source : IRACM, *Endiguer la prolifération de faux médicaments sur le web*, 30 janvier 2012.

Un livre blanc du cabinet Cambridge Consultants insiste également sur la nécessité d'éducation des consommateurs dans le cadre d'achat de médicaments en ligne ainsi que sur le développement de normes.  
Cambridge Consultants, *Phony Drugs, Real Solutions: practical anti-counterfeiting consideration*, 2010.

<sup>468</sup> NAFDAC : National Agency for Food and Drug Administration and Control. Agence nigérienne de contrôle pour l'alimentation et les médicaments. <http://www.nafdac.gov.ng/>

<sup>469</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 72.

<sup>470</sup> Dina M. Bronshtein, « Counterfeit Pharmaceuticals in China: Could Changes Bring Stronger Protection for Intellectual Property Rights and Human Health? », *Pacific Rim Law & Policy Journal*, vol. 17, n°2, 2008.

<sup>471</sup> Medical News Today, *Pfizer Signs Agreement with Shanghai Government to Enhance Protection of Patients*, 19 mai 2004, <http://www.medicalnewstoday.com/articles/8476.php>.

<sup>472</sup> Peggy B. Hu, Berta Gomez, « Public Safety Jeopardized by Chinese Counterfeiters, Experts Say », *Washington File Staff Writers*, 20 mai 2005. <http://wfile.ait.org.tw/wf-archive/2005/050520/epf508.htm>

confrontations suscitant moins l'intérêt des médias d'information. Ces espaces peuvent être qualifiés « d'espaces discrets » ou « d'espaces spécialisés »<sup>473</sup> : zones industrielles chinoises spécialisées dans la contrefaçon, zones franches, ports francs, paradis fiscaux, « paradis numériques »,<sup>474</sup> entreprises diffusant des spams, forums Internet... sont curieusement peu présents dans le débat public. Ces espaces sont d'autant plus stratégiques qu'ils « sont à considérer comme étant souvent les premiers, voire les principaux lieux où se situent les processus définitionnels qui donnent aux problèmes, et en l'occurrence aux risques, leurs caractéristiques tout en déterminant leurs conditions d'existence. De là des interrogations sur l'importance et le sens habituellement donnés à la phase de publicisation ».<sup>475</sup> Il est également important de soutenir des « lanceurs d'alerte locaux ». En Chine, la plupart des affaires de contrefaçon de médicaments sont relayées par les médias, et une personnalité comme Gao Jingde<sup>476</sup>, qui combat les contrefacteurs de son pays mérite d'être appuyée dans ses démarches quand il constatait, en septembre 2008, que deux tiers des pharmacies chinoises vendaient des médicaments contrefaits<sup>477</sup>. Paradoxalement, même dans des pays pour le moins autoritaires tels que la Syrie, l'Égypte ou la Chine, des relais d'opinion visibles ou plus discrets peuvent être trouvés. En Syrie, la formation médicale de Bachar el-Assad (docteur en ophtalmologie), ainsi que celle de son beau-père cardiologue à Londres ont pu sensibiliser le pouvoir syrien à certaines actions de répression (non sans ironie au regard de la situation actuelle).

Il est aussi essentiel d'adapter l'information sur les réseaux impliqués dans les médicaments contrefaits en fonction des publics (politiques, consommateurs, jeunes adeptes du numérique, etc.). L'anthropologue, Mary Douglas, a en effet montré à quel point « les modalités d'appréhension des dangers, comme leur hiérarchisation différent grandement selon la structure des groupes sociaux et les réseaux d'obligations particulières dans lesquels les individus sont insérés »<sup>478</sup>. Ceci implique donc une information adaptée en fonction de certains groupes sociaux. S'il ne s'agit pas ici de discuter des politiques de communication vis-à-vis du grand public sur ces sujets, on peut toutefois signaler que les lanceurs d'alerte les plus stratégiques se situent probablement au niveau des professionnels de la santé et des décideurs politiques. Ces derniers semblent avoir trop souvent délégué l'enjeu de la contrefaçon à des organismes externes (privés ou publics) dont l'efficacité devrait être davantage questionnée tant les enjeux de lobbying se confondent parfois avec des enjeux de protection de monopole. Au regard de nos réflexions précédentes sur l'importance d'une coordination internationale et sur la dimension « criminalité en col blanc » liée au secteur pharmaceutique, il importe donc de mieux informer ces deux populations sur les risques liés à la contrefaçon des médicaments grâce à une communication ciblée, pragmatique et sagement dosée. Il importe que, dans certains cas, ces alertes soient rapides en particulier dans les situations de crises, et Internet offre de nombreuses possibilités de cartographies en temps réel qui ne sont guère utilisées par les acteurs concernés. Cette visualisation, qui aurait ses limites, permettrait surtout de rendre « les risques palpables » et par là même de « rendre les alertes crédibles »<sup>479</sup> face à la menace criminelle.

---

<sup>473</sup> Claude Gilbert, Emmanuel Henry, « Au-delà de la mise sur agenda. Les processus de définition des problèmes : enjeux-clés pour l'analyse de l'action publique », *Congrès AFSP*, 2009.

<sup>474</sup> Un « paradis numérique » peut se définir comme l'hébergement d'activités illicites sur des serveurs informatiques sans risque de sanctions.

Expression de Solange Ghernaouti-Hélie, *La cybercriminalité : le visible et l'invisible*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009.

<sup>475</sup> Claude Gilbert, Emmanuel Henry, « Au-delà de la mise sur agenda. Les processus de définition des problèmes : enjeux-clés pour l'analyse de l'action publique », *Congrès AFSP*, 2009.

<sup>476</sup> Roger Bate, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012, p. 187.

<sup>477</sup> *Ibidem.*, p. 188.

<sup>478</sup> Yannick Barthe, Cyrille Lemieux, « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique. Nouveaux chantiers, vieilles questions », *Politix*, vol. 11, n°44, 1998, p. 23.

<sup>479</sup> Francis Chateauraynaud, Didier Torny, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, éditions de l'EHESS, 1999.

## - Experts

Enfin, il est essentiel que certains de ces lanceurs d'alerte aient aussi une mission d'expertise notamment en rendant visible ce qui ne l'est pas<sup>480</sup>. Mais, l'environnement actuel ne se prête guère à ce genre d'initiatives et, en ce qui concerne les experts de la filière pharmaceutique, ces derniers brillent souvent par leur discrétion sur notre problématique : même des sociétés spécialisées dans la traçabilité des médicaments ne souhaitent pas communiquer sur ce sujet. Cette situation s'explique sans doute par un problème d'indépendance car « il apparaît que les nombreuses interactions existant aujourd'hui entre les secteurs dont relèvent les experts et les secteurs économiques [...] rendent de plus en plus problématique une possible extériorité. Ainsi, les conflits d'intérêts sont tels qu'il devient difficile de recruter des experts à la fois compétents et effectivement distants des problèmes qu'ils ont à examiner »<sup>481</sup>. Il est en particulier essentiel que davantage d'économistes s'impliquent sur ce type de sujets, en particulier sur celui de la criminalité organisée et en décryptant les aspects illégaux de ces réseaux, mais aussi et surtout, leur implication dans des activités légales.<sup>482</sup>

En termes d'expertise, il est également nécessaire de développer des liens avec le milieu de la recherche en particulier dans une phase d'anticipation des problèmes. Comme nous l'avons vu au regard du profil des organisations criminelles sur notre champ d'étude, il convient de ne pas se limiter à des centres de recherche en criminologie, par ailleurs trop souvent décalés au regard des enjeux opérationnels. On peut d'autre part supposer, ainsi que l'indique un rapport du National Security<sup>483</sup>, que la lutte contre les organisations criminelles transnationales en particulier les plus complexes, impliquent la mobilisation d'expertises encore plus variées issues de l'industrie, de la finance, du monde académique, de la société civile et d'ONG qui impliqueraient des partenariats variés et plus nombreux.

Ainsi, le recours à d'autres profils universitaires (géographie, économie, gestion, spécialistes des risques industriels dans la pharmacie, scientifiques) permettra de développer des techniques de traçabilité qui pourront être un outil d'aide dans certaines investigations pour remonter les filières. Dans une affaire de contrefaçon de médicaments antimalaria, une technique d'analyse de pollen a par exemple permis de repérer la source de fabrication de médicaments contrefaits dans le sud de la Chine, à la frontière du Vietnam, du Laos et du Myanmar.<sup>484</sup> Ces investigations ont été coordonnées par Interpol, l'OMS et Wellcome Trust, un fonds de recherche médical basé à Londres. Un certain type de pollen et de calcyte, un minéral de la province du Guangxi, a plus précisément permis de repérer la zone suspecte. Grâce à ces informations, les autorités chinoises ont ainsi pu arrêter Xu Qiang, un intermédiaire de la province du Yunnan. Ce dernier avait des activités ordinaires dans le commerce légal de médicaments mais il s'est aussi impliqué dans des trafics illicites quand il a été approché par des traders birmans qui souhaitaient avoir des médicaments contrefaits pour dégager des profits substantiels en les vendant.

Dans le domaine émergent du numérique, il est peu probable que les experts en question puissent venir du champ criminologique classique car « la criminologie qui semble idéalement positionnée pour déployer ses cadres théoriques et ses outils méthodologiques afin d'analyser la cybercriminalité a bien du mal à appréhender les déviations observées dans un univers numérique »<sup>485</sup>. Quant aux chercheurs en informatique, ils tendent à restreindre leurs réflexions aux aspects techniques et négligent souvent les aspects sociétaux.

---

<sup>480</sup> Yannick Barthe, Cyrille Lemieux, « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique. Nouveaux chantiers, vieilles questions », *Politix*, vol. 11, n°44, 1998, p. 17.

<sup>481</sup> Yannick Barthe, Claude Gilbert, « Impuretés et compromis de l'expertise, une difficile reconnaissance. À propos des risques collectifs et des situations d'incertitude », dans Laurence Dumoulin, Stéphane La Branche, Cécile Robert, Philippe Warin (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG, 2005, p. 53.

<sup>482</sup> Clothilde Champeyrache, *Sociétés du crime, un tour du monde des mafias*, CNRS éditions, 2008, p. 237.

<sup>483</sup> National Security Council, *Strategy to Combat Transnational Organized Crime*, 25 juillet 2011, p. 14.  
<http://www.whitehouse.gov/administration/eop/nsc/transnational-crime>

<sup>484</sup> Walt Bogdanich, Jake Hooker, « Battle Against Counterfeit Drugs Has New Weapon: Pollen », *The New York Times*, 12 février 2008.

<sup>485</sup> « Lors de la dernière conférence annuelle de la Société américaine de criminologie (Saint-Louis 2008) qui constitue le plus important rassemblement mondial de chercheurs dans cette discipline et réunit près de 2 000 participants, l'ensemble des communications portant sur les crimes technologiques, les crimes informatiques et les crimes reliés à Internet représentaient exactement 1% des contributions ».

Le centre de recherche du Michigan<sup>486</sup> qui mixe des approches criminologiques et pharmaceutiques est sans doute un modèle à décliner dans d'autres pays. Sur le plan de l'expertise, la mise en place de forums hybrides<sup>487</sup> qui visent à une co-production des connaissances qui se caractérise en particulier par un dialogue entre scientifiques (ou ingénieurs, chercheurs) et l'action politique est essentielle. Il est donc nécessaire que ces forums trouvent des champs d'expression rapides et que des informations crédibles même parcellaires puissent appuyer leurs démarches car nous avons pu constater dans quelle mesure des informations approximatives pouvaient orienter le débat public dans un cadrage problématique. D'une manière générale, il convient d'aboutir à une meilleure reconnaissance de la légitimité de points de vue minoritaires<sup>488</sup> qui s'intéressent notamment à des espaces stratégiques du débat public sous-valorisés qui peuvent être tenus à l'écart par certains individus en position d'expertise professionnelle qui cherchent à donner « à leurs jugements des formes 'pures' »<sup>489</sup>.

### III.2.f. Des spécificités d'Internet

Il est important que les acteurs répressifs prennent mieux en compte les spécificités d'Internet et nous proposerons dans cette perspective quatre axes de réflexion pour conduire une répression plus efficace.

#### **- Un réseau spécifique**

Au regard de nos réflexions précédentes sur Internet, il apparaît manifestement que les réalités de fonctionnement de ce réseau numérique restent mal prises en compte par nombre d'acteurs répressifs. Il convient donc de mieux connaître les spécificités de la contrefaçon sur ce « réseau virtuel » avant de lancer des actions répressives. En fait, l'essentiel des défis de la contrefaçon sur Internet pose des problématiques qui vont bien au-delà de la dimension « vraie ou fausse » du produit car « dans un monde en réseau la question de l'authenticité ne peut plus se poser »<sup>490</sup> et « la valeur économique est davantage liée aux idées qu'à la propriété physique des biens ou services ».<sup>491</sup> En résumé, dans un contexte en grande partie postindustriel, c'est la maîtrise des flux d'information qui est devenue le défi central et moins la contrefaçon du produit stricto sensu. Dans la société de l'information, « il est donc crucial de savoir qui reçoit les informations, comment et par quel biais, sur qui et sur quoi elles portent, et dans quel but on les transmet »<sup>492</sup>, d'autre part la valeur d'un objet « ne tient pas à sa rareté car elle peut être dupliquée facilement presque à l'infini ».<sup>493</sup> Cette « dimension infinie » des flux d'information sur un réseau sans centre ni gouvernance hiérarchique pose des défis complexes pour les acteurs chargés de lutter contre la cybercriminalité. En effet, les techniques traditionnelles de renseignements, d'investigation et d'infiltration sont pour le moins difficilement applicables dans un tel environnement et nous avons pu voir que la suppression de sites spécialisés dans les médicaments contrefaits restait dans la plupart des cas probablement temporaire<sup>494</sup>. Sur Internet, l'asymétrie entre le service répressif et le criminel est donc particulièrement marquée et bénéficie encore davantage que dans le monde « réel » au fraudeur : « le pirate informatique a le choix des armes, tandis que le défenseur doit imaginer tous les scénarios. [...] Comment

---

Source : Benoît Dupont, Vincent Gautrais, « Crime 2.0 : le web dans tous ses états ! », *Champ Pénal : Nouvelle revue internationale de criminologie*, vol. 7, 2010.

<sup>486</sup> Anti-Counterfeiting and Product Protection Program, Michigan State University, <http://a-capp.msu.edu>

<sup>487</sup> Yannick Barthe, Michel Callon et Pierre Lascoumes, « Réponse à Franck Aggeri », *Gérer et comprendre*, n°68, juin 2002.

<sup>488</sup> Michel Callon, « Des différentes formes de démocratie technique », *Annale des Mines*, janvier 1998, p. 63-73.

<sup>489</sup> Yannick Barthe, Cyrille Lemieux, « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique. Nouveaux chantiers, vieilles questions », *Politix*, vol. 11, n°44, 1998, p. 26.

<sup>490</sup> Luc Boltanski, Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999, p. 547.

<sup>491</sup> J. P. Barlow, « The economy of ideas: A framework for rethinking patents and copyrights in the digital age (everything you know about intellectual property is wrong) », *Wired*, n°2.03, mars 1994.

<sup>492</sup> Ulrich Beck, *La Société du risque. Sur la voie d'une modernité*, Flammarion 2008.

<sup>493</sup> Henri Atlan, *De la fraude, le monde de l'ONAA*, Editions du Seuil, 2010, p. 122.

respecter les sacro-saints principes de simultanéité et de proportionnalité de la riposte pour des attaques qui durent quelques millisecondes dans un environnement non prédictif ? »<sup>495</sup>.

Quant aux techniques de lutte anti-contrefaçon proposées par des sociétés telles que MarkMonitor qui consistent à « comprendre à la fois les circuits de distribution et les vecteurs de promotion numériques afin de mettre au point des stratégies efficaces de neutralisation »<sup>496</sup>, elles restent pour le moins limitées car les stratégies en ligne des réseaux de contrefaçon auront toujours un avantage décisif sur ces techniques de répression.

Enfin, les solutions radicales comme le filtrage font l'objet de controverses techniques<sup>497</sup> et impliqueraient une remise en cause du principe même des libertés individuelles sur Internet. A moyen terme, il semble en fait peu crédible de croire à une diminution globale du risque criminel sur Internet : une étude conduite par le Oxford Internet Institute<sup>498</sup> a ainsi conclu que pour 38% des experts sondés, Internet ne fournira jamais des risques minimaux de criminalité ainsi qu'un degré de vie privée acceptable, seulement 27% d'entre eux pensent que la situation s'améliorera d'ici 2020 sur ces points.

Dans un tel contexte : quelles solutions répressives proposer face aux stratégies criminelles sur Internet ?

#### **- Quatre axes de réflexion pour une répression plus efficace**

Quatre axes de réflexion mériteraient d'être approfondis pour améliorer la lutte contre la criminalité en ligne liée à la contrefaçon de médicaments.

Le premier axe implique des *actions de lobbying ciblées* : ce lobbying concernerait notamment des intermédiaires favorisant la promotion de sites de contrefaçon en ligne et, en particulier, des moteurs de recherche.

En effet, un lobbying juridique adéquat peut s'avérer efficace : ainsi, suite aux actions intentées par la FDA, Yahoo<sup>499</sup> et Google ont dû adapter courant 2010 leur moteur de recherche en retenant uniquement dans leur indexation les pharmacies en ligne accréditées (VIPPS : Verified Internet Pharmacy Practice Sites). En septembre 2010, Google avait ainsi poursuivi plusieurs annonceurs pharmaceutiques qui avaient contourné sa nouvelle politique, et en janvier 2011, la société californienne avait à nouveau renforcé ses critères de sélection. A une échelle européenne, ou même internationale, la pression sur des intermédiaires peut donc s'avérer pertinente si elle est solidement argumentée et relayée efficacement par des politiques. Cela dit, il faut relativiser l'impact de cet arsenal juridique contre des pharmacies en ligne illicites car sur Internet la « loi traditionnelle contre des pharmacies en ligne illicites est en fait moins efficace que contre des entités physiques illicites »<sup>500</sup>.

Un lobbying plus original pourrait cibler les associations de défense de consommateurs ou les représentants du secteur de la santé. Sur un argument de « santé publique », il est en effet possible de convaincre de la

---

<sup>494</sup> Il serait sur ce point pertinent d'interroger certains acteurs institutionnels (Interpol) ou privés (MarkMonitor) sur les fréquences de réapparition sans doute élevées des sites supprimés.

<sup>495</sup> Guillaume Tissier (sous la direction de), CEIS, *Les marchés noirs de la cybercriminalité*, juin 2011, p. 66.

<sup>496</sup> Sébastien Darnault, directeur des ventes et du marketing France-Belgique-Luxembourg-Suisse de MarkMonitor cité par Global Security Mag, *Etude de MarkMonitor : Le piratage sur internet est énorme et un problème complexe*, janvier 2011.

<sup>497</sup> Cormac Callanan, Estelle De Marco, Hein Dries-Ziekenheiner, Marco Gercke, *Internet Blocking: Balancing Cybercrime Responses in Democratic Societies*, Open Society Institute Report, 2009.

<sup>498</sup> Ian Brown, Oxford Internet Institute, with SCF Associates Ltd, *Towards a Future Internet, Interrelation between Technological, Social and Economic Trends, Final Report for DG Information Society and Media*, novembre 2010.

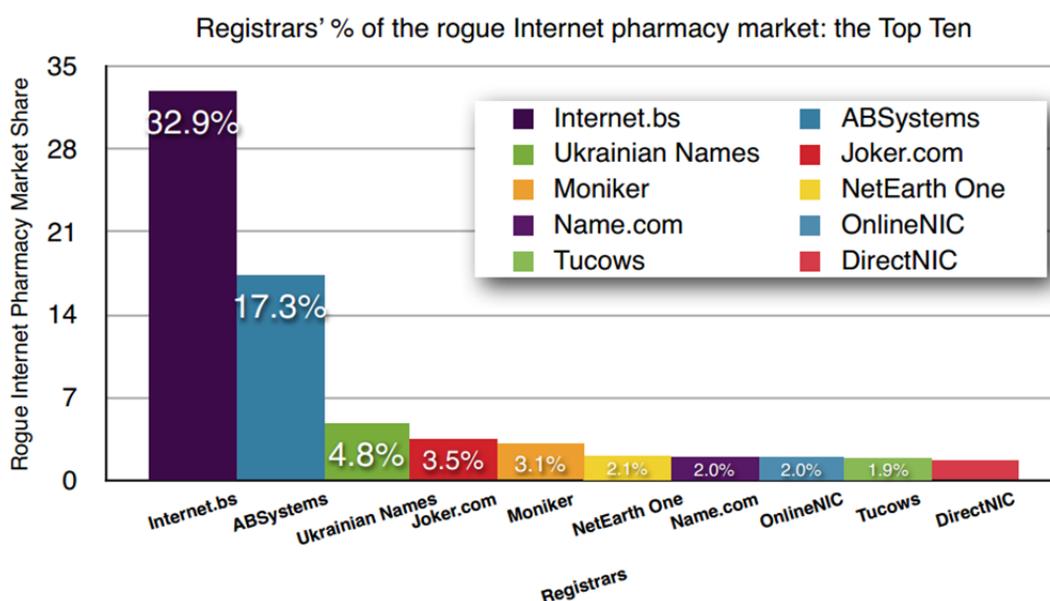
<sup>499</sup> Pnewswire.com, « NABP Welcomes Yahoo to Pool of Search Engines Requiring VIPPS Accreditation for Internet Pharmacy Advertiser », *PR Newswire US*, 10 juin 2010.

<sup>500</sup> European Federation of Pharmaceutical Industries and Association, « Tracking Illegal Internet Pharmacies », *Position Paper Internet Security and Patient Safety*, 26 octobre 2010.

nécessité de mieux informer les consommateurs, mais surtout les intermédiaires du médicament (grossistes, importateurs) des risques et tendances dans la distribution de médicaments contrefaits en ligne.

Le second axe consiste à repérer les *nœuds stratégiques* dans la distribution de médicaments contrefaits sur Internet. Cette stratégie implique d'avoir sur une base régulière une « photographie » des trafics illicites les plus significatifs.

Selon un rapport récent de Legitscript<sup>501</sup>, s'il existe 450 sociétés accréditées dans le monde pour des dépôts de noms de domaines, la moitié des pharmacies en ligne illégales qui vendent notamment des médicaments sans exiger d'ordonnances obtiennent, en fait, leur nom de domaine de deux entreprises : Internet.bs et AB Systems. Plus précisément, au moins un tiers des pharmacies en ligne illégales solliciterait Internet.bs, une société relativement modeste opérant aux Bahamas et se promotionnant de manière agressive sous le label « société offshore ». Quant au deuxième acteur : AB Systems, son existence est exclusivement dédiée au dépôt de noms de domaines de pharmacies en ligne illégales et à leur promotion.



**Figure 19 :** Le Top 10 des noms de domaines qui contrôlent des pharmacies illicites. Source du graphique : Legitscript, mars 2012.

Ainsi que l'indique LegistScript, l'ICANN<sup>502</sup> devrait avoir des moyens de remettre en cause l'accréditation du site Internet.bs en tant qu'enregistreur de noms de domaines.<sup>503</sup> Sur la base de cet argument, des actions de lobbying envers l'ICANN semblent donc hautement souhaitables. Il s'agit donc d'orienter la répression *le plus en amont possible* du risque de contrefaçon en mobilisant notamment des organismes liés à Internet qui ont un rôle stratégique souvent mal évalué par de nombreux acteurs.

Comme nous l'avons analysé précédemment<sup>504</sup>, des initiatives sur les résultats des principaux moteurs de recherche qui bloqueraient l'accès aux sites les plus visibles dans la distribution de médicaments contrefaits apparaît aussi comme incontournable.

<sup>501</sup> Legitscript, *Internet.bs: A Safe Haven for Drug-Related Cybercrime*, mars 2012.

<sup>502</sup> L'ICANN est une association de droit privé américain sans but lucratif créé en 1998 et qui délivre en pratique un droit de délégation sur la vente des noms de domaines à différentes organisations.  
ICANN : Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

<sup>503</sup> Legitscript, *Internet.bs: A Safe Haven for Drug-related Cybercrime*, mars 2012.

<sup>504</sup> Nicolas Christin, Nektarios Leontiadis, Tyler Moore, *Measuring and Analyzing Search-Redirection Attacks in the Illicit Online Prescription Drug Trade*, 20th USENIX Security Symposium San Francisco, 8-12 août 2011.

Le recours à des expertises informatiques permettrait de mieux négocier avec les principaux moteurs de recherche impliqués sur des sujets qui restent très techniques dans leur résolution. Une logique croissante de partenariat « public-privé » est sur ce point incontournable, ainsi Legitscript coopère avec le Center for Safe Internet Pharmacies (CSIP)<sup>505</sup>, une association à but non lucratif regroupant des sociétés leaders afin de créer un portail comportant une base de données à partir de laquelle les fournisseurs de services sur Internet peuvent organiser une veille et fermer les sites en ligne illégaux.

Le troisième axe consiste en effet à mettre en place des partenariats de pointe avec des centres de recherche spécialisés sur des problématiques numériques. Nous avons pu relever des études pertinentes de centres de recherche californiens ou new yorkais<sup>506</sup> sur ces défis. L'objectif d'un tel partenariat serait double :

- Premièrement, mieux décrypter à une échelle globale le fonctionnement de la distribution en ligne de médicaments contrefaits, et analyser sur une base scientifique et indépendante les tendances les plus importantes. Notons sur ce point que les données de sociétés spécialisées comme MarkMonitor ou Sophos peuvent fournir des résultats parfois contradictoires : ainsi, dans le classement des pays leaders dans l'envoi de spams, deux études<sup>507</sup> de ces deux sociétés conduites à des dates équivalentes (été 2009 et janvier-mars 2010), plaçaient respectivement la Chine au premier rang pour MarkMonitor et au quinzième rang pour Sophos. Il convient donc de fournir des informations indépendantes du secteur privé sur une base régulière avec des méthodologies transparentes pour que de telles informations puissent servir d'aides à la décision pour les acteurs concernés, car il y a une réelle difficulté à intégrer des problématiques à la fois industrielles et numériques à une échelle globale. La nouveauté du sujet explique en partie cette situation.

- Deuxièmement, des solutions techniques avec de tels laboratoires de pointe pourraient être testées, voire déclinées, à une plus grande échelle. Elles seraient probablement d'un coût économique moindre que les actions des sociétés spécialisées dans ce domaine et pourraient favoriser des solutions novatrices qui pourraient concerner l'ensemble des fabricants de médicaments concernés par la contrefaçon. Il convient enfin de mieux prendre en compte, en coopération avec ces centres de recherche, les évolutions de cette société de l'information, car il est probable, qu'à l'instar de Google, de nouvelles entreprises impliquées sur Internet viennent prochainement perturber les stratégies de protection des marques et produits dans le secteur pharmaceutique.

Le quatrième axe implique une vision globale des enjeux criminels et privilégie paradoxalement le « offline » pour lutter contre la distribution en ligne illicite. La contrefaçon de médicaments est « un problème multifacette qui nécessite une réponse globale et holistique »<sup>508</sup>. Ce défi implique de ne pas « s'épuiser » à pourchasser chaque contrefacteur sur la Toile mais à toujours impliquer le « monde réel » dans les analyses et les actions opérationnelles. En effet, Internet n'est qu'un flux parmi d'autres dans la distribution de médicaments contrefaits et il est essentiel de repérer, pour les réseaux de distribution les plus importants, à quel niveau se font les liens entre « distribution en réel » et « distribution en ligne ». Sur un plan plus théorique, on peut plus globalement considérer qu'« un nombre croissant d'activités prennent place dans des espaces numériques et des espaces non-numériques »<sup>509</sup>, et souligner l'importance d'une « zone frontière »<sup>510</sup> analytique entre les deux univers et du concept « d'imbrication » pour penser cet enjeu car « le réel et le numérique ont des effets l'un sur l'autre

---

<sup>505</sup> NABP, *Internet Drug Outlet Identification Program. Progress Report for State and Federal Regulators*, juillet 2012, p. 8.

<sup>506</sup> Respectivement le département du Computer Science and Engineering de l'université Californie San Diego et The National Center on Addiction and Substance Abuse de l'université Columbia.

<sup>507</sup> Etude MarkMonitor, *Brandjacking Index*, été 2009.

Etude Sophos réalisée entre janvier et mars 2010. Source : Presswire.com, « Dirty dozen spam-relaying countries revealed by Sophos; China dramatically disappears from list of worse spam-relaying nations for the first time », *M2 Presswire*, 28 avril 2010.

<sup>508</sup> Albert I. Wertheimer, Perry G. Wang, *Counterfeit Medicines Volume I: Policy, economics and Countermeasures*, ILM Publications, 2012, p. 106.

<sup>509</sup> Saskia Sassen, *La globalisation. Une sociologie*, Gallimard, 2009, p. 244.

<sup>510</sup> Sur le concept de frontière lire Franck Guarnieri, Eric Przywa, « Cybercriminalité et contrefaçon : pour une nouvelle analyse des risques et des frontières », *Murs et frontières, Hermès*, n°63, 2012.

mais ne deviennent pas hybrides pour autant et chaque univers conserve ses spécificités ». <sup>511</sup> Ainsi que le précise Europol, une telle flexibilité « exige que les enquêteurs soient aussi bien conscients des environnements online que offline au sein desquels les criminels opèrent ». <sup>512</sup> L'analyse des flux offline en relation avec le online s'avère en particulier pertinente dans les zones « grises » comme les *free trade zones* ou les *free ports* : en effet, selon Ilisa Berstein <sup>513</sup>, directrice des affaires pharmaceutiques à la FDA, un certain nombre de vendeurs sur Internet sont basés dans ces *free trade zones*. Parmi les zones en question, la Chambre de commerce International <sup>514</sup> désigne : le Paraguay (Cuidad del Este), Les Emirats arabes unis, la Chine (Hong Kong, Shanghai, Guangdong), Panama, Taïwan et le Mexique (Zona Frontera Norte). Or, fort peu d'informations sont disponibles sur ces « interstices criminogènes » stratégiques dans la contrefaçon de médicaments et l'objectif serait donc de mieux cerner ce qu'il y a entre les mailles du « réel » et du « virtuel ».

Comme nous l'avons suggéré précédemment, on peut également supposer que ce sont les flux « réels » qui devraient être privilégiés en termes de répression. Les enjeux liés aux organisations cybercriminelles ou à Google sont certes stratégiques mais focalisent sans doute de manière abusive - et souvent stérile - le débat public en laissant dans l'ombre des défis plus importants que nous avons cités. Nos conclusions rejoignent donc celles de l'anthropologue Bruno Latour <sup>515</sup> selon qui « l'expansion du numérique a considérablement augmenté la dimension *matérielle* des réseaux : plus l'environnement devient numérique, et plus la dimension *matérielle* prend le pas sur le *virtuel* dans une activité donnée ». Ce point de vue confirme donc le poids dominant du monde « réel » dans le cadre d'un décryptage du binôme « (cyber) criminalité-contrefaçon de médicaments » ce qui devrait aussi avoir des implications dans les priorités de répression sur les « failles » repérées. Toutefois, nous avons aussi pu constater que l'ensemble de ces réflexions ne doit pas remettre en cause une adaptation nécessaire mais encore tardive pour le développement de pharmacies en ligne licites ainsi qu'une forte sensibilisation des internautes à ce sujet.

Au terme de notre analyse sur les aspects répressifs, nous avons pu observer que les initiatives les plus pertinentes, à la fois sur le champ analytique et opérationnel, résultent souvent d'initiatives individuelles (le blogger Brian Krebs), semi-privées (Legitscript), académiques (université du Michigan, centres universitaires américains concernant Internet) ou de quelques rares institutions récentes et novatrices dans leur approche (le MHRA britannique). Pourtant, ces lanceurs d'alerte et ces structures novatrices semblent insuffisamment pris en considération en tant que « modèles » par de nombreux décideurs plus souvent sollicités par des acteurs institutionnels ou privés, à forte visibilité et mieux « positionnés ». Sur le plan analytique, il est donc essentiel, à l'instar de la société Legitscript, d'avoir de plus nombreux rapports et études, notamment à une échelle européenne, qui puissent démontrer de manière rigoureuse et indépendante les risques majeurs dans le domaine (cyber) criminel de façon à ce que le débat public sur ces enjeux complexes soit enrichi. On peut toutefois s'étonner du déficit de travaux de recherche réguliers d'origine européenne et asiatique sur ce sujet, la domination de sources d'analyses anglo-saxonnes, souvent de bonne qualité, pré-orienté en effet la majorité des analyses. Il conviendrait donc d'avoir en particulier des retours d'expériences d'origine chinoise, indienne, africaine ainsi que d'Europe du Nord et de l'Est qui sont des zones stratégiques sur notre problématique.

Sur un plan opérationnel, la création d'une agence mobile, internationale, dotée d'une capacité d'investigation et d'arrestation uniquement centrée sur la contrefaçon de médicaments (ou de produits liés à la santé) est une option majeure qui aurait tout son sens si elle est dotée de réels moyens. Pour ce qui est d'Internet, une telle agence pourrait s'appuyer sur des partenariats spécialisés avec le milieu académique trop peu sollicitée sur les enjeux numériques ou encore sur l'agence européenne spécialisée dans la cybercriminalité : l'ENISA <sup>516</sup>, qui n'est curieusement pas impliquée sur des problématiques de contrefaçon en ligne.

---

<sup>511</sup> *Ibidem*.

<sup>512</sup> Europol, *Threat Assessment, Internet Facilitated Organised Crime*, iOCTA, 2011.

<sup>513</sup> Walt Bogdanich, « Traffic in fake drugs prospers in network of free trade zones », *The New York Times*, 18 décembre 2007.

<sup>514</sup> International Chamber of Commerce, *The international anti-counterfeiting directory, Protecting the world against the plague of counterfeiting*, 2008, p. 7.

<sup>515</sup> Bruno Latour, « Networks, Societies, Spheres: Reflections of an Actor-network Theorist », *Keynote speech for the international seminar on network theory: network multidimensionality in the digital age*, Annenberg School for Communication and Journalism Los Angeles, 19 février 2010, p. 802.

<sup>516</sup> ENISA, <http://www.enisa.europa.eu/>



Batch No. : 10E40  
Mfg. Date : 5/2010  
Exp. Date : 5/2014

Batch No. : 10E40  
Mfg. Date : 5/2010  
Exp. Date : 5/2014

Batch No. : 10E40  
Mfg. Date : 5/2010  
Exp. Date : 5/2014

Batch No. : 10E40  
Mfg. Date : 5/2010  
Exp. Date : 5/2014

## Conclusion

---

Au terme de cette analyse, nous avons pu démontrer que les liens entre les « organisations criminelles » et la « contrefaçon de médicaments » sont pour le moins évidents : mais si une criminalité en col blanc contrôle l'essentiel des trafics dans les pays développés, la criminalité dans des pays émergents comme la Chine apparaît beaucoup plus délicate à formaliser. L'erreur d'analyse la plus constante étant de se focaliser sur des organisations criminelles traditionnelles qui apparaissent plus à la marge de notre problématique.

Des zones d'ombre subsistent, bien sûr, à la fois sur la réalité mais surtout sur l'ampleur du phénomène, et notamment son impact sanitaire. Or, l'environnement global - et donc l'environnement de la contrefaçon et de la criminalité - a manifestement gagné en complexité et rapidité sous l'influence de la mondialisation, des pays émergents, de l'industrie chinoise et d'Internet. Dans cette hypercomplexité, nous avons pu constater que dans de nombreux cas « le vrai et le faux », le licite et l'illicite « se branchent l'un sur l'autre, dans une tentative de détournement de leurs signes distinctifs. Ils fonctionnent comme des vases communicants, selon de nouveaux rituels machiniques de commutation »<sup>517</sup>.

Il importe donc que ces « nouveaux rituels », en particulier liés à des « réseaux criminels », soient mieux décryptés. Une trop grande passivité, notamment de la part d'institutions supposées lutter contre le risque de contrefaçon, a bénéficié aux organisations criminelles qui utilisent habilement les failles du système international. La criminalité impliquée dans la contrefaçon de médicaments aboutit en quelque sorte à « une vengeance de l'objet qui nous contraint à en tenir compte »<sup>518</sup> et devrait nous inciter à questionner davantage les analyses disponibles.

Face à un tel « effet boomerang », ne convient-il pas, pour « penser des phénomènes extrêmes », de revoir notre appareil analytique ?<sup>519</sup> Décrypter au mieux les enjeux de la contrefaçon de médicaments dans les mondes « réel » et « virtuel » n'implique-t-il pas « d'être plus hyperréel que le réel, plus virtuel que la réalité virtuelle »<sup>520</sup> ? La fragmentation des informations des services répressifs et la fragmentation du commerce international ne profitent-elles pas doublement aux contrefacteurs dont l'agilité et la rapidité d'exécution semblent de plus en plus professionnelles ? Bref, à l'instar des contrefacteurs, ne s'agit-il pas d'anticiper de manière radicale avec un sens singulier de la faille et de la marge ? Or comme l'écrivait dès 1995 fort justement l'écrivain Jean Baudrillard dans son ouvrage *Le crime parfait* : « nous sommes aujourd'hui à la traîne des événements. Ils peuvent parfois donner l'impression de régresser, en fait, ils nous ont dépassés depuis longtemps. D'où le retard de l'interprétation qui n'est plus que la figure rétrospective de l'événement imprévisible »<sup>521</sup>.

Certes, cette vision extrême du « crime parfait » est à nuancer car le crime contrefaçon dans les médicaments joue davantage sur les failles qu'il n'est parfaitement maîtrisé par les réseaux de contrefacteurs dont nous avons décrit les modes de fonctionnement.

Certes, des services répressifs (notamment les douanes françaises et certains services d'investigation des laboratoires pharmaceutiques) semblent souvent faire un travail professionnel et déterminé dans un contexte pour le moins difficile qui a gagné en complexité.

Certes, les enjeux se jouent aussi à moyen et long terme au terme de négociations internationales, ou encore en fonction de paramètres géopolitiques qui échappent en partie aux professionnels de la santé.

---

<sup>517</sup> Jean Baudrillard, *Le crime parfait*, Galilée, 1995, p. 164.

<sup>518</sup> Jean Baudrillard, *Mots de passe*, le Livre de Poche, 2000, p. 84.

<sup>519</sup> Jean Baudrillard, *Le crime parfait*, Galilée, 1995, p. 97.

<sup>520</sup> *Ibidem*.

<sup>521</sup> Jean Baudrillard, *Le crime parfait*, Galilée, 1995, p. 146 -147.

Mais, comme nous l'avons détaillé des marges de manoeuvre opérationnelles existent aussi à court terme et certaines expertises sont manifestement sous-exploitées. Il s'agit donc pour les acteurs industriels non seulement de mieux comprendre les flux illicites de médicaments contrefaits en se dotant d'une *logique de renseignement centralisée* plus percutante et imaginative mais aussi de *questionner les services répressifs* sur le sens de leur mission et d'orienter les choix budgétaires des politiques sur des bases pragmatiques et flexibles en faisant appel si nécessaire à des lanceurs d'alerte indépendants et crédibles.

Quant à la cybercriminalité, on peut se demander de manière imagée si elle n'est pas surtout incarnée par « des machines intelligentes » qui flairent (...) les voies obscures de l'accident et de la catastrophe<sup>522</sup> ? Dans un tel contexte la lutte répressive sur Internet semble en l'état actuel largement dépassé par les flux illicites et « ces machines intelligentes » automatisées et à moins de remettre en cause la logique même de ce réseau la situation ne sera jamais - à l'instar du monde réel - complètement maîtrisable. Paradoxalement les défis en partie inédits d'Internet se jouent sans doute davantage dans le monde dit « réel » ou dans une logique d'interaction « réelle-virtuelle » encore émergente que *stricto sensu* sur ce « réseau des réseaux ».

Si la situation semble globalement - tant bien que mal - encore maîtrisée par les professionnels du secteur, une crise sanitaire majeure imprévue ou une affaire de contrefaçon d'envergure dans une zone « à forte visibilité médiatique » (Chine, Europe, Amérique du Nord...) pourraient fragiliser cet équilibre notamment par des relais d'informations sur Internet où la politique de transparence tous azimuts risque de mettre à mal le goût - parfois - excessif du secret cultivé par certains acteurs.

Prendre rapidement de nouvelles initiatives, à la fois stratégiques et opérationnelles, n'est donc pas un vain projet. Sans de telles initiatives, le médicament contrefait deviendrait de plus en plus « un objet qui se dérobe, devient insaisissable, paradoxal, ambigu, et infecte de cette ambiguïté le sujet lui même et son protocole d'analyse »<sup>523</sup>.

Et profitera donc aux criminels en tous genres.

---

<sup>522</sup> Jean Baudrillard, *Le crime parfait*, Galilée, 1995, p. 65.

<sup>523</sup> Jean Baudrillard, *Le crime parfait*, Galilée, 1995, p. 84.





# ANNEXES

---

## Glossaire des acronymes

- AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé. L'AFSSAPS est devenue l'ANSM le 1<sup>er</sup> mai 2012.
- AMM : Autorisation de Mise sur le Marché.
- ANSM : Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé.
- CEIS : Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique.
- CJCE : Cour de Justice des Communautés Européennes.
- CNAC : Comité National Anti-Contrefaçon.
- CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
- DEA : Drug Enforcement Administration.
- EAASM : Alliance Européenne pour l'Accès à des Médicaments Sûrs.
- ENISA : European Network and Information Security Agency.
- FARC : Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia.
- FBI : Federal Bureau of Investigation.
- FDA : US Food and Drug Administration.
- ICANN : Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.
- ICE : US Immigration and Customs Enforcement.
- IFPMA : International Federation of Pharmaceutical Manufacturer & Associations.
- IMPACT : International Medicines Products Anti-counterfeiting Task force.
- INTERPOL : International Criminal Police Organization.
- IRA : Irish Republican Army.
- IRACM : Institute of Research Against Counterfeit Medicines.
- LEEM : Les Entreprises du Médicament.
- MHRA : Medicines and Healthcare products Regulatory Agency.
- NABP : National Association of Boards of Pharmacy.
- NAFDAC : The National Agency for Food and Drug Administration and Control.
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
- OCLAESP : Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.
- OMC : Organisation Mondiale du Commerce.
- OMD : Organisation Mondiale des Douanes.
- OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé.
- ONU : Organisation des Nations Unies.
- OOS : Out Of Specification.
- PSI : Pharmaceutical Security Institute.
- RBN : Russian Business Network.
- SNDJ : Service National de Douane Judiciaire.
- TAZ : Temporary Autonomy Zone.
- UDRP : Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy.
- UNICRI : United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute.
- UNIFAB : Union des Fabricants.
- VIPPS : Verified Internet Pharmacy Practice Sites.
- WAITO : World Anti Illicit Traffic Organization.

## Liste des entretiens (par ordre alphabétique)

1. Roger Bate, Resident Scholar, American Enterprise Institute, Washington D.C., Etats-Unis.
2. Stéphane Berlot, Regional Manager France, MarkMonitor, Paris, France.
3. Thierry Bourret, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, OCLAEPS, Arcueil, France.
4. Daniel C. K. Chow, Professeur, Moritz College of Law, The Ohio State University, Columbus, Etats-Unis.
5. Philippe Collier, Rédacteur en chef, Contrefaçon Riposte, Paris, France.
6. Silvain Coué, FSP Mekong, Expert Technique International, Conseiller près le Commissariat Général de la Police Nationale cambodgienne, Cambodge.
7. Gregory Crabb, Inspector In Charge, Revenue, Product and Global Security at U.S. Postal Inspection Service, Washington D.C., Etats-Unis.
8. Michele Forzley, Global Public Health Lawyer & Professor Widener School of Law, Silver Spring, Etats-Unis.
9. Thomas Gayet, Directeur Cert-Lexsi, Bagnolet, France.
10. Patrick Hayaert, Head of Information Management Department, Corporate Economic Security, Sanofi, Paris.
11. Mike Jones, F.I. Adviser, MHRA, Londres, Angleterre.
12. Tom Kubic, President and CEO, PSI, Washington D.C., Etats-Unis.
13. Jean-Luc Moreau, Global Head Product Security, Novartis, Bâle, Suisse.
14. Doug Moyer, Adjunct Instructor, Program in Public Health, College of Human Medicine, Michigan State University, Etats-Unis.
15. Jérôme Pierrat, Journaliste, Paris, France.
16. Philippe Van Eeckhout, Président, Contratak, Paris, France.
17. Chris Vansteenkiste, Project Manager IPR Crime Unit, Europol, La Haye, Pays-Bas.
18. Simeon Wilson, Director Global Security, Astra Zeneca, Londres, Angleterre.

Certains interviewés ont souhaité ne pas être cités.

# Références bibliographiques

## PARTIE I : Contrefaçon de médicaments, organisations criminelles et cybercriminalité

- . AGENCE FRANCE PRESSE, « Les médicaments vendus sur Internet inquiètent », *EAASM*, 2 juillet 2008.
- . AllAfrica.com, « Médicaments de qualité inférieure ou contrefaits - 25% des produits consommés dans les pays pauvres sont des contrefaçons », *All Africa*, 25 août 2006.
- . ATTARAN Amir, BATE Roger et KENDALL Megan, « Why and How to Make an International Crime of Medicine Counterfeiting », *Journal of International Criminal Justice*, vol. 9, n°4, 2011.
- . BATE Roger, *Making a Killing : The Deadly Implications of the Counterfeit Drug Trade*, The AEI Press, 2008.
- . BATE Roger, *Making a Killing. The Deadly Implications of Substandard and Counterfeit Drugs*, Présentation Wellcome Trust, 26 Octobre 2009.
- . BATE Roger, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012.
- . BAXTER Andrew, « The war on drugs copycats », *Financial Times*, 19 décembre 2006.
- . BAYRE Guillaume, Blog Capital Santé, Capital.fr, 25 février 2010.
- . BEAUR Gérard, BONIN Huber et LEMERCIER Claire, *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*, Droz, 2007.
- . BODONI Stéphanie, MILLER Hugo et MANGI Naweem, « Asian counterfeiters shift focus to consumer goods from luxury goods », *International Herald Tribune*, 15 juin, 2007.
- . BOGDANICH Walt, « Chinese drugs flow to market unchecked », *International Herald Tribune*, 1<sup>er</sup> novembre 2007.
- . BRIQUET Jean-Louis, « Comprendre la mafia. L'analyse de la mafia dans l'histoire et les sciences sociales », *Politix*, vol. 8, n°30, 1995.
- . BROADHURST Roderic, GANAPATHY Naryanan, « Organized Crime in Asia : A Review of Problems and Progress », *Asian Criminology*, vol. 3, n°1, juin 2008.
- . BULLETIN DE L'OMS, *La menace croissante des contrefaçons de médicaments*, vol. 88, n°4, avril 2010, p. 241-320.
- . BURT Ronald S., *Structural Holes. The Social Structures of Competition*, Harvard University University Press, 1992.
- . CAIN Maureen, « International crime and globalisation », *Criminal Justice Matters*, vol. 46, n°1, 2001.
- . CASTELLS Manuel, *End of Millennium*, Oxford: Blackwell Publishers, 2000.
- . CAUDRON Jean-Michel et coll, « Substandard medicines in resource-poor settings: a problem that can not longer be ignored », *Tropical Medicine and International Health*, vol. 12, n°8, août 2008, p. 1062-1072.
- . CESONI Maria-Luisa, *Criminalité organisée : des représentations sociales aux définitions juridiques*, LGDJ, 2004.
- . CHU Kathy, « Growing problem of fake drugs hurting patients, companies », *USA Today*, 13 septembre 2010.
- . COLLIER Philippe, « L'Afssaps démontre les dangers des médicaments vendus sur Internet », *Contrefaçon Riposte*, 13 janvier 2009.
- . COLLIER Philippe, Interview de Jean-Christophe Marten Pérolin, chargé de mission OCLAESP, « Douanes : 7 millions d'articles contrefaisants saisis en 2009 », *Contrefaçon Riposte*, 23 avril 2009.
- . COLLIER Philippe, « L'OCLAESP cible toutes les problématiques liées à la santé publique », *Contrefaçon Riposte*, 18 décembre 2009.
- . COLLIER Philippe, « Europe : En 2010, les douanes ont saisi pour plus d'un milliard d'euros de contrefaçons aux frontières de l'UE », *Contrefaçon Riposte*, 15 juillet 2011.
- . Commonwealth Business Council Working Group on Healthcare, *The Problem of Counterfeit Medicines in the Commonwealth*, mai 2007.
- . COUNCIL OF EUROPE, *Organised crime situation report: Focus on the threat of economic crime*, 2005.
- . DAVISON Mark, *Pharmaceutical Anti-Counterfeiting. Combating the Real Danger from Fake Drugs*, Wiley, 2011.
- . DELVAL Pierre, *Le marché mondial du faux. Crimes et contrefaçons*, CNRS éditions, 2010.
- . ECKERT Elisabeth, « Berne lance l'alerte contre les faux Viagra », *Le Matin*, 20 février 2011.
- . EUROPEAN COMMISSION- Taxation and customs union, *Report on EU customs, enforcement of intellectual property rights Results at the EU border*, 2010.

- . FAURAN Blandine, « Les enjeux de la lutte contre les faux médicaments », *Cahiers de la sécurité. Les dangers de la contrefaçon*, n°15, janvier-mars 2011.
- . FAVAREL-GARRIGUES Gilles, « La criminalité organisée transnationale : un concept à enterrer ? », *L'Economie politique*, n°15, juillet 2002.
- . FELSON Marcus, CLARKE Ronald V., *Opportunity makes the thief: practical theory for crime prevention*, Police research series, Paper 98. London: Home Office, 1998.
- . FERRY Joël, QUEMENER Myriam, *Cybercriminalité, défi mondial et réponses*, Economica, 2007.
- . FILIOL Eric, RICHARD Philippe, *Cybercriminalité, enquête sur les mafias qui envahissent le web*, Dunod, 2006.
- . FRIMAN Richard, « Prise au piège de la folie ? Le pouvoir étatique et le crime organisé transnational dans l'œuvre de Susan Strange », *Culture & Conflits*, n°42, été 2001.
- . GALEOTTI Mark, « Introduction: Global Crime Today », *Global Crime*, vol. 6, n°1, février 2004.
- . GODELUCK Solveig, *La géopolitique d'internet*, La Découverte, 2002.
- . GUARNIERI Franck, PRZYSWA Eric, « Cybercriminalité - contrefaçon : les interactions entre "réel et virtuel" », *Cahiers de la sécurité. Les dangers de la contrefaçon*, n°15, janvier-mars 2011.
- . HARRIS Julian, STEVENS Philip, MORRIS Julian, « Keeping It Real - Protecting the world's poor from fake drugs », *International Policy Network*, mai 2009.
- . IMPACT, *Counterfeit medicines, Fact sheet, Estimates*, 14 novembre 2006.
- . IMS, *Health Market Prognosis*, mars 2010.
- . IMS, *Health Market Prognosis*, mars 2011.
- . INDO-ASIAN NEWS SERVICE, « Beware, 44 percent Viagra sold on net is spurious », *IANS*, 26 janvier 2010.
- . INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE, Counterfeiting Intelligence Bureau, *The International Anti-Counterfeiting Directory*, 2009.
- . Internet World Stats, 31 décembre 2011.
- . IRACM, *Fiche Propriété Intellectuelle*, 30 janvier 2012.
- . IRACM, *Fiche Enjeux : Stopper une pandémie planétaire*, 30 janvier 2012.
- . IRACM, *Fiche Criminalité organisée*, 30 janvier 2012.
- . ITEANU Olivier, *Tous cybercriminels*, Jacques-Marie Laffont éditeur, 2004.
- . Leem.org, « La contrefaçon dans les pays industrialisés », *LEEM*, 19 mai 2010.
- . LEMAN-LANGLOIS Stéphane, « Questions au sujet de la cybercriminalité, le crime comme moyen de contrôle du cyberspace commercial », Centre International de Criminalité Comparée, Université de Montréal, *Criminologie*, vol. 39, n°1, printemps 2006.
- . LUTTER Randall W., Associate Commissioner for Policy and Planning, Food and Drug Administration, « Pharmaceutical Supply Chain Security, » *Statement before the Subcommittee on Criminal Justice, Drug Policy, and Human Resources, House Committee on Oversight Government Reform*, 11 juillet 2006.
- . MADSEN Franck G., *Transnational Organized Crime*, Routledge, 2009.
- . MONNET Bertrand, VERY Philippe, *Les nouveaux pirates de l'entreprise : Mafias et terrorisme*, CNRS éditions, 2010.
- . MONOT Bleuzenn, *La guerre de la contrefaçon. Le grand pillage des marques*, Ellipses, 2008.
- . MOYER Douglas C., SPINK John, « Defining the Public Health Threat of Food », *Journal of Food Science*, vol. 76, n°9, 2011.
- . Mypharma-editions.com, « Les faux médicaments représenteraient 10,5 milliards d'euros en Europe », *MyPharma Editions*, 16 février 2010.
- . Nabp.net, « National, International Stakeholders Develop New Strategies for Fighting Counterfeit Drugs », *NABP*, 3 mai 2011.
- . NATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS COORDINATION CENTER, *Intellectual Property Rights Violations: A Report on Threats to United States Interests at Home and Abroad*, novembre 2011.
- . OECD, *The economic impact of counterfeiting and piracy*, 2008.
- . OPSEC SECURITY, Press Release, *OpSec Identifies High Quality and Product Functionality as Key New Drivers Motivating Online Counterfeit Electronic Sales*, 8 juillet 2009.
- . PATTAVINA April (éd.), *Information Technology and the Criminal Justice System*, Sage, 2004.
- . Pharma-japan.com, « 60% of ED Treatments Sold Online Are Counterfeits », *Pharma Japan*, 21 décembre 2010.

- . Pharmaciens-sans-frontieres.lu, « Les médicaments contrefaits », *Pharmaciens Sans Frontières Luxembourg*, 22 mai 2011.
- . PHARMACEUTICAL SECURITY INSTITUTE, *Situation Report*, 2010.
- . PICK Barbara, *Accès aux médicaments et contrefaçon pharmaceutique en Russie post-soviétique*, L'Harmattan, 2006.
- . PLANCON Aline, Interpol dans le *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, vol. 38, avril 2010, p. 241-320.
- . Pnewswire.com, « 36 Million Americans have Bought Medications Online Without a Doctor's Prescriptions », *PR Newswire*, 14 décembre 2010.
- . PRZYSWA Eric, *Cybercriminalité et contrefaçon*, FYP, 2010.
- . REIDENBERG Marcus M., CONNER Bradley A., « Counterfeit and substandard drugs », *Clinical Pharmacology & Therapeutics*, vol. 69, n°4, avril 2001, p. 189-193
- . ROUDAUT Mickaël R., *Marchés criminels. Un acteur global*, Presses Universitaires de France, 2010.
- . RUGGIERO Vincenzo, « Fuzzy criminal actors : Introduction », *Crime, Law & Social Change*, vol. 37, n°2, p.177-190, 2002.
- . SCHMIDT Eric (sous la direction), CEIS, *Evaluation de l'ampleur de la vente des produits contrefaisants sur internet*, mars 2009.
- . Sciencedaily.com, « Counterfeit Internet drugs pose significant risks and discourage vital health checks », *Science Daily*, 21 janvier 2010.
- . SIVA Nayanah, « Tackling the booming trade in counterfeit drugs », *The Lancet*, vol. 376, 20 novembre 2010.
- . STERLING Claire, *Crime Without Frontiers*, Little, Brown and Co, 1994.
- . SWISSMEDIC, Communiqué de Presse, Résultats d'analyse alarmants: Nouveaux chiffres sur des produits amincissants dangereux vendus sur Internet, 6 juin 2011.
- . TAN Sylvia, « Counterfeit sex drugs: 11 deaths and 24 coma cases », *Fridae*, 18 septembre 2009.
- . U.S. Customs and Border Protection, U.S. Immigration and Customs Enforcement, *Intellectual Property Rights, Fiscal Year 2011 Seizure Statistics*, 2011.
- . UNICRI, *Counterfeiting, A Global Spread, A Global Threat*, 2007.
- . WAITO Foundation, *Le crime-contrefaçon : Un enjeu majeur*, 2011.
- . WALL David S., « The internet as a conduit for criminal activity » dans April Pattavina (éd.), *Information Technology and the Criminal Justice System*, Sage, 2004.
- . WALL David S., *Cybercrime. The Transformation of Crime in the Information Age*, Polity Press, 2007.
- . WANG Perry G., WERTHEIMER Albert I., *Counterfeit Medicines Volume I: Policy, economics and Countermeasures*, ILM Publications, 2012.
- . WORLD CUSTOMS ORGANIZATION, *Customs and IPR Report*, 2008.
- . WORLD ECONOMIC FORUM, *Global Risks, Sixth edition, An Initiative of the Risk Response Network*, 2011.
- . XIA Ming, « Organizational Formations of Organized Crime in China : perspectives from the state, markets, and networks », *Journal of Contemporary China*, vol. 17, n°54, 2008.
- . YANKUS Wyatt, prepared for The American Council on Science and Health, *Counterfeiting drugs: coming to a pharmacy near you*, updated version, 2009.
- . ZAUGG Julie, « La Suisse leader des faux médicaments », *L'Hebdo*, 29 mai 2008.
- . ZIMMERMAN Christophe, *Conférence sur la contrefaçon à la Mutualité française : Le trafic de faux médicaments comment le combattre*, 15 octobre 2010.

## **PARTIE II : Réalités du binôme « Contrefaçon de médicaments - organisations criminelles »**

- . Afp.com, journal Internet, « Déclaration de Christine Huber, directrice projet contrefaçon chez Sanofi-Aventis », *AFP*, 23 juin 2008.
- . AFP World News, *Eastern Europe confronts fake medicines trade*, 21 octobre 2010.
- . ATS, « L'UE renforce sa législation contre les médicaments contrefaits », *Agence Télégraphique Suisse*, 16 février 2011.
- . BATE Roger, « The deadly world of fake drugs », *Foreign Policy*, n°168, septembre-octobre 2008.

- . BATE Roger, PORTER Karen, « The Problems and Potential of China's Pharmaceutical Industry », *AEI online*, 23 avril 2009.
- . BATE Roger, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012.
- . BATE Roger, *Phake: The Deadly World of Fake Drugs*, Appendix, The AEI Press, février 2012.
- . BBC.co.uk, Man jailed for £4.7m counterfeit medicine fraud, 8 avril 2011.
- . BEY Hakim, *TAZ : Zone d'autonomie temporaire*, Editions de l'Eclat, 1998.
- . BINGSONG He, *Le crime organisé en Chine. Des triades aux mafias contemporaines*, CNRS éditions, 2012.
- . BIZEUL David, *Russian Business Network Study*, 20 novembre 2007.
- . BJELOPERA Jerome P., FINKLEA Kristin M., « Organized Crime: An Evolving Challenge for U.S. Law Enforcement », *Congressional Research Service Report for Congress*, 23 décembre 2010.
- . BOGDANICH Walt, « A Toxic Pipeline: Tracking Counterfeit Drugs », *The New York Times*, 6 mai 2007.
- . BOGDANICH Walt, « F.D.A. Tracked Poisoned Drugs, but Trail Went Cold in China », *The New York Times*, 17 juin 2007.
- . BOGDANICH Walt, « Chinese chemicals flow unchecked onto world drug market », *The New York Times*, 31 octobre 2007.
- . BOGDANICH Walt, « Free Trade Zones Ease Passage of Counterfeit Drugs to U.S », *The New York Times*, 17 décembre 2007.
- . BOLAN Kim, « For Hezbollah: Cheap Smokes, Fake Viagra », *The Vancouver Sun*, 21 septembre 2007.
- . BRENNER Susan W., « Organized Cybercrime? How Cyberspace May affect the Structure of Criminal Relationships » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 49-98.
- . Businesswire.com, « OpSec Security Exposes Emerging Schemes by Rogues Internet Pharmacies to Target Consumers », *Business Wire*, 7 décembre 2010.
- . CABUT Sandrine, « Une pilule anti-obésité pullule sur l'Internet », *Libération*, 29 mars 2006.
- . CAMERON Daphné, « Opiacé des millions de pilules disparues », *LaPresse.ca*, 6 juin 2012.
- . CASTRONOVA John Richard, « Operation Cyber Chase and Other Agency Efforts to Control Internet Drug Trafficking, The Virtual Enforcement Initiative is Virtually Useless », *Journal of Legal Medicine*, vol. 27, n°2, 2006.
- . CATAN Thomas, EFRATI Amir, « Google Was Warned On Rogue Pharmacy Ads », *The Wall Street Journal*, 20 mai 2011.
- . CESONI Maria-Luisa, *Criminalité organisée : des représentations sociales aux définitions juridiques*, LGDJ, 2004.
- . CHEN An, « Secret societies and Organized Crime in Contemporary China », *Modern Asian Studies*, vol. 39, n°1, 2005, p. 77-107.
- . CHEVRA Neha et al., « Click Trajectories: End-to-End Analysis of the Spam Value Chain », In *Proceedings of the IEEE Symposium and Security and Privacy*, Oakland, CA, mai 2011.
- . CHOQUET Christian, « Evaluer la menace terroriste et criminelle », *Cultures & Conflits*, 25 février 2005.
- . CHOO Kim-Kwan Raymond, « Organised crime groups in cyberspace: a typology », *Trends in Organized Crime*, vol. 11, n°3, 2008, p. 270-295.
- . CHOW Daniel C.K., « Organized crime, local protectionism, and the trade in counterfeit goods in China », *China Economic Review*, vol. 14, n°4, 2003, p. 473-484.
- . CHOW Daniel C.K., déclaration de, « Counterfeiting in China: Roundtable on Intellectual Property Protection as Economic Policy: Will China Ever Enforce Its IP Laws? », *Congressional Executive Commission on China*, 16 mai 2005.
- . CHRISTIN Nicolas, LEONTIADIS Nektarios, MOORE Tyler, « Measuring and Analyzing Search-Redirection Attacks in the Illicit Online Prescription Drug Trade », *20th USENIX Security Symposium San Francisco*, 8-12 août 2011.
- . CLULEY Graham, « Swine flu fears making millionaires out of Russian hackers, Naked Security Blog », *Sophos*, 16 novembre, 2009.
- . COHEN Jo, « La lutte contre la contrefaçon en ligne est un problème complexe », *Sécurité Informatique*, n°329, 10 mai 2010.
- . COLLIER Philippe, « Les attaques contre les marques font rage sur Internet », *Contrefaçon Riposte*, 25 mars 2008.
- . COLLIER Philippe, « 62% des médicaments vendus sur Internet sont des faux », *Contrefaçon Riposte*, 22 juillet 2008.
- . COLLIER Philippe, « En 2009, L'OMPI a traité 2107 plaintes de cybersquatting », *Contrefaçon Riposte*, 23 mars 2010.

- . COLLIVER Victoria, « Bogus Drugs a Growing Threat », *San Francisco Chronicle*, 3 août, 2003.
- . COOPER Matthew, « Man jailed for faked Viagra imports », *TheIndependent.co.uk*, 9 septembre 2011.
- . deKIEFFER Donald E., « The Internet and the Globalization of Counterfeit Drugs », *Journal of Pharmacy Practice*, vol. 19, n°3, 2006.
- . de SAINT VICTOR Jacques, *Un pouvoir invisible. Les mafias et la société démocratique. XIX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, 2012.
- . DEGENNE Alain, FORSE Michel, *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, 1994.
- . DELVAL Pierre, *Le marché mondial du faux. Crimes et contrefaçons*, CNRS éditions, 2010.
- . Economist.com, « Long life spam. The changing landscape of online fraud », *The Economist*, 20 novembre 2010.
- . EILSTRUP-SANGIOVANNI Mette, « Transnational networks and New Security Threats », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 18, n°1, avril 2005, p. 7-13.
- . EILSTRUP-SANGIOVANNI Mette, JONES Calvert, « Assessing the Dangers of Illicit Networks: Why al-Qaida May Be Less Dangerous Than Many Think », *International Security*, vol. 33, n°2, automne 2008, p. 7-44.
- . EUROPEAN COMMISSION TAXATION AND CUSTOMS UNION, *Combating Counterfeit and Piracy*, 2007.
- . EUROPEAN COMMISSION TAXATION AND CUSTOMS UNION, *Report on EU Customs Enforcement of Intellectual Property Rights: Results at the European Border*, 2008.
- . EUROPOL, *EU Organised crime threat assessment*, OCTA, 2011.
- . EVANS Andrew, Note, « Taming the Counterfeit Dragon: The WTO, TRIPS and Chinese Amendments to Intellectual Property Laws », *The Georgia Journal of International and Comparative Law*, vol. 31, n°587, 2003.
- . FABRE Guilhem, « Etat, corruption et criminalisation en Chine », *Revue internationale des sciences sociales*, n°169, mars 2001.
- . FARCY François, GAYRAUD Jean-François, *Le renseignement criminel*, CNRS éditions, 2011.
- . FAUCON Benoit, WHALEN Jeanne, « Tracing Fake Avastin to the Mideast », *The Wall Street Journal*, 24 février 2012.
- . FAUCON Benoit, WEAVER Christopher et WHALEN Jeanne, « Drug Distributor is Tied to Imports of Fake Avastin », *The Wall Street Journal*, 7 mars 2012.
- . FAUCON Benoit, WHALEN Jeanne, « Fake Avastin Took Murky Path to U.S. », *The Wall Street Journal*, 5 avril 2012.
- . FDA, *Philadelphia Woman Pleads Guilty to Importing Illegal Diet Pills*, 17 décembre 2010.
- . FOLTZ Joan E., « Global Crime Case : Cybercrime and Counterfeiting », *Futurist*, 1<sup>er</sup> novembre 2008.
- . FORGIONE Francesco, *Mafia Export, Comment les mafias italiennes ont colonisé le monde*, Actes Sud, 2010.
- . GALEOTTI Mark, « Introduction : Global Crime Today The Changing Face of Organized Crime », *Global Crime*, vol. 6, n°1, février 2004.
- . GAYRAUD Jean-François, *Le monde des mafias, géopolitique du crime*, Odile Jacob, 2005.
- . GlobalOptions Inc., *An Analysis of Terrorist Threats to the American Medicine Supply*, Signature Book Printing, Gaithersburg, Maryland, 2003.
- . GREENWOOD Chris, SEARS Neil, « Fake cancer drugs given to thousands: Conman jailed for importing two million doses », *DailyMail on Line*, 1<sup>er</sup> février 2012.
- . GUILLEMIN Christophe, « Polémique : la vente de médicaments en ligne désormais autorisée », *Usine Nouvelle*, 24 décembre 2012.
- . HALVORSON Tristan, KANICH Chris et al., « Show me the Money, Characterizing Spam-advertised Revenue », *USENIX Security Symposium*, 2011, San Francisco, USA.
- . HEURTAULT Caroline, « Dossier. Des gendarmes infiltrent les forums d'adolescents. La contrefaçon, l'autre versant de la cybercriminalité », *La Croix*, 27 août 2009.
- . HOBBS Dick, « Going Down the Glocal: The Local Context of Organized Crime », *The Howard Journal*, vol. 37, n°4, 1998, p. 407-422.
- . IMBER Sarah, « Online Snake Oil Salesmen Exploit Japanese Radiation Fears », *SafeMedicines.org*, 14 avril 2011.
- . IRACM, *Fiche La falsification sur Internet*, 30 janvier 2012.
- . KAIS Roi, « Hezbollah funding Terror with fake medicine », *Ynetnews.com*, 9 octobre 2012.
- . KNUJON, LEGITSCRIPT, *No Prescription Required: Bing.com Prescription Drug ads*, 4 août 2009.

- . KOUTOUZIS Michel, PEREZ Pascale, *Crime, trafics et réseaux. Géopolitique de l'économie parallèle*, Ellipses, 2012.
- . KREBS Brian, « SpamIt, Glavmed Pharmacy Networks Exposed », *KrebsOnSecurity*, 24 février 2011.
- . KREBS Brian, « Pharma Wars », *KrebsOnSecurity*, 25 février 2011.
- . KREBS Brian, « Chat With Accused 'Mega-D' Botnet Owner ? », *KrebsOnSecurity*, 5 décembre 2011.
- . KREBS Brian, « Who's Behind the World's Largest Spam Botnet ? », *KrebsOnSecurity*, 1<sup>er</sup> février 2012.
- . KUBIC Tom, « IP Theft and International Organized Crime and Terrorism - The Emerging Threat », *IPR Center, Symposium*, 3 juin 2010.
- . LEEM, DOUANES, Communiqué de presse, *Lutte contre les trafics de médicaments, le Leem et la Douane renforcent leur coopération et signe une déclaration de principes avec les laboratoires pharmaceutiques*, 18 juin 2010.
- . LEGITSCRIPT, « Thinking Through Rogue Affiliate Pharmacy Networks », *LegitScript Blog*, 26 novembre 2010.
- . LIANG Bryan A., « Safety of Drug Supply: Tougher Laws Needed to Stem Counterfeit Drug Rings », *San Diego Source The Daily Transcript*, 4 mai 2006.
- . LIANG Bryan A., MACKEY Tim, « Searching for Safety : Addressing Search Engine, Website, and Provider Accountability for Illicit Online Drug Sales », *American Journal of Law and Medicine*, vol. 35, n°1, 2009.
- . LIPOVSKY Robert, MATROSOV Aleksandr et VOLKOV Dmitry, « Cybercrime in Russia: Trends and issues », *Groupe IB*, 2011.
- . LOWE Peter, « Counterfeiting : links to organised crime and terrorist funding », *Journal of Financial Crime*, vol. 13, n°2, 2006, p. 255-257.
- . M86 Security Labs, « Spam Affiliate Program Spamit.com to Close », *KrebsOnSecurity*, février 2011.
- . MADSEN Franck G., *Transnational Organized Crime*, Routledge, 2009.
- . MANDEL Robert, *Dark Logic, Transnational Criminal Tactics and global security*, Stanford Security Studies, Stanford University Press, 2010.
- . MARKMONITOR, *Brandjacking Index*, 2007.
- . MARKMONITOR, *Brandjacking Index*, été 2009.
- . MARKMONITOR, Communiqué de presse, *MarkMonitor Finds Online Drug Brand Abuse is Growing*, 28 septembre 2009.
- . MATTINA Cesare, « The transformations of the contemporary mafia: a perspective review of the literature on mafia phenomena in the context of the internationalisation of the capitalist economy », *International Social Science Study*, vol. 62, n°203-204, mars-juin 2011, p. 229-245.
- . McNEIL Jr Donald G., « In the World of Life-Savings Drugs, a Growing Epidemic of Deadly Fakes », *The New York Times*, 20 février 2007.
- . MEDICAL DAILY REPORTER, « Illegal Online Pharmacies Exploiting the Web », 17 août 2011.
- . MESSAGE LABS, *State of Spam Report*, 2010.
- . MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, *Rapport d'activité Tracfin*, 2011.
- . MONNET Bertrand, VERY Philippe, *Les nouveaux pirates de l'entreprise : Mafias et terrorisme*, CNRS éditions, 2010.
- . MUTUALITE FRANCAISE, Faux médicaments sur Internet : des contrefaçons dangereuses pour la santé, 20 novembre 2009.
- . NABP Internet Drug Outlet Identification Program, *Progress Report for Federal and State Regulators*, juillet 2012.
- . NATIONAL INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS COORDINATION CENTER, *Intellectual Property Rights Violations: A Report on Threats to United States Interests at Home and Abroad*, novembre 2011.
- . NAVARRO Peter, « Chargers Join China's Deadly Imitations », *Asia Times Online*, 1<sup>er</sup> août, 2008.
- . OLSON Julie Lynn, *The threat of systematic and organized cybercrime and information warfare*, American University, School of International Service, 2004.
- . OPSEC SECURITY, *Risk Assessment : Counterfeit Pharmaceuticals on the Online Marketplace, Study*, 15 novembre 2010.
- . OPSEC SECURITY, Press release, *OpSec Security Identifies Latest Market Trends in the Online Sales of Prescription Drugs by Internet Pharmacies and Trade Boards*, 10 décembre 2010.
- . PAPADIMITRIOU Dimitri (éditeur), *Future Internet, The Cross ETP Vision Document*, 8 janvier 2009.

- . PATTAVINA April (éd.), *Information Technology and the Criminal Justice System*, Sage, 2004.
- . PICK Barbara, *Accès aux médicaments et contrefaçon pharmaceutique en Russie post-soviétique*, L'Harmattan, 2006.
- . Presswire.com, « Dirty dozen spam-relaying countries revealed by Sophos; China dramatically disappears from list of worse spam-relaying nations for the first time », *M2 Presswire*, 28 avril 2010.
- . RASIK Sharma, « Russian Crime Gangs Selling Fake Tamiflu Online », *Top News*, 16 novembre 2009.
- . RATHER Dan, « The Mysterious case of Kevin Xu », *HDNet : Dan Rather Reports*, 14 septembre 2010.
- . ROUDAUT Mickaël R., *Marchés criminels. Un acteur global*, Presses Universitaires de France, 2010.
- . RUGGIERO Vincenzo, « Fuzzy criminal actors : Introduction », *Crime, Law & Social Change*, vol. 37, n°3, 2002, p. 177-190.
- . SAVIANO Roberto, *Gomorra, dans l'empire de la camorra*, Gallimard, 2009.
- . SAVIANO Roberto, *Le combat continue, Résister à la Mafia et à la corruption*, Robert Laffont, 2012.
- . SECURITE INFORMATIQUE, « Selon Markmonitor le piratage et la contrefaçon sur Internet dépasseraient les ... 200 M\$ chaque année », *Sécurité Informatique, Cybercriminalité*, n°344, lundi 24 janvier 2011.
- . SELLAMI Stéphane, « Le trafiquant avait écoulé quatre tonnes de faux médicaments », *Le Parisien*, 10 octobre 2012.
- . SHERMAN Robert, TARVER Edward, *IPR Center Report*, vol. 2, n°1, mars 2009.
- . SIEGENTHALER Peter, « De faux médicaments au pays du «swiss made» », *Swissinfo.ch*, 3 mars 2012.
- . SIVA Nayanah, « How investigators unravelled Europe's biggest-ever-fake-medicine scam », *Wired*, décembre 2011.
- . SLOTERDIJK Peter, *Le palais de cristal : à l'intérieur du capitalisme planétaire*, Maren Sell Editeurs, 2006.
- . STATES NEWS SERVICES, *Chinese national sentenced to federal prison for trafficking counterfeit pharmaceutical weight loss drug*, 3 juin 2011.
- . TALBOT David, « Anatomy of a Spam Viagra Purchase », *Technology Review*, 20 mai 2011.
- . THE NATIONAL CENTER ON ADDICTION AND SUBSTANCE ABUSE AT COLUMBIA UNIVERSITY, « You've Got Drugs! V: Prescription Drug Pushers on the Internet », *A CASA White Paper*, juillet 2008.
- . THE SUNDAY TIMES, *Factory for Fake Prescription Drugs*, 23 Septembre 2007.
- . TISSIER Guillaume (sous la direction de), CEIS, *Les marchés noirs de la cybercriminalité*, juin 2011.
- . TROPINA Tatiana, « Cyber Crime and Organized Crime », *Freedom For Fear Magazine*, n°7, juillet 2010.
- . UNICRI, *Counterfeiting, A Global Spread, A Global Threat*, 2007.
- . UNIFAB, *Contrefaçon & criminalité organisée*, 3<sup>ème</sup> édition, 2005.
- . UNODC, *The Globalization of Crime. A Transnational Organized Crime Threat Assessment*, 2010.
- . VARESE Federico, *Mafias on the Move, How Organized Crime Conquers New Territories*, Princeton University Press, 2011.
- . VON LAMPE Klaus, « The Interdisciplinary Dimensions of the Study of Organized Crime », *Trends in Organized Crime*, vol. 9, n°3, 2006, p. 77-95.
- . VON LAMPE Klaus, « Re-conceptualizing Transnational Organized crime: offenders as problem solvers », *International Journal of Security and Terrorism*, vol. 2, n°1, 2011, p. 1-23.
- . WALL David S., « The internet as a conduit for criminal activity » dans April Pattavina (éd.), *Information Technology and the Criminal Justice System*, Sage, 2004.
- . WALL David S., *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009.
- . WALL David S., LARGE Jo, « Jailhouse Frocks, Locating the Public Interest in Policing Counterfeit Luxury Fashion Goods », *British Journal of Criminology*, vol. 50, n°6, juillet 2010.
- . WANG Peng, « The Chinese mafia : private protection in a socialist market economy », *Global Crime*, vol.12, n°4, 2011, p. 290-311.
- . WANG Perry G., WERTHEIMER Albert I., *Counterfeit Medicines Volume I: Policy, economics and Countermeasures*, ILM Publications, 2012.
- . WONG Jessica C., « The Challenges Multinational Corporations Face in Protecting Their Well-Known Trademarks », *Brooklyn Journal of International Law*, vol. 31, n°3, 2006.
- . XIA Ming, « Organizational Formations of Organized Crime in China : perspectives from the state, markets, and networks », *Journal of Contemporary China*, vol. 17, n°54, 2008.

- . XINHUA NEWS AGENCY, *Chinese court gives heaviest sentence for selling fake drugs on Internet*, 10 octobre 2009.
- . YAN Alice, « Massive fake-drug network busted », *SCMCOM*, 21 novembre 2011.
- . YANKUS Wyatt, prepared for The American Council on Science and Health, *Counterfeiting drugs: coming to a pharmacy near you*, updated version, 2009.
- . ZUCCARELLI Fausto, *The phenomenon of trademark counterfeiting and organized crime. Domestic and international investigations for contrasting illegal replication activities*, 2006.

### **PARTIE III : Enjeux criminologiques et recommandations**

- . A.T. KEARNEY, Grocery Manufacturers Association, *Consumer Product Fraud: Deterrence and Detection*, 2010.
- . ANSM, Communiqué de presse, *Opération Pangea V : Lutte contre les réseaux de vente illicite de médicaments sur Internet*, 4 octobre 2012.
- . ATLAN Henri, *De la fraude, le monde de l'ONAA*, Editions du Seuil, 2010.
- . ATTARAN Amir, BATE Roger et KENDALL Megan, « Why and How to Make an International Crime of Medicine Counterfeiting », *Journal of International Criminal Justice*, vol. 9, n°4, mai 2011.
- . BARLOW J. P., « The economy of ideas: A framework for rethinking patents and copyrights in the digital age (everything you know about intellectual property is wrong) », *Wired*, n°2.03, mars 1994.
- . BARTHE Yannick, LEMIEUX Cyrille, « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique. Nouveaux chantiers, vieilles questions », *Politix*, vol. 11, n°44, 1998, p. 7-28.
- . BARTHE Yannick, CALLON Michel et LASCOUMES Pierre, « Réponse à Franck Aggeri », *Gérer et comprendre*, n°68, juin 2002.
- . BARTHE Yannick, GILBERT Claude, « Impuretés et compromis de l'expertise, une difficile reconnaissance. À propos des risques collectifs et des situations d'incertitude » dans Laurence Dumoulin, Stéphane La Branche, Cécile Robert, Philippe Warin (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG, 2005.
- . BATE Roger, « Counterfeit Drugs and Internet Smarts; More public education would help stem the problem of fake pharmaceuticals-restricting Internet trade would not », *The Wall Street Journal Online*, 23 novembre 2009.
- . BATE Roger, *Phake: The Deadly World of Falsified and Substandard Medicines*, The AEI Press, 2012.
- . BAUDRILLARD Jean, *Le crime parfait*, Galilée, 1995.
- . BAUDRILLARD Jean, *Mots de passe*, le Livre de Poche, 2000.
- . BAUER Alain, *A la recherche de la criminologie : une enquête*, CNRS éditions, 2010.
- . BAUMAN Zygmunt, *La vie liquide*, Editions du Rouergue, 2006.
- . BECK Ulrich, *La Société du risque. Sur la voie d'une modernité*, Flammarion 2008.
- . BECKER Howard S., *Outsiders, Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, 1985.
- . BOGDANICH Walt, « Traffic in fake drugs prospers in network of free trade zones », *The New York Times*, 18 décembre 2007.
- . BOGDANICH Walt, HOOKER Jake, « Battle Against Counterfeit Drugs Has New Weapon: Pollen », *The New York Times*, 12 février 2008.
- . BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999.
- . BOLTANSKI Luc, *Enigmes et complots, Une enquête à propos d'enquêtes*, Gallimard, 2012.
- . BORREDON Laurent, « Entretien avec Victor Goldsmith, professeur à la Pace University de New York », *Le Monde*, 13 septembre 2012.
- . BRONSHTEIN Dina M., « Counterfeit Pharmaceuticals in China: Could Changes Bring Stronger Protection for Intellectual Property Rights and Human Health ? », *Pacific Rim Law & Policy Journal*, vol. 17, n°2, 2008.
- . BROWN Ian, Oxford Internet Institute, with SCF Associates Ltd, *Towards a Future Internet, Interrelation between Technological, Social and Economic Trends, Final Report for DG Information Society and Media*, novembre 2010.
- . BROWN Sheila, « The criminology of hybrids, Rethinking crime and law in technosocial networks » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 25-46.
- . CALLANAN Cormac, DE MARCO Estelle, DRIES-ZIEKENHEINER Hein, GERCKE Marco, *Internet Blocking : Balancing Cybercrime Responses in Democratic Societies*, Open Society Institute Report, 2009.

- . CALLON Michel, « Des différentes formes de démocratie technique », *Annale des Mines*, janvier 1998, p. 63-73.
- . CAMBRIDGE CONSULTANTS, *Phony Drugs, Real Solutions: practical anti-counterfeiting consideration*, 2010.
- . CASTRONOVA John Richard, « Operation Cyber Chase and Other Agency Efforts to Control Internet Drug Trafficking, The "Virtual" Enforcement Initiative is Virtually Useless », *Journal of Legal Medicine*, vol. 27, n°2, 2006.
- . CHAMPEYRACHE Clothilde, *Sociétés du crime, un tour du monde des mafias*, CNRS éditions, 2008.
- . CHATEAURAYNAUD Francis, TORNAY Didier, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, éditions de l'EHESS, 1999.
- . CHOW Daniel C.K., « Anticounterfeiting Strategies of Multinational companies in China: How a flawed approach is making counterfeiting worse », *Georgetown Journal of International Law*, vol. 41, n°4, été 2010.
- . CHRISTIN Nicolas, LEONTIADIS Nektarios, MOORE Tyler, « Measuring and Analyzing Search-Redirection Attacks in the Illicit Online Prescription Drug Trade », *20th USENIX Security Symposium San Francisco*, 8-12 août 2011.
- . CLARKE Ronald V., « Technology, Criminology and Crime Science » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 441-449.
- . COLEMAN James William, *The Criminal Elite. The Sociology of White Collar Crime*, New York: St Martin's Press, 1989.
- . COTTINO Amedeo, *White-Collar Crime*, in Colin Sumner, *The Blackwell Companion to Criminology*, Blackwell Publishing, 2003.
- . COUNCIL OF EUROPE, *Organised crime situation report*, 2001.
- . CREDOC, « Effets de générations, d'âge et de revenus sur les arbitrages de consommation », *Cahier de recherche*, n°258, décembre 2008.
- . CRESSEY Donald, *Other's people money*, Belmont, CA: Wadsworth, 1953.
- . CUSSON Maurice, DUPONT Benoît et LEMIEUX Frédéric (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008.
- . CUSSON Maurice, *La criminologie*, Hachette, 2011.
- . DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin, *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube/Datar.
- . DUMOULIN Laurence, LA BRANCHE Stéphane, ROBERT Cécile, WARIN Philippe (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG, 2005.
- . DUPONT Benoît, « Security in the Age of Networks » dans David S. Wall, *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009, p. 571-586.
- . DUPONT Benoît, GAUTRAIS Vincent, « Crime 2.0 : le web dans tous ses états ! », *Champ Pénal : Nouvelle revue internationale de criminologie*, vol. 7, 2010.
- . EILSTRUP-SANGIOVANNI Mette, « Transnational networks and New Security Threats », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 18, n°1, avril 2005, p. 7-13.
- . ENZENSBERGER Hans Magnus, *Politique et crime*, Gallimard, 1967.
- . EUROPEAN FEDERATION OF PHARMACEUTICAL INDUSTRIES AND ASSOCIATION, « Tracking Illegal Internet Pharmacies », *Position Paper Internet Security and Patient Safety*, 26 octobre 2010.
- . EUROPOL, *Threat Assessment, Internet Facilitated Organised Crime*, iOCTA, 2011.
- . FACKLER Martin, « China Fake Drugs Kill Thousands », *San Francisco Examiner*, 29 juillet 2002.
- . FARCY François, GAYRAUD Jean-François, *Le renseignement criminel*, CNRS éditions, 2011.
- . FORZLEY Michele, *Counterfeit goods and the Public's Health and Safety*, International Intellectual Property Institute, juillet 2003.
- . FOUCAULT Michel, *Sécurité, Territoire, Population, Cours au Collège de France, 1977-1978*, Hautes Etudes, Gallimard, Seuil, 2004.
- . GARLAND David, *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*, University of Chicago Press, 2001.
- . GAYRAUD Jean-François, THUAL François, *Géostratégie du crime*, Odile Jacob, 2012.
- . GHERNAOUTI-HELIE Solange, *La cybercriminalité : le visible et l'invisible*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009.
- . GILBERT Claude, HENRY Emmanuel, « Au-delà de la mise sur agenda. Les processus de définition des problèmes : enjeux-clés pour l'analyse de l'action publique », *Congrès AFSP*, 2009.

- . GLOBAL SECURITY MAG, *Etude de MarkMonitor : Le piratage sur internet est énorme et un problème complexe*, janvier 2011.
- . GRABOSKY Peter, STOHL Michael, *Crime and terrorism*, Sage Publications, 2010.
- . GRANOVETTER Mark, « The Strength of Weak Ties: A Network Theory Revisited », *Sociological Theory*, vol. 1, 1983, p. 201-233.
- . GROS Frédéric, *Le principe sécurité*, Gallimard, 2012.
- . GUARNIERI Franck, PRZYSWA Eric, « Cybercriminalité et contrefaçon : pour une nouvelle analyse des risques et des frontières », *Murs et frontières, Hermès, n°63, 2012*.
- . HOSATTE Jean-Marie, « Wall Street sous l'oeil du FBI », *Le Monde Magazine*, 27 août 2011.
- . HU Peggy B., GOMEZ Berta, « Public Safety Jeopardized by Chinese Counterfeiters, Experts Say », *Washington File Staff Writers*, 20 mai 2005.
- . INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE, *The international anti-counterfeiting directory, Protecting the world against the plague of counterfeiting*, 2008.
- . INTERPOL, Communiqué de presse, *Opération mondiale contre les pharmacies en ligne illicites*, 4 octobre 2012.
- . IRACM, *Endiguer la prolifération de faux médicaments sur le web*, 30 janvier 2012.
- . KUBIC Tom, « IP Theft and International Organized Crime and Terrorism – The Emerging Threat », *IPR Center, Symposium*, 3 juin 2010.
- . LATOUR Bruno, *Changer la société, refaire de la sociologie*, La Découverte Poche, 2007.
- . LATOUR Bruno, « Networks, Societies, Spheres: Reflections of an Actor - network Theorist », *Keynote speech for the international seminar on network theory: network multidimensionality in the digital age, Annenberg School for Communication and Journalism Los Angeles*, 19 février 2010.
- . LEGITSCRIPT, *Internet.bs: A Safe Haven for Drug-Related Cybercrime*, mars 2012.
- . LIANG Bryan A., MACKEY Tim, « Searching for Safety : Addressing Search Engine, Website, and Provider Accountability for Illicit Online Drug Sales », *American Journal of Law and Medecine*, vol. 35, n°1, 2009, p. 125-184.
- . Liberation.fr, « Médicaments contrefaits sur Internet : saisie de 2,4 millions de doses dans le monde », *Libération*, 29 septembre 2011.
- . LIPSKY Michael, *Street-Level Bureaucracy*, New York, Russell Sage Foundation, 1980.
- . MAGUIRE Mike, MORGAN Rod et REINERT Robert (eds), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford University Press, 2007.
- . MANDEL Robert, *Dark Logic, Transnational Criminal Tactics and global security*, Stanford Security Studies, Stanford University Press, 2010.
- . MARKMONITOR, *Brandjacking Index*, été 2009.
- . MEDICAL NEWS TODAY, *Pfizer Signs Agreement with Shanghai Government to Enhance Protection of Patients*, 19 mai 2004.
- . MINASSIAN Gaïdz, *Zones grises. Quand les Etats perdent le contrôle*, Autrement, 2011.
- . MORSELLI Carlo, TURCOTTE Mathilde et LOUIS Guillaume, « Le crime organisé et les contre-mesures » dans Maurice Cusson, Benoît Dupont et Frédéric Lemieux (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008.
- . NABP, *Internet Drug Outlet Identification Program. Progress Report for State and Federal Regulators*, juillet 2012.
- . NATIONAL SECURITY COUNCIL, *Strategy to Combat Transnational Organized Crime*, 25 juillet 2011.
- . NEWTON Paul N., COCKBURN Robert, WHITE Nicholas J., « Letter to the editor », *PLoS Medecine*, 17 avril 2007.
- . NOVEMBER Valerie, « Being close to risk. From proximity to connexity », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n°3, 2004.
- . NOVEMBER Valérie, « Le risque comme objet géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n°141, 2006.
- . NOVEMBER Valerie, LATOUR Bruno, CAMACHO-HUBNER Eduardo, « Entering a risky territory: space in the age of digital navigation », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 28, n°4, 2010, p. 581-599.
- . OCDE, *L'impact économique de la contrefaçon et du piratage*, Paris, 2007.
- . Office des publications de l'Union Européenne, *Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne. Vers un modèle européen de sécurité*, 2010.

- . PATTYN Martine, WOUTERS Paul, « Définir des priorités en matière de criminalité », dans Maurice Cusson, Benoît Dupont et Frédéric Lemieux (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008.
- . Presswire.com, « Dirty dozen spam-relaying countries revealed by Sophos; China dramatically disappears from list of worse spam-relaying nations for the first time », *M2 Presswire*, 28 avril 2010.
- . Prnewswire.com, « NABP Welcomes Yahoo to Pool of Search Engines Requiring VIPPS Accreditation for Internet Pharmacy Advertiser », *PR Newswire US*, 10 juin 2010.
- . REUTER Peter, *Disorganized Crime: The Economics of the Visible Hand*, The MIT Press, 1983.
- . ROCK Paul, « Sociological Theories of Crime », 2002 dans Mike Maguire, Rod Morgan et Robert Reinert (eds), *The Oxford Handbook of Criminology*, Oxford University Press, 2007.
- . SASSEN Saskia, *La globalisation. Une sociologie*, Gallimard, 2009.
- . SCHMIDT Eric (sous la direction), CEIS, *Evaluation de l'ampleur de la vente des produits contrefaisants sur internet*, mars 2009.
- . SHEARING Clifford D., ERICSON Richard V., « Culture as figurative action », *British Journal of Sociology*, vol. 42, n°4, 1991, p. 481-506.
- . SIMMEL Georg, *Sociologie, Etudes sur les formes de socialisation*, PUF, 1999.
- . SUTHERLAND Edwin H., *White Collar Crime*, New York: Holt, Rinehart & Winston, 1949.
- . SUTHERLAND Edwin H., *White Collar Crime, The Uncut Version*, New Haven and London: Yale University Press, 1983.
- . TARDE Gabriel, *La criminalité comparée*, Empêcheurs de Penser en Rond, 2004.
- . TISSIER Guillaume (sous la direction de), CEIS, *Les marchés noirs de la cybercriminalité*, juin 2011.
- . UNIS, Press release, « Organized Crime Has Globalized and Turned into Security Threat », *United Nations Information Service Vienna*, 2 juin 2010.
- . UNODC, *The Globalization of Crime. A Transnational Organized Crime Threat Assessment*, 2010.
- . VARESE Federico, « Mafia movements: a framework for understanding the mobility of mafia groups », *Global Crime*, vol. 12, n°3, 2011, p. 218-231.
- . VAUGHAN Diane, *Controlling Unlawful Organizational Behavior: Social Structure and Corporate Misconduct*, The University of Chicago Press, 1985.
- . VON HENTIG Hans, *The Criminal and his Victim*, New Haven, Yale University Press, 1948.
- . WALL David S., *Cybercrime. The Transformation of Crime in the Information Age*, Polity Press, 2007.
- . WALL David S., *Crime and Deviance in Cyberspace*, Ashgate, 2009.
- . WANG Perry G., WERTHEIMER Albert I., *Counterfeit Medicines Volume I: Policy, economics and Countermeasures*, ILM Publications, 2012.
- . WORLD ECONOMIC FORUM, *Global Risks, Sixth edition, An Initiative of the Risk Response Network*, 2011.
- . XIA Ming, « Organizational Formations of Organized Crime in China : perspectives from the state, markets, and networks », *Journal of Contemporary China*, vol. 17, n°54, 2008.
- . YAR Majid, *Cybercrime and society*, Sage Publications, 2006.
- . ZAGRODZKI Mathieu, *Que fait la police ? Le rôle du policier dans la société*, Editions de l'Aube, 2012.



INSTITUT INTERNATIONAL  
DE RECHERCHE  
ANTI CONTREFAÇON  
DE MÉDICAMENTS

**Institut de Recherche Anti-Contrefaçon de Médicaments**

54 avenue Hoche  
75008 Paris  
France

info@iracm.com  
+33 1 69 74 58 11

[www.iracm.com](http://www.iracm.com)